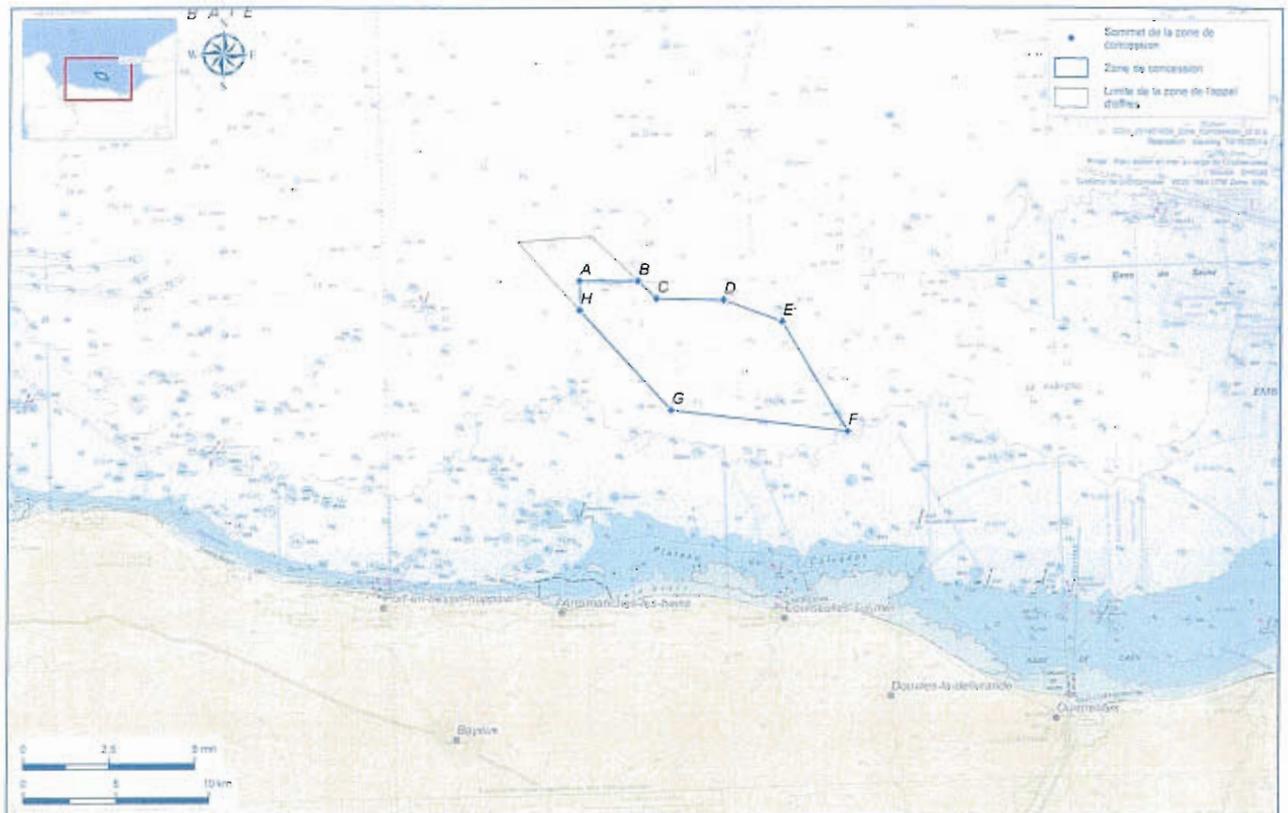


# Enquête publique

## "Parc éolien offshore

### au large de Courseulles-sur-Mer"



du 10 août 2015 au 28 octobre 2015

Commission d'enquête publique composée de

Christian TESSIER, André NÉRON, Danielle FAYSE, Catherine de la GARANDERIE et Jean-François GRATIEUX

---

## PIECES JOINTES au RAPPORT d'ENQUETE PUBLIQUE

---

1. *(1.1 à 1.2)* Ordonnance du Tribunal Administratif de Caen en date du 10/03/2015 (n°E1500025/14): composition de la commission d'enquête EOC
2. *(2.1 à 2.3)* Compte-rendu de la réunion de travail "Administration/Commission d'enquête publique", du 17/03/2015.
3. *(3.1 à 3.9)* Arrêté préfectoral du 15/07/2015 (organisation de l'EP EOC)
4. *(4.1 à 4.8)* Publications presse (15 jours avant)
  - Ouest France du 22/07/2015
  - Le Pays d'Auge du 21/07/2015
  - La Renaissance-Le Bessin du 24 juillet 2015
  - Liberté de Normandie du 21 juillet 2015
  - Les Échos du 23 juillet 2015
  - Le Marin du 24 juillet 2015
5. *(5.1 à 5.4)* Publications presse (dans les 8 jours de l'ouverture de l'EP)
  - Liberté de Normandie du 13 août 2015
  - Ouest-France du 11 août 2015
  - Le Pays d'Auge du 11 août 2015
  - La Renaissance-Le Bessin du 11 août 2015
6. *(6.1 à 6.2)* Avis au public affiché sur site et sur les panneaux des mairies et CDC
7. *(7.1 à 7.3)* Vérification de l'affichage sur les lieux de permanence (27/07/2015)
8. *(8.1 à 8.2)* Échanges avec l'administration, le 26/09/15, à propos des incidents constatés pour les dépôts d'observations par internet
9. *(9.1 à 9.3)* Courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 du président de la commission d'enquête, annonçant au préfet la prorogation de l'EP EOC
10. *(10.1 à 10.2)* Arrêté préfectoral du 2/10/2015 annonçant la prorogation de l'EP EOC
11. *(11.1 à 11.9)* Publications presse
  - Ouest France du 08/10/2015
  - Le Pays d'Auge du 09/10/2015
  - La Renaissance-Le Bessin du 09/10/2015
  - Liberté de Normandie du 08/10/2015
  - Les Échos du 08/10/2015
  - Libération du 08/10/ 2015
12. *(12.1 à 12.41)* 41 articles de presse consacrés aux deux enquêtes publiques (EOC et RTE)
13. *(13)* Récapitulation des certificats d'affichage reçus par la commission d'enquête
14. *(14.1 à 14.54)* Procès-verbal de synthèse en date du 19 novembre 2015 (EP EOC)
15. *(15.1 à 15.12)* Précisions demandées à l'État le 19 novembre 2015
16. Mémoire en réponse des pétitionnaires en date du 8 décembre 2015 (*cf. chapitre 8 du rapport*)
17. *(17)* La synthèse du débat public organisé par la CPDP en 2013
18. *(18.1 à 18.4)* Le compte-rendu de la visite sur place de la commission, le 7 mai 2015
19. *(19.1 à 19.4)* L'organisation des 44 permanences
20. Avis sollicités par la commission d'enquête
  - (20.1 à 20.5)* - Le Préfet Maritime de la Manche et Mer du Nord
  - (20.6 à 20.8)* - Le Préfet de la Région Basse-Normandie, préfet du Calvados
  - (20.9 à 20.10)* - Le Président du Conseil Départemental du Calvados
  - (20.11 à 20.14)* - Le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie
  - (20.15 à 20.18)* - La DREAL de Basse-Normandie
21. *(21.1 à 21.4)* Compléments d'informations apportés par la DDTM du Calvados le 8 décembre 2015
22. *(22)* Prolongation du délai accordé pour la remise du rapport des conclusions-avis de la commission d'enquête.

PS 1-1

REPUBLIQUE FRANCAISE

CB

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CAEN

10/03/2015

N° E15000025 /14

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation et provision**

Vu enregistrée le 18/02/15, la lettre par laquelle le Préfet du Calvados sollicite la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique unique relative à une demande faite par la société "Eoliennes offshore du Calvados, EOC" en vue d'un projet de parc éolien, composé de 75 éoliennes en mer d'une puissance unitaire de 6 MW et d'un poste électrique, situé au large de la commune de Courseulles-Sur-Mer, et portant :

- sur l'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- sur la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 214-1, R.214-8 et R.123-5 et suivants, L. 123-6 et R. 123-7 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2124-1 et suivants ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Président :**

Monsieur Christian TESSIER, directeur de la chambre régionale d'agriculture de Normandie à la retraite, demeurant 19 rue du Docteur Rayer, CAEN (14000)

**Membres titulaires :**

- Monsieur André NERON, ancien responsable d'une activité aquacole, demeurant Rue de la Garenne GOUVILLE SUR MER (50560)
- Madame Catherine DE LA GARANDERIE, attaché territorial à la retraite, demeurant 9 La Goupillière SAINT ROMPHAIRE (50750)
- Monsieur Jean-François GRATIEUX, administrateur civil à la retraite, demeurant 66 avenue de l'Hippodrome CAEN (14000)
- Madame Danielle FAYSSÉ, Urbaniste, demeurant 23 rue Courteline RENNES (35700)

En cas d'empêchement de Monsieur Christian TESSIER, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur André NERON, membre titulaire de la commission.

**Membre suppléant:**

Madame Claudine OOSTERLINCK, juriste, demeurant la Haute Gravelle  
61360 SAINT JOUIN DE BLAVOU

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé  
par le membre suppléant.

**ARTICLE 2** :EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS, Cœur Défense, Tour B, 100  
Esplanade du Général de Gaulle, 92932 LA DEENSE CEDEX versera dans  
délai de 1 mois, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire  
réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs,  
15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001  
0000279168 T 64 une provision d'un montant de 8 000 euros.

**ARTICLE 3** :Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission  
d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux  
conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée Préfet du Calvados, aux membres de la  
commission d'enquête, à EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS et à la  
Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Caen, le 10/03/2015

Le Président,

signé R. LE GOFF

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
À L'ORIGINAL  
Pour le Greffier en Chef,  
Le Greffier,

  
Annie LAPERSONNE

PARC EOLIEN EN MER DU CALVADOS  
COMMISSION D'ENQUETE PUBLIQUE  
 Réunion du 17 mars 2015

Participants :

Membres de la commission :

Christian TESSIER	Président de la Commission	cc.tessier@wanadoo.fr
André NERON	Membre titulaire (suppléant Président)	Andre.neron@wanadoo.fr
Catherine de la GARANDERIE	Membre titulaire	Catherine.delagaranderie@gmail.com
Jean-François GRATIEUX	Membre titulaire	Jean-francois.gratieux@wanadoo.fr
Danielle FAYSSE	Membre titulaire	Danielle.faysse@hotmail.fr
Claudine OOSTERLINCK	Membre suppléant	Claudine.oosterlinck@wanadoo.fr

Représentants de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :

- Damien LEVALLOIS ( chef du Pôle Gestion Activités Maritimes/Service Maritime et Littoral)
- Patrice MEURDRA ( Unité Gestion du Littoral/SML)
- Nelly LUSVEN ( Unité Gestion du Littoral/SML)

Présentation de la démarche et du dossier "éolien en mer Calvados" par Damien LEVALLOIS.

Planning des procédures de concession d'utilisation du DPM et Loi sur l'Eau

1) Enquête administrative (17 décembre 2014 – 17 février 2015) :

- avis "sécurité aérienne militaire" attendu
- l'avis de l'autorité environnementale arrivera pour le 7 avril 2015 au plus tard
- la grande commission nautique se réunira le 8 avril 2015
- les avis recueillis feront l'objet d'un dossier complémentaire en réponse, rédigé par les pétitionnaires.

2) Enquête publique :

Le dossier soumis à enquête publique ( EP ) sera constitué :

- du dossier de base (le même que celui de l'enquête administrative)
- du dossier complémentaire en réponse
- des comptes-rendus des débats publics

+ le dossier administratif d'enquête (arrêté d'ouverture d'enquête, arrêté de nomination des commissaires, affiches pour les mairies ou cdc + les différents avis).

1 dossier complet sera déposé dans chacune des communes et communautés de communes listées lors de l'enquête administrative + Bayeux Intercom (40 dossiers ?)

Organisation de l'enquête et calendrier :

Calendrier : du 26 mai 2015 au 24 juillet 2015 inclus ( 60 jours)

Permanences retenues :

Commune/CDC	Lieu de permanence	Nbr de perm	Dossier RTE	Dossier EOC	Dossiers RTE+EOC
Port-en-Bessin		3		x	
Arromanches		3		x	
CdC BSM	Mairie Ver	2			x
CdC Bayeux Intercom	Mairie Bayeux	2			x
CdC Orival	Mairie Reviere	2			x
Courseulles	Mairie	4			x
Bernières		3			x
CdC Coeur de Nacre	Mairie Douvres	2			x
Luc		2		x	
Hermanville		2			x
Ouistreham		3			x
CdC Cabalor	Mairie Merville-Franceville	3			x
Bénouville	Mairie	2	x		x
Ranville	Mairie	3	x		x
CdC Caen-la-Mer	Mairie de Caen	1			x
DDTM	Bd Gal Vanier	1			Complément dossier
<b>TOTAL PERMANENCES</b>		<b>38</b>	2	3	12

La répartition des permanences est à définir (horaires d'ouverture des mairies à communiquer à la commission).

Affiches : nb et lieux à définir. Les affiches doivent être lisibles (format réglementaire) et visibles à tout moment (affichage extérieur mairies) . Vérifier avec pétitionnaire pour constat (huissier?) de l'affichage avant enquête : c'est le problème des pétitionnaires de faire constater. Par contre, les CE doivent vérifier si les affiches sont bien en place, conformément au code.

L'affichage doit aussi être réalisé sur le lieu du projet, à la charge du pétitionnaire. S'agissant d'éoliennes en mer, l'affichage sera effectué en front de mer à des pts stratégiques (haut de cale, postes de secours, ...) .

Publicité (07/05/2015) : journaux locaux : OF – Renaissance du Bessin – Pays d'Auge – Liberté  
 journaux nationaux : Le Marin – les Echos – (le Figaro?)

Registres : nombre de registres déposés dans chaque commune et cdc. : autant de registres que d'enquêtes et de thématiques (LSE , DPM et DUP (RTE et EOC)).

*Supports supplémentaires* : prévoir résumés non-techniques à mettre à disposition du public lors des permanences.

La commission souhaite participer à une visite préalable à l'enquête, avec les pétitionnaires, sur les sites concernés par le dossier (impact visuel du champ éolien, tracé du câble,...) . Cette visite pourrait se dérouler début mai 2015. La DDTM contacte les pétitionnaires .



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

3.1

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Délégation à la mer et au littoral  
Service Maritime et Littoral

Affaire suivie par : Patrice MEURDRA  
Email : patrice.meurdra@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02 31 43 16 69  
Réf : 471 - 2015

Caen le, 23 JUIL. 2015

Monsieur Christian TESSIER  
19 du Docteur Rayer  
14000 CAEN

Objet : Enquête publique unique concernant le projet éolien au large de Courseulles-sur-Mer

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, un exemplaire des deux arrêtés préfectoraux du 15 juillet 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique unique **du lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 jusqu'à 12h00 inclus**, sur les demandes d'autorisation liées d'une part, au projet du parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer, et d'autre part, au raccordement du parc éolien au poste électrique de Ranville.

Sont joints au présent courrier :

- deux affiches,
- les avis de publication dans la presse,
- le courrier remis aux collectivités concernées lors du dépôt des affiches par la DDTM 14.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef d'unité  
  
Philippe LE ROLLAND

PJ : 7



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

**ARRETE PREFECTORAL  
PORTANT SUR L'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE SUR LES  
DEMANDES D'AUTORISATION RELATIVES AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN  
PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER.**

Composition de l'enquête unique :

- Enquête publique en vue de l'autorisation d'utiliser le domaine public maritime, au titre de l'article L 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Enquête publique en vue de l'autorisation d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu au titre de l'article L 214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau) ;

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE  
PRÉFET DU CALVADOS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, L214-1 et suivants, R122-1 et suivants, R123-1 et suivants, R214-1 et suivants, R214-6 et suivants ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2124-1 et suivants, R2124-1 à R2124-12, R2124-56 ;

**Vu** le dossier de demande déposé le 23 octobre 2014 et complété le 10 décembre 2014 ;

**Vu** la demande en date du 10 décembre 2014 présentée par Monsieur Antoine Cahuzac, agissant en qualité de président directeur général d'EDF EN France, représentant le président d'Eoliennes Offshore du Calvados, concernant l'autorisation de procéder à la construction d'un parc éolien en mer, au large de la commune de Courseulles sur mer ;

**Vu** le courrier du directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados en date du 15 décembre 2014 déclarant la complétude de la demande d'autorisation au titre de la "Loi sur l'eau" ;

**Vu** la décision de Monsieur le président du tribunal administratif de Caen du 10 mars 2015, désignant les membres de la commission d'enquête ;

**Vu** l'avis de la commission nautique locale du 25 février 2015 ;

**Vu** l'avis de la grande commission nautique du 8 avril 2015 ;

**Vu** l'avis du 11 février 2015 du Préfet maritime ;

**Vu** l'avis conforme du préfet maritime établi au titre de l'article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** l'avis conforme du 12 février 2015 du commandant de zone maritime établi au titre de l'article R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** l'avis du 17 mars 2015 de la direction de la sécurité aéronautique d'Etat

**Vu** l'avis du 06 mai 2015 de la direction générale de l'aviation civile

**Vu** les avis émis dans le cadre de la consultation administrative qui s'est déroulée du 17 décembre 2014 au 17 février 2015 ;

**Vu** les réponses apportées par le demandeur aux résultats de la consultation administrative précitée ;

**Vu** l'avis du 06 février 2015 de la Direction Régionale des Finances Publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados ;

**Vu** l'avis du 16 février 2015 de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie ;

**Vu** l'avis du 9 février 2015 de la Commission Locale de l'Eau ;

**Vu** l'avis délibéré du 25 mars 2015 de l'Autorité Environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) sur le projet de parc éolien en mer de Courseulles-sur-mer et son raccordement électrique ;

**Vu** le dossier présenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

**Sur** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;

**ARRETE :****ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Il est procédé dans les communes de :

Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arromanches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles,

dans les communautés de communes ou d'agglomération de :  
Bessin-Seulles et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Nacre, Cabalor et Caen la mer,

au siège de la Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados ;

à l'enquête publique décrite ci-après, dans les formes des textes susvisés sur la demande d'autorisation de procéder à la construction du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-mer, déposée par la société :

**Eoliennes Offshore du Calvados,  
Coeur Défense - Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92 932 LA DEFENSE**

- **Enquête publique en vue de l'autorisation d'utiliser le domaine public maritime, au titre de l'article L 2121-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;**
- **Enquête publique en vue d'autorisation d'un ouvrage réalisé en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu au titre de l'article L 214-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau).**

Le projet de création du parc éolien en mer du Calvados porté par la société EOC et le projet de raccordement de ce parc au réseau public de transport d'électricité par la société RTE constituent un programme de travaux au sens de l'article L.122-1 du code de l'Environnement.

**Cette enquête se déroule du :**

**lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 inclus à 12h00.**

L'enquête précitée sera conduite par une commission d'enquête désignée par le président du tribunal administratif de Caen, composée des membres suivants :

**Président :**

Monsieur Christian TESSIER, directeur de la chambre régionale d'agriculture de Normandie à la retraite ;

**Membres titulaires :**

Monsieur André NERON, ancien responsable d'une activité aquacole ;  
Madame Catherine DE LA GARANDERIE, attaché territorial à la retraite ;  
Monsieur Jean-François GRATIEUX, administrateur civil à la retraite ;  
Madame Danielle FAYSSE, urbaniste.

**Membre suppléant :**

Madame Claudine OOSTERLINK, juriste.

En cas d'empêchement de Monsieur Christian TESSIER, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur André NERON, membre titulaire de la commission.

Le siège de l'enquête est fixé à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados à Caen.

**ARTICLE 2 :**

Les pièces du dossier et notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD), ainsi que les registres d'enquête seront déposés dans les mairies et sièges des communautés de communes ou d'agglomération désignées ci-dessous. Elles seront consultables aux jours et heures d'ouverture au service du public (les horaires ci-après sont à titre indicatif et peuvent avoir évolués) :

a) dans les mairies suivantes :

1	Colleville-sur-mer	lundi : 17h30 à 19h00 jeudi : 17h30 à 19h00 en juillet et août : uniquement lundi : 10h00 à 12h00
2	Sainte-Honorine-des-Pertes	lundi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00 mardi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h00 jeudi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 20h00 vendredi : 10h00 à 12h30 et 14h00 à 17h00
3	Port-en-Bessin-Huppain	lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00 samedi : 09h00 à 12h00
4	Commes	lundi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
5	Longues-sur-mer	lundi : 10h00 à 12h00 mardi : 15h30 à 17h30 mercredi : 10h00 à 12h00 jeudi : 16h00 à 19h00
6	Manvieux	mardi : 15h00 à 17h00 mercredi : 11h00 à 12h00
7	Tracy-sur-mer	Lundi : 9h00 à 10h30 mercredi : 17 h00 à 19h30
8	Arromanches-les-bains	lundi au jeudi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
9	Saint-côme-de-fresné	mardi et jeudi : 16h45 à 18h45
10	Asnelles	lundi : 15h30 à 17h00 mercredi : 09h30 à 12h00 samedi : 09h30 à 12h00 du jeudi au vendredi : 15h30 à 17h00
11	Meuvaines	jeudi : 16h00 à 18h00
12	Ver-sur-mer	lundi, mardi, vendredi : 9h15 à 12h15 mercredi : 16h00 à 19h00 samedi : 10h00 à 12 h00
13	Graye-sur-mer	mardi : 10h00 à 12h00 jeudi : 16h00 à 18 h 30 samedi : 10h30 à 12h30
14	Courseulles-sur-mer	lundi : 10h00 à 12h00 et 13h45 à 17h00 mardi : 10h00 à 12h00 et 13h45 à 18h00 mercredi et jeudi : 10h00 à 12h00 et 13h45 à 17h00 samedi : 10h00 à 12h00 (uniquement État Civil)
15	Bernières-sur-mer	lundi : 10h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 mardi : 10h00 à 11h30 mercredi au vendredi : 10h00 à 11h30 et 14h00 à 16h00 samedi : 09h30 à 11h45

16	Saint-Aubin-sur-mer	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00 mercredi : 9h30 à 12h00 samedi : 9h30 à 11h30
17	Langrune-sur-mer	lundi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 17h30 mardi, jeudi, vendredi : 9h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00 mercredi, samedi : 9h00 à 11h30
18	Luc-sur-mer	lundi au vendredi : 10h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 samedi : 10h00 à 11h45
19	Lion-sur-mer	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 10h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00 mercredi : 10h00 à 12h00
20	Hermanville-sur-mer	lundi au jeudi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
21	Colleville-Montgomery	lundi : 8h30 à 12h15 et 15h30 à 18h30 mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h15 et 15h30 à 17h30 mercredi : 8h30 à 13h00
22	Oulstreham	du lundi au vendredi : 08h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30 samedi : 09h00 à 12h00
23	Merville-franceville	lundi : 14h00 à 17h00 du mardi au vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 samedi : 09h00 à 12h00
24	Bénouville	lundi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30 mardi au jeudi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30
25	Ranville	lundi : 15h00 à 17h30 mardi : 10h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 mercredi : 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30 jeudi : 15h00 à 17h30 vendredi : 10h00 à 12h00 et 15h00 à 17h30 samedi : 09h00 à 12h00 (2 par mois)
26	Amfréville	du lundi au mardi : 16h15 à 18h15 jeudi : 16h15 à 18h15 vendredi : 16h00 à 18h45
27	Sallenelles	mardi : 17h00 à 18h30 vendredi : 17h00 à 18h30

b) au siège des communautés de communes ou d'agglomération suivantes :

1	Communauté de communes Bessin-Seulles et Mer	10 rue de la Libération 14 114 VER-SUR-MER	lundi au vendredi : 09h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00
2	Communauté de Communes Cœur de Nacre	7 rue de l'Église BP 33 14 440 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE	lundi au jeudi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h30 vendredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00
3	Communauté de communes de Cabator	Villa Carolus Route de Cabourg 14 810 MERVILLE-FRANCEVILLE	lundi au vendredi : de 08h30 à 12h30 – 13h30 à 17h30
4	Communauté de communes Bayeux-Intercom	4 Place Gauquelin Despallières 14 400 BAYEUX	lundi au vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
5	Communauté d'agglomération de Caen la mer	16 rue Rosa Parks CS 15094 14 055 CAEN Cedex 4	lundi au vendredi : 08h30 à 18h30

C) Au siège de l'enquête, à la direction départementale des territoires et de la mer :

7	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Calvados Service maritime et littoral	10 boulevard Général Vanier CS 75224 14 052 CAEN CEDEX 4	lundi au vendredi : 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h30
---	---	--	--

Les pièces du dossier et notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale (CGEDD) seront consultables sur le site internet des services de l'Etat du Calvados, rubrique "publications/avis et consultation du public".

Des informations complémentaires peuvent être demandées au pétitionnaire (EOC) à :

<b>Eoliennes Offshore du Calvados,</b> Coeur Défense - Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92 932 LA DEFENSE	M. Lemarquis David : responsable du projet EOC  Mail : <a href="http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/contact">http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/contact</a> Tel. : + 01 40 90 49 25
---	---

Toute personne peut, à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires et de la mer, à l'adresse sus-mentionnée.

**ARTICLE 3 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions :

- sur les registres d'enquête déposés dans les lieux sus mentionnés ;
- par correspondance postale adressée au président de la commission d'enquête au **siège de l'enquête** :

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)**  
Service Maritime et Littoral  
10 Boulevard Général Vanier  
CS 75224  
14 052 Caen Cedex 4

- par mail à l'adresse suivante : [enquete-parceolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete-parceolien@calvados.gouv.fr)

**ARTICLE 4 :**

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront, à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Port-en-bessin :	15 rue de Bayeux BP 1 14 520 PORT-EN-BESSIN	le mardi 11 août de 9h00 à 12h00 le mercredi 26 août de 13h30 à 16h30 le samedi 3 octobre de 9h00 à 12h00
Mairie d'Arromanches-les-bains :	Rue Colonel René Michel 14 117 ARROMANCHES	le jeudi 20 août de 14h00 à 17h00 le lundi 31 août de 9h00 à 12h00 le jeudi 24 septembre de 14h00 à 17h00
Mairie de Courseulles-sur-mer :	48 rue de la mer BP 107 14 470 COURSEULLES-SUR-MER	le lundi 10 août de 9h00 à 12h00 le mercredi 16 septembre de 9h00 à 12h00 le jeudi 1er octobre de 17h00 à 20h00 le samedi 10 octobre de 9h00 à 12h00
Communauté de communes de Bessin-Seulles et mer :	10, rue de la Libération 14 114 VER-SUR-MER	le mardi 1er septembre de 9h15 à 12h15 le mercredi 16 septembre de 16h00 à 19h00

Communauté de communes de Bayeux-Intercom :	4 Place Gauquelin Despallières 14 400 BAYEUX	le jeudi 20 août de 9h00 à 12h00 le jeudi 10 septembre de 14h00 à 17h00
Mairie de Bernières-sur-mer :	Rue de Léguillon 14 990 BERNIERES-SUR-MER	le samedi 22 août de 9h00 à 12h00 le vendredi 11 septembre de 17h00 à 20h00 le jeudi 8 octobre de 14h00 à 17h00
Communauté de communes de Cœur de nacre :	7, rue de l'Église BP 33 14 440 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE	le vendredi 21 août de 14h00 à 17h00 le samedi 05 septembre de 09h00 à 12h00 le vendredi 25 septembre de 14h00 à 17h00
Mairie de Luc-sur-mer :	45 rue de la mer BP 53 14 530 LUC-SUR-MER	le lundi 31 août de 14h00 à 17h00 le vendredi 25 septembre de 9h00 à 12h00
Mairie d'Hermanville-sur-mer :	44 Grande Rue 14 880 HERMANVILLE-SUR-MER	le mercredi 26 août de 9h00 à 12h00 le vendredi 2 octobre de 14h00 à 17h00
Mairie de Ouistreham :	Place Albert Lemarignier 14 150 OUISTREHAM	le samedi 29 août 2015 de 09h00 à 12h00 le mardi 1 septembre de 14h00 à 17h00 le mardi 15 septembre de 9h00 à 12h00 le jeudi 8 octobre de 9h00 à 12h00
Communauté de communes de Cabalor :	Villa Carolus Route de Cabourg 14 810 MERVILLE-FRANCEVILLE	le mardi 11 août de 14h00 à 17h00 le samedi 12 septembre de 9h00 à 12h00 le jeudi 24 septembre de 09h00 à 12h00
Mairie de Bénouville :	1 avenue du 5 juin BP 3 14 970 BÉNOUVILLE	le mardi 25 août de 9h00 à 12h00 le vendredi 2 octobre de 9h00 à 12h00
Mairie de Ranville :	3 rue des Airbornes 14 860 RANVILLE	le lundi 10 août de 15h00 à 18h00 le vendredi 11 septembre de 9h00 à 12h00 le vendredi 9 octobre 14h00 à 17h00
Communauté d'agglomération de Caen la mer :	16 rue Rosa Parks CS 15094 14 055 CAEN Cedex 4	le vendredi 21 août de 9h00 à 12h00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre de 13h30 à 16h30, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4.

**ARTICLE 5:**

Un avis informant le public de l'enquête est publié aux frais du demandeur dans les journaux locaux : "Ouest France", "Renaissance du Bessin", "Pays d'Auge" et "Liberté", une première fois au plus tard le 24 juillet 2015 et une seconde fois dans les huit premiers jours suivant le début de l'enquête publique. En outre, un avis informant le public de l'enquête est publié aux frais du demandeur dans des journaux nationaux : "le Marin", "Les Echos".

A partir du 24 juillet 2015 au moins, et pendant toute la durée de l'enquête, ce même avis est publié par voie d'affiches en mairies de Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arranches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles, en communautés de communes de Bessin-Seulles et mer, de Bayeux-Intercom, Cœur de nacre, de Cabalor, en communauté d'agglomération de Caen la mer et à la DDTM, en un lieu accessible par le public à tout moment.

L'accomplissement de ces mesures de publicité et leur justification incombent aux maires de Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arranches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles, aux présidents des communautés de communes de Bessin-Seulles et mer, de Bayeux-Intercom, Cœur de nacre, de Cabalor, au président de la communauté d'agglomération de Caen la mer et au directeur de la DDTM.

Dans les mêmes conditions de délai, de durée et d'accessibilité, "Eoliennes Offshore du Calvados" procède à l'affichage du même avis sur des lieux tels que promenades, jetées, cales d'accès à la mer... dans les communes littorales visées par cette enquête publique.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage établi par le porteur de projet.

La direction départementale des territoires et de la mer publie l'avis sur le site Internet des services de l'Etat du Calvados.

#### **ARTICLE 6 :**

Dès l'ouverture de l'enquête, les communes concernées sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Un exemplaire de la délibération de leur conseil municipal, conseil communautaire pour les communautés de communes ou d'agglomération, est adressé, à la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados (Service Maritime et Littoral - unité gestion du littoral), au plus tard **quinze jours** après la clôture de l'enquête publique.

L'avis sera réputé favorable s'il n'est pas parvenu à la DDTM dans les délais précités.

#### **ARTICLE 7 :**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont consultables sur les registres mis à la disposition du public selon les conditions précisées plus haut.

#### **ARTICLE 8 :**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres et les documents annexés sont transmis par les maires de Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arranches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles, par les présidents des communautés de communes de Bessin-Seulles et mer, de Bayeux-Intercom, Cœur de Nacre, de Cabalor, par le président de la communauté d'agglomération de Caen la mer et par le directeur de la DDTM, au président de la commission d'enquête (10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4.) au plus vite. Ce dernier clôture l'ensemble des pièces remises.

Après réception de l'ensemble des registres d'enquête et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre le demandeur dans la huitaine et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le demandeur dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

#### **ARTICLE 9 :**

La commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du demandeur en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

En application de l'article L 123-15 du code l'environnement, le président de la commission d'enquête transmet à la direction départementale des territoires et de la mer, dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, le dossier de l'enquête accompagné des registres, des pièces annexées, du rapport et des conclusions motivées de sa commission.

Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Caen.

#### **ARTICLE 10**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête est adressée par la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, en mairies de Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arromanches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles, en communautés de communes de Bessin-Seulles et mer, de Bayeux-Intercom, Cœur de nacre, de Cabalor, en communauté d'agglomération de Caen la mer et à la préfecture du Calvados.

Ces documents sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La direction départementale des territoires et de la mer publie le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur le site Internet des services de l'Etat du Calvados et le tient à la disposition du public pendant un an.

#### **ARTICLE 11 :**

Au terme de l'enquête publique les décisions d'autorisation ou de refus seront prises selon les modalités ci-après :

- la décision d'autoriser l'utilisation le domaine public maritime sera prise par arrêté préfectoral du préfet du Calvados ;
- la décision d'autoriser la création d'ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu sera prise par arrêté préfectoral du préfet du Calvados.

#### **ARTICLE 12 :**

Le préfet du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la mer, les maires des communes de Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arromanches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles, les communautés de communes de Bessin-Seulles et mer, de Bayeux-Intercom, Cœur de nacre, de Cabalor, la communauté d'agglomération de Caen la mer sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 15 juillet 2015

Le préfet,

Jean CHARBONNIAUD



h.e

# Annonces légales

LE PAYS D'AUGE  
MARDI 21 JUILLET 2015  
www.lepaysdauge.fr

41

## Avis administratifs

7123619001

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la mer

### AVIS AU PUBLIC

#### PROJET PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honore-des-Pertuis, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Marville, Tracy-sur-Mer, Aromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Français, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Grèze-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Lavignas-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Outisreham, Marville-Françoise, Bécouville, Ranville, Amfreville et Sallenelles.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bassin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Nacré, Cabador et Caen la mer. Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;  
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;  
- l'une et l'autre relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer présentées par le représentant d'Éco-Initiatives Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouverture des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat du Calvados : rubrique « Publications/Avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danielle FAYSSE

Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLINK

L'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communautés d'agglomération de :

- Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Aromanches-les-Bains  
le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Bassin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Communauté de communes de Bayeux-Intercom  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes Cœur de Nacré :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Luc-sur-Mer :  
le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Hermanville-sur-Mer  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Outisreham :  
le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Cabador :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Bécouville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14062 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail à l'adresse : [enquete.parc.eolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parc.eolien@calvados.gouv.fr),  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la mer.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

7123617901

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la mer

### AVIS AU PUBLIC

#### RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Grèze-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bernières-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basti, de Douvres-La-Délivrande, de Mathieu, d'Hermanville-sur-Mer, de Péniers-sur-le-Dan, de Bléville-Bouville, de Bécouville, de Blainville-sur-Orne et de Ranville.

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer, de Cœur de Nacré, d'Orival, de Cabador, communauté d'agglomération Caen la mer. Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;  
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;  
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basti, de Douvres-La-Délivrande, de Mathieu, de Péniers-sur-le-Dan, de Bléville-Bouville, d'Hermanville-sur-Mer, de Blainville-sur-Orne, de Bécouville et de Ranville ;  
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;  
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bécouville, d'Hermanville-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer ;  
- l'une et l'autre relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-Mer, au poste électrique sur la commune de Ranville et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique présentés par RTE.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danielle FAYSSE

Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLINK

L'un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communautés d'agglomération de :

- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00
- Mairie de Bécouville :  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Communauté de communes de Orival :  
le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mairie de Bernières-sur-Mer  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 08 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Cœur de Nacré :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Cabador :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Bénéville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14062 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail à l'adresse : [enquete.raccordementparceolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.raccordementparceolien@calvados.gouv.fr),  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

## Avis de marchés publics

### Procédure adaptée article 28

### Marchés inférieurs à 25 000 €uros HT

## ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

### Cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics, inférieurs à 25 000 Euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région.

Vous les retrouvez également sur le site : [ouestmarches.com](http://ouestmarches.com)

## Vie des sociétés

7123621501

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2015 à Cambremer (14), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ADMS.  
Forme sociale : société à responsabilité limitée.  
Siège social : 6, rue du Commerce 14340 Cambremer.

La Société a pour objet : exploitation de tout commerce d'alimentation générale, épicerie, vins et spiritueux, dépôt de gaz, presse, librairie et carterie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 8 000 euros.  
Gérante : Mme SYLVIA DA SILVA, domiciliée La Croix-Sonnet 14360 Trouville-sur-Mer.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lisieux.

Le gérant.

7123593001

FIDAL  
Société d'Avocats  
1, rue Claude-Bloch - CS 15063  
14078 CAEN cedex 05

### LAWN TENNIS MARKETING

S.A.S. au capital de 500 euros  
Siège social :  
18, boulevard des Alliés  
14060 CAEN  
788 671 204 RCS CAEN

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

1 - Par décisions en date du 7 juillet 2015, l'assemblée générale a décidé :  
1° d'augmenter le capital social en numéraire d'une somme de 101 500 euros afin de le porter de 500 euros à 102 000 euros, par ordonnance de 10 150 actions nouvelles de 10 euros chacune, émises au pair et intégralement souscrites et libérées en numéraire,  
2° puis par voie d'émission de 9 800 actions nouvelles ordinaires, émises au prix unitaire de 71,43 euros, correspondant à leur montant nominal pour 10 euros et à une prime d'émission de 61,43 euros par action nouvelle, soit un montant total de 98 000 euros et une prime d'émission totale de 602 014 euros, intégralement souscrites et libérées en numéraire, ce qui porte le capital de 102 000 euros à 200 000 euros.  
Le capital social est désormais fixé à la somme de 200 000 euros divisé en 20 000 actions, d'une seule catégorie, d'une valeur nominale de 10 euros, entièrement libérées.  
La clôture définitive de la réalisation de cette augmentation de capital a été constatée par décisions du président en date du 16 juillet 2015.

II - La même assemblée a également décidé :

## Ventes aux enchères



### HOTEL DES VENTES DE PONT-AUDEMER

4, rue Berthelot - Tél. 02 32 41 14 08

Lundi 27 juillet 2015 à 14 h 00

ART D'ASIE - EXTRÊME ORIENT

(Suite décès et à divers plus de 300 lots)

Collection de netokés et okmonos en ivoire et en bois. Tabatières chinées. Pipes à opium. Armes de samouraï et ornements. Tsubas. Bronzes. Cloisonnés. Art Sacré. Porcelaines de Chine, du Japon et de la Compagnie des Indes des 18e, 19e et 20e siècles. Étain japonais. Pierres dures. Objets de vitrine et de décoration. Tapis d'Orient...  
Expo lundi 27 juillet de 9 h 30 à 12 h 00.

Détails et photos : [www.intencheres.com/27005](http://www.intencheres.com/27005)  
SVV BEGHIN - Agrément 2002-125.

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret du 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actealegal.fr](http://www.actealegal.fr).

## ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...



CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est ici

h.3

# Annales légales

## Avis administratifs

7123611601

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des territoires et de la mer

### AVIS AU PUBLIC

#### PROJET PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Marivieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Annelles, Meuvaines, Vers-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bémiers-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Hammanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Ouisseville, Marville-Francoville, Bénouville, Ranville, Amfreville et Salmerville. Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Normandie, Cablor et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00 à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;
- l'une et l'autre relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer présentées par le représentant d'Eolionnes Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSE  
Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Arromanches-les-Bains :  
le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15

le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Communauté de communes de Bayeux-Intercom :  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Bémiers-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes Cœur de Normandie :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Cablor-sur-Mer :  
le lundi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 28 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Hammanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Ouisseville :  
le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Cablor :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénouville :  
le mardi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail à l'adresse : [enquete.parcoelien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcoelien@calvados.gouv.fr),  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian OUPLESSIS

7123611801

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des territoires et de la mer

### AVIS AU PUBLIC

#### RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Graye-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bémiers-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Douvres-la-Délivrande, de Mathieu, de Hammanville-sur-Mer, de Péniers-sur-le-Dan, de Biéville-Beuville, de Bénouville, de Blainville-sur-Orne et de Ranville. Communauté de communes de Bessin-Seules et mer, de Cœur de Normandie, de Cablor, communauté d'agglomération Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bémiers-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Douvres-la-Délivrande, de Mathieu, de Hammanville-sur-Mer, de Péniers-sur-le-Dan, de Biéville-Beuville, de Bénouville, de Blainville-sur-Orne, de Bénouville et de Ranville ;
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénouville, d'Hammanville-sur-Mer et de Bémiers-sur-Mer ;

L'une et l'autre relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-Mer, au poste électrique sur la commune de Ranville et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique présentés par RTE.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSE  
Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15

le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Communauté de communes de Orival :  
le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Mairie de Bémiers-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cœur de Normandie :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cablor :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénouville :  
le mardi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cablor :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail à l'adresse : [enquete.raccordement@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.raccordement@calvados.gouv.fr),  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian OUPLESSIS

## Avis administratifs

7123761501

### Commune d'AUTHIE

#### Approbation de la modification n° 7 du Plan d'occupation des Soils (soumis au régime juridique du PLU)

#### AVIS

Par délibération en date du 30 juin 2015, le conseil municipal a décidé d'approuver la modification n° 7 du Plan d'occupation des Soils d'Authie.

Le dossier du plan d'occupation des Soils est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

## Vie des sociétés

7123760001

### SELARL BEAULIERS-LEMONNIER AVOCATS 320 Le Val 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

#### NON DISSOLUTION

KANGAROO SA au capital de 92 800 euros, siège social : Manoir de l'Isay, 14170 Vendouville, 413 107 822 RCS Caen.

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2015, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, statuant en application de l'article L. 225-246 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

7123752001

### AVIS

#### DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 17 juillet 2015, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI FLATIMMO SA  
Siège social : 116, rue du Château, 14970 Bénéville.

Objet : l'acquisition, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Capital social : 1 000 euros  
Durée : Lieu de dépôt des statuts : 89 années à compter de son immatriculation au RCS de Caen.

Clauses d'agrément : toutes cessions ou transmissions de parts sociales autres qu'entre associés ou conjoints ou au profit d'ascendants ou de descendants directs, sont soumises à l'agrément de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Gérance, pour une durée indéterminée : M. Fabien LESAGE demeurant 116, rue du Château, 14970 Bénéville et M. Antony TESSIER, demeurant 2, rue du Clos-Bosquet, 14112 Biéville-Beuville.

Pour avis  
La Oubaine.

## Fonds de commerce

7123794201

### Selarl LEBAILLY DUREL Société d'avocats 846, route des Digos Euphorbe, BP 36 14123 FLURY-SUR-ORNE

#### CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seing privé en date à Lisieux (14) du 15 juillet 2015, enregistré au LIEU - Enregistrement Caen Nord, le 16 juillet 2015, bordereau 2015/1993, case n° 4, ex 7/174, les SARL LEXOMUSIC, SARL au capital de 7 622,45 euros, ayant son siège social à Lisieux (14) 18, rue au Chêr, immatriculée au RCS de Lisieux sous le n° 389 905 212, et cédant à LEBAILLY DUREL, SARL au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à Lisieux (14) 18, rue au Chêr, immatriculée au RCS de Lisieux sous le n° 812 270 486, son fonds de commerce de vente d'instruments, d'enregistrements de musique, location d'instruments de musique, mise en exploitation sous le nom « LEXOMUSIC » à Lisieux (14) 18, rue au Chêr, pour lequel le SARL LEXOMUSIC est immatriculée au RCS de Lisieux sous le n° 389 905 212, moyennant le prix principal de 31 004 euros. L'entrée en jouissance a été faite au 15 juillet 2015.

Les oppositions seront reçues, en forme légale, soit exclusivement par acte extrajudiciaire, dans les 10 jours de la présente publication légale, au siège du fonds, soit à Lisieux (14) 18, rue au Chêr, pour la correspondance au siège de la Selarl LEBAILLY - DUREL, société d'avocats, ayant son adresse professionnelle à Flury-sur-Orne (14), 846, route des Digos, Euphorbe, BP 36.

Pour unique insertion.

**Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.**

*Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.*

## Avis de marchés publics

### Procédure adaptée article 28

#### Marchés inférieurs à 25 000 €uros HT

**ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES**  
Cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics, inférieurs à 25 000 Euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région.

Vous les retrouvez également sur le site : [oussumarches.com](http://oussumarches.com)



# annonces légales

## Avis administratifs

7123619601  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PREFECTURE DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Terroires et de la mer

**AVIS AU PUBLIC**  
**PROJET PARC ÉOLIEN EN MER**

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longue-sur-Mer, Nanvieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Anzennes, Mauvaines, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermansville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Criquebeac, Merville-Francaise, Bénouville, Ranville, Arriville et Salines.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Nacres, Cablor et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il a procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;
- l'une et l'autre relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-mer présentées par le représentant d'Eolienne Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consignera éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/AVIS et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
 Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
 Mme Claudine OOSTERLUNK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qui se tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Port-en-Bessin :  
 le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
 le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Arromanches-les-Bains  
 le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Courseulles-sur-mer :  
 le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
 le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
 le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Communauté de communes de Bayeux-Intercom :  
 le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Bernières-sur-mer :  
 le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
 le jeudi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes Cœur de Nacres :  
 le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Luc-sur-mer :  
 le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Hermansville-sur-mer :  
 le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Ducehem :  
 le mercredi 23 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le mardi 1 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le jeudi 9 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Cablor :  
 le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénouville :  
 le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Ranville :  
 le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
 le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
 le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des Terroires et de la mer, le mercredi 10 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75274 - 14102 Caen cedex 01.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.parcoelien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcoelien@calvados.gouv.fr);
- par voie postale à la transmission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Terroires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance des rapports et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Terroires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
 Le Directeur Départemental des Terroires et de la Mer du Calvados  
 Christian DUPLESSIS

7123620201  
**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**PREFECTURE DU CALVADOS**  
 Direction Départementale des Terroires et de la mer

**AVIS AU PUBLIC**  
**RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER**

Communes de Graye-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bernières-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Bény, de Douvres-La-Déivrande, de Mathieu, d'Hermansville-sur-Mer, de Pélissier-sur-le-Dan, de Bénouville, de Bénouville-sur-Ome et de Ranville.

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer, de Caen de Nacres, d'Orval, de Cablor, communauté d'agglomération Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il a procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-mer, de Courseulles-sur-mer, de Bény-sur-mer, de Bény, de Douvres-La-Déivrande, de Mathieu, de Pélissier-sur-le-Dan, de Bénouville, d'Hermansville-sur-mer, de Bény-sur-Ome, de Bénouville et de Ranville ;
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénouville, d'Hermansville-sur-mer et de Bernières-sur-mer ;
- l'une et l'autre relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-mer, au poste électrique présentées par RTE.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consignera éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
 Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
 Mme Claudine OOSTERLUNK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qui se tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Courseulles-sur-mer :  
 le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
 le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
 le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
 le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
 le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Communauté de communes de Orval :  
 le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
 le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Mairie de Bernières-sur-mer :  
 le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
 le jeudi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cœur de Nacres :  
 le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Hermansville-sur-mer :  
 le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cablor :  
 le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
 le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénouville :  
 le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
 le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Ranville :  
 le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
 le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
 le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des Terroires et de la mer, le mercredi 25 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75274 - 14102 Caen cedex 01.

Les observations sont pouvoir également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.raccordecable@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.raccordecable@calvados.gouv.fr);
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Terroires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Terroires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
 Le Directeur Départemental des Terroires et de la Mer du Calvados  
 Christian DUPLESSIS

71232626501  
 Commune de CAEN  
**Institution d'un périmètre d'étude de prise en considération d'une opération d'aménagement et création d'un périmètre de droit de préemption urbain renforcé sur l'îlot Bellevet**

**AVIS**

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil municipal de la ville de Caen a décidé de prendre en considération le périmètre d'étude d'une opération d'aménagement, compris entre l'avenue du Six-Juin, la rue Saint-Pierre, le boulevard Bontrand et la rue de Bernières (contiguë à l'article L. 111-10 du Code de l'urbanisme) et d'instituer le renforcement du droit de préemption urbain dans le périmètre concerné par l'îlot Bellevet (conformément à l'article L. 211-4 du Code de l'urbanisme).

Les délibérations et plans correspondants sont tenus à la disposition du public à la mairie de Caen (Direction de l'urbanisme) aux jours et heures habituels d'ouverture.

7123549101  
**COMMUNE D'ANGUERNY**  
**Approbation des modifications simplifiées n° 1 et 2 du PLU d'Anguerny**

Par délibération du 17 juin 2015, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n° 1 du PLU.

Par délibération du 8 juillet 2015, le conseil municipal a approuvé la modification simplifiée n° 2 du PLU.

**Enquête publique**

7122816401  
 Ville de BRETTEVILLE-SUR-ODON  
**ENQUETE PUBLIQUE 2E AVIS**

Par arrêté du 2 juillet 2015, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de l'étude d'impact sur l'environnement concernant le permis d'aménagement du quartier Koenig.

A cet effet, M. le président du Tribunal administratif a désigné M. Hubert SEJOURNE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Alain BOUGRAT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera en mairie du 27 juillet jusqu'au 28 août 2015 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 17 h 00).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, le mardi 27 juillet 2015 de 9 h 30 à 12 h 00 et le vendredi 28 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00, en vue de recueillir les observations écrites.

Pendant la durée de l'enquête, les observations ou remarques : La réhabilitation du quartier Koenig - pourront être consignées sur le registre mis à disposition. Elles peuvent être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Bretteville-sur-Odon.

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire  
 Patrick LECAPLAIN

7123747901  
**GAP JURIS**  
 Société d'avocats  
 rue des Moins-Parreaux  
 14650 CARPQUET

**LODA**

SA au capital de 230 000 euros  
 Siège de l'assemblée  
 BERNIERES SUR-MER (Calvados)  
 IRCS CAEN 398 410 847

**CHANGEMENT ADMINISTRATEUR**

Il résulte des termes de procès-verbal de l'assemblée générale du 5 juin 2015, que M. Amaud DEB LIEUX, domicilié à Caen (14009), 3, rue, Jean-François, a été nommé en qualité d'administrateur, en remplacement de Mme Jessie DESGRANGES, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de Caen.  
 Pour avis  
 Le Président

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.acturlegales.fr.

**Avis de marchés publics**  
 Procédure adaptée article 28  
 Marchés inférieurs à 25 000 euros HT

**ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES**  
 cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics inférieurs à 25 000 euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région.

Vous les retrouvez également sur le site : [ouestmarches.com](http://ouestmarches.com)

7123481301  
**AVIS DE CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LABEL ECONOMIE ENERGIE

Forme : société à responsabilité limitée  
 objet social : 75, rue de la Folie, 14220 Auloules.

Objet : commercialisation de tous produits liés à l'habitat et le confort de l'habitat notamment isolations intérieurs et extérieurs, menuiseries, couvertures neuves, plomberie, chauffage ; travaux complémentaires et connexes qui seront réalisés par voie de sous-traitance ; vente de rez-de-chaussée commerciaux ;  
 Durée : 99 ans.  
 Capital : 10 000 euros.

Gérance : M. Emmanuel DUPOST domicilié 75, rue de la Folie, 14220 Moulins.  
 Immatriculation : au RCS de Caen.  
 Pour avis,  
 Le Président

712368701  
**FIDAL**  
 Société d'avocats  
 1, rue Claude-Bloch  
 C.S. 15093  
 14078 CAEN Cedex 05

**OXYGÈNE AUTOMOBILES**

SAS unipersonnelle  
 au capital de 50 000 euros  
 Siège social :  
 Boulevard Sulfick  
 Rond-Point de la Blizue  
 14112 THÉVILLE-BEUVILLE  
 775 561 020 RCS CAEN

**CO COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Par décision en date du 30 juin 2015, l'association unique a décidé de nommer, à compter de ce jour et pour une durée de 6 exercices :

- en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, M. FRANCIS EXTENSIO SECAO, dont le siège social est sis à Donville-les-Bains (50350), 26, route de Courances ;
- en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant, M. FRANCIS LAMOTTE, domicilié à Donville-les-Bains (50350), 26, route de Courances.

Pour avis,  
 Le Président

Recevez votre journal à domicile

Facile !

02 31 60 09 32

SANTÉ

Le rapport Grall prône une vraie coordination territoriale de l'accueil.

Solveig Godeluck
sgodeluck@lesechos.fr

Après vingt ans de réformes pour accroître leur sécurité et leur qualité, les urgences à l'hôpital attirent de plus en plus de monde : 18 millions de personnes y sont passées en 2013, contre 7 millions en 1990. Un Français sur 8 s'y rendait à l'époque, contre 1 sur 3,5 aujourd'hui.

Dans ce document, il propose un plan d'action centré sur une meilleure coordination de terrain. Puisque le projet de loi Santé en discussion au Sénat rend obligatoires les groupes médicaux hospitaliers de territoire

(GHT), autant conserver ce cadre géographique pour créer un « réseau territorial de l'accès aux soins non programmés ». Les établissements publics et privés, les médecins libéraux et salariés, les structures médico-sociales devraient inscrire dans une base de données commune leur disponibilité, leur savoir-faire, leurs spécialités, leurs équipements. Le pilotage serait assuré par la régulation téléphonique (appels au 15). Ils se coordonneraient aussi par filière pour mieux gérer traumatisés, handicapés, bébés... En parallèle, Jean-Yves Grall préconise la création d'une équipe unique d'urgentistes dans chaque GHT. Elle serait placée sous l'autorité d'un seul chef de service, d'un seul établissement, tout en opérant en plusieurs lieux. Elle nécessitera peut-être la création d'un statut de « praticien hospitalier de territoire ».

Recentrer l'urgentiste sur son cœur de métier Pour Jean-Yves Grall, il faut recentrer l'urgentiste sur son cœur de métier, donc délester par exemple de la gestion des lits, confiée à un « bed manager ». Le rapporteur est favorable à l'accompagnement des patients par des volontaires du service civique, comme dans les hôpitaux de Paris. Cette organisation pourrait aiguiller certains patients vers les maisons médicales de garde proches - mais il faudrait qu'elles ouvrent plus longtemps. Pour inciter les médecins libéraux, généralistes et spécialistes, à prendre des patients hors rendez-vous, leur tarif de consultation pourrait aussi être majoré, estime-t-il.

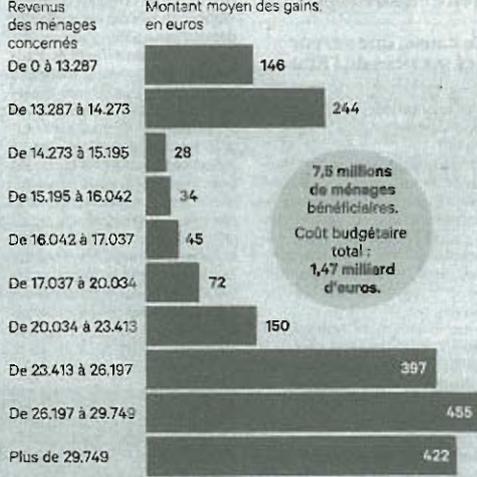
● Les mesures décidées il y a un an ont finalement coûté 1,47 milliard à l'Etat.
● Elles ont touché des ménages aux revenus allant jusqu'à 30.000 euros.

FISCALITÉ

Ingrid Feuerstein
ifeuerstein@lesechos.fr

Les Français s'en sont à peine aperçus, mais nombre d'entre eux ont bénéficié en 2014 d'un « geste fiscal » relativement important. Selon les estimations publiées par le rapporteur du Budget, Valérie Rabault (PS), près de 7,5 millions de ménages, soit 20 % des foyers fiscaux, ont profité de la ristourne fiscale sur les bas revenus adoptée l'été dernier. En moyenne, celle-ci a atteint 200 euros pour un impact sur les finances publiques de 1,47 milliard d'euros au total. Un montant légèrement supérieur aux prévisions. Pour tenter d'enrayer le « ras-le-bol » fiscal, le gouvernement a adopté il y a un an deux mesures allégeant la fiscalité des revenus modestes. La première, une réduction forfaitaire d'impôts (de 350 euros au maximum pour un célibataire et 700 euros pour un couple), a bénéficié à 4,1 millions de ménages qui ont « gagné » en moyenne 312 euros. « La mesure touche des revenus annuels allant jusqu'à 30.000 euros, ce qui est proche du revenu médian. On est sur des effets remarquables », a commenté la députée socialiste Karine Berger, lors d'une réunion de la commission des Finances de l'Assemblée nationale. A noter que ces chiffres se rapportent au revenu fiscal de référence d'un foyer (et non par part fiscale). Les bénéficiaires dont le revenu se situe autour de

Baisse de l'impôt sur les revenus de 2013



LES ECHOS / SOURCE : RAPPORT SUR L'APPLICATION DES MESURES FISCALIS

7,5 MILLIONS

C'est le nombre de foyers fiscaux qui ont profité du geste fiscal de l'été 2014.

30.000 euros correspondent a priori à des familles avec enfants. Cela explique aussi pourquoi le gain n'est pas toujours proportionnel aux revenus. En plus de cette réduction forfaitaire, un autre effet est venu soulager les revenus modestes : la revalorisation de la décade, un mécanisme destiné à atténuer les effets de seuil lors de l'entrée dans l'impôt. La mesure a touché plus de contribuables (7,18 millions), mais le gain reste

relativement limité, de 28 euros en moyenne par foyer.

Tout cela n'a pas suffi à convaincre les Français de la « pause fiscale » annoncée par François Hollande. D'après un sondage Odoxa publié lundi dans « Les Echos », 74 % de personnes interrogées déclarent qu'elles ne croient pas en cette promesse. 69 % estiment le niveau des prélèvements « excessif », signifiant que le message n'est toujours pas passé auprès des contribuables.

Un gain limité

Le problème vient du fait que ce geste fiscal a été absorbé par d'autres hausses d'impôt décidées la même année. Par exemple, la fiscalisation de la part employeur complémentaire santé a coûté 118 euros en moyenne aux ménages touchés par la mesure, quand ce des majorations de pension par charge de famille pesés à hauteur 368 euros. L'augmentation de la qualité locale a, elle aussi, joué négativement sur la perception des Français. Les ménages qui sont sortis de l'impôt grâce à la réduction forfaitaire de 350 ou 700 euros n'ont été exemptés de taxe d'habitation pour autant, car celle-ci est assise sur le revenu fiscal de référence.

Doué la volonté du gouvernement de communiquer encore plus cette année sur les baisses d'impôts, la suppression de la première tranche du barème. Près de 8 millions de foyers fiscaux recroqueront cet été, à leur feuille d'imposition, un coup de l'administration fiscale leur indiquant précisément combien ils économiseront grâce à cette réforme.

AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

REPUBLICQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DU CALVADOS
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
AVIS AU PUBLIC
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER
Communes de Graye-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bernières-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basly, de Douvres-La-Délivrande, de Mathieu, d'Hermanville-sur-Mer, de Périers-sur-le-Dan, de Biéville-Beuville, de Bénouville, de Blainville-sur-Orne et de Ranville.

Taxe carbone : feu vert à de futures hausses

La loi sur la transition énergétique a été adoptée mercredi. La contribution climat-énergie pourra quadrupler entre 2016 et 2030.

Joël Cossardeaux
jcossardeaux@lesechos.fr

C'est confirmé. La contribution climat-énergie (CCE), qui a été insérée en 2014 dans la fiscalité sur les carburants, pourra bel et bien faire l'objet de nouvelles hausses au-delà de 2016. Cette disposition figure dans la loi de transition énergétique définitivement adoptée mercredi par les députés. Très concrètement, entre l'an prochain et 2030, cette CCE intégrée dans les taxes payées sur les carburants ou le fioul pour passer de 22 euros la tonne de CO2 à 100 euros, en passant par un objectif intermédiaire de 56 euros en 2020.

Reprenant une mesure introduite au Sénat au projet de loi sur la transition énergétique, comme nous l'indiquions dans notre édition de mardi, les députés sont passés à l'acte avec avis favorable du gouvernement. Une position que Ségolène Royal, qui porte ce texte depuis des mois, est venue elle-même défendre devant l'Assemblée. Un

quasi-retournement de situation ministre de l'Écologie étant par ailleurs attendue sur une ligne hostile à ce mesure. Attachée à la défense

de nouveaux d'achat des ménages, la présidente de Poitou-Charentes : toujours mise en travers de rémes fiscales pouvant être assimilées à une forme d'écologie punitive. Le ton est resté le même. Cette mesure se traduira par un alourdissement de l'impôt est « de question », a insisté Ségolène Royal. Et de rappeler la règle va prévaloir dans la mise en œuvre de cette vague de hausses à ve

« L'augmentation sera compensée par un allègement de concurrence par un allègement. Autre précision, les chiffres crits dans la loi sur la transi énergétique ne sont que des ordres de grandeur. Le montant annuel de la contribution devant être fixé l'année dans le cadre du budget.

Large soutien

Sans parler de consensus, la mesure de fiscalité verte a bénéficié d'un large soutien à l'Assemblée. Outre les députés socialistes, écologistes et radicaux de gauche, centristes l'ont défendue. D'un autre côté, Guy Georjus (Les Républicains) s'est également déclaré favorable. A quelques jours de la COP 21, la France envoie un message clair à travers ce vote.

« Il convient de donner une trajectoire d'évolution au prix du carbone dans l'intérêt même des entreprises. » SÉGOLENE ROYAL, Ministre de l'Écologie

Les Echos 23.07.2015

ASIE — Le gouvernement japonais a admis, mercredi, qu'il n'atteindrait pas son objectif d'un retour à un excédent budgétaire primaire lors de l'exercice clos en mars 2020. Le Premier ministre Shinzo Abe donne la priorité à la relance de la croissance et laisse de côté les objectifs de réduction des dépenses publiques, alors que le Japon a le ratio dette/PJB le plus élevé du monde industrialisé.

Le roi saoudien en visite cet automne aux Etats-Unis



NUCLÉAIRE — Le roi Salman d'Arabie saoudite (photo) effectuera une visite cet automne à Washington, a déclaré mercredi le secrétaire américain à la Défense, Ashton Carter, à l'issue d'un entretien avec le souverain saoudien.

La justice italienne saisit 2 milliards d'euros d'actifs de la mafia

EUROPE — La justice italienne a mis mercredi sous séquestre des biens d'une valeur d'environ 2 milliards d'euros appartenant à la Ndrangheta, un groupe mafieux calabrais, opérant dans le secteur des jeux et des paris, indique un communiqué du parquet.

Le plan Juncker prêt à décoller. Les Etats proposent plus de 42 milliards de contributions au plan d'investissement européen.

UNION EUROPÉENNE

Anne Bauer abauer@lesechos.fr — Bureau de Bruxelles

Avec la crise grecque, le travail mené par les institutions européennes pour tenter de relancer l'investissement en Europe est quelque peu passé inaperçu. Mercredi, date du dernier « collège » de la Commission européenne avant les vacances, soit la réunion hebdomadaire des commissaires européens, le président Jean-Claude Juncker en a profité pour rappeler qu'il avait tenu l'une de ses principales promesses de campagne, à savoir le lancement d'un plan d'investissement de 315 milliards d'euros en Europe.

permettre de financer des projets à risque, et qui a fait l'objet d'une proposition législative le 13 janvier, a été approuvé par les Etats à l'unanimité le 10 mars. Il a obtenu le vote du Parlement européen le 24 juin. « Jamais les institutions européennes n'avaient légiféré si vite », s'est félicité Werner Hoyer. Le FEIS qui veut participer à 315 milliards d'investissements sur trois ans servira à offrir aux autres investisseurs publics et privés une garantie de première perte.

Mobilisation Comme la souligné Jyrki Katainen, vice-président chargé de l'emploi et de l'investissement, l'Union européenne ne manque pas de liquidités, mais l'absence de confiance bloque la reprise de l'investissement, qui est toujours en deçà, de quelque 15 % du niveau atteint en 2007 avant la crise financière. Signe de mobilisation, neuf Etats membres ont promis de contribuer pour 42,6 milliards d'euros à ce plan d'investissement en mobilisant leurs banques nationales de développement.



Le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, a tenu l'une de ses principales promesses de campagne : lancer un plan d'investissement de 315 milliards d'euros en Europe. Photo John Thys/AFP

nière, le Royaume-Uni a annoncé qu'il consacrerait 8,5 milliards d'euros à des projets bénéficiant du soutien du FEIS. « Tous ces engagements augmentent la crédibilité du nouveau fonds », s'est réjoui hier Jyrki Katainen. « Mon principal message s'adresse à présent au secteur privé, pour qu'il contacte directement la BEI afin de lui soumettre ses projets. » En effet, le FEIS ne souhaite pas apporter sa garantie à des seuls projets d'infrastructure européens mais aussi à des PME innovantes. Nul besoin pour elles de s'adresser à leur gouvernement avant de contracter la BEI, qui gère le nouveau fonds.

Aléxis Tsipras à nouveau devant le Parlement grec

Le Premier ministre doit faire avaliser par les députés le deuxième plan de mesures voulues par les créanciers.

Michel De Grandi mgrandi@lesechos.fr

Les tests se succèdent sans interruption pour Aléxis Tsipras. Une semaine après avoir obtenu le soutien des députés de la Vouli pour un premier train de mesures économiques, le chef du gouvernement doit déjà faire avaliser le deuxième volet. La mise en place de ces mesures, voulues par les créanciers, conditionne l'ouverture des discussions pour le troisième plan d'aides d'urgence de 82-86 milliards d'euros.

de grève et des licenciements, des privatisations. L'onde de choc du premier vote a surtout été politique. Le texte adopté par 229 voix sur les 300 de l'Assemblée a profondément divisé les députés de Syriza (39 d'entre eux ont voté contre ou se sont abstenus), obligeant le Premier ministre à procéder à un remaniement durant le week-end. Au total, dix portefeuilles ont ainsi changé de mains. Surtout, les soutiens des députés de la Vouli ont fondu. Jusque-là, le parti d'extrême gauche disposait de 149 élus, ce qui, en ajoutant la droite nationaliste d'Anel (13 élus), amenait la majorité à 162 sièges sur 300. Depuis le premier vote, la défection de plus d'un cinquième des députés de Syriza a réduit le nombre de soutiens à 123. Ce nouveau vote est bel et bien un test pour le Premier ministre, qui va compter ses soutiens.

La BCE relève ses aides d'urgence aux banques de 900 millions d'euros.

Pour reconquérir ses troupes, Aléxis Tsipras a évoqué la convocation d'un congrès en septembre. Auparavant, sa priorité demeure la finalisation d'un accord avec les créanciers, idéalement avant le 20 août, jour d'une grosse échéance financière. Après avoir bénéficié d'une aide d'urgence de 7 milliards d'euros qui lui a permis de dégrèler, en début de semaine, une échéance de 4 milliards dus à la BCE ainsi qu'un arriéré de plus de 2 milliards au FMI, la Grèce a obtenu mercredi un nouveau geste de la Banque centrale européenne. Elle a décidé d'augmenter à nouveau de 900 millions d'euros le plafond des prêts d'urgence accordés aux banques grecques afin de faire ainsi passer à 90,5 milliards d'euros.

Ondé de choc Pour autant, le climat est loin d'être apaisé. Ces mesures viennent certes s'ajouter à celles, entrées en vigueur lundi, comme la hausse de la TVA, les réformes des retraites, des règles de négociation collective, du droit

Official notice from the French Republic, Prefecture of Calvados, regarding a public inquiry for a wind park in the sea. Includes details on the project, public inquiry dates, and a list of municipalities and their respective inquiry times.

Handwritten signature 'les echos' and date '23.7.2015' at the bottom of the page.





# Annonces légales

5.1

712472701  
**LA PLAINE NORMANDE (SA d'ILM)**  
Vend UN PAVILLON MITOYEN avec GARAGE CAVE et JARDIN PRIVATIF  
14 Lotissement "Les Chevrettes" à VASSY (14)  
T4, comprenant : entrée, rangement, séjour, cuisine, salle de bain, w.c., 3 chambres, d'une surface d'environ 71m<sup>2</sup> habitables. Chauffage électrique, fenêtres PVC double vitrage. Prix: 73 100 euros (hors frais de notaire et bancarés). Classe énergie : F - Réf : 0083-002473-14.  
Renseignements et visites : GROUPE SMI - GIE VENTES  
Serge GIFFARD - Tél. : 0811 74 12 12 - [sgiffard@groupesmi.fr](mailto:sgiffard@groupesmi.fr)  
Offre réservée exclusivement aux locataires de LA PLAINE NORMANDE du département du CALVADOS ainsi qu'aux gardiens de l'entité pendant deux mois à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité prévues par l'article R-443-12 du CC.

## Avis administratif

712460301  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### Rappel - Avis au Public

#### RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Gray-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bernières-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Douvres-La-Déivrande, de Matheuf, d'Hermanville-sur-Mer, de Pères-sur-la-Dun, de Bierville-Beuville, de Bénouville, de Blainville-sur-Orne et de Ranville.  
Communauté de communes de Bassin-Seuilles et mer, de Cour de Nacre, d'Orval, de Cabot, communautés d'agglomération Caen la mer.  
Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :  
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;  
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;  
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Douvres-La-Déivrande, de Matheuf, de Pères-sur-la-Dun, de Bierville-Beuville, d'Hermanville-sur-Mer, de Blainville-sur-Orne, de Bénouville et de Ranville ;  
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;  
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénouville, d'Hermanville-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer ;  
réserves au recensement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-Mer, au poste électrique sur la commune de Ranville et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique présentés par RTE.  
Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consignier éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.  
Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/Avis et consultation du public/consultation en cours ».  
La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.  
Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danièle FAYSSIE  
Membre suppléant :  
Mme Claudine COOSTERLINK  
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :  
Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie d'Aranches-sur-Mer :  
le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 10 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le lundi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Mairie de Lis-sur-Mer :  
le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Mairie de Quatrebœuf :  
le samedi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Communauté de communes de Cabot :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie de Blainville-sur-Orne :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.  
Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail à l'adresse : [enq.uta.occordement@parcoelien@calvados.gouv.fr](mailto:enq.uta.occordement@parcoelien@calvados.gouv.fr)  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.  
À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site Internet, pendant un an.  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

712460701  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### Rappel - Avis au Public

#### PROJET PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Courseulles-sur-Mer, Saint-Honorin-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppot, Combes, Longue-sur-Mer, Marivaux, Tracy-sur-Mer, Aranches-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Lis-sur-Mer, Lisieux-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Meris Franceville, Bénouville, Ranville, Ambréville et Salisvilles.  
Communautés de communes ou d'agglomération de : Bassin-Seuilles et mer, Bayeux-Intercom, Cour de Nacre, Cabot et Caen la mer.  
Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :  
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;  
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;  
- l'une et l'autre relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer présentées par le représentant d'Edenèmes Offshore du Calvados.  
Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consignier éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.  
Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/Avis et consultation du public/consultation en cours ».  
La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.  
Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danièle FAYSSIE  
Membre suppléant :  
Mme Claudine COOSTERLINK  
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :  
Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie d'Aranches-sur-Mer :  
le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Communauté de communes de Bassin-Seuilles et mer :  
le mardi 11 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 10 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le lundi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Mairie de Lis-sur-Mer :  
le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Mairie de Quatrebœuf :  
le samedi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Communauté de communes de Cabot :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie de Blainville-sur-Orne :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.  
Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail à l'adresse : [enq.uta.occordement@parcoelien@calvados.gouv.fr](mailto:enq.uta.occordement@parcoelien@calvados.gouv.fr)  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.  
À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site Internet, pendant un an.  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

### Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28  
Marchés inférieurs à 25 000 euros HT

### ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

cette rubrique est faite pour vous  
Consultez les marchés publics inférieurs à 25 000 euros  
des collectivités, établissements publics  
et administrations de votre région.  
Vous les retrouvez également sur le site :  
[ouestmarches.com](http://ouestmarches.com)

Tarif de référence stipulé dans l'art. 2 de l'arrêté ministériel  
du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonces sont éditées que, conformément au décret du 12-1347 du 28 décembre 2012,  
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés  
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne  
dans une base de données numérique centralisée, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratif

712491201  
LE PRÉFET DE LA RÉGION  
BASSE-NORMANDIE  
PRÉFET DU CALVADOS  
officier de la Légion d'honneur  
officier de l'Ordre national du mérite  
Direction départementale  
des Territoires et de la Mer

### Arrêté préfectoral portant création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) sur la commune de Louvigny

#### AVIS

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L.200-1, L.210-1, L.212-1 et suivants, L.213-3 et R.212-1 et suivants et R.213-1 et suivants ;  
Vu la directive territoriale d'aménagement de l'estuaire de la Seine, approuvée par décret en conseil d'État le 10 juillet 2005 ;  
Vu le schéma de cohérence territoriale de Caen-Métropole, approuvé le 20 octobre 2011 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Louvigny en date du 13 octobre 2014 approuvant la mise en œuvre d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) pour permettre la réalisation d'une opération d'aménagement au sens de l'article L.200-1 du code de l'urbanisme ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Louvigny en date du 30 mars 2015 demandant la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) pour permettre la mise en œuvre de l'opération d'aménagement envisagée ;  
Vu les pièces du dossier déposées par la commune de Louvigny, consistant que le document d'orientations générales du schéma de cohérence territoriale "Caen-Métropole", l'identité Louvigny comme étant une commune de la couronne urbaine d'agglomération connotée qui a vocation à renforcer sa dynamique de construction à vocation "habitat et économique", en privilégiant le renouvellement urbain ;  
Considérant que le projet de la commune vise notamment à construire 210 logements d'ici 2025, en cohérence avec les objectifs du SCoT et du programme local de l'habitat (PLH) en vigueur et à créer une nouvelle offre en services, commerces et activités économiques, pour favoriser les liens interquartiers autour d'un nouveau "axe de vie" ;  
Considérant que ces intentions d'aménagements sont traduites dans des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et que leur mise en œuvre passera par une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC) ;  
Considérant que l'action foncière constitue une des clés de la réussite de ce projet d'aménagement ;  
Considérant en effet que les terrains susceptibles de recevoir les opérations d'aménagement présentées au présent avis ont été de leur localisation et de leur destination et qu'il convient donc de maîtriser l'occupation des sols du territoire ;  
Considérant que le projet d'aménagement est un aménagement par la commune et qu'une réelle volonté de maîtriser son développement et correspond à l'un des objectifs définis par l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ;  
Considérant dans ces conditions que la commune de Louvigny est légitime à demander la création d'une zone d'aménagement différé (ZAD) pour éviter tout effet spéculatif qui compromettait son projet d'aménagement ;  
Sur proposition du directeur départemental des Territoires et de la mer du Calvados ;  
ARRÊTÉ  
ARTICLE 1ER :  
Une zone d'aménagement différé est créée sur la commune de Louvigny sur les secteurs "Tanneau du Mesnil" et "centre du village", conformément au plan et à l'état parcelaire ci-joints, constitués en un ensemble de parcelles représentant respectivement 4,16 et 7,70 hectares, pour la création de logements et d'espace à vocation économique ;  
ARTICLE 2 :  
La commune de Louvigny est désignée comme titulaire du droit de préemption dans la zone ainsi délimitée. Elle peut déléguer ce droit sur tout ou partie de la zone définie à l'article 1, dans les conditions prévues aux articles L.213-3 et R.213-1 du code de l'urbanisme ;  
ARTICLE 3 :  
La durée d'exercice de ce droit de préemption est de 6 ans renouvelable à compter de la publication de l'acte qui a créé la zone ;  
ARTICLE 4 :  
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados et fera l'objet, par les soins du directeur départemental des Territoires et de la mer, et aux frais de la commune de Louvigny, d'une insertion dans deux journaux officiels dans le département ;  
En outre une copie de l'arrêté et un exemplaire du plan annexé seront déposés en mairie de Louvigny. Un avis de dépôt sera affiché à la mairie de Louvigny pendant un mois ;  
ARTICLE 5 :  
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité mentionnées à l'article 4 ;  
ARTICLE 6 :  
Le secrétaire général de la préfecture du Calvados, le directeur départemental des Territoires et de la mer et le maire de Louvigny, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée pour information à :  
- M. l'administrateur général des finances publiques de Basse-Normandie, 7 boulevard Bertrand, CD 40001, 14043 Caen cedex 9 ;  
- M. le président du conseil supérieur de notaires, 60, boulevard Le Tour-Maubourg, 75007 Paris ;  
- M. le président de la chambre Inter départementale des notaires de Basse-Normandie, 8, place Louis-Guilford 9, 661 46, 14066 Caen Cedex 4 ;  
- M. le bâtonnier de l'ordre des avocats du Calvados, maison de l'avocat, 3, avenue de Hippocrate, ZAC Gardin 6, e place Conquerant, 14000 Caen ;  
- Mme le greffier en chef du tribunal grande instance de Caen, place Fontaine CS 45257 14052 Caen cedex 4.

Recevez votre journal à domicile  
**Facile !**  
02 31 86 03 32



# Annonces légales

### Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28  
Marchés inférieurs à 25 000 € HT

### ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

Cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics, inférieurs à 25 000 Euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région.

Vous les retrouvez également sur le site : [ouestmarches.com](http://ouestmarches.com)

7124799001

### Commune de Cricquebœuf

Mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

### AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Cricquebœuf, N°15 CD0513 - Espace Claude Burget, 14130 Cricquebœuf, 02 31 67 21 88.  
Objet du marché :  
Marché pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.  
Type d'avis : avis d'appel public à concurrence.  
Type de procédure : procédure adaptée.  
Catégorie : Services.  
Support(s) de publicité : <http://www.e-marchespublics.com>.  
Date et heure limite de dépôts :  
Candidature : 8 septembre 2015 à 12 h 00.  
Offre : 8 septembre 2015 à 12 h 00.

## ENFIN UN SITE UNIQUE POUR VOS NOUVEAUX MARCHÉS PUBLICS...

# FACILE PERTINENT PROCHE



**FACILE** : un seul site pour tous vos marchés publics  
**PERTINENT** : sélection de marchés publics correspondant à vos critères  
**PROCHE** : accès personnalisé par votre numéro de téléphone

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. [www.actuellegales.fr](http://www.actuellegales.fr).

### Avis administratif

7124610301

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la mer

### RAPPEL - AVIS AU PUBLIC

#### RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Gray-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bernières-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Bazly, de Douvres-La-Dévy, de Mathieu, d'Hermanville-sur-Mer, de Pénris-sur-le-Dan, de Bénouville-Beurville, de Bénouville, de Bénouville-sur-Orne et de Ranville.

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer, de Cour de Nacre, d'Orival, de Cabator, communauté d'agglomération Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Bazly, de Douvres-La-Dévy, de Mathieu, de Pénris-sur-le-Dan, de Bénouville-Beurville, d'Hermanville-sur-Mer, de Bénouville-sur-Orne, de Bénouville et de Ranville ;
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste à électrique

225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;

- qu'il mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénouville, d'Hermanville-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-Mer, au poste électrique sur la commune de Ranville et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique présentés par RTE.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête à cet effet.

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M Jean-François GRATIEUX et Mme Danièle FAYSSIE  
Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLUNK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Communauté de communes de Orival  
le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00
- le jeudi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Cour de Nacre :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 28 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Cabator :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Bénouville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la mer le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.raccordementparceolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.raccordementparceolien@calvados.gouv.fr)
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Services Maritimes et Littoraux, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

7124610701

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la mer

### RAPPEL - AVIS AU PUBLIC

#### PROJET PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Honoré-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Marivaux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fréhé, Asselins, Mesvins, Ver-sur-Mer, Gray-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Francais, Bénouville, Ranville, Antréville et Salettes.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cour de Nacre, Cabator et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;
- l'une et l'autre relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer présentés par le représentant d'Éolennes Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/Avs et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M Jean-François GRATIEUX et Mme Danièle FAYSSIE  
Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLUNK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

- Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Arromanches-les-Bains  
le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Communauté de communes de Bayeux-Intercom  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes Cour de Nacre :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Luc-sur-Mer :  
le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Ouistreham :  
le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre de 2015 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Cabator :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Bénouville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.parc.eolien.calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parc.eolien.calvados.gouv.fr)
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Services Maritimes et Littoraux, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

# Annonces légales

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28  
Marchés inférieurs à 25 000 euros HT

## ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

Cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics,  
inférieurs à 25 000 Euros  
des collectivités, établissements publics  
et administrations de votre région.  
Vous les retrouvez également sur le site :  
ouestmarchés.com

## Tarif de référence stipulé dans l'Art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés, et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Avis administratif

7124608201

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## RAPPEL - AVIS AU PUBLIC

### RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU PARC EOLIEN EN MER

Communes de Grisy-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bayeux-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Dourves-La-Clivrande, de Madieu, d'Hermanville-sur-Mer, de Périus-sur-Dan, de Biville-Bouville, de Bénéville, de Blainville-sur-Orne et de Ranville.  
Communauté de communes de Bessin-Saulles et mer, de Cœur de Nacre, d'Orival, de Cabot, communauté d'agglomération Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;

- de concession d'occupation du domaine public maritime ;

- de concession d'usage public relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bémiers-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Dourves-La-Clivrande, de Madieu, de Périus-sur-Dan, de Biville-Bouville, d'Hermanville-sur-Mer, de Blainville-sur-Orne, de Bénéville et de Ranville ;

- de concession d'usage public relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;

- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénéville, d'Hermanville-sur-Mer et de Bémiers-sur-Mer ;

relatives au raccordement au réseau public de transport d'électricité du parc éolien au large de la commune de Courseulles-sur-Mer, au poste électrique sur la commune de Ranville et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique présentés par RTE.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

La commission d'enquête est nommée par le préfet du Calvados et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
Mme Claudine OSTERLINIK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qui tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Saulles et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Communauté de communes de Orival :  
le mardi 25 août 2015 de 18 h 00 à 19 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 18 h 00 à 19 h 00

Mairie de Bémiers-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 08 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cœur de Nacre :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénéville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.raccordementparcseolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.raccordementparcseolien@calvados.gouv.fr),

- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

7124608801

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la mer

## RAPPEL - AVIS AU PUBLIC

### PROJET PARC EOLIEN EN MER

Communes de Coleville-sur-Mer, Sainte-Hélène-des-Pierres, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Nervieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fréland, Annelles, Mévius, Vieux-sur-Mer, Grisy-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Bémiers-sur-Mer, Banières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Quatrefoin, Méville-Françville, Bénéville, Ranville, Amfreville et Salennes.  
Communauté de communes ou d'agglomération de Bessin-Saulles et mer, Bayeux-Hérouville, Cœur de Nacre, Cabot et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il sera procédé, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12 h 00, à une enquête publique unique sur les demandes :

- de concession d'occupation du domaine public maritime ;

- et de concession d'usage public relative à la création d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer présentée par le développeur d'Éolienne Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : rubrique "Publications/Avis et consultations de protocoles/consultation en cours".

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
Mme Claudine OSTERLINIK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qui tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Bessin-Saulles :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Arromanches-les-Bains :  
le jeudi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Bessin-Saulles et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Communauté de communes de Bayeux-Hérouville :  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Bémiers-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes Cœur de Nacre :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Bénéville :  
le samedi 23 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre de 2015 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté de communes de Caen la mer :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Coleville-sur-Mer :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Luc-sur-Mer :  
le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Quatrefoin :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Méville-Françville :  
le samedi 23 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre de 2015 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14052 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.parcseolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcseolien@calvados.gouv.fr),

- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

## Vie des sociétés

7124608201

SCP Florence BODARD  
et Emilia BROMIER  
Notaires associés  
14, avenue Sainte-Thérèse  
BP 5119  
14103 LISIEUX Cedex

## AVIS

### DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Florence BODARD, notaire à Lisieux (14100) le 31 juillet 2015 enregistré au service des impôts de Caen Nord (14) le 5 août 2015, bordereau: 2015/2047 Case 1, extrait 7533, a été constitué une société civile ayant les caractéristiques suivantes : la société a pour objet : l'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles ainsi que la construction de tous immeubles et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société. La constitution de la société sous toutes formes, y compris les baux à construction ou autres. La société est dénommée "BELLE ALLIANCE". Le siège social est fixé à : Lisieux (14100) 1-4, rue St. Pierre. La société est constituée pour une durée qui expire le 31 décembre 2015, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Le capital social est de mille euros (1 000) divisé en mille (1 000) parts de un euro (1 €) chacune, de 1 à 1 000. Les associés sont : Mme Blainville DOUGET épouse en instance du divorce de M. FUTEJICO SAKAUE, pour 999 parts numérotées de 1 à 999. M. Carlos CUNHA, cofondateur, pour 1 part numérotée n° 1000, demeurant ensemble à Lisieux (14100), 5, avenue République. Madame Blainville DOUGET est nommée gérante et ce pour une durée illimitée. Cette société sera acceptée expressément les fonctions qui viennent de lui être confiées. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Prévision étant ici faite que pendant au moins se terminera le 31 décembre 2015. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lisieux (14100).

Pour avis,  
Me BODARD.



sur Facebook

# La Renaissance

Le Bessin - Côte de Nacre





<b>AVIS AU PUBLIC</b>
-----------------------

**PROJET PARC ÉOLIEN EN MER**

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-Mer, Manvieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-Les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seulles et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Nacre, Cabaïor et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du **15 juillet 2015**, il sera procédé, **du lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 inclus 12h00**, à une ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- de concession d'occupation du domaine public maritime ;

l'une et l'autre relatives **au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-mer** présentées par le représentant d'Éoliennes Offshore du Calvados.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprendront notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « **Publications/Avis et consultation du public/consultation en cours** »

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et Monsieur André NERON, en qualité de président suppléant.

**Membres titulaires :**

Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M Jean-François GRATEUX et Mme Danielle FAYSSE

**Membre suppléant :**

Mme Claudine OOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairies, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Port-en-bessin :	le mardi 11 août 2015 de 9h00 à 12h00 le mercredi 26 août 2015 de 13h30 à 16h30 le samedi 03 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie d'Arromanches-les-bains	le jeudi 20 août 2015 de 14h00 à 17h00 le lundi 31 août 2015 de 9h00 à 12h00 le jeudi 24 septembre 2015 de 14h00 à 17h00
Mairie de Courseulles-sur-mer :	le lundi 10 août 2015 de 9h00 à 12h00 le mercredi 16 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 le jeudi 01 octobre 2015 de 17 h00 à 20h00 le samedi 10 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Communauté de communes de Bessin-Seulles et mer :	le mardi 01 septembre 2015 de 9h15 à 12h15 le mercredi 16 septembre 2015 de 16h00 à 19h00

Communauté de communes de Bayeux-Intercom	le jeudi 20 août 2015 de 9h00 à 12h00 le jeudi 10 septembre 2015 de 14h00 à 17h00
Mairie de Bernières-sur-mer :	le samedi 22 août 2015 de 9h00 à 12h00 le vendredi 11 septembre 2015 de 17h00 à 20h00 le jeudi 08 octobre 2015 de 14h00 à 17h00
Communauté de communes Cœur de nacre :	le vendredi 21 août 2015 de 14h00 à 17h00 le samedi 05 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 le vendredi 25 septembre 2015 de 14h00 à 17h00
Mairie de Luc-sur-mer :	le lundi 31 août 2015 de 14h00 à 17h00 le vendredi 25 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie d'Hermanville-sur-mer :	le mercredi 26 août 2015 de 9h00 à 12h00 le vendredi 02 octobre 2015 de 14h00 à 17h00
Mairie de Ouistreham :	le samedi 29 août 2015 de 9h0 à 12 h00 le mardi 01 septembre de 2015 14h00 à 17h00 le mardi 15 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 le jeudi 08 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Communauté de communes de Cabalor :	le mardi 11 août 2015 de 14h00 à 17h00 le samedi 12 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 le jeudi 24 septembre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Bénouville :	le mardi 25 août 2015 de 9h00 à 12h00 le vendredi 2 octobre 2015 de 9h00 à 12h00
Mairie de Ranville :	le lundi 10 août 2015 de 15h00 à 18h00 le vendredi 11 septembre 2015 de 9h00 à 12h00 le vendredi 09 octobre 2015 14h00 à 17h00
Communauté d'agglomération de Caen la mer :	le vendredi 21 août 2015 de 9h00 à 12h00

6-2

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13h30 à 16h30, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4.

Les observations peuvent également être envoyées :

- par mail à l'adresse : [enquete.parceolien@calvados.couv.fr](mailto:enquete.parceolien@calvados.couv.fr),
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.

A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10 boulevard du Général Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados

  
Christian DUPLESSIS

Vérification de l'affichage sur les lieux de permanence  
Le 27 juillet 2015



CDC Bayeux Intercom



Port en Bessin



Arromanches



CDC Bessin Seules sur Mer



Bernieres



Courseulles sur mer



Luc sur mer



Hermanville sur mer



Bénouville



CDC ORIVAL à Revers



Ranville



CDC CABALOR à Merville-Franceville



Ouistreham



CDC Cœur Côte de Nacre à Douvres la Délivrande



Comm d'agglomération de Caen-la Mer

8.1

<b>contenu du message</b>	
à	"Damien LEVALLOIS" <damien.levallois@calvados.gouv.fr>
cc	"Gilles SERNA" <gilles.serna@rte-france.com> ; "Jean-François GRATIEUX" <jean-francois.gratieux@wanadoo.fr> ; "Catherine de la GARANDERIE" <catherine.delagaranderie@gmail.com> ; "David LEMARQUIS" <david.lemarquis@edf-en.com> ; "Danielle FAYASSE" <danielle.faysse@hotmail.fr> ; "Claudine OOSTERLINCK" <claudine.oosterlinck@wanadoo.fr> ; "André NERON" <andre.neron@wanadoo.fr>
date	26/09/15 13:24
objet	<b>EOL Courseulles: prolongation de l'enquête publique</b>

Monsieur Levallois,

Comme vous le savez, les enquêtes publiques EOC et RTE ont été, pendant quelques temps, partiellement perturbées par les erreurs de reprise d'adresses mèl destinées à permettre au public de faire connaître, par voie électronique, sa position sur les deux projets relatifs à la mise en place du Parc Eolien offshore du Calvados et au raccordement de ce parc au poste électrique de Ranville.

Sur certains documents, la partie de l'adresse commençant par "enquete" était suivie d'un tiret. Dans d'autres cas, cette même partie était suivie d'un point.

Vous avez, autant que faire se peut, fait rectifier manuscritement cette erreur sur les affiches.

Mais, parallèlement, le système automatique qui devait reconnaître et accepter tous les envois, que les adresses contiennent un point ou un tiret, n'a pas fonctionné correctement du 10 août au 8 septembre 2015.

Ainsi, certaines personnes ont pu nous adresser des mèls d'observations que nous n'avons pas reçus, sans que l'émetteur ait eu connaissance de l'échec de la distribution.

Il est aussi possible que certains émetteurs, constatant le dysfonctionnement, n'aient pas réitéré leur envoi ou n'aient pas utilisé une autre forme d'expression.

Si tel était le cas, nous pourrions être amenés à considérer que *"la survenue d'aléas indépendants de l'enquête n'a pas permis au public de participer dans de bonnes conditions"* et décider de proroger les enquêtes.

Vous avez la responsabilité de l'organisation de ces enquêtes publiques et, dans ce cadre, vous vous êtes chargé de la mise en place et de la gestion des adresses destinées aux dépôts d'observations par voie électronique.

C'est pourquoi la commission aimerait que vous lui dressiez un bilan chiffré des incidents constatés et de leur chronologie (en souhaitant que vous soyez en mesure de lui assurer que votre constat correspond bien à l'intégralité des incidents rencontrés) ainsi qu'un bilan qualitatif de ces incidents (ex: les émetteurs refoulés ont-ils ré-adressé leur message? Les émetteurs refoulés ont-ils envoyé à la DDTM un courrier? etc).

Avec ces renseignements, la commission d'enquête sera en mesure d'apprécier l'impact des dysfonctionnements rappelés ci-dessus.

Il est possible que votre réponse conduise la commission à vous faire part de sa décision de prolonger les enquêtes publiques (EOC et RTE) jusqu'au 29 octobre 2015, ce qui supposera des insertions dans la presse, des affichages dans les mairies et sur sites et une communication

8.2

adaptée dans la presse, de la part des pétitionnaires, pour que le public comprenne les motivations de la prolongation.

Cette prolongation nous amènera aussi à nous concerter, vous et la commission, pour ouvrir au moins deux ou 3 permanences supplémentaires avant la clôture des enquêtes.

J'attire votre attention sur l'urgence de la situation afin de respecter les délais fixés à l'article R123-6 du code de l'environnement.

Dans votre attente,

je vous prie d'agréer, Monsieur Levallois, l'assurance de mes salutations distinguées

Christian Tessier

Christian **TESSIER**  
Président de la commission d'enquête publique EOC  
55 rue des Jacobins  
14000 CAEN  
06 08 40 46 87  
[cc.tessier@wanadoo.fr](mailto:cc.tessier@wanadoo.fr)

Louis de J. 10.15  
à 15h15  
à 9. Neuchâ  
- DDTM  
9.15

**Monsieur le Préfet de la Région Basse-Normandie**  
Préfet du Calvados  
DDTM  
10 bd du Général Vanier  
14000 CAEN

À Caen, le 1<sup>er</sup> octobre 2015,

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 15 juillet 2015, vous avez ouvert une enquête publique sur les demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer et présentées par la société **EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS (EOC)**.

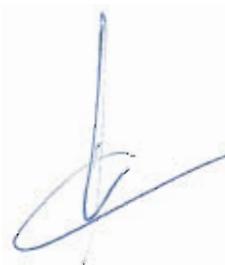
La commission a été alertée sur le fait que pendant quelques temps, au début de l'enquête, des erreurs de reprise d'adresses mènent sur les avis et affiches n'ont pas permis au public de faire connaître, par voie électronique, sa position sur le projet précité.

La situation n'a pu être normalisée qu'à partir des premiers jours de septembre.

En conséquence, cet événement est susceptible d'être considéré comme un aléa, indépendant de l'enquête, mais qui n'a pas permis au public de participer à l'enquête publique dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi, après vous en avoir informé, et faisant application de l'article R 123-6 du code de l'environnement, j'ai décidé de proroger cette enquête publique jusqu'au 28 octobre 2015, afin que le public qui n'a pu s'exprimer comme il en avait la possibilité puisse le faire pendant la période de prorogation qui sera portée à sa connaissance par vos soins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.



**Demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer et présentées par la société EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS (EOC).**

**Décision de prorogation de la durée de l'enquête publique**

Je soussigné, Christian TESSIER, président de la commission d'enquête désignée le 10 mars 2015 par Monsieur le président du tribunal administratif de Caen et chargée par arrêté de Monsieur le Préfet du Calvados du 15 juillet 2015, de conduire l'enquête publique consécutive aux demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer, présentées par la société EOLIENNES OFFSHORE DU CALVADOS (EOC).

Vu le chapitre I-II-III du Code de l'environnement, relatif aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, et notamment les articles L.123-9 et R.123-6 qui donnent au président d'une commission d'enquête publique la possibilité de proroger la durée de l'enquête d'une durée maximum de trente jours et en fixent les modalités ;

Vu l'article R.123-11 du code de l'environnement relatif à la publicité de l'enquête publique;

Vu l'arrêté préfectoral précité du 15 juillet 2015:

Après en avoir informé Monsieur le Préfet du Calvados (DDTM) le 26 septembre 2015;

Considérant que:

- l'enquête publique concernée a été, pendant environ trois semaines à compter du 10 août 2015, partiellement perturbée par des erreurs, sur les avis et affiches annonçant l'enquête, de reprise d'adresses mèl destinées à permettre au public de faire connaître, par voie électronique, sa position sur le projet;
- certaines personnes ont pu adresser des observations qui n'ont pas été reçues par la commission d'enquête;
- certains rejets électronique ont pu ne pas être portés à la connaissance des émetteurs des messages;
- la vocation d'une enquête publique est d'informer le public, recueillir son avis et le faire participer à l'élaboration de la décision;
- cette procédure nécessite d'offrir les meilleures conditions pour assurer l'expression du plus grand nombre de personnes,

- la perturbation, relevée par le public, pourrait avoir pour conséquence de priver les intéressés de la garantie de la prise en considération de leur avis;

### DÉCIDE

La durée de l'enquête précitée, initialement prévue du 10 août 2015 au 10 octobre 2015 à 12 heures, est prorogée de 17,5 jours, soit jusqu'au mercredi 28 octobre 2015 à 17 heures, délai de clôture de la procédure.

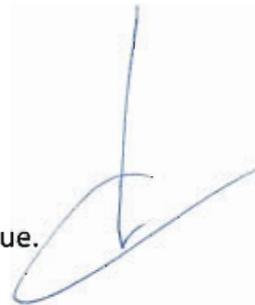
Quatre permanences supplémentaires seront assurées:

- le jeudi 15 octobre 2015, de 14 à 17 h, à la mairie d'Arromanches;
- le mercredi 21 octobre 2015, de 14 à 17 h, à la mairie d'Ouistreham;
- le mercredi 28 octobre 2015, de 14 à 17 h, à la mairie de Courseulles;
- le mercredi 28 octobre 2015, de 14 à 17 h, à la mairie de Ranville.

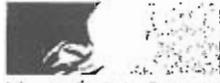
Je demande à monsieur le Préfet du Calvados de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour porter cette décision à la connaissance du public par un affichage réalisé dans les conditions prévues à l'article R. 123-11 du code de l'environnement ainsi que, le cas échéant, par tout autre moyen approprié.

Notamment, les dispositions prises dans ce domaine à l'occasion de l'ouverture de l'enquête publique, et décrites dans l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, devront être réitérées.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> octobre 2015  
Christian Tessier  
Président de la commission d'enquête publique.



10.1



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

### ARRETE PREFECTORAL

**Relatif à la prolongation de l'enquête publique unique définie par l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015 portant sur l'ouverture d'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation relatives au PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER.**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION BASSE-NORMANDIE  
PRÉFET DU CALVADOS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants, L214-1 et suivants, R122-1 et suivants, R123-1 et suivants, R214-1 et suivants, R214-6 et suivants ;

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2124-1 et suivants, R2124-1 à R2124-12, R2124-56 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015 portant sur l'ouverture sur l'ouverture d'enquête publique unique sur les demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer ;

**Vu** le courrier en date du 1 octobre 2015 par lequel monsieur Christian Tessier, président de la commission d'enquête, sollicite une prolongation de cette enquête publique jusqu'au mercredi 28 octobre 2015 à 17H00 ;

**Considérant** le dysfonctionnement d'une des adresses mails n'ayant pas permis de recevoir les observations de certaines personnes du 10 août au 08 septembre 2015 ;

**Considérant** que la prolongation de cette enquête publique permettra une meilleure participation du public ;

**Sur** proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer.

### ARRETE :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

L'enquête publique relative au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles sur mer, ouverte du 10 août 2015 au 10 octobre 2015, est prolongée jusqu'au **mercredi 28 octobre 2015 à 17h00**.

10.2

**ARTICLE 2 :**

L'ensemble des dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015 demeurent applicables.

**ARTICLE 3 :**

L'article 3 de l'arrêté du 15 juillet 2015 est complété comme suit :

par mail à l'adresse suivante : [enquete.parcilien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcilien@calvados.gouv.fr)

**ARTICLE 4 :**

L'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2015 est complété comme suit :

un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront, à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront à la :

Mairie d'Arromanches-les-bains :	Rue Colonel René Michel 14 117 ARROMANCHES	le <b>jeudi 15 octobre de 14h00 à 17h00</b>
Mairie de Ouistreham :	Place Albert Lemarignier 14 150 OUISTREHAM	le <b>mercredi 21 octobre de 14h00 à 17h00</b>
Mairie de Courseulles-sur-mer :	48 rue de la mer BP 107 14 470 COURSEULLES-SUR-MER	le <b>mercredi 28 octobre de 14h00 à 17h00</b>
Mairie de Ranville :	3 rue des Airbornes 14 860 RANVILLE	le <b>mercredi 28 octobre de 14h00 à 17h00</b>

**ARTICLE 5 :**

L'article 5 de l'arrêté du 15 juillet 2015 est complété comme suit :

un avis au public annonçant la prolongation de l'enquête unique sera publié par les soins du préfet et aux frais du demandeur en caractères apparents, dans les journaux régionaux ou locaux soit le "Ouest France", la "Renaissance du Bessin", le "Pays d'Auge" et le "Liberté et dans des journaux nationaux : "Libération" et "Les Echos".

Ce même avis de prolongation d'enquête sera également publié par voie d'affiches à partir du 10 octobre 2015 dans les conditions définies à l'article 5 de l'arrêté du 15 juillet 2015.

**ARTICLE 6 :**

Le préfet du Calvados, le directeur départemental des territoires et de la mer, les maires des communes de Colleville-sur-mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-mer, Manvieux, Tracy-sur-mer, Arromanches-les-bains, Saint-Côme-de-Fresné, Asnelles, Meuvaines, Ver-sur-mer, Graye-sur-mer, Courseulles-sur-mer, Bernières-sur-mer, Saint-Aubin-sur-mer, Langrune-sur-mer, Luc-sur-mer, Lion-sur-mer, Hermanville-sur-mer, Colleville-Montgomery, Ouistreham, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfréville et Sallenelles, les communautés de communes de Bessin-Seulles et mer, de Bayeux-Intercom, Cœur de nacre, de Cabalor, la communauté d'agglomération de Caen la mer sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à Caen, le 2 octobre 2015

Le préfet



Jean CHARBONNIAUD



Avis administratifs

REPUBLIQUE FRANÇAISE Direction départementale des territoires et de la mer... Avis d'enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Projet de Parc éolien en mer

Communauté de Communes de Saint-Martin-de-Frédouville... Avis d'enquête publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Avis d'enquête publique

Vie des sociétés

Société à responsabilité limitée LEMONNIER

AVIS Avis d'enquête publique

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL Avis d'enquête publique

DISSOLUTION ANTICIPÉE Avis d'enquête publique

AVIS DE CONSTITUTION Avis d'enquête publique

Les femmes dans la vie de Céline

Céline et les femmes, Pierre de Bonnevill...

François le pape qui fascine et surprend

Le pape de surprises, Philippe Le Guillou...

Le scandale du Congo Belge

Il pleut des mains sur le Congo, Marc Wiltz...

Dimanche Ouest France 1 journal, 3 cahiers

F.LOMBRIL-J.P. TEUCQUAM - J. TRUCHETET COMMISSAIRES PRISEURS JUDICIAIRES

EXCEPTIONNELLE VENTE DE TRES BEAUX CANAPES HAUT DE GAMME

Logement Le préavis réduit du locataire peut être motivé plus tard

Historie Les sujets qui dérangent pendant l'Occupation

Secrets et mystères de la France occupée

Don Quichotte de la Manche

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28  
Marchés inférieurs à 25 000 €uros HT

## ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

Cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics,  
inférieurs à 25 000 Euros  
des collectivités, établissements publics  
et administrations de votre région.

Vous les retrouvez également sur le site :  
[ouestmarches.com](http://ouestmarches.com)

Tarif de référence stipulé dans Art. 2 de l'arrêté ministériel  
du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012,  
les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés  
et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne  
dans une base de données numérique centrale, [www.actvlegales.fr](http://www.actvlegales.fr).

## Marchés publics

71273-6001

### SIAEP du Plateau de Heuland

Travaux de renouvellement de canalisation  
et des branchements  
Chemin de Llieu Mezery - Commune de Grangues

### PROCÉDURE ADAPTÉE

Marché de travaux : 90 000 euros.  
Objet du marché : travaux de renouvellement de canalisation et des branchements - Chemin de Llieu Mezery - Commune de Grangues.  
Organisme acheteur : SIAEP du Plateau de Heuland, BP 10008, 14188 Hougates cedex, tel. 09 60 12 88 02, fax 02 31 24 43 55, e-mail : [siaepheuland@orange.fr](mailto:siaepheuland@orange.fr)  
Nomenclature communautaire : travaux pose de canalisations (6231110-0).  
Modalités d'obtention du dossier : les dossiers sont à retirer auprès de : COPV CAEN, 33 à 41, avenue de la Côte-de-Nacre, BP 5134, 14070 Caen cedex 05.  
Tél. 02 31 95 17 17, fax 02 31 95 15 10.  
e-mail : [copv@amaisnouveau.com](mailto:copv@amaisnouveau.com)  
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 7 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 19 h 00, fermeture le vendredi à 18 h 00.  
ou en ligne sur : <http://www.appels-offres.org>  
Les dossiers papier retirés seront à la charge des candidats et gratuits en ligne.  
Critères d'attribution :  
1. Prix : 60 points.  
2. Valeur technique de l'offre : 40 points.  
Négociation :  
Le pouvoir adjudicateur se réserve la faculté de pouvoir négocier tant sur le prix que sur les points techniques.  
Variantes : technique d'ouverture de tranchée.  
Date de retrait des dossiers : à partir du lundi 12 octobre 2015.  
Date limite de réception des offres : lundi 26 octobre 2015, à 12 h 00 en mairie de Hougates, service des eaux ou par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.appels-offres.org> avant 12 h 00.  
Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.  
Date d'envoi du présent avis : jeudi 8 octobre 2015.  
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Caen, 3, rue Arthur-Lucas, BP 25068, 14050 Caen cedex 4, tél. 02 31 70 72 72, télécopie 02 31 52 42 17 - Courriel : [greffe-ta-caen@juradm.fr](mailto:greffe-ta-caen@juradm.fr)

## Avis administratifs

712655101

### Mairie de BARVILLE Plan local d'urbanisme AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de la commune de Barville du 5 octobre 2015 au 6 novembre 2015 inclus, soit pendant 30 jours consécutifs.

M. Jean-Louis BAERT a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Rouen et M. Jean-Bernard KLERN a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquêtes à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Barville, pendant la durée de l'enquête, du 5 octobre 2015 au 6 novembre 2015 inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou à l'adresse par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Barville, siège des Sapins (27230).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique

auprès de la mairie de Barville dès la publication du présent arrêté.  
Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique, envoyé à [barville.mairie@orange.fr](mailto:barville.mairie@orange.fr)  
Elles sont consultables et communicables aux fins de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Barville pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 5 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00.
- Le samedi 24 octobre 2015 de 10 h 00 à 12 h 00.
- Le vendredi 6 novembre 2015 de 14 h 00 à 16 h 00.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Barville et à la préfecture de l'Eure pour y être tenues, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Le Maire  
Jean-Luc HIE

## Avis administratifs

7127149401

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Portes, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Marivieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fréné, Assolles, Mouvaines, Vieux-sur-Mer, Grzy-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Duxstrahm, Hézecq, Françoise, Déroulès, Ranville, Amfiville et Salennes.

Communes de la commune ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Coeur de Nacre, Cabot et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet de Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il est procédé à une enquête publique unique, du mardi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 à 12 h 00, elle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 2015 à 17 h 00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 2 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse [www.parc-eolien-calvados.gov.fr](http://www.parc-eolien-calvados.gov.fr) ayant été constaté jusqu'au 8 septembre, le public ayant utilisé cette adresse avant cette date est invité à renvoyer ses observations.

Cette enquête publique unique observatrice la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur la demande de concession d'occupation du domaine public maritime, présentées par le représentant d'Éoleries Offshore du Calvados relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'état de l'Autour Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus et chacun pourra en prendre connaissance et signer éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Ces registres seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :

Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danielle FAYSSE

Membre suppléant :

Mme Claudine COOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'il tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

- Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Arromanches-les-Bains :  
le mardi 20 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le lundi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Bessin-Seules et mer :  
le jeudi 15 octobre 2015 de 9 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)
- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le mardi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 2 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)
- Communauté de communes de Bessin-Seules et mer (Mer-sur-Mer) :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Communauté de communes de Bayeux-Intercom (Bayeux) :  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes Coeur de Nacre (Douvres-la-Divivron) :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Luc-sur-Mer :  
le lundi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Grangues :  
le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre de 2015 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 21 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)
- Campagne et Bati de l'Orme (Cabot) (Hézecq-Françoise) :  
le samedi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Blinville :  
le mardi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté d'agglomération de Caen la mer (Caen) :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mardi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14002 Caen cedex 4.

Les observations pourront également être envoyées :  
- par mail aux adresses suivantes : [enquete-parc-eolien-calvados.gov.fr](mailto:enquete-parc-eolien-calvados.gov.fr) et [enquete.parc-eolien-calvados@calvados.gov.fr](mailto:enquete.parc-eolien-calvados@calvados.gov.fr)  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la Mer.  
À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture de Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par déléguation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

7127149003

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Grzy-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Bény-sur-Mer, Basy, Douvres-la-Divivron, Hermanville-sur-Mer, Périers-sur-le-Dan, Biéville-Bouville, Bényouffe, Blainville-sur-Orne et Ranville. Communauté de communes de : Bessin-Seules et mer, Coeur de Nacre, Cabot, Orval

Communauté d'agglomération de : Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet de Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il est procédé à une enquête publique unique, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 à 12 h 00, laquelle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 2015 à 17 h 00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 2 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse [enquete-raccordement-parc-eolien-calvados.gov.fr](mailto:enquete-raccordement-parc-eolien-calvados.gov.fr) ayant été constaté jusqu'au 8 septembre, le public qui a utilisé cette adresse avant cette date est invité à renvoyer à nouveau ses observations.

Cette enquête publique unique porte sur les demandes :  
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,  
- de concession d'occupation du domaine public maritime,  
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Basy, de Douvres-la-Divivron, de Mathieu, de Périers-sur-le-Dan, de Biéville-Bouville, d'Hermanville-sur-Mer, de Blainville-sur-Orne, de Bényouffe et de Ranville ;  
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Courseulles-sur-Mer ;  
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bényouffe, d'Hermanville-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer ;  
présentées par le représentant de la société RTE Réseau de Transport d'Électricité, et relatives au projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité au niveau du poste électrique de la commune de Ranville, du parc éolien en mer situé au large de la commune de Courseulles-sur-Mer. Ce projet inclut des travaux communs d'extension du poste électrique de Ranville.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autour Environnementale, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus et chacun pourra en prendre connaissance et signer éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Ces registres seront également consultables sur le site Internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :

Mme Catherine DE LA GARANDERIE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danielle FAYSSE

Membre suppléant :

Mme Claudine COOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'il tiendront en mairie, en communautés de communes ou en communauté d'agglomération de :

- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le mardi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)
- Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
Communauté de communes de Orval :  
le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Coeur de Nacre :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Blainville :  
le mardi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Cabot :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Bényouffe :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire).

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête, situé à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14002 Caen cedex 4.

Toute personne intéressée par l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête à cette adresse.

Les observations pourront également être envoyées à l'adresse suivante :  
enquete-raccordement-parc-eolien-calvados.gov.fr  
et enquête-raccordement-parc-eolien-calvados@calvados.gov.fr  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la Mer.  
À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture de Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par déléguation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28- Marchés inférieurs à 25 000 Euros HT

### ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

Cette rubrique est faite pour vous

Consultez les marchés publics, inférieurs à 25 000 Euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région. Vous les retrouvez également sur le site : [ouestmarchés.com](http://ouestmarchés.com)

7127150001

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVAADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Grève-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Bény-sur-Mer, Bassy, Douvres-La-Dévilvande, Matignon, Hermantville-sur-Mer, Péniers-sur-le-Dan, Bénéville-Beuville, Bénéville, Bény-sur-Odon et Ranville.  
Communauté de communes de Bessin-Seules et mer, Cour de Nacre, Cabot, Orival  
Communauté d'agglomération de Caen la mer.  
Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2014, il est procédé à une enquête publique unique, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 à 12 h 00, laquelle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre à 17 h 00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 2 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse e-mail [enquete.raccordementparceolen@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.raccordementparceolen@calvados.gouv.fr) ayant été constaté jusqu'au 8 septembre, le public qui a utilisé cette adresse avant cette date est invité à envoyer à nouveau ses observations.

Cette enquête porte sur les demandes :  
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,  
- de concession d'occupation du domaine public maritime,  
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Bassy, de Douvres-La-Dévilvande, de Matignon, de Péniers-sur-le-Dan, de Bénéville-Beuville, d'Hermanville-sur-Mer, de Barmières-sur-Mer, de Bénéville et de Ranville ;  
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville ;  
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ranville, de Bénéville, d'Hermanville-sur-Mer et de Barmières-sur-Mer ;  
soutenues par le représentant de la société RTE Réseau de Transport d'Électricité, et relatives au projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité au niveau du poste électrique de la commune de Ranville, du parc éolien en mer situé au large de la commune de Courseulles-sur-Mer. Ce projet inclut des travaux connexes d'extension du poste électrique de Ranville.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux bureaux et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Ces registres seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr) et consultation ou publication en cours.  
La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NEIRON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ  
Membre suppléant :  
Mme Claudine GOSTERLINIK  
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences ou se tiendront en mer, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération de :

- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 17 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Barmières-sur-Mer :  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)
- Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Communauté de communes de Orival :  
le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mairie de Bénéville-Beuville :  
le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mairie de Barmières-sur-Mer :  
le samedi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 08 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes de Cour de Nacre :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 9 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Communauté de communes de Cabot :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Bénéville :  
le mardi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 18 h 00 à 19 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire).

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
sit au siège de l'enquête, situé à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 12 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14002 Caen cedex 4.

Toutes correspondances relatives à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête à cette adresse :  
enquete.raccordementparceolen@calvados.gouv.fr  
et enquête\_raccordementparceolen@calvados.gouv.fr  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la Mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

Tarif de référence stipulé dans Art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonces sont Informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actuellegales.fr](http://www.actuellegales.fr).

## Avis administratifs

7127150901

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVAADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Hélène-des-Portes, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Manvieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Amfard, Merveilles, Vers-sur-Mer, Grève-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Barmières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Longues-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgarny, Ouétrahm, Merville-Franceville, Bénéville, Ranville, Amfard et Sallenelles.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercou, Cour de Nacre, Cabot et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il est procédé à une enquête publique unique, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 à 12 h 00, elle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 17 h 00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 2 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse [enquete.parcleeolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcleeolien@calvados.gouv.fr) ayant été constaté jusqu'au 8 septembre, le public ayant utilisé cette adresse avant cette date est invité à ré-envoyer ses observations.

Cette enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur la demande de concession d'occupation du domaine public maritime, présentées par le représentant d'Estimaris Offshore du Calvados relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux bureaux et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus ou chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Ces registres seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : [www.calvados.gouv.fr](http://www.calvados.gouv.fr) et consultation ou publication en cours.  
La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NEIRON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
Mme Claudine GOSTERLINIK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences ou se tiendront en mer, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération de :

- Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie d'Arromanches-les-Bains :  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)
- Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 17 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer (Vers-sur-Mer) :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

- Communauté de communes de Bayeux-Intercou (Bayeux) :  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le samedi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Barmières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Communauté de communes Cour de Nacre (Douvres-la-Dévilvande) :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 9 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mairie de Luc-sur-Mer :  
le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00
- Mairie de Ouétrahm :  
le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre de 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 8 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mercredi 21 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Campagne et baie de l'Orne (Cabot) (Merville-Franceville) :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

- Mairie de Bénéville :  
le mardi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mairie de Ranville :  
le lundi 10 août 2015 de 18 h 00 à 19 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
- le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté d'agglomération de Caen la mer (Caen) :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 12 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14002 Caen cedex 4.

Toutes correspondances relatives à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête à cette adresse :  
enquete.parcleeolien@calvados.gouv.fr  
et enquête\_parcleeolien@calvados.gouv.fr  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la Mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

## Vie des sociétés

7127104701

### MAJEVI PAYSAGE

SARL unipersonnelle  
au capital de 1 000 euros  
31, rue d'Anguery  
14920 MATHEU  
091 882 210 RCS CAEN

## DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée unique en date du 21 septembre 2015 la SARL a été dissoute de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31 octobre 2015, nommée en qualité de liquidateur M. Olivier GOUX, 31, rue d'Anguery, 14920 Matheiu et lieu de siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.  
Mention en sens faite au RCS de Caen

7127300501

### VOCA CONSEIL

BOULIER - VIDEOU - LECOMTE

MOUCHARD - de PANTHOU

Avocats associés

UNICITE : 8, rue Alfred Kastler

14000 CAEN

Tel. 02 31 80 42 51

Fax 02 31 86 45 73

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Caen (141) du 7 octobre 2015, il a été décidé de constituer une SARL. La dénomination sociale est OCEAN DAY. Le capital social a été fixé à 100 euros divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro intégralement souscrites et libérées dans la proportion prévue par la loi. Le Statut social est fixé à Vernon (14700), 5 rue Charlotte-Corday. L'objet social est l'acquisition, la prise de participation dans toutes sociétés ou entreprises ; la gestion, la création de ses participations ; l'acquisition, l'exploitation, l'édification, la location de tous biens immobiliers ; la réalisation de placement de liquidités de la société en valeurs mobilières, OPCVM, contrat de capitalisation ou tout autre type de placement nécessaire à la gestion de sa trésorerie ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à l'objet social, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières et autres se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous autres similaires ou connexes et pouvant contribuer au développement de la société. La durée est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du Commerce et des sociétés.

Le gérant est M. Stéphane COUIN, demeurant à Vernon, 14700, 5 rue Charlotte-Corday. La société sera immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Caen.

Pour avis.

Le gérant est M. Stéphane COUIN, demeurant à Vernon, 14700, 5 rue Charlotte-Corday. La société sera immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Caen.

Pour avis.

Pour avis.

Pour avis.

## Fonds de commerce

71209801

## LOCATION-GÉRANCE

Souhait acte reçu par Mlle Stéphanie CHAUX-BRYANT, notaire associé à Lisieux (Calvados), 11, place François-Mitterrand, le 26 septembre 2015.

M. Christian Roland Simon LAVERGNE, artisan taxi, et Mme Martine Yvette Germaine Anne THEVENET, son épouse, co-locataire ensemble à Cambremer (14340) 200, route d'Argenteuil-sur-Ont.

Ont constitué, à titre de location-gérance, à la Société dénommée AMBULANCES GUYET, représentée par actrice titulaire au capital de 49 500 euros, dont le siège est à Lisieux (14100), 27, rue de Paris, identifiée au siren sous le numéro 381 054 994 et immatriculée au registre du Commerce et des sociétés de Lisieux.

L'acte autorisation de stationnement n° 1 sur la commune de Cambremer (14340) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

ENFIN UN SITE  
UNIQUE POUR  
VOS NOUVEAUX  
MARCHÉS  
PUBLICS...

CENTRAL DESTROY ESCOTT  
www.parcleeolien.com

## Vie des sociétés

## Avis de marchés publics

Procédure adaptée article 28  
Marchés inférieurs à 25 000 euros HT

7127156301

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Saint-Honoré-des-Perris, Port-en-Bessin-Huppain, Combes, Longues-sur-Mer, Marivieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresnoy, Amfelles, Meuvaines, Vers-sur-Mer, Grèves-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Lingrues-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lier-sur-Mer, Harville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Quétréville, Merville-Franceville, Bénouville, Rameville, Amfreville et Sakanelle.

Communauté de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Normandie, Cabot et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il est procédé à une enquête publique unique, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus à 12 h 00, elle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 2015 inclus à 12 h 00, laquelle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre à 17 h 00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 2 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse enquête.parc@calvados.gouv.fr ayant été constaté jusqu'au 8 septembre, le public ayant utilisé cette adresse avant cette date est invité à ré-émettre ses observations.

Cette enquête publique unique porte sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur la demande de concession d'occupation du domaine public maritime, présentées par le représentant d'Estimans Offshore du Calvados relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de la commune de Courseulles-sur-Mer.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des maires, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLINK  
Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairie, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Port-en-Bessin :  
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 26 août 2015 de 18 h 30 à 16 h 30  
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Maires d'Arromanches-les-Bains  
le mardi 10 août 2015 de 9 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 15 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté de communes du Bessin-Seules et mer (Vers-sur-Mer) :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 18 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
Communauté de communes de Bayeux-Intercom (Bayeux) :  
le jeudi 20 août 2015 de 9 h 00 à 17 h 00  
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes Cœur de Normandie (Douve-la-Délivrande) :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Luc-sur-Mer :  
le lundi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie de Quétréville :  
le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mardi 1 septembre de 2015 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 10 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 21 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Carpiagne et Bas du Cotin (Cabot et Caen) :  
le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénouville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Rameville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté d'agglomération de Caen la mer (Caen) :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mardi 22 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14002 Caen cedex 4.

Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail aux adresses suivantes ;  
- par courrier électronique à l'adresse : parc@calvados.gouv.fr ;  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la Mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maires et Territoires, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

7127156001

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Grèves-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Bény-sur-Mer, Bayeux, Douces-La-Délivrande, Mathieu, Hermanville-sur-Mer, Périers-sur-Dan, Baille-Beuville, Bénouville, Bretteville-sur-Océan et Harville.

Communauté de communes de : Bessin-Seules et mer, Cœur de Normandie, Cabot et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il est procédé à une enquête publique unique, du lundi 10 août 2015 à partir de 9 h 00 au samedi 10 octobre 2015 inclus à 12 h 00, laquelle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre à 17 h 00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 2 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse e-mail enquête.parc@calvados.gouv.fr ayant été constaté jusqu'au 8 septembre, le public qui a utilisé cette adresse avant cette date est invité à envoyer à nouveau ses observations.

Cette enquête publique unique porte sur les demandes :  
- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,  
- de concession d'utilisation du domaine public maritime,  
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une ligne électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Douves-La-Délivrande, de Mathieu, de Périers-sur-Dan, de Baille-Beuville, d'Hermanville-sur-Mer, de Bretteville-sur-Océan, de Bénouville et de Harville ;  
- de concession d'utilité publique relative au transfert d'extension du poste électrique de 225 000 volts situé sur la commune de Harville ;  
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Harville, de Bénouville, d'Hermanville-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer,

présentées par le représentant de la société FITE Réseau de Transport d'Électricité, et relatives au projet de raccordement au réseau public de transport d'électricité au niveau du poste électrique de la commune de Harville, du parc éolien en mer situé au large de la commune de Courseulles-sur-Mer. Ce projet inclut des travaux couverts d'autorisation du poste électrique de Harville.

Les pièces relatives à cette enquête, qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des maires, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et M. Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et M. André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :  
Mme Claudine OOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairie, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Courseulles-sur-Mer :  
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 16 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 1 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer :  
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15  
le mercredi 18 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
Communauté de communes de Oris :  
le mardi 25 août 2015 de 16 h 00 à 19 h 00  
le mardi 15 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00

Mairie de Bernières-sur-Mer :  
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00  
le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cœur de Normandie :  
le vendredi 21 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Mairie d'Hermanville-sur-Mer :  
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

Communauté de communes de Cabot et Caen :  
le mardi 1 septembre de 2015 14 h 00 à 17 h 00  
le mardi 10 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le jeudi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Bénouville :  
le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00

Mairie de Harville :  
le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00  
le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
le vendredi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00  
le mercredi 28 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00 (permanence complémentaire)

Communauté d'agglomération de Caen la mer :  
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00  
et au siège de l'enquête, ainsi qu'à la direction départementale des Territoires et de la Mer, le mardi 22 septembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75224, 14002 Caen cedex 4.

Toutes correspondances relatives à l'enquête peuvent également être adressées au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête à cette adresse.

Les observations peuvent également être envoyées à l'adresse suivante :  
enquête.parc@calvados.gouv.fr ;  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des Territoires et de la Mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maires et Territoires, 10, boulevard du Général-Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires  
et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS

### ARTISANS, CHEFS D'ENTREPRISES

cette rubrique est faite pour vous  
Consultez les marchés publics inférieurs à 25 000 euros des collectivités, établissements publics et administrations de votre région.  
Vous les retrouvez également sur le site : **questmarches.com**

Tarif de référence stipulé dans l'Art. 2 de l'arrêté ministériel du 19 décembre 2014 soit 4,10 € ht la ligne.

Les annonces sont inférieures que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concurrencés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée **www.legalogies.fr**.

### Vie des sociétés

712699101 Etude de Maitris DESFOUX VIELPEAU - MARGUERITE LEFORT et DESCLIOS Notaires associés à CAEN 6, rue Docteur-Payer

712695801 SCP Pierre LEMÉE François LEMÉE Notaires 42, rue Harmaut 14130 PONT L'ÉVÊQUE Tél. 02 31 95 85 00

#### "AUTOMOBILE MONTFORTAISE SARL" AMS

Société à responsabilité limitée  
Capital 8 000 euros  
Siège social  
VIEVILLE-SUR-MER (14710)  
Rue de la Hérisse  
RCS CAEN 431 301 936

#### TRANSFERT DE SIÈGE EXTENSION OBJET

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société sus-nommée en date du 21 septembre 2015, il a notamment été décidé :  
- de transférer le siège social de ladite société à l'adresse suivante : VIEVILLE-SUR-MER (14710) rue de la Hérisse à Vers-sur-Mer (14114) 4, rue de la Libération,  
- d'élargir et modifier l'objet social de la société, de sorte que le nouvel objet social est :  
"En France et dans tous les autres pays, l'exploitation d'un terrain de camping visant à offrir à la location des emplacements aménagés pour accueillir des tentes, caravanes, résidences mobiles de loisir (mobile home) ou des habitations légères de bois (loisirs, bungalows, cabanes) pour une clientèle et en utilisant son domicile,  
- l'acquisition d'un commerce de détail alimentaire, vente de boissons alcoolisées et de tous produits relevant de l'alimentation générale, restauration rapide et ventes à emporter,  
- la vente, la location, l'embauche et l'installation de mobiliers avec mise à disposition on-line de passagers,  
- la vente ou location pour accéder aux services communs au camping et la location de bicyclettes,  
- la vente et la location de véhicules de tourisme et affaires nautiques d'occasion",  
- de modifier le nom commercial en "Château de la Harmaut en lieu et place de "Camping Omaha Beach".  
Les articles correspondants des statuts ont été modifiés en conséquence.  
Dépot légal effectué au Tribunal de commerce de Caen.

Pour avis  
Jean-Charles LEFORT, Notaire

### DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2015 de la société par actions simplifiée (SAS), en liquidation, le capital de 45 euros, siègeant 6-8, rue des Saints, 14300 Trouville-sur-Mer, RCS n° 503 006 002, il a été décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du jour de ladite assemblée et ce mise en liquidation amiable.  
Il a été nommé en qualité de liquidateur : M. Maurice Justin (Monsieur) DRUON époux de Mme Nina DUGPARI demeurant à Saint-Barthélemy (Mayenne) 24, rue de Guyverre.  
Le siège de liquidation est fixé : au domicile du dit liquidateur.  
L'ou ou la correspondance doit être adressée et celui ou les actes et documents concernant la liquidation doivent être remis et ce mise en liquidation amiable.  
La déposit des actes et pièces relatifs à la liquidation sera déposée au greffe du Tribunal de commerce de Lisieux.  
Mo Pierre LEMÉE.

### CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 24 septembre 2015 de la société GAUDU - MANOLIFT, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, siège social : boulevard Juvénat, 14800 Harville, RCS Lisieux n° 310 208 003,  
il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société à compter du jour de ladite assemblée, en conséquence l'article n° 3 des statuts a été modifié comme suit :  
Ancienne mention : GAUDU - MANOLIFT.  
Nouvelle mention : LEBECHEFF - ERNOULT.  
Pour avis,

712695701  
712695701  
GASTELLIER  
SARL en liquidation  
au capital de 7 700 euros  
15, rue du Général-Foyat-de-Strasbourg  
14210 SAINT-HONORÉ-OU-FRY  
RCS CAEN 431 893 309

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2015 réunie au domicile du liquidateur, il a été nommé les comptes de liquidation au 31 juin 2015 pour dissolution anticipée, clôturés par le liquidateur M. Charles GASTELLIER, Le Portierrie à 14210 Saint-Honoré-ou-Fry. Le déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 juin 2015.  
Les actes, pièces et comptes relatifs de la liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Caen.  
Pour avis,

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er octobre 2015, est constituée la société par actions simplifiée suivante :  
Dénomination : LABEL AUTO.  
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.  
Capital : 100 euros.  
Siège : 24C, Laccasse, rue de l'Avant, 14460 Courbaiville.  
Objet : toutes activités de négoce de véhicules neufs ou d'occasion : la location et le prêt de véhicules.  
- Toutes activités connexes et respect des véhicules.  
Durée : 99 années.  
Président : M. Kevin CESSAC demeurant à Caen (Calvados), 2, rue de Nazareth.  
immatriculation : au RCS de Caen.  
Pour avis,

# Kering parie sur un créateur inconnu pour Balenciaga

LUXE

**Kering a nommé Demna Gvasalia à la direction artistique de la maison.**

**Ce créateur allemand d'origine géorgienne a lancé sa propre marque l'an dernier.**

*Dominique Chapuis*  
dchapuis@lesechos.fr

Une nouvelle fois après Gucci, Kering fait un pari en termes de création. C'est à un jeune Allemand d'origine géorgienne de trente-quatre ans, Demna Gvasalia, que le groupe de François-Henri Pinault a confié la direction artistique de Balenciaga. L'annonce a été faite mercredi, le jour du tomber de rideau sur la Fashion Week à Paris. Le designer remplace l'Américain Alexander Wang, qui, après trois ans de collaboration, va se consacrer à sa propre griffe.

Totalement inconnu du grand public, Demna Gvasalia a commencé à intéresser la planète mode. Finaliste du prix LVMH et de l'Andam cette année, il a réussi lors du récent défilé de sa marque Vetements, très confidentielle, à faire



Diplômé de l'école d'Anvers, Demna Gvasalia a fait ses classes chez Martin Margiela, puis chez Louis Vuitton.

déplacer des rédactrices de mode dans un restaurant chinois à Belleville. Son vestiaire, dont la première collection a été lancée en 2014, cultive à la fois le luxe et underground. Un profil atypique, comme celui du fondateur espagnol Cristóbal Balenciaga, qui a fondé sa maison de couture en 1919, avant de s'établir à Paris en 1936, et qui « n'a jamais collé aux règles de son époque », selon les propos de la

PDG de la marque, Isabelle Guichot, au magazine « WWD ». François-Henri Pinault, directeur général de Kering, a ainsi salué dans son choix pour la direction artistique de Balenciaga « une force vive et émergente de la création d'aujourd'hui. Demna Gvasalia incarne une approche singulière du métier, empreinte de réflexions sociologiques ». Diplômé de l'école d'Anvers, Demna Gvasalia

a fait ses classes chez Martin Margiela, puis chez Louis Vuitton.

**Poursuivre la relance de la maison Balenciaga**  
La mission du jeune styliste sera de poursuivre la relance de la maison, confortée par Alexander Wang. La croissance des ventes de Balenciaga a été à deux chiffres au premier semestre 2015, en particulier en Europe de l'Ouest et au Japon. Son chiffre d'affaires est estimé par les analystes à plus de 350 millions d'euros, avec une centaine de boutiques dans le monde. La marque serait profitable. Alexander Wang a lancé un nouveau concept de magasin, inauguré à Tokyo, et aux États-Unis en 2014. Connus notamment pour ses sacs à main, la griffe a aussi poussé sous son impulsion la ligne homme. Malgré ses résultats, il est mis fin à son contrat, car le créateur américain ne parvenait plus à gérer sa propre marque installée à New York (environ 100 millions de dollars de ventes) et Balenciaga. Pour l'avenir, « l'approche du prêt-à-porter de Demna Gvasalia ainsi que sa vision pour toutes les catégories de produits sera exploitée », a indiqué Isabelle Guichot à « WWD ». Le nouveau directeur artistique présentera sa première collection lors du défilé femme prêt-à-porter automne-hiver 2016-2017 en mars à Paris. ■

## marketing



# MAN recrute le PSG pour lancer son nouveau car scolaire

ÉTUDE DE CAS

Le transporteur officiel du club de foot fait appel à cinq joueurs pour communiquer autour de la sécurité du transport scolaire.

*Valérie Leboucq*  
vleboucq@lesechos.fr

Le sponsoring sportif sert à beaucoup de choses. Pas seulement à avoir une bannière de sa marque sur les stands. MAN, le constructeur allemand de véhicules industriels, met ainsi à profit ses liens avec le Paris Saint-Germain et la page Facebook de ce dernier pour lancer son nouveau modèle de car scolaire Lion's Intercity.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les enfants qui téléchargent l'application « Wake up call » (disponibles sur iOS et Android) peuvent se faire réveiller le matin par un joueur du Paris Saint-Germain. Cinq d'entre eux participent à l'opération : Blaise Matuidi, Marquinhos, Javier Pastore, Serge Aurier et Adrien Rabiot. Et Zlatan ? « On ne s'est pas battu pour l'avoir », glisse le directeur général de MAN Truck & Bus France, Marc Martinez. A l'heure voulue, une alerte vidéo du joueur se déclenche pour tirer du lit les têtes blondes dans la joie et la bonne humeur.

Accompagnée par WJagence de conseil en stratégie de marque, la filiale française de MAN a trouvé là le moyen de faire du buzz autour de la commercialisation de son nouveau car de transport scolaire, le Lion's InterCity. Ce modèle, en pointe en matière de sécurité, obéit à des normes qui ne deviendront obligatoires qu'en 2018, précise Marc Martinez avec notamment un système de freinage prédictif. Pour autant, ajoute le dirigeant, « il n'a été impossible d'en parler dans une campagne publicitaire ».



Cinq joueurs du PSG se sont prêtés au jeu.

taire médiatique classique hors notre portée ». MAN Truck & Bus n'est connu que des pros de transport et de la logistique. La filiale française a préféré active sa relation avec le Paris Saint-Germain pour se faire entendre des quelque 20 millions de fans Facebook du club. Le dispositif doublé d'une vidéo tournée avec les joueurs prévoit aussi de faire gagner des places au Parc des Princes.

**Bénéfice image pour les joueurs aussi**  
Marc Martinez se réjouit de s'adresser au grand public autour d'un sujet ultra-fédérateur. Il souligne que le Paris Saint-Germain en tire lui aussi un bénéfice d'image. « Tout, qui à trait à l'enfance est bien perçu », dit-il. MAN revendit la moitié des ventes de cars scolaires en France, une petite niche n'excédant pas 5.000 unités vendues chaque année rapportée aux 60.000 du marché des véhicules industriels. En Allemagne, le constructeur transporte le Bayern de Munich (écuménique, la filiale française assure aussi celui du rugbyman du XV de France à Coupe du monde 2015. ■

## annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE  
PROJET DE PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-Mer, Manvieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Assnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Grayo-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Cuissehram, Merville-Franceville, Bénouville, Ranville, Amfreville et Sallenelles.  
Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cour de Nacre, Cabador et Caen la mer.

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'article du 15 juillet 2015, il est procédé à une ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE du lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 à 17h00, elle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 17h00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 02 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse enquete.parcéolien@calvados.gouv.fr ayant été constaté jusqu'au 08 septembre, le public ayant utilisé cette adresse avant cette date est invité à ré-envoyer ses observations.

Cette ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE porte sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur la demande de concession d'occupation du domaine public maritime, présentées par le représentant d'Éolennes Offshore du Calvados relatives au projet de construction D'UN PARC ÉOLIEN EN MER AU LARGE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER.

Les pièces relatives à cette enquête qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale seront déposées pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et consignier éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/Avis et consultation du public/consultation en cours ».

La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen et Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et Monsieur André NIÉRON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires : Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATIEUX et Mme Danielle FAYSSE

Membre suppléant : Mme Claudine OOSTERLINCK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qui auront lieu en mairie, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération de :

Mairie de Ver-sur-Mer :	Mairie de Luc-sur-Mer :
le mardi 11 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	le lundi 31 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
le mercredi 26 août 2015 de 13 h 30 à 16 h 30	le vendredi 25 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le samedi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	Mairie d'Hermanville-sur-Mer :
Mairie d'Arromanches-les-Bains :	le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le lundi 23 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00	le vendredi 2 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
le mardi 31 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	Mairie de Cuissehram :
le jeudi 24 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00	le samedi 29 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le jeudi 15 octobre 2015 de 14h00 à 17h00 (permanence complémentaire)	le mardi 1 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
Mairie de Courseulles-sur-Mer :	le mardi 15 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le lundi 10 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	le jeudi 3 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le mercredi 26 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	le mercredi 21 octobre 2015 de 14h00 à 17h00 (permanence complémentaire)
le jeudi 7 octobre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00	Campagne au sein de Cour de Nacre, Cabador, Merville-Franceville :
le samedi 10 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	le mardi 11 août 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
le mercredi 28 octobre 2015 de 14h00 à 17h00 (permanence complémentaire)	le samedi 12 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
Communauté de communes de Bessin-Seules et mer : (Ver sur Mer)	le jeudi 24 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le mardi 1 septembre 2015 de 9 h 15 à 12 h 15	Mairie de Bénouville :
le mercredi 16 septembre 2015 de 16 h 00 à 19 h 00	le mardi 25 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
Communauté de communes de Bayeux-Intercom: (Bayeux)	le vendredi 2 octobre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le mardi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	Mairie de Ranville :
le jeudi 10 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00	le lundi 10 août 2015 de 15 h 00 à 18 h 00
Mairie de Bernières-sur-Mer :	le vendredi 11 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le samedi 22 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	le vendredi 9 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00
le vendredi 11 septembre 2015 de 17 h 00 à 20 h 00	le mercredi 28 octobre 2015 de 14h00 à 17h00 (permanence complémentaire)
le samedi 8 octobre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00	Communauté d'agglomération de Caen la mer (Caen) :
Communauté de communes du Cour de Nacre: (Douvres-la-Délivrande)	le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 12 h 00
le vendredi 21 août 2015 de 9 h 00 à 17 h 00	
le samedi 5 septembre 2015 de 9 h 00 à 12 h 00	
le vendredi 25 septembre 2015 de 14 h 00 à 17 h 00	

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13h30 à 16h30, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4.

Les observations peuvent également être envoyées :  
- par mail aux adresses suivantes : [enquete.parcéolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcéolien@calvados.gouv.fr) et [enquete.parcéolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcéolien@calvados.gouv.fr)  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10 Boulevard du Général Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian DUPLESSIS  
[enquete-publique@publiegal.fr](mailto:enquete-publique@publiegal.fr)

## Ecrans et mobiles pour relayer la pub en point de vente

TENDANCE

Carrefour et Système U introduisent le numérique dans leur pub en points de vente.

La grande distribution digitalise sa communication et points de vente. Carrefour, première enseigne française, a ainsi équipé l'entrée de 150 de ses hypermarchés, d'écrans LCD 55 pouces (le format d'un téléviseur haut de gamme) chargés de diffuser ses messages promotionnels. Avantage du dispositif Shopper Cast par rapport à la PLV et aux flyers papier ? La réactivité et la possibilité de personnaliser plus facilement le message. « La direction du magasin et les annonceurs peuvent informer de manière instantanée les clients

naire de la régie Carrefour Média. « C'est pour les marques une solution publicitaire à temps réel et géolocalisable », so l'argument de la régie. La directrice de Carrefour-Barrau directrice de Leroux Média les écrans Shoppercast permettent aussi à l'enseigne d'accroître les revenus publicitaires partagés avec les marques.

Système U, de son côté, ve faire de ses clients ses ambassadeurs grâce à la campagne nationale autour de sa MDD. Le cœur du dispositif, 40 saynètes mettant en scène les valeurs sociales de 5.000 produits (production locale, ingrédient 100 % français, vigilance vis-à-vis de substances controversées, illustrées par le slogan « U commence qui profite à tous »). Visibles sur YouTube et novembre sur le site de l'enseigne, ces mini-vidéos ont été relayées en presse et à la

# La Banque Postale étoffe sa gamme de paiements innovants

## MOYENS DE PAIEMENT

La filiale bancaire de La Poste généralise un système d'authentification renforcé pour les paiements en ligne.

Elle laisse au client le choix des usages et se garde d'exploiter ses données.

Ninon Renaud  
nrenaud@lesechos.fr

Pilier du développement de La Poste, sa filiale bancaire affiche son alignement avec la stratégie numérique annoncée par sa maison mère mercredi. Son approche en matière de paiements illustre en effet le propos du président de La Poste, Philippe Wahl, de « simplifier et faciliter la vie numérique [des clients] » en gardant un positionnement « opérateur neutre et universel ».

Lancé en mai 2015, le portefeuille digital « Mes Paiements », va ainsi s'enrichir à partir de la mi-novembre d'un nouveau service baptisé

« LBP Pay » qui permet de sécuriser ses achats en ligne grâce à un système d'authentification renforcée (« Les Echos » du 18 juin 2015). Lors d'un paiement à distance, non seulement les données de la carte bancaire ne circulent pas sur la Toile, mais le système génère aussi un code de sécurité à trois chiffres unique, le CVV dyna-



mique. Cette solution, qui devrait s'enrichir de l'authentification biométrique par la voix courant 2016, apparaît en concurrence directe avec PayPal, déjà présent dans « Mes Paiements », aux côtés du système d'authentification 3D Secure. Mais « nous donnons le choix aux consommateurs : ce sera à lui de choisir la solution la plus adaptée à ses besoins », explique Aurélien Lachaud, directeur du développement des marchés de paiement à La Banque Postale. Cette neutralité s'applique aussi à l'exploitation des données personnelles. Le portefeuille pourrait ainsi s'enrichir à moyen terme de l'application « Quoty »,

Le portefeuille digital « Mes Paiements » va, à partir de la mi-novembre, s'enrichir d'un nouveau service baptisé « LBP Pay », qui permet de sécuriser les achats en ligne.

Photo Shutterstock

lancée par La Poste en juin via ses filiales Socget, expert du marketing promotionnel pour les marques de grande consommation et les distributeurs, et Mediapost, spécialiste de l'imprimé publicitaire. Cette plateforme permet de rassembler ses cartes de fidélité, catalogues d'offres promotionnelles d'enseignes que La Poste distribue déjà dans les boîtes aux lettres, ainsi que ses listes de courses. Mais, contrairement à des solutions concurrentes fondées sur l'exploitation des données de paiement des clients, le principe de ce « hub shopper » est de laisser la main au consommateur dans un éventail de promotions. C'est par exemple lui qui va scanner son ticket de caisse dans l'application Quoty, afin de recevoir la promotion de son choix sous forme de « cash back ».

**À NOTER**  
La Banque Postale a demandé un agrément d'établissement de monnaie électronique au régulateur pour proposer aux filiales de La Poste des services de paiement dématérialisés pour compte de tiers, voire créer une place de marché.

## Emission mitigée pour l'Argentine

**OBLIGATIONS** — L'Argentine n'a finalement réussi à placer un peu moins de la moitié du 1,5 milliard d'obligations qu'elle a proposé mardi aux investisseurs. Seuls 669 millions de dollars ont en effet été attribués. Les titres affichent un rendement 9,21 % par an sur cinq ans. Le pays a lancé cette opération au lendemain d'un remboursement obligatoire de 3,9 milliards de dollars qui a ponctué 15 % de ses réserves de change. La nouvelle dette a été émise sur le marché local mais les créanciers « vautours », en conflit avec l'Argentine, cherchent à obtenir des informations sur l'opération afin d'essayer de bloquer justice les futurs remboursements.

## Londres veut encourager les lanceurs d'alerte dans la finance

**RÉGULATION** — Les régulateurs britanniques du secteur financier ont annoncé mardi une série de mesures destinées à encourager les lanceurs d'alerte à dénoncer les pratiques illégales dans City. Elles imposent la nomination obligatoire d'un cadre dirigeant au sein des banques et des compagnies d'assurances qui se chargent spécifiquement d'être le « champion » des lanceurs d'alerte. Les établissements concernés devront aussi mettre en place des procédures internes pour gérer ce type de dénonciations. Ces mesures prendront pleinement effet en septembre 2016.

## Cargill surfe sur la baisse des cours des matières premières

**COURTAGE** — Le courtier américain Cargill a annoncé une hausse de 20 % de ses bénéfices au premier trimestre de son exercice, à 512 millions de dollars, malgré une baisse de 17 % ses ventes à 27,5 milliards. Le groupe prive explique cette performance par les bons choix réalisés par ses traders sur les matières premières mais et du soja ces derniers mois. Le groupe a profité de la volatilité « bienvenue » des marchés de matières premières selon un porte-parole.

## annonces judiciaires & légales

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DU CALVADOS  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE  
RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU PARC EOLIEN EN MER

Communes de Graye-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Bény-sur-Mer, Basly, Douvres-La-Délivrande, Mathieu, Hermanville-sur-Mer, Périers-sur-la-Dan, Biéville-Beuville, Bénouville, Blainville-sur-Orne et Ranville.  
Communes de communes de : Basain-Seulles et mer, Cour de Nacre, Cabatier, Orival  
Communauté d'agglomération de : Caen la mer

Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté qu'il a rendu le 15 juillet 2015, il est procédé à une ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE du lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 à 12h00, laquelle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre à 17h00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 02 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse e-mail [avisavis@calvados.gouv.fr](mailto:avisavis@calvados.gouv.fr) ayant été constaté jusqu'au 08 septembre, le public qui a utilisé cette adresse avant cette date est invité à envoyer à nouveau ses observations. Cette ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE porte sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- de concession d'utilisation du domaine public maritime,
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une ligne électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courseulles-sur-Mer de Bény-sur-Mer, de Basly, de Douvres-la-Délivrande, de Mathieu, de Périers-sur-la-Dan, de Biéville-Beuville, d'Hermanville-sur-Mer, de Blainville-sur-Orne, de Bénouville et de Ranville,
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ranville.

La commission d'enquête est nommée par le Tribunal administratif de Caen. Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et Monsieur André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres suppléants:  
Mme Catherine DE LA GARANDIERE,  
M. Jean-François GRUETIEX (Mme Danièle FAYSSIE)

Matrice de Courseulles-sur-Mer :	le lundi 10 août 2015	de 9h00 à 12h00
le mardi	10 septembre 2015	de 9h00 à 12h00
le mercredi	1 octobre 2015	de 17h00 à 20h00
le jeudi	10 octobre 2015	de 9h00 à 12h00
le samedi 28 octobre de 14h00 à 17h00 (permanence complémentaires)		
Communauté de communes de Basain-Seulles et mer :		
le mardi	3 septembre 2015	de 9h15 à 12h15
le mercredi	16 septembre 2015	de 18h00 à 19h30
Communauté de communes de Orival :		
le mardi	25 août 2015	de 18h00 à 19h00
le mercredi	16 septembre 2015	de 18h00 à 19h00
Matrice de Bernières-sur-Mer :		
le samedi	22 août 2015	de 9h00 à 12h00
le samedi	11 septembre 2015	de 17h00 à 20h00
le jeudi	8 octobre 2015	de 14h00 à 17h00
Communauté de communes de Cour de Nacre :		
le vendredi	21 août 2015	de 14h00 à 17h00
le samedi	5 septembre 2015	de 9h00 à 12h00
le vendredi	25 septembre 2015	de 14h00 à 17h00

Membres suppléants:  
Mme Claudine GOESTERLINK

Matrice d'Hermanville-sur-Mer :		
le mercredi	26 août 2015	de 9h00 à 12h00
le vendredi	2 octobre 2015	de 14h00 à 17h00
Communauté de communes de Cabatier :		
le mardi	11 août 2015	de 14h00 à 17h00
le samedi	12 septembre 2015	de 9h00 à 12h00
le jeudi	24 septembre 2015	de 9h00 à 12h00
Matrice de Bénouville :		
le mardi	25 août 2015	de 9h00 à 12h00
le vendredi	2 octobre 2015	de 9h00 à 12h00
Matrice de Ranville :		
le lundi	10 août 2015	de 15h00 à 18h00
le vendredi	11 septembre 2015	de 9h00 à 12h00
le vendredi	9 octobre 2015	de 14h00 à 17h00
le mercredi 28 octobre 2015 de 14h00 à 17h00 (permanence complémentaires)		
Communauté de communes de Caen la mer :		
le vendredi	21 août 2015	de 9h00 à 12h00

et au siège de l'enquête, situé à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13h30 à 16h30, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête à cette adresse.

Les observations peuvent être envoyées à l'adresse suivante : [avisavis@calvados.gouv.fr](mailto:avisavis@calvados.gouv.fr) et enquête [avisavis@calvados.gouv.fr](mailto:avisavis@calvados.gouv.fr)  
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.  
A la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les maires, les communes ou communautés d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10 boulevard du Général Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados ainsi que sur son site internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados  
Christian Duplessis  
[enquete-publique@publilegal.fr](mailto:enquete-publique@publilegal.fr)

## annonces judiciaires & légales

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE  
Révision du Plan local d'urbanisme du Kremlin-Bicêtre

Par arrêté n°2015-556 du 26 août 2015, le Député Maire du Kremlin-Bicêtre, Monsieur Jean-Luc LAURENT, a autorisé l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Plan local d'urbanisme de la commune du Kremlin-Bicêtre.

Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par Madame la présidente du Tribunal administratif de Melun, et Madame Marie-Claude GUYMARCH, a été désignée commissaire enquêteur suppléant dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du PLU.

Les pièces du dossier d'enquête publique et un registre d'enquête sont tenus à la disposition du public à l'adresse de l'Hôtel de Ville du Kremlin-Bicêtre, Place Jean Jaurès 94270 Le Kremlin-Bicêtre, du 5 octobre 2015 au 4 novembre 2015 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 19 heures et le samedi de 9h00 à 12 heures. Le dossier sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune [www.kremlinbicetre.fr](http://www.kremlinbicetre.fr). Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du plan local d'urbanisme à 12 heures d'avance, et les observations sur le registre d'enquête.

Le projet de révision du PLU n° 2015-01, relatif à une évaluation environnementale. Le dossier a fait l'objet d'un avis au cas par cas et d'une réponse de la DRIEE en date du 25 juin 2015. Les informations environnementales se rapportant à ce projet sont développées dans le rapport de présentation du PLU.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service de l'urbanisme, 10, rue Eliezer Clouet 94270 Le Kremlin-Bicêtre. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique. Réponses aux questions envoyées sur le site internet de la commune [www.kremlinbicetre.fr](http://www.kremlinbicetre.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan local d'urbanisme n° 2015-01, relatif à une évaluation environnementale. Le dossier a fait l'objet d'un avis au cas par cas et d'une réponse de la DRIEE en date du 25 juin 2015. Les informations environnementales se rapportant à ce projet sont développées dans le rapport de présentation du PLU.

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 8 points dotés. Le calibrage de l'annonce est établi de 81 à 85.

LES ECHOS SOCIÉTÉS - LE PUBLICATEUR LÉGAL - LA VIE JUDICIAIRE  
LES DÉPARTEMENTS HABITÉS SONT 75, 77, 78, 92, 93, 94, 95 et 96.

**LES ECHOS SALONS**  
Le Salon des Entrepreneurs Marseille Provence  
Plus de 6000 visiteurs attendus au nouveau rendez-vous des entrepreneurs, start-ups et dirigeants d'entreprises en Provence. Au programme : 100 conférences & ateliers.

Formation

mouamrane@amaurymedias.fr 01 41 04 97 68

PRESSE



Portes ouvertes ce soir à 18h

Responsable des publications numériques

10, rue des Prairies Paris 20°



Renseignements et inscriptions au 01 53 24 63 68

La correction en formation à distance

10, rue des Prairies Paris 20°

Retrouvez nos annonces emploi



http://emploi.liberation.fr

Mustapha Quamrane : 01 41 04 97 68



Ce soir à 18h

Portes Ouvertes

10, rue des Prairies Paris 20°



Portes ouvertes ce soir à 18h

Journaliste vidéo

10, rue des Prairies Paris 20°

Annonces légales

legales-libe@amaurymedias.fr 01 40 10 51 51

Libération est officiellement habilitée pour l'année 2015 pour la publication des annonces légales et judiciaires par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 78 (3.406) - 91 (3.120) - 92 (3.840) - 93 (3.426) - 94 (3.970) conformément à la loi relative aux professions de la culture et de la communication de décembre 2014.

Enquêtes publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU CALVAIDOS
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
PROJET DE PARC EOLIEN EN MER

Communes de Colleville-sur-Mer, Sainte-Honorine-des-Pertes, Port-en-Bessin-Huppain, Commes, Longues-sur-Mer, Manvieux, Tracy-sur-Mer, Arromanches-les-Bains, Saint-Côme-de-Fresné, Assnelles, Meuvaines, Ver-sur-Mer, Grays-sur-Mer, Courseulles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Saint-Aubin-sur-Mer, Langrune-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Lion-sur-Mer, Hermanville-sur-Mer, Colleville-Montgomery, Oulstreham, Merville-Franceville, Hénouville.

Communautés de communes ou d'agglomération de : Bessin-Seules et mer, Bayeux-Intercom, Cœur de Nacre, Calalor et Caen la mer. Le Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté du 15 juillet 2015, il est procédé à une ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE du lundi 10 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 à 12h00, elle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre 17h00 par décision motivée du président de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 02 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse enquête.parcelles@calvados.gouv.fr ayant été constaté jusqu'au 08 septembre, le public ayant utilisé cette adresse avant cette date est invité à ré-envoyer ses observations.

Cette ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE porte sur la demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et sur la demande de concession d'occupation du domaine public maritime, présentées par le représentant d'Éoliennes Offshore du Calvados relatives au projet de construction d'UN PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES-SUR-MER.

Les pièces relatives à cette enquête qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouvertures des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où chacun pourra en prendre connaissance et saisir éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site internet des services de l'État du Calvados : rubrique « Publications/ Avis et consultation du public/ consultation en cours ».

La commission d'enquête est composée par le tribunal administratif de Caen et Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et Monsieur Adré NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires : Mme Catherine DE LA GARANDIERE, M. Jean-François GRATEUX et Mme Danielle FAYSSÉ

Membre suppléant : Mme Claudine OSTERLINCK

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairie, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération de :

Table listing dates and times for public inquiries at various municipalities including Mairie de Port-en-Bessin, Mairie de Lucan-sur-Mer, Mairie d'Arromanches-les-Bains, Mairie de Hermanville-sur-Mer, Mairie de Oulstreham, Mairie de Bénéville, Mairie de Ranville, and Communauté de communes de Bessin-Seules et mer.

et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13h30 à 16h30, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 CAEN CEDEX 4.

Les observations peuvent également être envoyées : - par mail aux adresses suivantes : enquête.parcelles@calvados.gouv.fr et enquête.parcelles@calvados.gouv.fr - par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer. À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service Maritime et Littoral, 10 Boulevard du Général Vanier à Caen et à la préfecture du Calvados, ainsi que sur son site internet, pendant un an. Pour le Préfet et par délégation Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados Christian DUPLESSIS

ÉCRITURE

Centre d'Écriture et de Communication
Formation à la réécriture
Session octobre 2015
Une langue souple, Une phrase pour tout dire, Un texte qui produit son intérêt.
Par des professionnels de la presse et de l'édition.
La meilleure formation, dans ce domaine.
www.centreec.com
01 45 81 12 08

DROITS

Droit et stratégies de l'action humanitaire
De mars à décembre 2016 (2 jours/mois)
Diplôme d'université
Une approche pluridisciplinaire qui englobe l'intégralité des problématiques actuelles de l'humanitaire.
Publics concernés : juristes, avocats, chefs de missions, administrateurs, coordinateurs logistiques et personnels humanitaires, médecins et professionnels de santé, journalistes... Durée : 130 h. Admission : être titulaire d'un bac +3 ou par validation des acquis.
www.fp.univ-paris8.fr
01 49 40 70 70

ÉDITION

Centre d'Écriture et de Communication
Formation au métier de correcteur
Printemps octobre 2015
Par des professionnels de la presse et de l'édition :
- J.-F. Colignon, Le Monde,
- A. Valade, Le Robert,
- B. Vandembrouque, Belfond.
Orthotypographie. Difficultés de la langue française. Ponctuation. Réécriture.
www.centreec.com
01 45 81 12 08

11.9

Annonces légales

legales-libe@amarymedias.fr 01 40 10 51 51

Libération est responsable éditoriale pour l'émission de toutes annonces légales et solutions par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 75 (S.48) - 93 (S.18) - 94 (S.49) - 95 (S.19) - 96 (S.49) - 97 (S.19) - 98 (S.49) - 99 (S.19) - 100 (S.49) - 101 (S.19) - 102 (S.49) - 103 (S.19) - 104 (S.49) - 105 (S.19) - 106 (S.49) - 107 (S.19) - 108 (S.49) - 109 (S.19) - 110 (S.49) - 111 (S.19) - 112 (S.49) - 113 (S.19) - 114 (S.49) - 115 (S.19) - 116 (S.49) - 117 (S.19) - 118 (S.49) - 119 (S.19) - 120 (S.49) - 121 (S.19) - 122 (S.49) - 123 (S.19) - 124 (S.49) - 125 (S.19) - 126 (S.49) - 127 (S.19) - 128 (S.49) - 129 (S.19) - 130 (S.49) - 131 (S.19) - 132 (S.49) - 133 (S.19) - 134 (S.49) - 135 (S.19) - 136 (S.49) - 137 (S.19) - 138 (S.49) - 139 (S.19) - 140 (S.49) - 141 (S.19) - 142 (S.49) - 143 (S.19) - 144 (S.49) - 145 (S.19) - 146 (S.49) - 147 (S.19) - 148 (S.49) - 149 (S.19) - 150 (S.49) - 151 (S.19) - 152 (S.49) - 153 (S.19) - 154 (S.49) - 155 (S.19) - 156 (S.49) - 157 (S.19) - 158 (S.49) - 159 (S.19) - 160 (S.49) - 161 (S.19) - 162 (S.49) - 163 (S.19) - 164 (S.49) - 165 (S.19) - 166 (S.49) - 167 (S.19) - 168 (S.49) - 169 (S.19) - 170 (S.49) - 171 (S.19) - 172 (S.49) - 173 (S.19) - 174 (S.49) - 175 (S.19) - 176 (S.49) - 177 (S.19) - 178 (S.49) - 179 (S.19) - 180 (S.49) - 181 (S.19) - 182 (S.49) - 183 (S.19) - 184 (S.49) - 185 (S.19) - 186 (S.49) - 187 (S.19) - 188 (S.49) - 189 (S.19) - 190 (S.49) - 191 (S.19) - 192 (S.49) - 193 (S.19) - 194 (S.49) - 195 (S.19) - 196 (S.49) - 197 (S.19) - 198 (S.49) - 199 (S.19) - 200 (S.49) - 201 (S.19) - 202 (S.49) - 203 (S.19) - 204 (S.49) - 205 (S.19) - 206 (S.49) - 207 (S.19) - 208 (S.49) - 209 (S.19) - 210 (S.49) - 211 (S.19) - 212 (S.49) - 213 (S.19) - 214 (S.49) - 215 (S.19) - 216 (S.49) - 217 (S.19) - 218 (S.49) - 219 (S.19) - 220 (S.49) - 221 (S.19) - 222 (S.49) - 223 (S.19) - 224 (S.49) - 225 (S.19) - 226 (S.49) - 227 (S.19) - 228 (S.49) - 229 (S.19) - 230 (S.49) - 231 (S.19) - 232 (S.49) - 233 (S.19) - 234 (S.49) - 235 (S.19) - 236 (S.49) - 237 (S.19) - 238 (S.49) - 239 (S.19) - 240 (S.49) - 241 (S.19) - 242 (S.49) - 243 (S.19) - 244 (S.49) - 245 (S.19) - 246 (S.49) - 247 (S.19) - 248 (S.49) - 249 (S.19) - 250 (S.49) - 251 (S.19) - 252 (S.49) - 253 (S.19) - 254 (S.49) - 255 (S.19) - 256 (S.49) - 257 (S.19) - 258 (S.49) - 259 (S.19) - 260 (S.49) - 261 (S.19) - 262 (S.49) - 263 (S.19) - 264 (S.49) - 265 (S.19) - 266 (S.49) - 267 (S.19) - 268 (S.49) - 269 (S.19) - 270 (S.49) - 271 (S.19) - 272 (S.49) - 273 (S.19) - 274 (S.49) - 275 (S.19) - 276 (S.49) - 277 (S.19) - 278 (S.49) - 279 (S.19) - 280 (S.49) - 281 (S.19) - 282 (S.49) - 283 (S.19) - 284 (S.49) - 285 (S.19) - 286 (S.49) - 287 (S.19) - 288 (S.49) - 289 (S.19) - 290 (S.49) - 291 (S.19) - 292 (S.49) - 293 (S.19) - 294 (S.49) - 295 (S.19) - 296 (S.49) - 297 (S.19) - 298 (S.49) - 299 (S.19) - 300 (S.49) - 301 (S.19) - 302 (S.49) - 303 (S.19) - 304 (S.49) - 305 (S.19) - 306 (S.49) - 307 (S.19) - 308 (S.49) - 309 (S.19) - 310 (S.49) - 311 (S.19) - 312 (S.49) - 313 (S.19) - 314 (S.49) - 315 (S.19) - 316 (S.49) - 317 (S.19) - 318 (S.49) - 319 (S.19) - 320 (S.49) - 321 (S.19) - 322 (S.49) - 323 (S.19) - 324 (S.49) - 325 (S.19) - 326 (S.49) - 327 (S.19) - 328 (S.49) - 329 (S.19) - 330 (S.49) - 331 (S.19) - 332 (S.49) - 333 (S.19) - 334 (S.49) - 335 (S.19) - 336 (S.49) - 337 (S.19) - 338 (S.49) - 339 (S.19) - 340 (S.49) - 341 (S.19) - 342 (S.49) - 343 (S.19) - 344 (S.49) - 345 (S.19) - 346 (S.49) - 347 (S.19) - 348 (S.49) - 349 (S.19) - 350 (S.49) - 351 (S.19) - 352 (S.49) - 353 (S.19) - 354 (S.49) - 355 (S.19) - 356 (S.49) - 357 (S.19) - 358 (S.49) - 359 (S.19) - 360 (S.49) - 361 (S.19) - 362 (S.49) - 363 (S.19) - 364 (S.49) - 365 (S.19) - 366 (S.49) - 367 (S.19) - 368 (S.49) - 369 (S.19) - 370 (S.49) - 371 (S.19) - 372 (S.49) - 373 (S.19) - 374 (S.49) - 375 (S.19) - 376 (S.49) - 377 (S.19) - 378 (S.49) - 379 (S.19) - 380 (S.49) - 381 (S.19) - 382 (S.49) - 383 (S.19) - 384 (S.49) - 385 (S.19) - 386 (S.49) - 387 (S.19) - 388 (S.49) - 389 (S.19) - 390 (S.49) - 391 (S.19) - 392 (S.49) - 393 (S.19) - 394 (S.49) - 395 (S.19) - 396 (S.49) - 397 (S.19) - 398 (S.49) - 399 (S.19) - 400 (S.49) - 401 (S.19) - 402 (S.49) - 403 (S.19) - 404 (S.49) - 405 (S.19) - 406 (S.49) - 407 (S.19) - 408 (S.49) - 409 (S.19) - 410 (S.49) - 411 (S.19) - 412 (S.49) - 413 (S.19) - 414 (S.49) - 415 (S.19) - 416 (S.49) - 417 (S.19) - 418 (S.49) - 419 (S.19) - 420 (S.49) - 421 (S.19) - 422 (S.49) - 423 (S.19) - 424 (S.49) - 425 (S.19) - 426 (S.49) - 427 (S.19) - 428 (S.49) - 429 (S.19) - 430 (S.49) - 431 (S.19) - 432 (S.49) - 433 (S.19) - 434 (S.49) - 435 (S.19) - 436 (S.49) - 437 (S.19) - 438 (S.49) - 439 (S.19) - 440 (S.49) - 441 (S.19) - 442 (S.49) - 443 (S.19) - 444 (S.49) - 445 (S.19) - 446 (S.49) - 447 (S.19) - 448 (S.49) - 449 (S.19) - 450 (S.49) - 451 (S.19) - 452 (S.49) - 453 (S.19) - 454 (S.49) - 455 (S.19) - 456 (S.49) - 457 (S.19) - 458 (S.49) - 459 (S.19) - 460 (S.49) - 461 (S.19) - 462 (S.49) - 463 (S.19) - 464 (S.49) - 465 (S.19) - 466 (S.49) - 467 (S.19) - 468 (S.49) - 469 (S.19) - 470 (S.49) - 471 (S.19) - 472 (S.49) - 473 (S.19) - 474 (S.49) - 475 (S.19) - 476 (S.49) - 477 (S.19) - 478 (S.49) - 479 (S.19) - 480 (S.49) - 481 (S.19) - 482 (S.49) - 483 (S.19) - 484 (S.49) - 485 (S.19) - 486 (S.49) - 487 (S.19) - 488 (S.49) - 489 (S.19) - 490 (S.49) - 491 (S.19) - 492 (S.49) - 493 (S.19) - 494 (S.49) - 495 (S.19) - 496 (S.49) - 497 (S.19) - 498 (S.49) - 499 (S.19) - 500 (S.49) - 501 (S.19) - 502 (S.49) - 503 (S.19) - 504 (S.49) - 505 (S.19) - 506 (S.49) - 507 (S.19) - 508 (S.49) - 509 (S.19) - 510 (S.49) - 511 (S.19) - 512 (S.49) - 513 (S.19) - 514 (S.49) - 515 (S.19) - 516 (S.49) - 517 (S.19) - 518 (S.49) - 519 (S.19) - 520 (S.49) - 521 (S.19) - 522 (S.49) - 523 (S.19) - 524 (S.49) - 525 (S.19) - 526 (S.49) - 527 (S.19) - 528 (S.49) - 529 (S.19) - 530 (S.49) - 531 (S.19) - 532 (S.49) - 533 (S.19) - 534 (S.49) - 535 (S.19) - 536 (S.49) - 537 (S.19) - 538 (S.49) - 539 (S.19) - 540 (S.49) - 541 (S.19) - 542 (S.49) - 543 (S.19) - 544 (S.49) - 545 (S.19) - 546 (S.49) - 547 (S.19) - 548 (S.49) - 549 (S.19) - 550 (S.49) - 551 (S.19) - 552 (S.49) - 553 (S.19) - 554 (S.49) - 555 (S.19) - 556 (S.49) - 557 (S.19) - 558 (S.49) - 559 (S.19) - 560 (S.49) - 561 (S.19) - 562 (S.49) - 563 (S.19) - 564 (S.49) - 565 (S.19) - 566 (S.49) - 567 (S.19) - 568 (S.49) - 569 (S.19) - 570 (S.49) - 571 (S.19) - 572 (S.49) - 573 (S.19) - 574 (S.49) - 575 (S.19) - 576 (S.49) - 577 (S.19) - 578 (S.49) - 579 (S.19) - 580 (S.49) - 581 (S.19) - 582 (S.49) - 583 (S.19) - 584 (S.49) - 585 (S.19) - 586 (S.49) - 587 (S.19) - 588 (S.49) - 589 (S.19) - 590 (S.49) - 591 (S.19) - 592 (S.49) - 593 (S.19) - 594 (S.49) - 595 (S.19) - 596 (S.49) - 597 (S.19) - 598 (S.49) - 599 (S.19) - 600 (S.49) - 601 (S.19) - 602 (S.49) - 603 (S.19) - 604 (S.49) - 605 (S.19) - 606 (S.49) - 607 (S.19) - 608 (S.49) - 609 (S.19) - 610 (S.49) - 611 (S.19) - 612 (S.49) - 613 (S.19) - 614 (S.49) - 615 (S.19) - 616 (S.49) - 617 (S.19) - 618 (S.49) - 619 (S.19) - 620 (S.49) - 621 (S.19) - 622 (S.49) - 623 (S.19) - 624 (S.49) - 625 (S.19) - 626 (S.49) - 627 (S.19) - 628 (S.49) - 629 (S.19) - 630 (S.49) - 631 (S.19) - 632 (S.49) - 633 (S.19) - 634 (S.49) - 635 (S.19) - 636 (S.49) - 637 (S.19) - 638 (S.49) - 639 (S.19) - 640 (S.49) - 641 (S.19) - 642 (S.49) - 643 (S.19) - 644 (S.49) - 645 (S.19) - 646 (S.49) - 647 (S.19) - 648 (S.49) - 649 (S.19) - 650 (S.49) - 651 (S.19) - 652 (S.49) - 653 (S.19) - 654 (S.49) - 655 (S.19) - 656 (S.49) - 657 (S.19) - 658 (S.49) - 659 (S.19) - 660 (S.49) - 661 (S.19) - 662 (S.49) - 663 (S.19) - 664 (S.49) - 665 (S.19) - 666 (S.49) - 667 (S.19) - 668 (S.49) - 669 (S.19) - 670 (S.49) - 671 (S.19) - 672 (S.49) - 673 (S.19) - 674 (S.49) - 675 (S.19) - 676 (S.49) - 677 (S.19) - 678 (S.49) - 679 (S.19) - 680 (S.49) - 681 (S.19) - 682 (S.49) - 683 (S.19) - 684 (S.49) - 685 (S.19) - 686 (S.49) - 687 (S.19) - 688 (S.49) - 689 (S.19) - 690 (S.49) - 691 (S.19) - 692 (S.49) - 693 (S.19) - 694 (S.49) - 695 (S.19) - 696 (S.49) - 697 (S.19) - 698 (S.49) - 699 (S.19) - 700 (S.49) - 701 (S.19) - 702 (S.49) - 703 (S.19) - 704 (S.49) - 705 (S.19) - 706 (S.49) - 707 (S.19) - 708 (S.49) - 709 (S.19) - 710 (S.49) - 711 (S.19) - 712 (S.49) - 713 (S.19) - 714 (S.49) - 715 (S.19) - 716 (S.49) - 717 (S.19) - 718 (S.49) - 719 (S.19) - 720 (S.49) - 721 (S.19) - 722 (S.49) - 723 (S.19) - 724 (S.49) - 725 (S.19) - 726 (S.49) - 727 (S.19) - 728 (S.49) - 729 (S.19) - 730 (S.49) - 731 (S.19) - 732 (S.49) - 733 (S.19) - 734 (S.49) - 735 (S.19) - 736 (S.49) - 737 (S.19) - 738 (S.49) - 739 (S.19) - 740 (S.49) - 741 (S.19) - 742 (S.49) - 743 (S.19) - 744 (S.49) - 745 (S.19) - 746 (S.49) - 747 (S.19) - 748 (S.49) - 749 (S.19) - 750 (S.49) - 751 (S.19) - 752 (S.49) - 753 (S.19) - 754 (S.49) - 755 (S.19) - 756 (S.49) - 757 (S.19) - 758 (S.49) - 759 (S.19) - 760 (S.49) - 761 (S.19) - 762 (S.49) - 763 (S.19) - 764 (S.49) - 765 (S.19) - 766 (S.49) - 767 (S.19) - 768 (S.49) - 769 (S.19) - 770 (S.49) - 771 (S.19) - 772 (S.49) - 773 (S.19) - 774 (S.49) - 775 (S.19) - 776 (S.49) - 777 (S.19) - 778 (S.49) - 779 (S.19) - 780 (S.49) - 781 (S.19) - 782 (S.49) - 783 (S.19) - 784 (S.49) - 785 (S.19) - 786 (S.49) - 787 (S.19) - 788 (S.49) - 789 (S.19) - 790 (S.49) - 791 (S.19) - 792 (S.49) - 793 (S.19) - 794 (S.49) - 795 (S.19) - 796 (S.49) - 797 (S.19) - 798 (S.49) - 799 (S.19) - 800 (S.49) - 801 (S.19) - 802 (S.49) - 803 (S.19) - 804 (S.49) - 805 (S.19) - 806 (S.49) - 807 (S.19) - 808 (S.49) - 809 (S.19) - 810 (S.49) - 811 (S.19) - 812 (S.49) - 813 (S.19) - 814 (S.49) - 815 (S.19) - 816 (S.49) - 817 (S.19) - 818 (S.49) - 819 (S.19) - 820 (S.49) - 821 (S.19) - 822 (S.49) - 823 (S.19) - 824 (S.49) - 825 (S.19) - 826 (S.49) - 827 (S.19) - 828 (S.49) - 829 (S.19) - 830 (S.49) - 831 (S.19) - 832 (S.49) - 833 (S.19) - 834 (S.49) - 835 (S.19) - 836 (S.49) - 837 (S.19) - 838 (S.49) - 839 (S.19) - 840 (S.49) - 841 (S.19) - 842 (S.49) - 843 (S.19) - 844 (S.49) - 845 (S.19) - 846 (S.49) - 847 (S.19) - 848 (S.49) - 849 (S.19) - 850 (S.49) - 851 (S.19) - 852 (S.49) - 853 (S.19) - 854 (S.49) - 855 (S.19) - 856 (S.49) - 857 (S.19) - 858 (S.49) - 859 (S.19) - 860 (S.49) - 861 (S.19) - 862 (S.49) - 863 (S.19) - 864 (S.49) - 865 (S.19) - 866 (S.49) - 867 (S.19) - 868 (S.49) - 869 (S.19) - 870 (S.49) - 871 (S.19) - 872 (S.49) - 873 (S.19) - 874 (S.49) - 875 (S.19) - 876 (S.49) - 877 (S.19) - 878 (S.49) - 879 (S.19) - 880 (S.49) - 881 (S.19) - 882 (S.49) - 883 (S.19) - 884 (S.49) - 885 (S.19) - 886 (S.49) - 887 (S.19) - 888 (S.49) - 889 (S.19) - 890 (S.49) - 891 (S.19) - 892 (S.49) - 893 (S.19) - 894 (S.49) - 895 (S.19) - 896 (S.49) - 897 (S.19) - 898 (S.49) - 899 (S.19) - 900 (S.49) - 901 (S.19) - 902 (S.49) - 903 (S.19) - 904 (S.49) - 905 (S.19) - 906 (S.49) - 907 (S.19) - 908 (S.49) - 909 (S.19) - 910 (S.49) - 911 (S.19) - 912 (S.49) - 913 (S.19) - 914 (S.49) - 915 (S.19) - 916 (S.49) - 917 (S.19) - 918 (S.49) - 919 (S.19) - 920 (S.49) - 921 (S.19) - 922 (S.49) - 923 (S.19) - 924 (S.49) - 925 (S.19) - 926 (S.49) - 927 (S.19) - 928 (S.49) - 929 (S.19) - 930 (S.49) - 931 (S.19) - 932 (S.49) - 933 (S.19) - 934 (S.49) - 935 (S.19) - 936 (S.49) - 937 (S.19) - 938 (S.49) - 939 (S.19) - 940 (S.49) - 941 (S.19) - 942 (S.49) - 943 (S.19) - 944 (S.49) - 945 (S.19) - 946 (S.49) - 947 (S.19) - 948 (S.49) - 949 (S.19) - 950 (S.49) - 951 (S.19) - 952 (S.49) - 953 (S.19) - 954 (S.49) - 955 (S.19) - 956 (S.49) - 957 (S.19) - 958 (S.49) - 959 (S.19) - 960 (S.49) - 961 (S.19) - 962 (S.49) - 963 (S.19) - 964 (S.49) - 965 (S.19) - 966 (S.49) - 967 (S.19) - 968 (S.49) - 969 (S.19) - 970 (S.49) - 971 (S.19) - 972 (S.49) - 973 (S.19) - 974 (S.49) - 975 (S.19) - 976 (S.49) - 977 (S.19) - 978 (S.49) - 979 (S.19) - 980 (S.49) - 981 (S.19) - 982 (S.49) - 983 (S.19) - 984 (S.49) - 985 (S.19) - 986 (S.49) - 987 (S.19) - 988 (S.49) - 989 (S.19) - 990 (S.49) - 991 (S.19) - 992 (S.49) - 993 (S.19) - 994 (S.49) - 995 (S.19) - 996 (S.49) - 997 (S.19) - 998 (S.49) - 999 (S.19) - 1000 (S.49)

Enquêtes publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DU CALVADOS
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
RACCORDEMENT ELECTRIQUE DU PARC ÉOLIEN EN MER

Communes de Grays-sur-Mer, Courselles-sur-Mer, Bernières-sur-Mer, Bény-sur-Mer, Baisy, Douvres-La-Délivrande, Mathieu, Hermanville-sur-Mer, Périers-sur-le-Dun, Biéville-Beuville, Biénaville, Blainville-sur-Orne et Ruville.

Communauté de communes de Bessin-Seules et mer, Cazar de Nacre, Cabourg, Orival
Communauté d'agglomération de Caen la mer

Le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet du Calvados, informe le public qu'en exécution de l'arrêté qu'il a rendu le 15 juillet 2015, il est procédé à une ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE de lundi 19 août 2015 à partir de 9h00 au samedi 10 octobre 2015 à 12h00, laquelle sera prolongée jusqu'au mercredi 28 octobre à 17h00 par décision motivée de la commission d'enquête, et organisée par l'arrêté du 02 octobre 2015. Un dysfonctionnement sur l'adresse e-mail a empêché l'envoi de l'avis d'enquête. Cette ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE porte sur les demandes :

- d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- de concession d'utilisation de domaine public maritime,
- de déclaration d'utilité publique relative à la création d'une liaison électrique à double circuit de 225 000 volts sur les communes de Bernières-sur-Mer, de Courselles-sur-Mer, de Bény-sur-Mer, de Baisy, de Douvres-la-Délivrande, de Mathieu, de Périers-sur-le-Dun, de Biéville-Beuville, d'Hermanville-sur-Mer, de Blainville-sur-Orne, de Biénaville et de Ruville,
- de déclaration d'utilité publique relative aux travaux d'extension du poste électrique à 225 000 volts situé sur la commune de Ruville,
- de mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Ruville, de Biénaville, d'Hermanville-sur-Mer et de Bernières-sur-Mer, mentionnés par le règlement de la société RTE Réseau de Transport d'Electricité, et relatives au projet de RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC DE TRANSPORT D'ELECTRICITE, au niveau du POSTE ELECTRIQUE de la commune de Ruville, DU PARC EOLIEN EN MER situé au large de la commune de Courselles-sur-mer. Ce projet inclut des TRAVAUX CONNEXES D'EXTENSION DU POSTE ELECTRIQUE de Ruville.
Les pièces relatives à cette enquête qui comprennent notamment l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale seront déposés pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des mairies, en communauté de communes ou en communauté d'agglomération citées ci-dessus où elles pourront en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Elles seront également consultables sur le site Internet des services de l'Etat du Calvados : rubrique « Publications/avis et consultation du public/consultation en cours ».
La commission d'enquête est nommée par le tribunal administratif de Caen. Monsieur Christian TESSIER est désigné en qualité de président de cette commission d'enquête et Monsieur André NERON, en qualité de président suppléant.

Membres titulaires :

Mme Catherine DE LA GARANDIERE,
M Jean-François GRATEUX et Mme Danièle FAYSSÉ

Membre suppléant :

Mme Claudine OOSTERLINK

Un ou plusieurs membres de la commission se tiendront à la disposition pour recevoir ses observations écrites ou orales à l'occasion de permanences qu'ils tiendront en mairie, en communautés de communes ou communauté d'agglomération de :

Table with columns for Mairie de Courselles-sur-mer and Mairie de Hermanville-sur-mer, listing dates and times for public inquiries.

et au siège de l'enquête, situé à la direction départementale des territoires et de la mer, le mercredi 23 septembre 2015 de 13h30 à 16h30, 10 boulevard Général Vazier, CS 75324, 14 052 CAEN CEDEX 4. Toute correspondance relative à l'enquête peut également être adressée au commissaire enquêteur ou à la commission d'enquête à cette adresse.

Les observations peuvent également être envoyées à l'adresse suivante :

- envoie de l'avis d'enquête : envoie de l'avis d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.
- par voie postale à la commission d'enquête à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer.
À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale informée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, dans les mairies, les communautés de communes ou d'agglomération concernées ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Services Maritimes et Littoral, 10 boulevard du Général Vazier à Caen et à la préfecture du Calvados ainsi que sur son site Internet, pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Calvados
Christian Duplessis

EP 15-062

Répertoire

repertoire-libe@amarymedias.fr 01 40 50 51 66

CARNET DE DÉCORATION

mardi 17 juin 2014

Journal Ouest-France du mardi 17 juin 2014  
Edition : Normandie - Rubriques : Région

Jean-Christophe LALAY.

service progressive de 2018 à 2020.

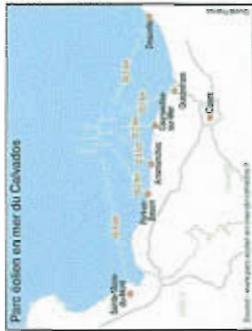
Tous droits réservés.  
Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

## Éolien en mer : besoin d'informer

Des éoliennes seront implantées au large de Courseulles-sur-Mer d'ici à 2018. En attendant la communication continue.

Information, concertation, pédagogie...

Des mots différents pour une même logique. Avant d'implanter un parc de 75 éoliennes en mer, il faut convaincre. EDF Énergies nouvelles, porteur du projet, l'a bien compris. Le groupe participe aux passages obligés comme le débat public de l'an dernier ou l'enquête publique prévue en 2015. Mais entre ces étapes légales, EDF continue de communiquer. Dernier exemple en date : l'ouverture d'un « Point Infos » à la mairie de Courseulles-sur-Mer (Calvados).



Une exposition, jusqu'en octobre

Le « Point Infos » est ouvert jusqu'en octobre du mardi au samedi de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30. L'exposition propose un espace vidéo, une application de visualisation du parc selon différents points de la côte, une maquette du projet, des photomontages. Les informations sont données en français et anglais.

Le parc éolien en mer du Calvados

Il s'étendra sur 50 km<sup>2</sup> et complètera 75 éoliennes. Elles pourront développer une puissance de 450 MW. Le champ sera implanté à un peu plus de 10 km au large de Courseulles-sur-Mer. Le projet est porté par EDF Énergies nouvelles avec le Denois, Dong Energy et l'Allemand wpd offshore. Aistom, de son côté, doit assurer la fourniture des éoliennes, dans des usines construites notamment à Cherbourg.

Les prochaines étapes

Le projet d'étude d'impact environnemental a été remis à l'État en avril. Des campagnes en mer pour rechercher d'éventuels explosifs ont déjà eu lieu ainsi que des tests pour l'enfouissement des câbles. Les premiers appels d'offres pourraient être déposés fin 2014, début 2015. Le début de construction du parc est toujours prévu pour 2016 et une mise en

Imprimer

12-1

mardi 3 février 2015

Journal Ouest-France du mardi 3 février 2015

Edition : Normandie - Rubriques : Région

Imprimer

### L'association veut déplacer le parc éolien

Avant le lancement de l'enquête publique, et un an après la fin du débat public, l'association « Libre horizon » propose d'éloigner le parc éolien de Courseulles de 10 km au large, pour minimiser les nuisances.

Un an après la fin du débat public, une association pointe le bout de son nez, pour proposer une alternative au projet de parc éolien en mer, prévu au large de Courseulles. « Il s'agit de déplacer le parc éolien d'une dizaine de kilomètres plus au nord, au-delà municipal à Courseulles et membre de l'association. Hautes de 175 mètres, soit les deux tiers de la tour Eiffel, ces 75 éoliennes seraient deux fois moins visibles. »

Alors que le dossier technique, de 4 500 pages, arrive dans les mairies des communes du littoral, avant qu'elles ne donnent leur avis, l'association se mobilise et propose un compromis. « Lors du débat, les photomontages présentés ne restituaient pas la réalité, insiste Dominique André. Ces engins exposés plein sud seront très ensoleillés et il ne faut pas oublier les reflets liés au mouvement des pales. »

Pour les membres de Libre horizon, « ce parc éolien va dénaturer un paysage naturel, pour le transformer en site industriel ». Ils évoquent également les retombées touristiques, économiques et « une atteinte au devoir de mémoire, eur des plages du Débarquement, en cours de classement au patrimoine mondial de l'humanité ».

L'association assure avoir été reçue par le promoteur du projet « qui nous a écoutés » et avoir noué des contacts avec les services de l'État. « Le coût de ce déplacement pourrait s'élever à dix millions d'euros, reconnaît José Robert. Mais cela ne représente que 3 % du projet global. »

En attendant le lancement de l'enquête publique prévue après l'été, l'association promet d'alerter l'opinion publique sur cette alternative. « Les 25 communes concernées pensent pouvoir toucher un dédommagement annuel allant jusqu'à 400 000 €, pour les plus



Les membres de l'association Libre Horizon demandant le déplacement des éoliennes vers le large.

Imprimer

Tous droits réservés. Seul autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Importantes, regrette José Robert. Cela a sans doute ébloui certains qui n'ont pas vu que l'impact visuel très fort est largement mentionné dans ce dossier. »

Renseignements: www.libre-horizon.com

Éric MARIE.

12.2

# Éolien en mer : six projets bientôt en chantier

La France est en retard par rapport à certains pays européens. Mais des éoliennes vont se déployer au large du Calvados, des Côtes-d'Armor, de la Vendée... Elles devraient être opérationnelles en 2018-2020.

Ily a bien des années de cela, quand un huruberlu parlait de grands mâts blancs en mer qui, grâce à leurs hélices, allaient produire de l'électricité, tout le monde riait sous cape, l'air de dire : « N'importe quoi... ». Ces rieurs ignoraient que dans d'autres pays, particulièrement dans le nord de l'Europe, les projets d'éoliennes marines se développaient à vitesse grand V.

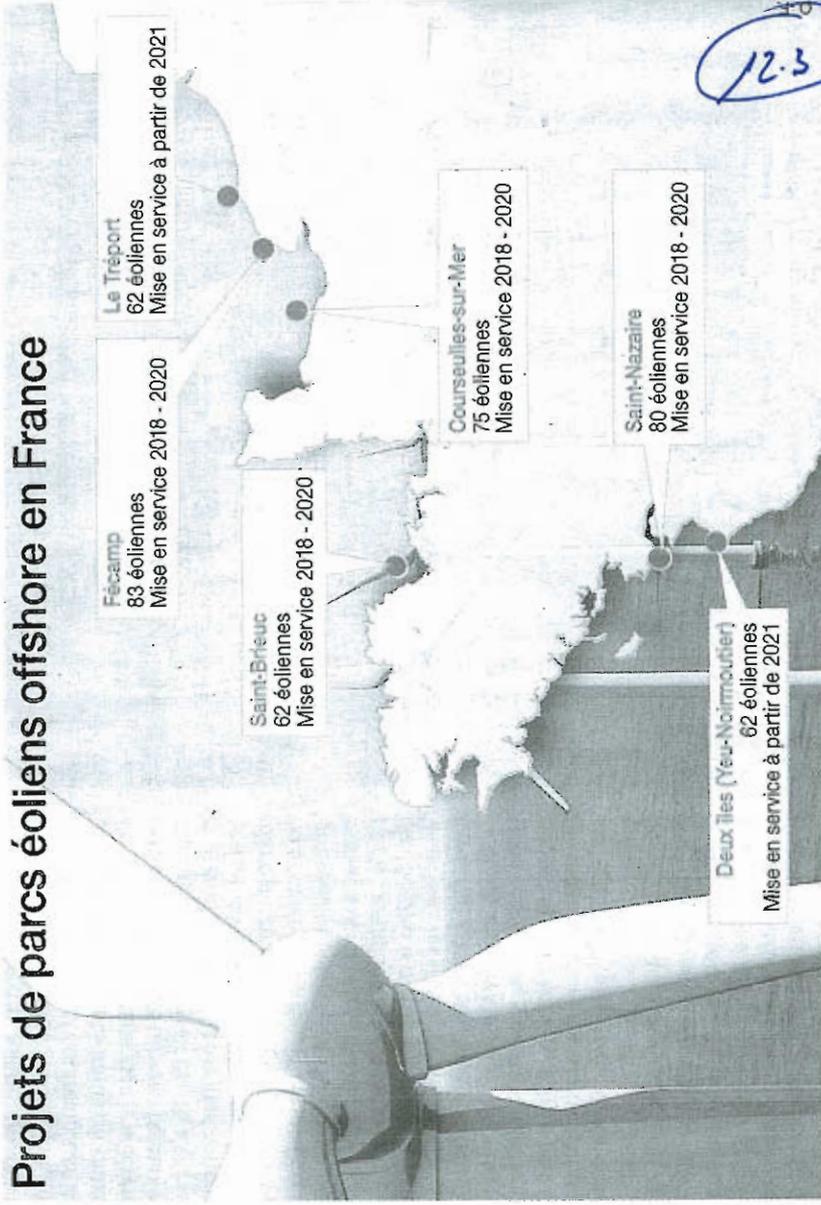
Heureusement, la France a arrêté de rire et s'y est mise... Six projets de parcs éoliens marins ont été retenus par le gouvernement à l'issue de deux appels d'offres, en 2012 et 2014. Ils devraient créer 16 000 emplois directs.

## L'objectif de 6000 MW pas atteint

Les trois premiers sont menés au large de Fécamp en Seine-Maritime (83 éoliennes de 6 MW, à 13 km minimum des côtes), au large de Courseulles-sur-Mer, dans le Calvados (75 éoliennes, à 10 km minimum des côtes), et de Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique (80 éoliennes, à plus de 12 km). Les machines sont construites par Alstom. Les enquêtes publiques sont prévues au second semestre 2015.

Un quatrième est prévu pour 2020 au large de Saint-Brieuc (62 éoliennes de 8 MW à 17 km minimum des côtes). Il est mené par l'entreprise espagnole Iberdrola. Les éoliennes doivent être fabriquées par Adwen, récente société commune d'Areva et de l'espagnol Gamesa. L'enquête publique est prévue en

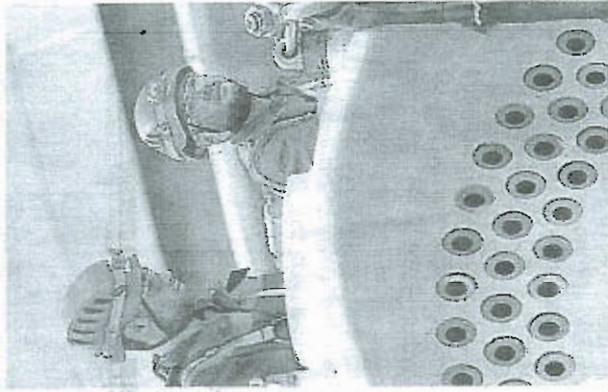
## Projets de parcs éoliens offshore en France



Le deuxième appel d'offres a retenu deux projets. Deux parcs de 62 éoliennes (capacité totale de 1 000 mégawatts) devraient être mis en service à partir de 2021. Ils seront construits au large du Tréport (Seine-Maritime) et des îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée). Leur maître d'œuvre est Engie (ex-GDF Suez). Ces six projets de 450 à 498 mé-

pendant, la France semble en avance sur d'autres types d'énergies marines renouvelables (EMR) comme les hydroliennes, par exemple. Deux projets de fermes pilotées, à l'horizon 2018, ont été choisis par le gouvernement, au large de Cherbourg. L'un de 5,6 MW (quatre hydroliennes) est mené par Engie et Alstom ; l'autre, de 14 MW (sept hy-

# Les coûts de production de cette énergie nouvelle vont chuter



Des éoliennes sont fabriquées chez Alstom, à Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique).

216 €. C'est le prix d'achat du mégawatt/heure accordé aux lauréats du premier appel d'offres français d'éolien offshore. On est loin des 50 € du mégawatt nucléaire. Geste généreux accompagnant la naissance d'une filière. La page se tourne.

« Le coût va forcément baisser », prévient Raphaël Tilot, en charge du dossier chez Engie, ex GDF-Suez, engagé dans les projets de parc de Courseulles-sur-Mer et des îles de Yeu et Noirmoutier en Vendée. Une position largement partagée lors de la convention internationale sur les énergies marines renouvelables qui vient de se tenir à Nantes.

La France ne pourra pas échapper à une tendance constatée ailleurs. « Au Danemark, le suédois Vattenfall vient de signer à 103 € du mégawatt/heure », indique Matthieu Monnier, chargé de mission chez France énergie éolienne. Auquel il faut ajouter 20 € pour l'acheminement de la

production à la terre.

Siemens table carrément sur 100 €, raccordement compris, à l'horizon 2020 grâce à une innovation évitant l'installation de coûteuses sous-stations. Voilà qui viendrait titiller très sérieusement les nouveaux mégawatts d'origine nucléaire : il est question de 117 € pour un récent contrat d'EDF négocié en Grande-Bretagne.

## Des formalités à simplifier

La puissance des machines passées de 3 à 6, 8 et bientôt 10 mégawatt permet d'en réduire le nombre. « Les conditions de fabrication et d'implantation sont à même de rogner les coûts », pense Philippe Kavafyan, directeur France éolien en mer chez Areva. L'avenir serait dans le prêt-à-posser. « Un boulon serré en mer, c'est cinq fois plus cher », insiste-t-il.

Adwen, joint-venture (coentreprise) d'Areva lancée avec l'espagnol Gama, va jouer l'intégration maxi-

male au Havre pour les éoliennes du champ du Tréport avec un maximum de sous-traitants sur place. Position stratégique. L'Angleterre est en face avec des projets dans les cartons. Les semailles d'éoliennes à la chaîne dopent la baisse des coûts.

Les bateaux emportent de plus en plus d'éoliennes, jusqu'à onze d'un coup. En France, le gain serait énorme avec des simplifications administratives.

« Il faut prendre le temps d'affiner le cahier des charges », préconise Vincent Balès de Wpd offshore, engagé à Courseulles-sur-Mer et Fécamp.

L'Etat promet un décret de simplification depuis des mois. Cinq régions, dont la Basse-Normandie, les Pays de la Loire et la Bretagne, viennent encore de le réclamer.

Thierry BALLU.

12.4

## Un parc éolien en face des plages du Débarquement...

LE MONDE | 02.07.2013 à 17h41 - Mis à jour le 03.07.2013 à 15h38 | Par [Martine Valo](#) (journaliste /marine-velo)



La reine Elizabeth II rencontre des vétérans britanniques au cimetière militaire de Bayeux, le 6 juin 2004. AP/JEFF J. MITCHELL

**Calvados, employé spéciale.** La boutade régionale promet **Calvados, employé spéciale.** Les éoliennes, on ne les verra même pas. En ce début de saison estivale, les couleurs du **Calvados – vert tendre, bleu délavé – viennent la contredire.** Touristes belges et britanniques se croisent sur le site panoramique au-dessus d'Arromanches-les-bains, où la vue embrasse les plages du Débarquement. A l'horizon dégage file un petit voilier : c'est là que devrait se dresser, à partir de 2015, l'un des premiers parcs éoliens offshore français.

Composé de 75 mâts de 100 mètres de haut – 175 mètres avec leurs pales –, de 1 500 tonnes et d'une puissance de 6 mégawatts, le projet industriel fait souffrir un vent de polémique. Le devoir de mémoire du "jour le plus long" est-il compatible avec la transition énergétique conduite au nom de l'avenir de la planète ? On a eu beau rassurer les représentants des anciens combattants du 6 juin 1944 – non, les éoliennes ne seront pas érigées sur les plages, mais à une distance comprise entre 10 km et 18 km de la côte –, l'émotion demeure.

Éloignées d'un kilomètre, les unités de 500 mètres de diamètre occupent 50 km<sup>2</sup>. Amaury de Lencquesaing pose ses clés de voiture sur le table d'orientation pour matérialiser leur emprise à cheval sur les zones Gold et Juno, où les Alliés se sont jetés dans la bataille le 6 juin 1944. "Elles seront visibles jusqu'à Havre, ce n'est pourtant pas la question esthétique qui me gêne, mais celle du souvenir", assure ce conseiller municipal du bourg voisin de Crépon. Pour une production d'énergie infiniment faible, on va nuire à mal notre devoir de mémoire.

L'élu et son association locale, l'Association pour la protection des paysages, du patrimoine et de la qualité de la vie du bassin de la Provence en Bessin (Aspabe), font partie d'un mouvement d'opposition au futur parc en mer dont la puissance installée atteindra 450 mégawatts à partir de

12.5

2018. "Il y a tellement de soldats au fond de l'eau ici, pourvu-il. Je souhaite bien du plaisir à François Hollande pour les cérémonies du 70<sup>e</sup> anniversaire."

### PROJET PUISSANT ET CRÉDIBLE

Cette voix discordante est pour le moment minoritaire en Basse-Normandie, où l'arrivée de ce mode d'énergie renouvelable a surtout suscité jusqu'à présent de l'intérêt et de la curiosité pour ses innovations technologiques. "C'est un projet puissant et crédible, une belle occasion pour la Basse-Normandie de participer à la transition énergétique, se réjouit Laurent Beauvais (PS), président du conseil régional. Plus tôt que de les saupoudrer sur terre, il vaut mieux repousser les éoliennes en mer, où elles durent de toute façon moins longtemps que des déchets nucléaires..."

L'élu est d'autant plus enthousiaste qu'il attend des emplois et des retombées industrielles durables pour peu que la filière se développe sur le marché de l'exportation, vers la Grande-Bretagne en particulier. Les collectivités locales ont investi 100 millions d'euros pour accueillir les unités d'assemblage des mâts sur le port de Cherbourg. Le dossier allait de soi jusqu'à ce que le D-Dey ne s'imposât dans le débat public.

Depuis la première réunion ouverte à tous, dont la première s'est tenue en mars à Bayeux (le deuxième étant programmée à Courseulles-sur-Mer le 18 juillet), l'intérêt n'a fait que grandir. Il faut dire que les opposants à la filière éolienne, qu'elle soit terrestre ou marine, s'en sont tenus habilement. "L'éolien est un fromage qui va permettre à quelques-uns de faire fortune, affirme Jean-Louis Bultre, président de la Fédération environnement durable (FED). Des sommes publiques gigantesques vont être ponctionnées sur nos factures d'électricité ! Le débat sur la transition énergétique est truqué."

Fort de ces convictions, son mouvement promet de donner un retentissement "mondial" à l'affaire ou littoral du Calvados et a lancé en avril une pétition sur son site internet, intitulé Plate-forme européenne contre l'éolien industriel (EPANW). Le texte a recueilli en quelques semaines plusieurs milliers de signatures et de messages, dont une grande part en anglais. Ce même collectif avait déjà milité avec succès contre un projet d'éoliennes en Basse-Normandie, arguant qu'il risquait de gêner la vue du Mont-Saint-Michel, site classé au patrimoine mondial de l'Unesco.

### PATRIMOINE HISTORIQUE

Le conseil régional met en avant le dossier de candidature qu'il prépare pour obtenir l'inscription à leur tour de certains lieux et vestiges des côtes du Débarquement sur la prestigieuse liste de l'Unesco. Une démarche que les élus n'estiment en rien incompatible avec les éoliennes, tandis que leurs opposants sont convaincus du contraire. "Nous savions que la question de la mémoire allait finir par émerger", témoigne Claude Brévien, présidente de la Commission particulière du débat public. "C'est l'état qui a choisi l'emplacement des éoliennes, conditionné par beaucoup de contraintes : plus é foveat il y a des zones de pêche, plus au nord des fonds plus profonds, à l'est des routes maritimes... Tous ces éléments ne doivent pourtant pas occulter l'expression sur un sujet sensible, subjectif et justifié."

EDF énergies nouvelles, qui mène le consortium Eoliennes offshore du Calvados (<http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/maritime-legales/>), n'évoque que brièvement le patrimoine historique dans son dossier de présentation, loin derrière les enjeux de la pêche. La Commission du débat, elle, a délibérément consacré le rencontre publique d'Arromanches, le 12 juin, à ce sujet, avec une traduction simultanée en anglais pour permettre aux représentants des vétérans d'y prendre part. La soirée a donné lieu à plus de deux heures d'échange dans une salle comble. Certains ont parlé de scellage, de profanation d'un cimetière marin, d'autres ont relativisé et proposé de baptiser les éoliennes de noms de valeureux bataillons.

"Ceux qui sont venus ici, chez nous, si nombreux et de si loin pour rendre (...) c'est notre mémoire collective, qui en leur nom s'élève sur tout notre littoral, s'enfoncent dans nos villages, dans nos villes si meurtries (...). C'est la bataille de Normandie", a rappelé Anne d'Ornano (divers droite), vice-présidente du conseil général du Calvados, dans un discours remarqué, tout en concluant en faveur des éoliennes parce qu'il y a bien fallu "laisser notre planète en bon état".

Ag. n. 5 "Normandie" de OF du 28.07.15

# Éoliennes en mer : enquête publique le 10 août

L'enquête publique pour la construction d'un parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer durera deux mois, du 10 août au 10 octobre. Elle concernera 27 communes et 5 intercommunalités.

## L'enquête publique

Du samedi 10 août à 9 h au samedi 10 octobre à 12 h. Deux mois pour que les habitants et tous les acteurs concernés par le projet donnent leur avis sur le parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer.

Ce parc s'étendra sur 50 km<sup>2</sup> et comptera 75 éoliennes. Elles pourront développer une puissance de 450 MW. Le champ sera implanté à un peu plus de 10 km au large de Courseulles-sur-Mer. Le projet est porté par EDF Énergies nouvelles avec le Danois, Dong Energy et l'Allemand wpd offshore.

La commission d'enquête sera présidée par Christian Tessier, directeur à la retraite de la Chambre régionale d'agriculture. Les membres de la commission seront présents dans les 27 communes et 5 intercommunalités concernées par cette enquête. Parmi elles, Port-en-Bessin, Courseulles-sur-Mer, Arromanches, Ouistreham,

## Parc éolien en mer du Calvados



## Des tests en mer

Depuis plusieurs semaines, des bateaux sont visibles de la côte au large d'Asnelles, Ver-sur-Mer. Rien à voir avec l'enquête publique. « Ils réalisent des études géotechniques pour sonder la composition des sols. Cela permet ensuite de déterminer les dimensions des fondations des éoliennes, explique EDF Énergies nouvelles. Ces études ont démarré courant mai et se poursuivent jusqu'à fin août maximum ».

L'opération est menée par l'entrepris Fugro France. Le navire Fugro Commander est long 56 m et le Greatship Manisha fait 93,6 m.

Tous les horaires des permanences de la commission d'enquête sur [ouest-france.fr/normandie](http://ouest-france.fr/normandie)

la communauté d'agglomération de Caen la Mer et Bayeux intercom.

Les observations pourront être également envoyées par mail à [quete.parceolien@calvados.gouv.fr](mailto:quete.parceolien@calvados.gouv.fr) ou par courrier postal à la commis-

## La Normandie en bref

23 ans

Sage Caen de 0.8 du 28.07.15  
v. 7

## Parc éolien : deux mois d'enquête publique

Une enquête publique, concernant le parc éolien offshore, aura lieu du lundi 10 août au samedi 10 octobre. (Lire aussi page 5).

L'enquête publique pour la construction d'un parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer va se dérouler du lundi 10 août au samedi 10 octobre.

Voici les permanences dans les différentes communes où les commissaires enquêteurs seront présents pour recueillir les observations.

### Les permanences

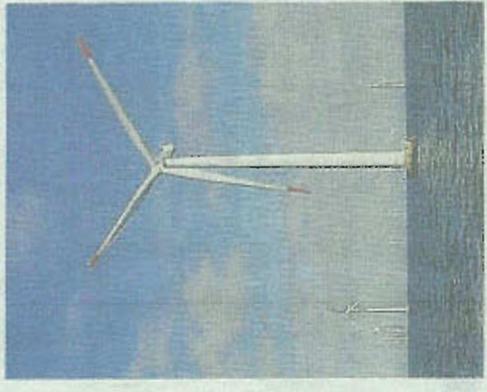
Caen-la-Mer, vendredi 21 août, de 9 h à 12 h.  
Oustreham, samedi 29 août, de 9 h à 12 h ; mardi 1<sup>er</sup> septembre, de 14 h à 17 h ; mardi 15 septembre, de 9 h à 12 h ; jeudi 8 octobre, de 9 h à 12 h.  
Bernières-sur-Mer, samedi 22 août, de 9 h à 12 h ; vendredi 11 septembre, de 17 h à 20 h ; jeudi 8 octobre, de 14 h à 17 h.

Luc-sur-Mer, lundi 31 août, de 14 h à 17 h, et vendredi 25 septembre, de 9 h à 12 h.  
Hermanville-sur-Mer, mercredi 26 août, de 9 h à 12 h, et vendredi 2 octobre, de 14 h à 17 h.

Cœur de Nacre (Douvres-la-Délivrande), vendredi 21 août, de 14 h à 17 h ; samedi 5 septembre, de 9 h à 17 h, et vendredi 25 septembre, de 14 h à 17 h.  
Courseulles, lundi 10 août, de 9 h à 12 h ; mercredi 16 septembre, de 9 h à 12 h ; jeudi 1<sup>er</sup> octobre, de 17 h à 20 h, et samedi 10 octobre, de 9 h à 12 h.

Ranville, lundi 10 août, de 15 h à 18 h ; vendredi 11 septembre, de 9 h à 12 h, et vendredi 9 octobre, de 14 h à 17 h.  
Bénouville, mardi 25 août, de 9 h à 12 h, et vendredi 2 octobre, de 9 h à 12 h.

Port-en-Bessin, mardi 11 août, de 9 h à 12 h ; mercredi 26 août, de 13 h 30 à 16 h ; samedi 3 octobre, de 9 h à 12 h.  
Arromanches, jeudi 20 août, de 14 h à 17 h ; lundi 31 août, de 9 h à 12 h, et jeudi 24 septembre, de 14 h à 17 h.



L'enquête publique sur le parc éolien en mer (illustration) va débiter le 10 août.

12.7

12.7

1104 Jay 'ouibelan' 05 du 18.07.15

## Parc éolien : lancement de l'enquête publique

L'enquête publique pour le parc éolien en mer au large de Courseulles est ouverte du 10 août au 10 octobre. Les permanences auront lieu les jours suivants :

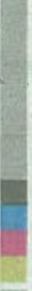
Courseulles : lundi 10 août, de 9 h à 12 h ; mercredi 16 septembre, de 9 h à 12 h ; jeudi 1<sup>er</sup> octobre, de 17 h à 20 h et samedi 10 octobre, de 9 h à 12 h.  
Oustreham : samedi 29 août, de 9 h à 12 h ; mardi 1<sup>er</sup> septembre, de 14 h à 17 h ; mardi 15 septembre, de 9 h à 12 h ; jeudi 8 octobre, de 9 h à 12 h.  
Ranville : lundi 10 août, de 15 h à 18 h ; vendredi 11 septembre, de 9 h à 12 h et vendredi 9 octobre, de 14 h à 17 h.  
Bénouville : mardi 25 août, de 9 h à 12 h et vendredi 2 octobre, de 9 h à 12 h.

Luc-sur-Mer : lundi 31 août, de 14 h à 17 h, et vendredi 25 septembre, de 9 h à 12 h.  
Hermanville-sur-Mer : mercredi 26 août, de 9 h à 12 h, et vendredi 2 octobre, de 14 h à 17 h.  
Cœur de Nacre (Douvres-la-Délivrande), vendredi 21 août, de 14 h à 17 h ; samedi 5 septembre, de 9 h à 17 h, et vendredi 25 septembre, de 14 h à 17 h.  
Courseulles, lundi 10 août, de 9 h à 12 h ; mercredi 16 septembre, de 9 h à 12 h ; jeudi 1<sup>er</sup> octobre, de 17 h à 20 h, et samedi 10 octobre, de 9 h à 12 h.

Ranville, lundi 10 août, de 15 h à 18 h ; vendredi 11 septembre, de 9 h à 12 h, et vendredi 9 octobre, de 14 h à 17 h.  
Bénouville, mardi 25 août, de 9 h à 12 h, et vendredi 2 octobre, de 9 h à 12 h.

Lire aussi page 5

11 cm



11 cm

mardi 28 juillet 2015

Journal Ouest-France du mardi 28 juillet 2015  
Edition : Normandie - Rubriques : Région

L'opération est menée par l'entreprise Fugro France. Le navire Fugro Commander est long 56 m et le Greatship Marisha fait 93,6 m.

Tous les horaires des permanences de la commission d'enquête sur ouestfrance.fr/normandie

Tous droits réservés.  
Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

### Éoliennes en mer : enquête publique le 10 août

L'enquête publique pour la construction d'un parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer durera deux mois, du 10 août au 10 octobre. Elle concernera 27 communes et 5 intercommunalités.

#### L'enquête publique

Du samedi 10 août à 9 h au samedi 10 octobre à 12 h. Deux mois pour que les habitants et tous les acteurs concernés par le projet donnent leur avis sur le parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer.

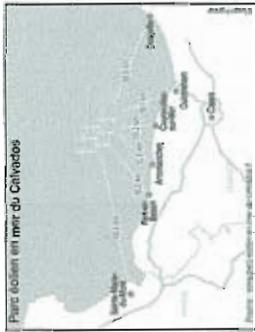
Ce parc s'étendra sur 50 km<sup>2</sup> et comptera 75 éoliennes. Elles pourront développer une puissance de 450 MW. Le champ sera implanté à un peu plus de 10 km au large de Courseulles-sur-Mer. Le projet est porté par EDF Énergies nouvelles avec le Danois, Dong Energy et l'Allemand wpt offshore.

La commission d'enquête sera présidée par Christian Tessier, directeur à la retraite de la Chambre régionale d'agriculture. Les membres de la commission seront présents dans les permanences ouvertes dans les 27 communes et 5 intercommunalités concernées par cette enquête. Parmi elles, Port-en-Bessin, Courseulles-sur-Mer, Arromanches, Ouistreham, la communauté d'agglomération de Caen la Mer et Bayeux Intercom.

Les observations pourront être également envoyées par mail à [enquete.parcceolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete.parcceolien@calvados.gouv.fr) ou par courrier postal à la commission d'enquête, DDTM, 10, boulevard Général-Vanier, CS 75 224, 14052 Caen cedex 4.

#### Des tests en mer

Depuis plusieurs semaines, des bateaux sont visibles de la côte au large d'Asnelles, Var-sur-Mer. Rien à voir avec l'enquête publique. « Ils réalisent des études géotechniques pour sonder la composition des sols. Cela permet ensuite de déterminer les dimensions des fondations des éoliennes, explique EDF Énergies nouvelles. Ces études ont démarré courant mai et se poursuivent jusqu'à fin août maximum ».



12.8

12.9



Journal du jour | Recherche simple | Recherche avancée | Avis d'obsèques

| Aide | Contact

Retour liste résultats

lundi 10 août 2015

Journal Ouest-France du **lundi 10 août 2015**

Abonné

Edition : **St Lo Coutances** - Rubriques : **Saint-Germain-sur-Ay**

**ANDRE NERON**

Utilisateur

>> Pour commander un journal déjà paru ou une reproduction au format original, cliquez ici

André NERON

Gestion du compte

Version imprimable

>> Déconnexion

>> Consommation

>> Utilisateurs

>> Mail d'information

## Éolien offshore : les opposants restent vigilants

« Nous restons attentifs à tout ce qui se passe à BNE (Basse-Normandie environnement), à la Fed (Fédération de l'environnement durable) et à Pulse (Pour un littoral sans éolienne), afin de mieux nous armer par la suite », confiait, jeudi, Bernard Cianferani, président de l'Association contre les projets éoliens en mer, concernant les communes de Saint-Germain-sur-Ay, Pirou et Créances, lors de l'assemblée générale.



De gauche à droite : Anne-Marie Hamond, secrétaire, Muriel Letort, secrétaire adjointe, Bernard Cianferani, président, Claude Houellebecq, vice-président et trésorier.

Deux constats ont été faits : « **Plus aucun projet en mer n'apparaît sur notre côte. De ce fait, un certain nombre d'adhérents se sont désintéressés de notre association.** » Cependant, le président a souligné l'importance de rester vigilants et a rappelé que « **des zones en mer ont déjà été choisies pour l'implantation d'éoliennes offshore, pour une mise en service entre 2018 et 2021** ».

Par ailleurs, selon le président, Courseulles-sur-Mer (14) se bat contre l'implantation d'éoliennes en mer sur la côte du Débarquement, en s'appuyant sur l'Unesco, auprès de laquelle un dossier a été déposé pour reconnaître cette zone comme patrimoine mondial. De plus : « **En avril, Ségolène Royal a souhaité rechercher une nouvelle zone dans la Manche. Le choix s'est porté sur Dieppe, à côté du Tréport. Les pêcheurs ne sont pas d'accord.** »

Bernard Cianferani a rappelé que l'association avait aussi le pouvoir de réagir contre l'éolien terrestre dans les trois communes : Saint-Germain-sur-Ay, Pirou et Créances. Le Schéma régional éolien de Basse-Normandie a été annulé par le tribunal administratif de Caen. « **Attendons si les préfets feront appel ou pas.** »

L'association reste, en tout cas, décidée à poursuivre son combat.

Retour liste résultats

Version imprimable

"Article 1/1"

### Mots-clés

- administré (0)
- Agon-Coutainville (1)
- aménagement (0)
- Assurance maladie (0)
- barrage (1)
- Blainville sur Mer (0)
- cantonale (0)
- communauté de communes (0)
- conseil départemental (0)
- conseil général (0)
- conseil municipal (0)
- délibération (0)
- département (1)
- développement (1)
- développement durable (1)
- développement local (0)
- échéance (0)
- écologie (0)
- eco-site (0)
- edile (0)
- election (0)
- élu (1)
- Encombrants (0)
- énergie (1)
- enquête publique (0)
- environnement (0)
- éolienne (0)
- Gouville (0)
- habitant (7)
- littoral (4)
- maire (4)
- mairie (4)
- maison médicale maison pluridisciplinaire de sante pôle de santé

12-10

est-France  
rdi 11 août 2015

## Normandie

# Éolien en mer : lancement de l'enquête publique

Enquête publique pour la construction d'un parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer (Calvados) commencée hier. Des permanences se tiendront jusqu'en octobre dans les communes concernées.

Durant deux mois, les habitants et les acteurs concernés par la construction d'un parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer pourront donner leur avis à la commission d'enquête, nommée par le tribunal administratif à la demande de la préfecture du Calvados. Cette dernière, composée de cinq personnes, est chargée de rendre « un avis favorable, défavorable ou favorable avec des réserves... », indique Christian Tessier, président de la commission.

Le parc éolien offshore s'étendra sur 50 km<sup>2</sup> et comptera 75 éoliennes. Le champ sera implanté à un maximum de 10 km au large de Courseulles-sur-Mer. Un projet porté par Énergies nouvelles avec le Da Dong Energy et l'Allemand wpd en tête. Pour le public, la commission a « un rôle d'information, d'écoute et de médiation », explique Jean-François Gratieux, membre de la commission. Mais aussi de « permettre l'expression et de transmettre les observations au public. »

Si c'est un projet utile... »

La salle du conseil de la mairie de Courseulles, quelques personnes venues dès le premier jour à la rencontre des commissaires enquêteurs. Comme Hubert et Geneviève, qui possèdent une résidence secondaire à la mer, à Langrune. Les deux viennent chercher des réponses à leurs questions. « On n'a pas d'éoliennes en Hollande, aux États-Unis, mais quand on va devant chez soi, ça préoccupe un peu, reconnaît Geneviève. Elle est venue pour se rassurer, mieux connaître l'impact qu'aura ce parc sur les côtes. Tout est bien expli-



Christian Tessier, président de la commission d'enquête et Jean-François Gratieux, membre de la commission.

qué dans le dossier mis à notre disposition. On fait confiance. Si vraiment c'est un projet utile pour l'avenir de nos enfants... »

Jean-Luc et son épouse Martine, propriétaires d'une maison secondaire à Courseulles, sont aussi venus consulter les documents. Le projet les inquiète. « On est contre le projet tel qu'il est. On voudrait que les éoliennes soient 10 km plus loin... » Martine s'interroge, elle, sur l'impact que pourrait avoir ce champ d'éolienne sur le tourisme. « Ce sont les

plages du Débarquement, tout de même... »

Des registres permettent aux habitants de transmettre leurs observations. Pour le président de la commission d'enquête, l'avis du public peut avoir un impact. « Un homme nous a dit ce matin que les câbles pourraient passer par un site archéologique et de chemins ruraux. Cette remarque sera transmise. Est-ce qu'elle sera prise en compte ou pas ? Ça, je ne peux pas le dire. »

Une trentaine de permanences

comme celle-ci doivent se tenir jusqu'au 10 octobre. La commission aura ensuite un mois pour rendre son rapport au préfet.

Mélanie LELIC

Aujourd'hui, les enquêteurs seront à Port-en-Bessin de 9 h à 12 h et à Merville-Franceville, au siège de la communauté de commune Cagnagne et baie de l'Orne de 14 h à 17 h.

## PARC ÉOLIEN DE COURSEULLES. Dernière enquête avant le lancement des travaux

Jusqu'au 10 octobre, 27 communes, de Ranville à Colleville-sur-Mer, sont concernées par l'enquête publique sur la construction du parc éolien au large de Courseulles et son raccordement électrique. La dernière étape avant le début des travaux en 2016.

### LE PROJET

Au large de Courseulles-sur-Mer (entre 10 et 16 km des côtes), sur une surface de 50 km<sup>2</sup>, un parc de 75 éoliennes produira 450 mégawatts (MW). Par comparaison, un réacteur nucléaire a une puissance électrique comprise entre 500 et 1 650 MW.

La production envisagée équivaut à couvrir la consommation électrique annuelle moyenne de près de 630 000 personnes, soit 40 % des habitants de Basse-Normandie.

### QUI MÈNE LE PROJET ?

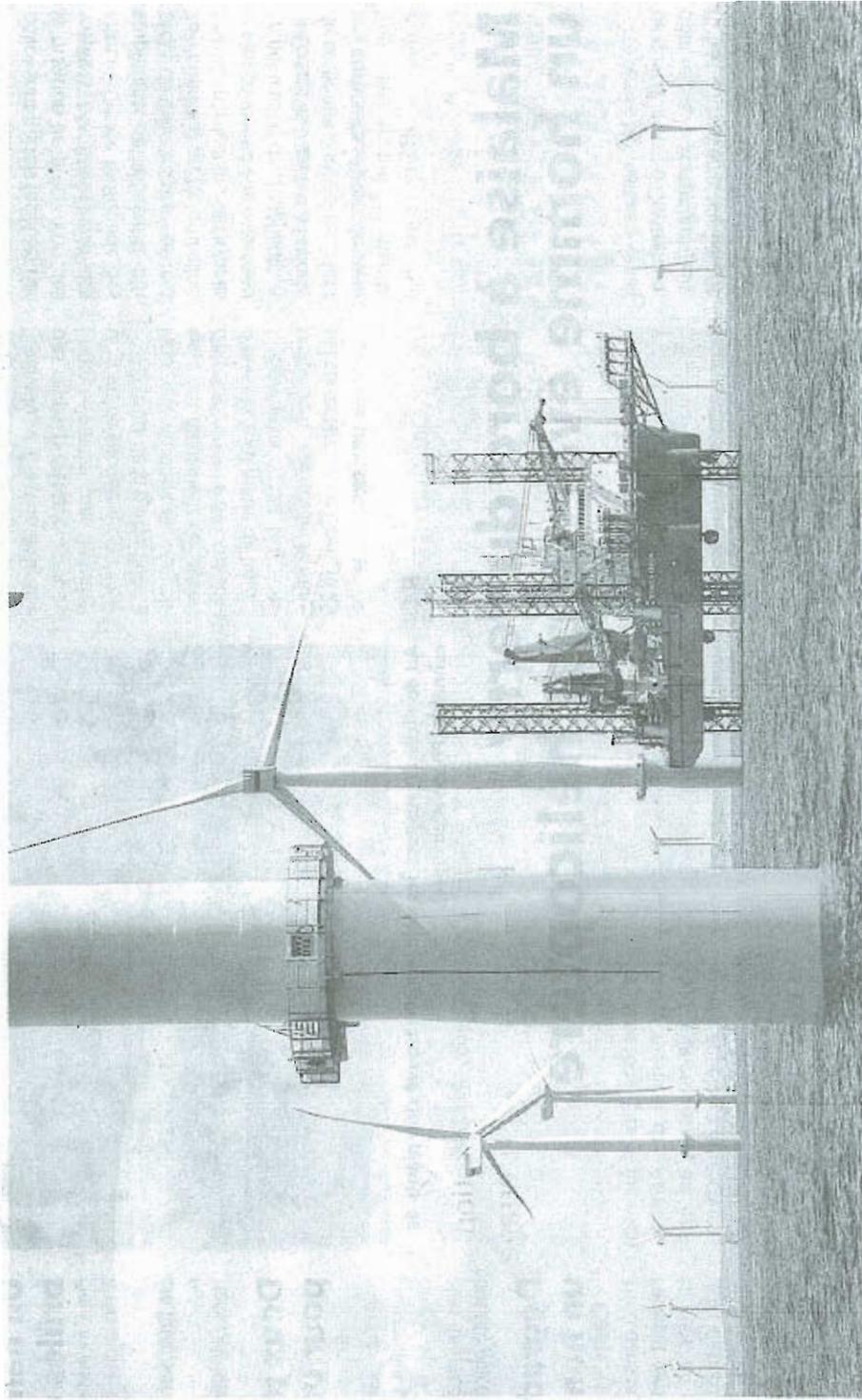
Pour le parc éolien en mer : Eoliennes Offshore du Calvados, société créée pour le projet Courseulles-sur-Mer par EDF Énergies Nouvelles, filiale d'EDF, DONG Energy, contrôlé par l'État danois, WPD, filiale française d'un groupe allemand (Partenaire pour la fourniture des éoliennes : ALSTOM).

Pour le raccordement électrique : RTE, opérateur national en matière de transport de l'électricité (Réseau de Transport de l'Électricité).

### COMBIEN ÇA COÛTE ?

Construction du parc : 1,8 milliard d'euros (fonctionnement annuel : 50 millions d'euros), dont 150 millions pour l'électrification :

- 82 millions pour la partie sous-marine
- 53 millions pour le raccordement terrestre
- 15 millions pour l'extension du poste électrique de Ranville.



12.11



**CE QU'ON VERRA. Un photomontage de l'impact visuel vu depuis la digue de Courseulles-sur-Mer, là où les éoliennes seront les plus visibles (webissimo.developpement-durable.gouv.fr).**

C'est à partir de 2018 que les éoliennes au large de Courseulles-sur-Mer devraient commencer à produire de l'électricité lors de des premiers tests (DR [www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr](http://www.parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr)).

**COMBIEN ÇA RAPPORTE ?**

Le produit de la taxe annuelle estimé à 6,4 millions d'euros par an, serait redistribué de la manière suivante :

50 %. Pour les communes littorales situées à moins de 22 km du parc et depuis lesquelles au moins une éolienne est visible. Le montant est fonction de leur population et de la distance de l'éolienne la plus proche. Selon une simulation de 2012, le montant total de la taxe revenant aux communes serait de 3,3 millions d'euros environ par an.

35 %. Pour le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins.

15 %. Pour le financement de projets de développement durable des autres activités maritimes.

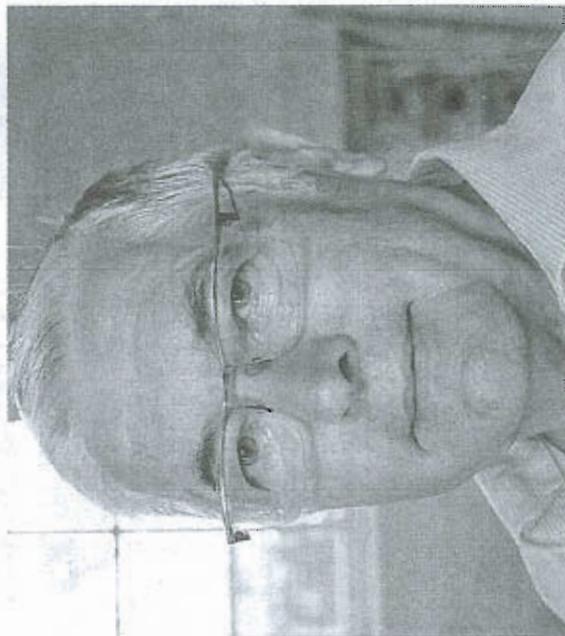
Droit d'occupation du domaine public maritime : Environ 2,5 M€ par an, au profit de l'Etat.

**COMBIEN D'EMPLOIS ?**

En Basse-Normandie, les prévisions sont de 500 emplois directs et 2 000 indirects. La maintenance du parc éolien à Ouistreham créera 100 emplois. Arnaud HEROULT

# « Un dossier de 10 000 pages »

Christian Tessier est le commissaire-enquêteur de cette enquête publique hors norme.



Christian Tessier est le commissaire-enquêteur de cette enquête publique.

**Peut-on parler d'enquête publique jamais vue ?**

Il n'y a pas de précédent ici. Il s'agit de deux enquêtes publiques dites uniques : la construction du parc éolien et le raccordement électrique. Le dossier consultable comporte 32 classeurs, soit 10 000 pages !

**Pourquoi est-ce si important ?**

Parce qu'il s'agit d'un projet nouveau. Il n'y a pas de guide

connu pour l'éolien en mer. Les études d'impact, en mer ou sur terre, sont considérables. J'ai déjà été commissaire-enquêteur sur des dossiers importants, des plans de prévention d'inondation par exemple, mais je n'avais jamais vu un tel volume. Il faut préciser qu'il y a deux enquêtes, mais que cela correspond à sept dossiers : occupation du domaine maritime, construction de ligne électrique, etc.

**Comment fonctionne une enquête publique ?**

Nous sommes cinq et nous sommes présents lors de permanences. Cela concerne 33 collectivités pour le parc éolien et 19 pour le raccordement électrique.

Les dossiers sont consultables jusqu'au 10 octobre.

**Quelle est votre action ?**

Nous recueillons des avis ou des remarques des citoyens. Nous en faisons nous-mêmes et ensuite nous remettons deux rapports avec sept avis à formuler au préfet. Le rapport sera remis pour la fin de l'année. Ensuite le préfet dit oui, ou non.

**Au final, à quoi sert une enquête publique ?**

Une enquête publique doit faciliter l'acceptabilité sociale d'un projet. En prenant en compte par exemple les remarques de bon sens formulées par des riverains ou des utilisateurs.

**Enquête publique pratique**

Les avis d'enquêtes publics ainsi que les dossiers sont consultables sur : [www.calvados.gouv.fr/projet-de-creation-d-un-parc-eolien-en-mer-au-a6076.html](http://www.calvados.gouv.fr/projet-de-creation-d-un-parc-eolien-en-mer-au-a6076.html). Les dates et lieux des permanences sont également consultables à la même adresse. Les observations peuvent également être envoyées à : [enquete-parceolien@calvados.gouv.fr](mailto:enquete-parceolien@calvados.gouv.fr)

12.12

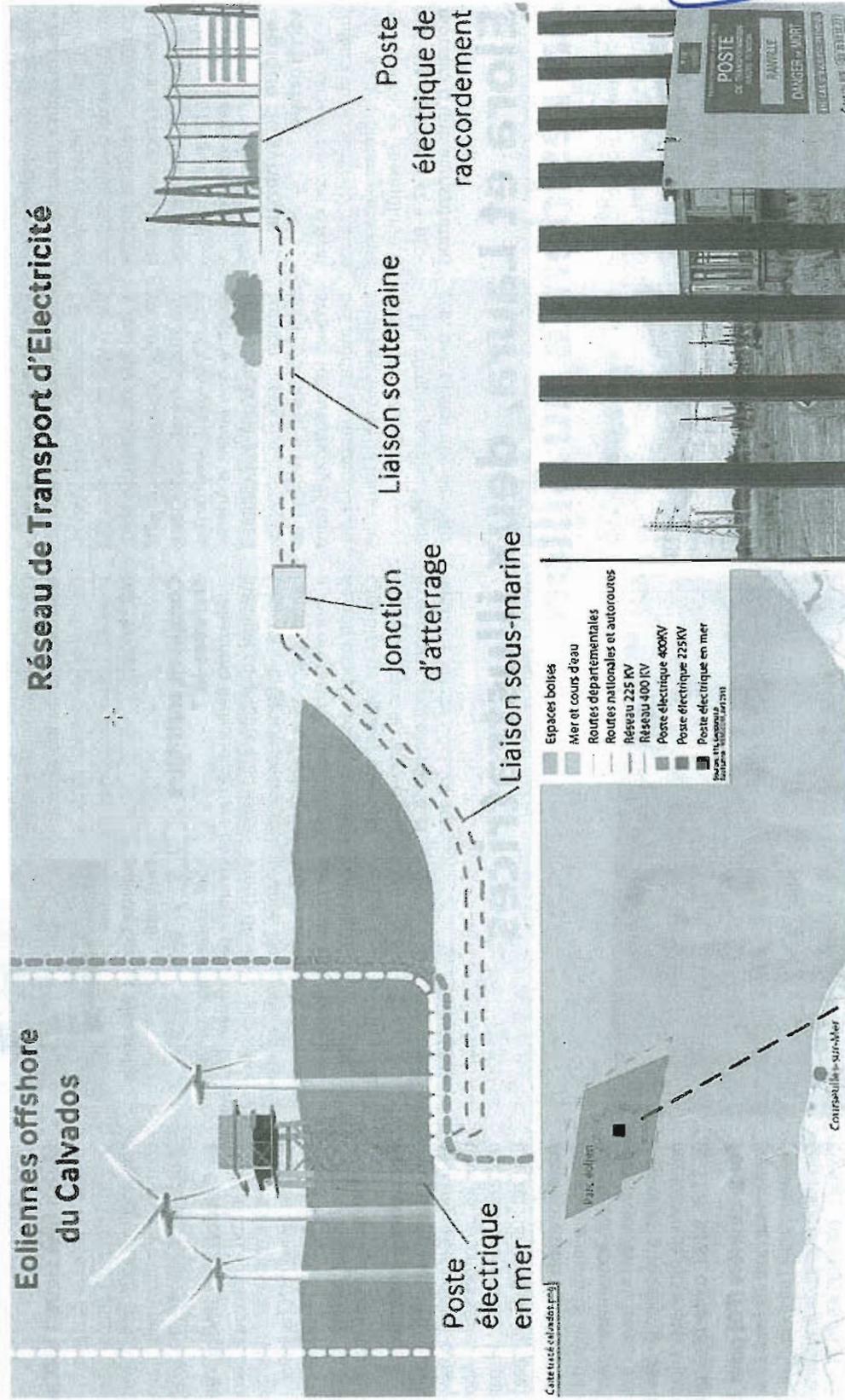
# PARC ÉOLIEN DE COURSEULLES. L'électricité acheminée de Bernières à Ranville

Si le parc éolien de Courseulles impacte 27 communes, le raccordement électrique traversera 13 communes sur 24 km, entre Bernières-sur-Mer et Ranville où est prévue une extension du poste électrique.

**Deux câbles de 225 000 volts.** Pour acheminer l'électricité produite par les éoliennes, deux câbles de 225 000 volts seront d'abord enterrés sous le substrat sous-marin. Ils seront raccordés aux câbles sous-terrestres depuis Bernières-sur-Mer jusqu'à Ranville.

**15 km sous l'eau, 24 km sous terre.** De la Côte de Nacre au poste électrique final, les câbles traverseront 13 communes sur 24 km : Bernières, Courseulles, Bény, Basly, Douvres, Mathieu, Hermanville, Périers-sur-le-Dan, Biéville-Beuville, Bénéouville, Blainville, Ranville.

**Des travaux de tracés.** Entre 2016 et 2018, RTE (Réseau de transport d'électricité, filiale d'EDF) procédera à des travaux, essentiel-

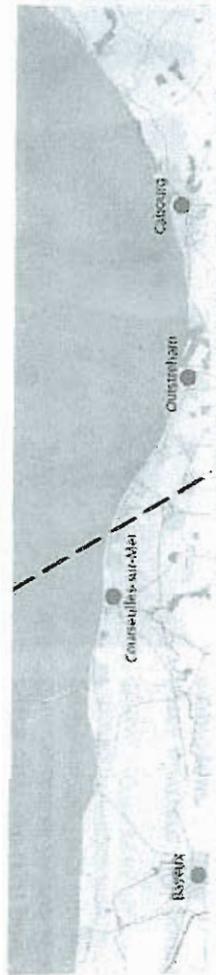


## Le calendrier

10 octobre 2015 : fin de l'enquête publique.  
Novembre 2015 : début des travaux sur le port de Ouistreham.  
2016 : début des travaux

12.14

l'enquête publique.  
 Novembre 2015 : début des travaux sur le port de Ouistreham.  
 2016 : début des travaux du parc éolien et du raccordement électrique.  
 2018 : Premier test du parc éolien.  
 2020 : mise en service définitive.  
 2045 : démantèlement du parc.



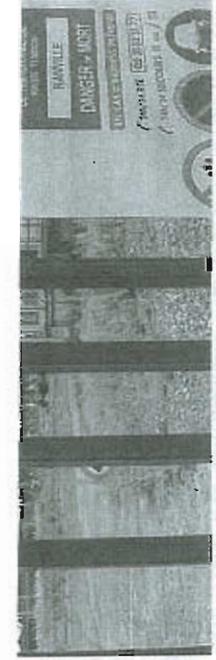
L'électricité produite par les éoliennes partira d'un poste électrique en mer, puis sera acheminée via deux câbles enfouis jusqu'au poste de raccordement de Ranville (en bas à droite), soit 39 km (DR RTE).

lement des tranchées en bordure de route ou de chemins ruraux. Sauf pour le rond-point du Nouveau Monde à Douvres,

ainsi que sous l'Orne et sous le canal de Caen à la mer. A ces trois endroits, les câbles seront installés en « passage forcé ».

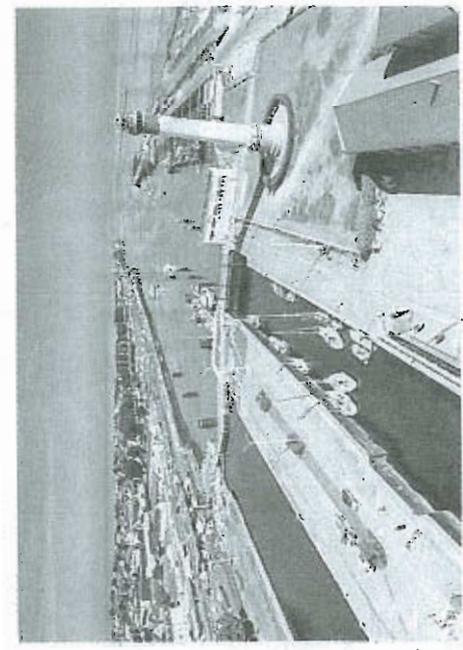
**Le poste électrique de Ranville agrandi.** Pour

accueillir et dispatcher l'électricité, le poste de raccordement de Ranville (situé entre Ranville et Colombelles) sera agrandi sur 0,8 ha. Des cellules de transformateurs y seront ajoutées.



# A Ouistreham les travaux débent bientôt

Ouistreham accueillera la base de maintenance du parc éolien. Pour cela des travaux sont nécessaires au niveau de l'avant-port. Ils débteront au mois de novembre.

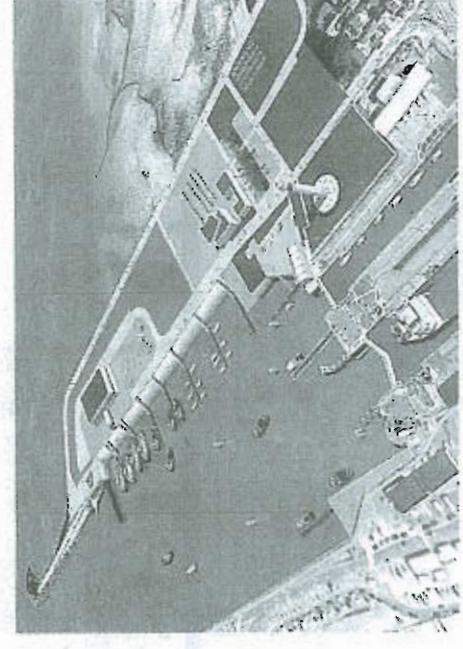


La vue actuelle de l'avant-port de Ouistreham (crédit photo aérienne. V.Laisney).

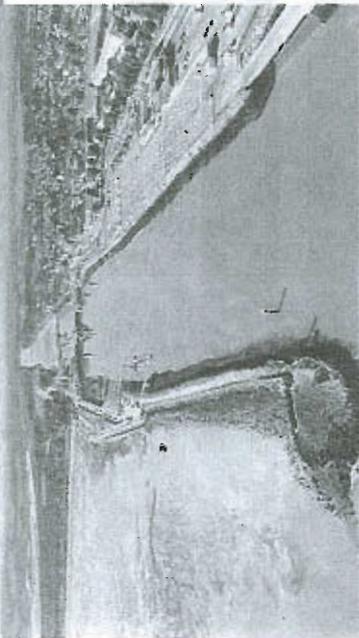
L'aménagement de l'avant-port de Ouistreham et la construction de la base de maintenance seront les premières traces visibles du parc éolien de Courseulles-sur-Mer. Après l'avis favorable de l'enquête publique (13 avril - 18 mai), il ne manque plus que l'arrêté préfectoral pour débter les travaux. Ces derniers devraient débter fin octobre, début novembre. D'un coût global de 6 millions d'euros et pour une durée de 18 mois, les travaux ne devraient pas « créer beaucoup de nuisances ».

explique-t-on chez PNA (Ports Normands associés qui gère le port de Ouistreham). « Il faudra s'organiser avec les usagers du port. La partie la plus visible durant cette période, ce sera l'acheminement par camion du remblai nécessaire. Mais ces camions viendront du rond-point de Pégasus jusqu'au phare de Ouistreham. Ils ne passeront pas dans la ville de Ouistreham. »

Les rotations des ferries ne seront pas non plus impactées par l'aménagement.



Un visuel de l'aménagement et de la future base de maintenance de l'avant-port (DR PNA).



### Parc éolien de Courseulles: le dossier retrouvé au large... d'internet

Les deux enquêtes publiques sur la construction du parc éolien de Courseulles-sur-Mer ont débuté lundi (lire notre dossier en page 12 et 13). L'avis de ces enquêtes comme les dossiers sont consultables dans l'ensemble des collectivités concernées par le projet et le commissaire-enquêteur a déjà commencé ses permanences pour informer le public et recueillir les remarques. En revanche sur internet, il était beaucoup plus difficile de consulter les documents, surtout le dossier complet qui fait, il est vrai plus de 10 000 pages ! Même les services de l'Etat ont eu bien du mal à trouver le dit dossier sur la toile. Heureusement mardi, tout était rentré dans l'ordre avec une adresse unique que vous pouvez retrouver dans nos pages spéciales (crédit: photo aérienne: V.Laisney).

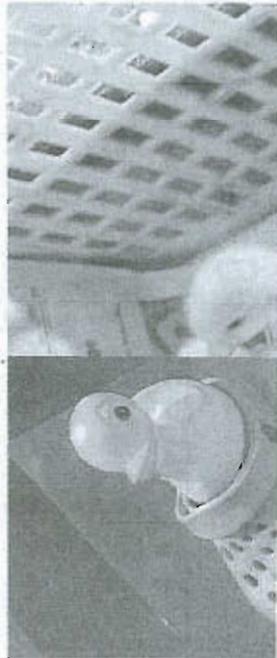
### Une visite présidentielle... Rien que ça !

Les bénévoles d'Ornavik reçoivent deux personnalités ce dimanche sur leur site (voir en page 4). Impossible de rater cette annonce, ils ont carrément titré le mail d'invitation à la presse : « visite présidentielle ce dimanche ». En fait, deux présidents seront même présents pour voir l'évolution de ce camp viking. Il s'agit du président de Haute Normandie et du président de Basse-Normandie. Bien joué la com', ça en jette quand même.

### Keanu Reeves, chez nous !

Keanu Reeves, comédien, producteur et réalisateur, sera bien présent à Deauville, pour le 41<sup>e</sup> festival du cinéma américain qui se tient cette année du 4 au 13 septembre. Le festival du cinéma américain de Deauville lui rendra hommage en sa présence et proposera une rétrospective de ses films les plus marquants. Eternel Neo de Matrix, Jonathan Harker de Dracula ou chevalier Danceny des Liaisons Dangereuses (Dangerous Liaisons), Keanu Reeves aura, tout au long d'une filmographie impressionnante, côtoyé des réalisateurs comme Gus Van Sant, Francis Ford Coppola, Bernardo Bertolucci ou plus récemment Richard Linklater, et a su montrer sa capacité à endosser des rôles extrêmement variés. En 2013, il interprète Kai, esclave héroïque qui mène la révolte des samourais dans 47 Ronin de Carl Rinsch. Preuve de son amour pour les arts martiaux, il signe la même année son premier film en tant que réalisateur, Man of Tai Chi, récit initiatique coproduit par la Chine et les Etats-Unis et inspiré de la vie du cascadeur Tiger Chen

## Sur notre page facebook les infos et les aventures du canard !



### On a retrouvé les gagnants de l'Euro Millions

Nous vous annonçons la semaine passée que dans l'Orne un bulletin gagnant (24 M€) avait été validé dans l'Orne au tirage Euro Millions du vendredi 31 juillet. La Française des Jeux a annoncé jeudi avoir remis la somme de 24 939 216,00 € aux deux joueurs qui ont gagné. On ne connaît pas leur identité mais... On sait que le bulletin a été validé au bar « Le Milord », 16 rue de la Chaussée, à Argentan.

Les gagnants sont deux amis qui jouent régulièrement ensemble à Euro Millions. Ils découvrent leur gain le lendemain du tirage en prenant un café. Pendant que l'un regarde sur l'application mobile FDJ@ les résultats du tirage, l'autre lui dicte les chiffres pour qu'il puisse les vérifier: les uns après les autres. Au fur et à mesure de l'énumération des chiffres, ils se rendent compte qu'ils sont tous corrects. Surpris, les joueurs n'y croient pas et vérifient 20 fois avant de se rendre à l'évidence; ils ont remporté le jackpot Euro Millions de plus de 24M€. Ravis, ils ont comme projet de gâter leurs proches et de voyager...et de garder l'anonymat. Il s'agit du plus gros gain jamais enregistré dans l'Orne.

Fan de Liberté

Rejoignez-nous sur facebook

liberté.fr

12.17

dimanche 16 août 2015

  
ouestfrance-enligne.comJournal Ouest-France du **dimanche 16 août 2015**Edition : **Normandie** - Rubriques : **Actualités**

Imprimer

## Éolien en mer. L'enquête publique ouverte

L'enquête publique pour la construction d'un parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer (Calvados) a commencé lundi. Des permanences se tiendront jusqu'en octobre dans les communes concernées.

Pendant deux mois, habitants et acteurs concernés pourront donner leur avis à la commission d'enquête, nommée par le tribunal administratif à la demande de la préfecture du Calvados. Composée de cinq personnes, elle est chargée de rendre « **un avis favorable, défavorable ou favorable avec des réserves...** », indique Christian Tessier, président de la commission.

Le parc éolien offshore s'étendra sur 50 km<sup>2</sup> et comptera 75 éoliennes à un peu plus de dix kilomètres au large de Courseulles. Un projet porté par EDF **Énergies** nouvelles avec le Danois, Dong Energy et l'Allemand Wpd offshore.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Imprimer

## Courseulles-sur-Mer

# Éoliennes en mer : un vent de révolte

L'association Libre horizon a manifesté, dimanche, contre le projet d'implantation d'éoliennes au large de la Côte de Nacre.

Une photo de la Manche, vue de la Côte de Nacre. Elle ressemble à toutes celles qu'on peut trouver chez les marchands de souvenirs du front de mer, à un détail près : la vingtaine d'éoliennes représentées en arrière-plan. Ce panorama n'est pas encore réalité mais pourrait bien le devenir, à en croire l'association Libre horizon. Cette représentation d'un éventuel futur, surmontée de l'inscription « Ouvrez les yeux ! » figure sur les tracts distribués dimanche, à Courseulles.



Elsa Joly-Malhomme et José Robert, de l'association Libre horizon.

« Nous avons réuni 200 personnes aujourd'hui, se félicite Elsa Joly-Malhomme, présidente de l'association. Notre but est d'alerter les gens sur le projet d'implantation d'éoliennes au large de la côte. » L'appel d'offres lancé par le gouvernement français en 2012 a été remporté par trois entreprises, dont EDF. Problème pour Libre horizon : selon eux, la consultation publique n'a pas été suffisante en ce qui concerne le lieu d'implantation.

elle préconise de déplacer le lieu d'implantation, à dix kilomètres plus au large, dans un lieu de même profondeur. « Ce changement ne coûterait que 10 millions d'euros supplémentaires sur un projet à 1,5 milliard d'euros », avance José Robert, conseiller municipal et membre du bureau de Libre horizon.

telle implantation est incompatible avec la demande de classement des plages du Débarquement, au patrimoine mondiale de l'Unesco. »

Les responsables du projet ont lancé, le 10 août, une enquête publique dans 27 communes de la côte. Libre horizon espère mobiliser le maximum de personnes avant sa clôture, le 10 octobre.

Si l'association soutient l'idée d'une production d'électricité de ce type,

Si les inquiétudes portent sur la défiguration du littoral, José Robert avance un autre argument : « Une

Simon PRIGENT.

12.18

## L'Europe et la France en bref

DF  
18.08.15  
afh

### Les pêcheurs contre le parc éolien du Calvaços

Alors que l'enquête publique vient de démarrer, le comité départemental des pêches du Calvaços a émis un avis défavorable au projet de parc éolien offshore de Courseulles-sur-

Mer. Il souhaite en savoir plus sur le projet avant de se positionner favorablement, mais aussi connaître les futures limites qui seront imposées aux pêcheurs.

### Airbus signe un contrat



### Le rachat de l'Américain OHL par Geodis officialisé

La filiale de la SNCF, spécialisée dans le fret et la logistique, a confirmé, hier, le rachat de la société américaine Ozburn-Hessey Logistics. Cette dernière, qui emploie actuellement plus de 8 000 personnes, fournit des prestations logistiques mondiales, dans les secteurs des transports ou encore du fret. Si au-

cun chiffre officiel n'a été avancé, pour l'agence de presse Reuters, le prix de la transaction est proche des 717 millions d'euros. La transaction sera financée au travers de liquidités disponibles et d'emprunts existants et nouveaux, ajoute la filiale de la SNCF. Le chiffre d'affaires annuel d'OHL, s'élève à 1,2 milliard d'euros.

### Le tourisme et le luxe, victimes de la crise chinoise

La semaine dernière, la monnaie chinoise, le yuan, a observé une triple dévaluation. En raison de ses conséquences économiques, elle pourrait avoir un impact sur les secteurs du

luxe et du tourisme, en France notamment. En effet, le marché du luxe français dépend pour 30 % de la clientèle chinoise (1,7 million de touristes l'année dernière).

### Des patrons qui gagnent 183 fois le salaire moyen

Les patrons des grands groupes cotés à Londres ont gagné l'an dernier 183 fois le salaire d'un employé britannique moyen. Cela concerne les cent principales valeurs de la Bourse de Londres. Ils ont été payés en

moyenne 6,98 millions d'euros l'an dernier, contre 6,93 millions en 2013. Entre ces grands chefs d'entreprise et les salaires moyens, l'écart se creuse un peu plus.

La compagnie aérienne indienne IndiGo, a confirmé, hier, avoir signé un contrat pour l'achat de 30 Airbus A320neo avec l'avionneur Airbus. Cette commande record, annoncée en octobre, a été signée samedi sur un carnet de commande d'Airbus



mardi 18 août 2015

ouest  
france  
ouestfrance-enligne.com

Journal Ouest-France du **mardi 18 août 2015**

Edition : **Toutes éditions** - Rubriques : **Économique et Social**

Imprimer

## Les pêcheurs contre le parc éolien du Calvados

Alors que l'**enquête publique** vient de démarrer, le comité départemental des pêches du Calvados a émis un avis défavorable au projet de parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer. Il souhaite en savoir plus sur le projet avant de se positionner favorablement, mais aussi connaître les futures limites qui seront imposées aux pêcheurs.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Imprimer

1270

# Les pêcheurs défavorables



Le comité des pêches a pu faire valoir son avis auprès du commissaire enquêteur, venu le 11 août à Port-en-Bessin, a relevé l'AFP.

## **EOLIEN**

La semaine dernière, le comité départemental des pêches du Calvados a fait connaître au commissaire enquêteur un avis défavorable sur le projet d'éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer. Son président, Paul Françoise, s'en explique.

C'est notamment le flou des compensations prévues pendant les travaux qui fait réagir le président des pêcheurs du Calvados. "Les règles ont besoin d'être précisées", explique-t-il, "même si nous ne

sommes pas opposés au projet. Mais, on ne peut pas dire oui tant qu'on ne connaît pas ces règles. L'emplacement qui a été décidé n'est pas le plus favorable pour nous mais c'est acté. Mais là, on nous demande notre avis alors qu'on ne sait pas si on aura le droit de pêcher dans le parc, si on aura le droit de pêcher la nuit. Il faut que le Préfet maritime prenne ses responsabilités. Autant, les compensations financières sont claires pour la mise en marche, autant c'est flou pendant la construction".

*La gauche libre 22-08-15*

# Un vent de révolte souffle sur "Libre Horizon"



Plus de deux cents personnes, adhérents et amis de "Libre Horizon" sont venus au-devant des baigneurs, professionnels de la pêche, de l'hôtellerie et de l'immobilier. Ils les ont accueillis en leur offrant moulines à vent, et prospectus.

## GRAYE-SUR-MER

"Libre Horizon" groupant des côtiers de Bernières à Tracy, est venu vers les plagistes de Juno, dire leur colère au sujet du projet de parc industriel éolien au large des sites du Débarquement et du Port Winston. Après le succès de ses dernières manifestations, elle

donnait encore rendez-vous aux riverains, professionnels de la pêche, du tourisme, touristes, étrangers pour expliciter l'incompatibilité du projet, soit un champ industriel d'éoliennes, avec le respect dû aux lieux de mémoire.

Cette association propose des alternatives, tel qu'un recul de 10

milles de l'aire projetée. Cela respectera les règles du classement UNESCO, en cours d'instruction. À titre d'exemple, les Allemands font de réels parcs offshore à 30 km pour ne gêner personne.

Outrés de ce que l'élan populaire n'est entendu ni du promoteur ni des pouvoirs publics, ils étaient

aux diverses manifestations annuelles du D-Day, aux réunions du promoteur à Ver et Langrune. Les animateurs, dont José Robert, architecte urbaniste à Courseulles, Amaury de Lencquesaing, conseiller à Crépon, Elsa Joly-Malhomme, fille de l'ancien maire d'Arromanches, étaient présents.

Ils étaient plus de deux cent ce 16 août à Juno pour distribuer 800 tracts aux riverains, touristes, passants, vacanciers, stupéfaits de découvrir ce projet : beaucoup n'en avaient jamais entendu parler et sont consternés à la vue des simulations d'implantation qu'ils estiment trop proches des côtes.

CA DANCIÈRE LI BRE 22 AOÛT 2015

12.21

La Paque Libre 26-08-15

# Éolien : la commission d'enquête à Bayeux

Parc éolien au large  
du Bessin : vous  
avez deux mois pour  
vous exprimer.

Après le débat public de 2013, qui avait permis à 2 000 personnes de s'informer et de poser des questions, le projet de parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer débute son enquête publique. Cette enquête a commencé lundi 10 août, s'achèvera samedi 10 octobre prochain et passera par Bayeux, jeudi 20 août.

L'enquête concerne vingt-sept communes et cinq intercommunalités, toutes situées dans le Calvados. La commission d'enquête est présidée par Christian Tessier, ancien directeur de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie. Rappelons que ce parc éolien doit s'étendre sur 50 km<sup>2</sup> et compter 75 éoliennes. Elles pourront développer une puissance de 450 MW. Le champ sera implanté à un peu plus de 10 km au large de Courseulles-sur-Mer. La production envisagée équivaut à la consommation électrique annuelle moyenne de 40 % des Bas-Normands. Les membres

de la commission seront présents dans les permanences suivantes :

- Port-en-Bessin : Mercredi 26 août de 13 h 30 à 16 h, samedi 3 octobre de 9 h à 12 h.
- Ouistreham : Samedi 29 août de 9 h à 12 h, mardi 1<sup>er</sup> septembre de 14 h à 17 h, mardi 15 septembre de 9 h à 12 h, jeudi 8 octobre de 9 h à 12 h.
- Arromanches : Jeudi 20 août de 14 h à 17 h, lundi 31 août de 9 h à 12 h, jeudi 24 septembre de 14 h à 17 h.
- Bernières-sur-Mer : Samedi 22 août de 9 h à 12 h, vendredi 11 septembre de 17 h à 20 h, jeudi 8 octobre de 14 h à 17 h.
- Courseulles-sur-Mer : mercredi 16 septembre de 9 h à 12 h, jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 17 h à 20 h, samedi 10 octobre de 9 h à 12 h.
- Luc-sur-Mer : lundi 31 août de 14 h à 17 h, vendredi 25 septembre de 9 h à 12 h.
- Ranville : vendredi 11 septembre de 9 h à 12 h, vendredi 9 octobre de 14 h à 17 h.
- Bessin Seules et Mer à Ver-sur-Mer : mardi 1<sup>er</sup> septembre de 9 h à 12 h, mercredi 16 septembre de 16 h à 19 h.
- Cœur de Nacre à Douvres-La-Délivrande : vendredi 21 août de 14 h à 17 h, samedi 5 septembre de 9 h



Le coût de la construction du parc est estimé à 1,8 milliard d'euros, dont 150 millions pour l'électrification. Le coût du fonctionnement annuel est estimé à 50 millions d'euros.

à 12 h, vendredi 25 septembre de 14 h à 17 h.  
Bayeux Intercom à Bayeux : jeudi 20 août de 9 h à 12 h, jeudi 10 septembre de 14 h à 17 h.  
- Campagne et baie de l'Orne à Merville-Franceville : samedi 12 septembre de 9 heures à midi et

jeudi 24 septembre de 9 heures à midi.  
- Caen la Mer : vendredi 21 août de 9 h à 12 h et au siège de l'enquête à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), mercredi 23 septembre de 13 h 30 à 16 h 30.

Les observations peuvent également être envoyées à : enquête.parceolien@calvados.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse de la direction départementale des territoires et de la mer, 10 boulevard général Vanier, CS 75224, 14 052 Caen Cedex 4.

12.22

Vaucelles : "créer un esprit village" P 14

Guéron : polémique au cimetière P 13

## HISTOIRE

### Frébourg, le moine artiste

Hommage à Maurice Frébourg.

PAGES 9 et 16



## ASNELLES

### L'incroyable grenier d'Odile

Vous cherchez un costume ?

CAHIER 1, PAGE 8



12.23

# BAYEUX

LE BESSIN LIBRE

29 AOÛT 2015 - 10, rue Saint-Malo - 14400 Bayeux - Tél. 02 31 22 59 80 - www.lamanchelibre.fr

CAHIER 2

<b>Carnet de la semaine</b>	<b>p. 34</b>
Balleroy	p. 15
Carentan	p. 33
Caumont-l'Éventé	p. 16
Créully	p. 20
Isigny-sur-Mer	p. 29
Ryes	p. 23
Tilly-sur-Seulles	p. 19
Trévières	p. 21



## En quête de public

Quinze visiteurs à Courseulles, deux à Bayeux, sept à Arromanches, l'enquête publique pour le parc éolien offshore, qui doit s'implanter au large de Courseulles-sur-Mer, et ses 10 000 pages ne passionnent pas les foules. 27 communes sont concernées jusqu'au 10 octobre. Page 7.

**Les Briconautes** Jusqu'au 29 août 2015  
Centre Commercial Emerald - BAYEUX - Tél. 02 31 92 16 53

**-30%** SUR PLEIN AIR\*  
(Tables, parasols, barbecues...)

**-20%** SUR PEINTURE\*  
V33, VALENTINE  
sauf lasure

\*Dans la limite des stocks disponibles, sauf promotions en cours.

OUVERT du lundi au vendredi de 9h à 19h30 et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 19h00

A VOTRE SERVICE : DÉCOUPE DE VERRE - DÉCOUPE DE BOIS - ENCADREMENT - REPRODUCTION DE GLACES



## Éclats d'Aure pour clore

### SAISON TOURISTIQUE

Après le dernier feu d'artifice de la Tour Vauban, vendredi 21 août, le dernier "Rendez-vous à la cathédrale" samedi 22 août, l'office de tourisme de Bayeux Intercom clôt sa saison estivale avec une nouvelle soirée illuminée. Après le port des évêques, après la cité épiscopale, cap sur l'abbaye de Juaye-Mondaye pour un son et lumière intitulé "Éclats d'Aure", pour terminer la saison en beauté ! "Un

récit grandiose et spectaculaire au fil de l'Aure, alliant projection d'images monumentales, mise en couleur de la façade et du chevet, effets laser... depuis les jardins de l'abbaye". Le show, familial, commence à 21 h 30, et l'abbaye restera exceptionnellement ouverte avant pour la visiter.

**Pratique.** Samedi 28 août. Séance unique à 21 h 30 dans le parc de l'abbaye. Restauration sur place.

5 000 spectateurs ont assisté au show l'an dernier.

# Parc éolien offshore : une enquête sans souffle

L'enquête publique concerne 27 communes. Il reste un mois et demi.

"On s'attend à plus de visiteurs à Arromanches, au cœur du projet. À Bayeux, le parc offshore est une préoccupation lointaine". Christian Teyssier et Jean-François Gratioux se sont montrés trop optimistes jeudi 20 août, avant de filer de jeuner. Il faut dire qu'avec deux visiteurs, lors de leur permanence de trois heures organisée dans les locaux de Bayeux Intercom, la matinée a dû sembler longue. Las, ils ne seront que cinq de plus, l'après-midi, dans la station balnéaire. Ce rendez-vous est pourtant inédit en France puisque le parc courseullais est le premier des quatre parcs français offshore à lancer l'enquête publique.

Vacances estivales, beau temps, organisation d'un débat public en 2013 et sentiment de ne pas pouvoir corriger ou amender un projet voulu par l'État et dont les grandes lignes semblent déjà tracées, les raisons étaient nombreuses de ne

pas venir s'informer ou donner son avis jeudi 20 août. Mais, 40 permanences sont organisées dans seize lieux différents pendant deux mois et l'enquête publique demeure un des lieux et outils de régulation de la démocratie, où tous et chacun peuvent et/ou doivent s'exprimer. En France, la Charte de l'environnement précise qu'il est du devoir de chaque citoyen de protéger son environnement.

"Il faut s'exprimer", lance Christian Teyssier, président de la commission d'enquête qui note qu'une quinzaine de personnes ont répondu à l'invitation à Courseulles. "Nous sommes là pour écouter le public et rapporter ses observations. Pour le guider parmi les 10 000 pages de l'enquête et lui permettre de disposer du maximum d'informations de façon neutre avant la réalisation du projet", ajoute l'ancien président de la chambre régionale d'agriculture de Normandie, nommé par le tribunal administratif, à la demande de la préfecture. Cet homme a déjà conduit 60 enquêtes de ce genre qui demande à une commission de cinq membres de rendre "un avis favorable, défavorable ou favorable avec des réserves".



Avant ceux de Saint-Nazaire, Saint-Brieux et Fécamp, le parc de Courseulles-sur-Mer est le premier à lancer une enquête publique.



## Pas là pour vendre

Christian Teyssier, président de la commission d'enquête publique.

### REPÈRES

#### Cinq fois Bayeux

Le parc éolien s'étendra sur 50 km<sup>2</sup> (plus de cinq fois la superficie de la ville de Bayeux) et comptera 75 éoliennes. Le champ sera implanté à plus de 10 km au large de Courseulles. Le projet est porté par EDF Énergies nouvelles, le Danois, Dong Energy et l'Allemand wpd offshore.

#### 10 000 pages

L'enquête compte 10 000 pages, dont 5 000 sur le raccordement électrique. "Pour qu'on ne leur reproche pas d'en avoir pas fait assez, les porteurs du projet en ont fait beaucoup".

## Ce qu'ils en pensent

"Voir par moi-même"



Christian Saulnier  
Arromanches

"On entend tellement de choses que j'ai voulu voir par moi-même. J'ai appris des choses sur l'éclairage de nuit, le rail maritime. Le projet ne peut pas être ailleurs à cause du rail et de la proximité des eaux internationales".

"Donner mon avis"



Yves Roy  
Tracy-sur-Mer

"Je suis venu me renseigner et donner mon avis. Malgré les photos-montages, on ne se rend pas compte de ce que cela rendra visuellement. Il y a aussi une inquiétude sur la viabilité financière. C'est risqué pour un état déficitaire".

"Repoussez la zone"



Laurent Malhomme  
Arromanches

"Avec ma femme, nous sommes défavorables. À 15 km, il ne dérangerait pas, mais là, il abîme le paysage des plages du D-Day. Notre combat est de faire repousser cette zone, les autres pays ne font pas des parcs aussi proches".

"Trop de flou"



Paul François  
Comité des pêches Calvados

"Les règles ont besoin d'être précises, même si nous ne sommes pas opposés au projet. Autant les compensations financières sont claires pour la mise en marche, autant c'est flou pendant la construction du parc".



Le coût du parc de 75 éoliennes est estimé à 1,8 milliard d'euros pour une production de 450 Mgw. La mise en service est envisagée à partir de 2018.

## De retour à Bayeux jeudi 10 septembre

Les membres de la commission seront présents dans les permanences suivantes.

Port-en-Bessin : mercredi 26, de 13 h 30 à 16 h ; samedi 3 octobre, de 9 h à 12 h.

Arromanches : lundi 31, de 9 h à 12 h et jeudi 24 septembre, de 14 h à 17 h.

Courseulles : mercredi 16 septembre, de 9 h à 12 h ; jeudi 1<sup>er</sup> octobre, de 17 h à 20 h et samedi 10 octobre, de 9 h à 12 h.

Ranville : vendredi 11 septembre, de 9 h à 12 h et vendredi 9 octobre, de 14 h à 17 h.

Bessin, Seules et Mer (Ver-sur-Mer) : mardi 1<sup>er</sup> septembre,

de 9 h 15 à 12 h 15 et mercredi 15 septembre, de 16 h à 19 h.

Bayeux Intercom : jeudi 10 septembre, de 14 h à 17 h ; Caen-la-Mer, vendredi 21 août, de 9 h à 12 h.

Bernières-sur-Mer : vendredi 11 septembre, de 17 h à 20 h ; jeudi 8 octobre, de 14 h à 17 h.

12.25

## Autour des sculptures de Serge Saint



Irène Fourray, à gauche, documents en mains, a promené les randonneurs du jeudi dans les jardins présentant les sculptures de Serge Saint.

### VER-SUR-MER

Le jeudi 20 août, la randonnée du jeudi était de 5 km autour des œuvres de Serge Saint. Six sculptures géantes ont été érigées dans des jardins d'Asnelles où Serge vécut de 3 à 18 ans ; son père y était instituteur dès 1946. Serge Saint travaillait la glaise, puis le plâtre sur armature de grillage recouvert d'enduit et de résine polyester pour l'éтанchéité.

Au départ, la trentaine de marcheurs réunis s'est aussitôt déplacée vers les premières statues, derrière Irène Fourray, présidente de "Ver sur mer", plans et documents en mains, avant de saluer les tombes de Charles Hargrove, aide de camp du général Stanier, de Maurice Schumann, citoyens d'honneur d'Asnelles. La prochaine sortie sera le jeudi 8 septembre. Contact : I. Fourray, 02 31 22 23 60.

## Avis défavorable au projet éolien



Le parc éolien serait construit sur Gold Beach, en plein cœur d'un gisement de coquille Saint-Jacques, l'une des principales activités des pêcheurs du Calvados.

### VER-SUR-MER

Le comité départemental des pêches a rendu un avis défavorable au projet éolien dit "de Courseulles", couvrant Tracy à Ouistreham, dont l'enquête publique vient de démarrer. "Certaines pêches seront-elles autorisées, la pêche de nuit sera-t-elle permise ? Pour l'instant rien de précis, il est donc impossible aux pêcheurs du Calvados de se positionner favorablement", déclare le comité. "J'ai déposé cet avis défavorable lorsque le commissaire enquêteur est venu

le 11 à Port-en-Bessin", précise Paul François, président. Les pêcheurs voudraient connaître les interdictions de pêche durant la construction et les "compensations" voire les "indemnités" prévues. Ils déplorent aussi que n'ait jamais eu lieu une réunion avec les différents promoteurs de projets industriels en baie de Seine (extractions de granulat, de boues du port de Rouen, aussi bien que parc éolien), comme ils l'avaient demandé, selon ce communiqué. L'enquête publique sur ce projet de

75 éoliennes à 10 km des côtes se tient du 10 août au 10 octobre. En 2013, Claude Brévan, présidente de la Commission Particulière du Débat Public du projet bas-normand (CPDP) indiquait que les pêcheurs s'inquiétaient du nombre croissant d'activités en mer, mais qu'ils avaient toutefois été largement consultés en amont. Celui-ci est l'un des quatre projets off-shore voulus par le gouvernement pour 2020. Les autres seraient face à Fécamp, Saint-Brieuc, et Saint-Nazaire.

## Un Collectif contre les projets et travaux de la place Byrd



Jean Hugues Harant, architecte, consulte son dossier de 1996, lorsque la place fut redessinée, un projet validé par A. Ehrhold, maire, et son conseil.

### VER-SUR-MER

Un "Comité citoyen de Ver pour la défense du patrimoine", constitué d'élus et de citoyens, refuse le projet du maire de refondre la place Byrd, cœur du bourg. C'est un lieu de rencontre, de détente, et surtout mémoriel, avec l'ancre de marine et les stèles aux victimes. Plusieurs

accrocs ont déjà été faits par une élue en supprimant des haies. Aujourd'hui, il s'agit d'en couper encore ainsi que des arbres pour créer une place de car et 34 de parking en plus d'une trentaine déjà inoccupées. C'est pour Jean-Hugues Harant, maire adjoint de 1995 à 2014, et architecte lors



La place Amiral Byrd, au centre de la zone reconstruite, et jonction entre l'ancien bourg et le nouveau, est le plus souvent vide de voiture. Les possibilités de parking alentour sont nombreuses et sous utilisées : stade, etc.

de la modification de la place en 1996, inutile : un vaste parking existe à 50 mètres, un autre derrière l'école, un troisième rue Clé des champs près des commerces. Il dénonce une atteinte au patrimoine et à la propriété artistique. Les électeurs ciblent la ligne de 145 000 € pour refaire, sans aucune

raison, la voirie et la place. "Contribuables, c'est notre argent qui est jeté par les fenêtres", dit M. Krause. Il évoque des travaux urgents : "bien des rues sont démunies de rigole (rue des Piliers, du Calvaire, etc.), ou défoncées de nids-de-poule suite aux crues répétées". Tous dénoncent l'absence de débat,

de discussion, et de consultation ouverte. La pétition lancée par le comité réclame : des informations détaillées pour tous, une réflexion approfondie, des votes sur pièces. Les signatures seront en mairie le 31 août. Des suites seront prévues au vu des réactions et engagements constatés.

1226

## Salle comble pour le Saint'Ho Club



L'association était satisfaite de la soirée qui a attiré de nombreux joueurs de loto.

### PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN

Samedi 22 août se déroulait un loto organisé par le Saint'Ho Club à la salle des fêtes de Port-en-Bessin. Ce récent club de Saint-Honorines-des-Pertes avait choisi la grande salle de Port-en-Bessin pour son second loto de l'année. La soirée promettait d'être très suivie, grâce aux magnifiques lots proposés : un grand téléviseur, un ordinateur portable, des caméras embarquées et de multiples autres lots. L'association avait sorti les grands moyens pour accueillir

plus de 200 personnes à la soirée animée par Chris Animation. "Nous avons même été obligés de refuser des personnes" explique Christiane Foucher, présidente de l'association, "Nous sommes très heureux de voir un tel engouement pour notre second loto, cela laisse présager un bon avenir pour l'association et les membres". Pour satisfaire le plus de joueurs, une ligne gagnante était faite pendant la soirée pour gagner des plus petits lots. L'association réalisera d'autres animations dès la rentrée.

## L'enquête publique du parc éolien



Membre de la commission, J.-F. Gratioux (à gauche) accueille les locaux et met toute une documentation à leur disposition pour répondre à leurs questions et à leurs craintes.

### ARROMANCHES-LES-BAINS

Jeudi 20 août se déroulait l'enquête publique sur le parc éolien qui est en projet au large du Calvados. Pour cette enquête, des commissaires indépendants du projet et de la préfecture viennent pour informer les gens et recueillir les opinions. Christian Tessier et Jean-François Gratioux tiennent à faire savoir que toute la documentation sur le sujet est disponible et accessible tous les jours dans les mairies concernées. C'est une dizaine de classeurs fourmillant d'informations et de

schémas qui sont mis à la disposition du public.

Entre 5 et 10 personnes sont venues pour l'enquête, toutes issues des communes qui bordent la mer. Majoritairement, les intéressés ont voulu en savoir plus sur le projet, et ont posé des questions précises sur les éoliennes. L'éclairage de la zone de nuit et le choix de l'emplacement ont été souvent évoqués par les habitants inquiets des répercussions visuelles des éoliennes. La viabilité du projet inquiète les habitants qui craignent

un abandon de l'énergie éolienne dans le futur. Certains, contre le projet en l'état, n'ont pas hésité à questionner les commissaires enquêteurs et ont déclaré vouloir faire le nécessaire pour que le projet soit modifié.

Les habitants peuvent toujours venir à deux autres journées pendant lesquelles les commissaires répondront à leurs interrogations et recueilleront les opinions. Les prochaines journées seront le lundi 31 août, de 9 h à 12 h et jeudi 24 septembre, de 14 h à 17 h.



### LONGUES-SUR-MER Soirée

dansante à la Batterie. La mairie de Longues-sur-Mer avait organisé une soirée dansante le soir du samedi 22 août. Les jeunes ont pu venir danser grâce à DJ Didier du Watts et Youradio. La douceur de la soirée a permis une bonne humeur et beaucoup de rires, avec des musiques pour tous les goûts. La météo a joué quelques tours au début de la nuit, avec orage et pluie battante.



### ARROMANCHES-LES-BAINS

Choralie du Bessin. Dès la rentrée la "Choralie du Bessin" reprend ses activités. Les choristes de Ver, Asnelles, Arromanches invitent à partager leur plaisir et à chanter avec eux, chaque mercredi à 19 h 15 à la salle des fêtes d'Arromanches. Reprise mercredi 2 septembre après le beau succès du concert de juin avec Janiece Jamison. Contact : 06 77 95 49 50 ou 02 31 22 11 30.

## A NOTER

**VER-SUR-MER Rentrée du Club de l'Amitié.** Les Mercredis du Club de l'Amitié reprennent. Rendez-vous mercredi 2 septembre à 14 h 30. Contact : Mauricette Bry au 02 31 21 42 45, ou par mail. rialko@orange.fr

**VER-SUR-MER Inscription au foot.** Afin d'inscrire vos enfants et adolescents, amateurs de foot jusqu'à l'âge de 19 ans, rendez-vous sur le site du Foot-Club de Côte de Nacre qui réunit les clubs des écoles de foot des clubs de la côte dont le NGS Ver-sur-Mer. Contact : <http://fccn.free.fr>.

**VER-SUR-MER Deux nouvelles associations.** Elle seront présentes le samedi 5 septembre au Forum des associations. Ce sont respectivement "Sauvegarde du Patrimoine religieux de Ver", représentée par Denis Dupont (06 75 42 34 98, canadien50@hotmail.fr) et "Véréthon", représentée par Michèle Mundubeltz, (02 31 21 42 57, r.m.mundubeltz@orange.fr) qui veut fédérer l'ensemble des associations véroises dans l'animation du Téléthon.

**VER-SUR-MER Randonnée pédestre.** À l'initiative de l'Association Départementale de Tourisme Pédestre du Calvados (ADTPC), une randonnée de 10 km part de Ver samedi 29 à 14 h, place Amiral-Byrd. Prévoir vêtements de circonstance, chaussures de marche, chiens non admis. Contact : 02 31 73 21 63, 06 38 66 16 71, [www.adtpc.asso-web.com](http://www.adtpc.asso-web.com)



### GRAYE-SUR-MER Douzième

Raid de la Liberté. Le centre de loisirs nautiques d'Asnelles organise dimanche 6 septembre de 9 h 30 à 13 h 30 le 12<sup>e</sup> Raid de la Liberté en Char à Voile. Des arrêtés municipaux interdisent temporairement l'accès à la plage, aux baigneurs et promeneurs sur cette plage horaire, depuis St Côte à l'Ouest, jusqu'à la brèche Pearson de Graye, à l'Est. Contact : Mairie de Graye au 02 31 37 90 59



### COLOMBIERS-SUR-SEULLES

Country Ambiance Touch. C.A.T, Country Line and Dance, rencontrera les amateurs de danse le 5 septembre aux forums des associations de Courseulles, de 11 à 17 h ; Creully, de 14 à 17 h ; Cambes-en-plaine, de 14 à 17 h 30, avec démonstrations. Contact : 06 07 86 18 25 ou mail. CAT.dance@hotmail.fr ou sur le site [catcountryambiance-touch.e-monsite.com/evènements-a-venir/](http://catcountryambiance-touch.e-monsite.com/evènements-a-venir/)

12.27

Accueil &gt; Normandie

Recevez gratuitement notre newsletter  
Chaque jour, l'essentiel de l'actualité est dans votre boîte mail



## Parc éolien de Butendiek inauguré. Il est comme Courseulles et Fécamp

Caen - 10 Septembre

Le parc éolien en mer de Butendiek








Nathalie TRAVADON.

**Mardi soir, le parc éolien allemand de 80 mâts, plantés par WPD au large de la mer du nord, a été inauguré. De quoi voir ce que seront les parcs français. Focus sur la pêche.**

Si le parc de Butendiek ressemble comme deux gouttes d'eau aux parcs qui seront installés à Courseulles et Fécamp, il y a cependant quelques différences. Notamment au niveau de la pêche.

**Vrai-Faux**

***Les pêcheurs pourront pêcher autour du parc de Butendiek:***

12.28

**Faux.** Elle a été mise en réserve de pêche.

**Ce sera la même chose à Courseulles.**

**Faux.** A Courseulles et Fecamp les pêcheurs pourront poursuivre leur activités.

**L'espace éolien de Courseulles a été réduit pour les pêcheurs.**

**Vrai.** Le parc éolien devait être plus grand. Mais un bout du parc empiétait sur une zone de pêche à la coquille. Il fera donc 50 km<sup>2</sup>. Et les lignes d'éoliennes ont été orientées suivant le courant puisque les pêcheurs travaillent dans le sens du courant.

**Les zones de pêche ont été réparties selon les techniques de pêche.**

**Vrai.** Pendant un mois, la moitié du parc, au nord, "**sera réservé aux arts dormants (immobiles type casiers, palangre...) et la moitié sud sera pour les arts traînants (mobile de type chalutier ...) et inversement le mois suivant**", précise Brice Cousin, de WPD. Mais les pêcheurs n'auront pas le droit de venir pêcher dans un périmètre de 50 mètres autour de chaque éolienne.

**Les éoliennes font fuir les poissons.**

**Faux.** Au contraire, au pied des pylônes, "**les enrochements sont colonisés par des algues et des coquillages**", explique Brice Cousin, de WPD. De quoi favoriser la venue des poissons.

• Tags : [Caen](#) - [Normandie](#) - [Parc éolien de Butendiek inauguré](#)

## A lire aussi

Contenus sponsorisés par Outbrain

Recommandé par 



Quelle est la meilleure mutuelle senior  
([LeComparateurAssurance](#))



Travaux de rénovation énergétique : tout savoir sur les aides financières  
([renovation-info-service.gouv.fr](#))



Astuce de grand-mère: comment ouvrir les huitres facilement ?  
([Grands-mères.net](#))

OF 18 018/09/15

12.29

## Dupont-Aignan soutient les pêcheurs

Au Tréport, le président du parti Debout la France affirme son opposition au projet de construction d'un parc éolien en mer.



Nicolas Dupont-Aignan discute du projet avec Olivier Becquet, responsable de la Coopérative de pêche du Tréport et représentant des pêcheurs en Haute-Normandie.

Régionales



2015

« Non à la dictature éolienne sur nos zones de pêche ». Le message inscrit sur les banderoles et les autocollants distribués par la Coopérative de pêche du Tréport (Seine-Maritime) est clair. Nicolas Dupont-Aignan s'oppose également au projet de construction d'un parc de 62 éoliennes au large de la ville qui devrait être mis en service en 2021.

Jeudi, le président du parti Debout la France est venu soutenir les pêcheurs, avec Nicolas Calbrix, le candidat du parti aux régionales, en Normandie. « Ce projet est une aberration, a martelé Nicolas Dupont-Aignan. Cela va détruire la zone de pêche artisanale et défigurer le pay-

sage. Les deux atouts de la ville, la pêche et le tourisme, vont être touchés de plein fouet. »

La transition énergétique, « je ne suis pas contre, précise-t-il, mais pas si elle doit se faire au détriment des habitants ». D'autres mesures seraient plus efficaces selon lui : l'isolation de toutes les maisons de France ou encore l'énergie solaire. Plus efficaces et surtout moins coûteuses. « L'éolien c'est une véritable pompe à fric, insiste Nicolas Dupont-Aignan. Un moyen de défiscaliser pour les grandes entreprises. »

La perspective de créations d'emplois en Normandie, il n'y croit pas. « Les postes créés seront principalement occupés par des travailleurs étrangers et des pêcheurs vont se retrouver au chômage. »

1230

## Emploi éolien en mer : une convention a été signée

Lundi 14 septembre, Stéphanie Yon-Courtin, vice-présidente de Caen-la-Mer en charge de l'emploi et présidente de la Maison de l'emploi et de la formation de l'agglomération caennaise, a signé une convention pour l'emploi, la formation et l'insertion sociale, dans le cadre du projet de parc éolien en mer du Calvados.

Cette convention a pour objectif d'accompagner l'émergence de la filière Énergies marines renouvelables (EMR) sur son volet « ressources humaines », sur les bassins d'emplois concernés (Cherbourg pour la construction des pales et des mâts,

et Caen-Ouistreham pour l'installation de la future base d'exploitation et de maintenance).

Cette convention prévoit de favoriser le recrutement local et de le promouvoir par la formation et l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Les autres signataires de cette convention sont l'État, la Région Basse-Normandie, Pôle emploi, la Maison de l'emploi et de la formation du Cotentin et la Société éolienne offshore du Calvados (Consortium EDF énergies nouvelles, WPD et Dong).

OF 15.09.15

# Alstom teste les outils de son éolienne offshore

ES 15-09-2015

installer en pleine mer des éoliennes géantes ne s'improvise pas. Alstom fait des essais en Loire-Atlantique, avant d'équiper les parcs de Courseulles et de Fécamp.

Elle est tellement haute qu'on l'aperçoit à 20 km à la ronde : l'une des plus grandes éoliennes marines au monde est en test sur la terre ferme depuis mars 2012 à Frossay, entre Nantes et Saint-Nazaire. Haute de 100 m, cette Hallade 150 sert de prototype à Alstom pour les modèles que l'industriel a déjà vendus dans le monde.

Et la liste commence à être longue. « Nous devons en livrer une au Danemark en avril 2016, cinq aux USA fin 2016 (près de Boston), 66 en Allemagne en 2017, rappelle Nicolas Serrie, directeur du développement offshore chez Alstom. Puis ce sera les trois champs français de Fécamp (83 machines), Saint-Nazaire (80 en 2018) et Courseulles (75). »

Le long de la Loire, un prototype relié au réseau permet de faire des

tests. Depuis quinze jours, un nouveau cycle d'essais techniques est route. « Avec l'offshore tout est gros, tout est nouveau. Ces éoliennes pesent environ 1 000 tonnes et nos interventions auront lieu loin des côtes, dans des environnements difficiles avec de la houle et du vent », poursuit Nicolas Serrie.

## 52 tonnes la pince !

Il faudra donc savoir faire vite et rester précis. « L'outillage que nous expérimentons cette semaine est une pince de 52 tonnes qui permet d'installer la pale sur le rotor, ce qui est, même sur terre, un exercice compliqué. » En deux ou trois jours, les trois pales géantes (75 m) de l'Hallade 150 seront donc descendues puis remontées avec cet outil géant.

L'industriel profite aussi de ces pé-

riodes pour préparer son personnel. « Dix techniciens de maintenance ont déjà été formés ici et il nous en faudra plus de 50 d'ici 2017. » Ces formations ainsi que les futurs tests se feront-ils toujours sur place ? Pas sûr. L'exploitation du prototype n'est autorisée à Frossay que jusqu'à la mi-2016.

À quelques kilomètres de là, la nouvelle usine Alstom de Saint-Nazaire qui fabriquera les têtes d'éoliennes commence sa production. Le premier ensemble rotor-nacelle sortira fin janvier, suivi de cinq autres d'ici l'été. À terme, si les clients sont là, la production sera de huit par mois.

Thierry HAMEAU.

La vie des entreprises de l'Ouest sur [ouestfrance-entreprises.fr](http://ouestfrance-entreprises.fr)



Une grue de 160 m, près de l'éolienne.

12.31 /

mercredi 16 septembre 2015

Journal Ouest-France du mercredi 16 septembre 2015  
Edition : Normandie - Rubriques : Région

ouestfrance-enligne.com

## Alstom teste les outils de son éolienne offshore

Installer en pleine mer des éoliennes géantes ne s'improvise pas. Alstom fait des essais en Loire-Atlantique, avant d'équiper les parcs de Courseulles et de Fécamp.



Une grue de 160 m, près de l'éolienne.

Elle est tellement haute qu'on l'aperçoit à 20 km à la ronde : l'une des plus grandes éoliennes marines au monde est en test sur la terre ferme depuis mars 2012 à Frossay, entre Nantes et Saint-Nazaire. Haute de 100 m, cette Halliade 150 sert de prototype à Alstom pour les modèles que l'industriel a déjà vendus dans le monde.

Et la liste commence à être longue. « Nous devons en livrer une au Danemark en avril 2016, cinq aux USA fin 2016 (près de Boston), 66 en Allemagne en 2017, rappelle Nicolas Serrin, directeur du développement offshore chez Alstom. Puis ce sera les trois champs français de Fécamp (83 machines), Saint-Nazaire (80 en 2018) et Courseulles (75). »

Le long de la Loire, un prototype relié au réseau permet de faire des tests. Depuis quinze jours, un nouveau cycle d'essais techniques est **route**. « Avec l'offshore tout est gros, tout est nouveau. Ces éoliennes pèsent environ 1 000 tonnes et nos interventions auront lieu loin des côtes, dans des environnements difficiles avec de la houle et du vent », poursuit Nicolas Serrin.

52 tonnes la pince !

Il faudra donc savoir faire vite et rester précis. « L'outillage que nous expérimentons cette semaine est une pince de 52 tonnes qui permet d'installer la pale sur le rotor, ce qui est, même sur terre, un exercice compliqué. » En deux ou trois jours, les trois pales géantes (75 m) de Halliade 150 seront donc descendues puis remontées avec cet outil géant.

L'industriel profite aussi de ces périodes pour préparer son personnel. « Dix techniciens de maintenance ont déjà été formés ici et il nous en faudra plus de 50 d'ici 2017. » Ces formations ainsi que les futurs tests se feront-ils toujours sur place ? Pas sûr. L'exploitation du

prototypage n'est autorisée à Frossay que jusqu'à la mi-2016.

À quelques kilomètres de là, la nouvelle usine Alstom de Saint-Nazaire qui fabriquera les têtes d'éoliennes commence sa production. Le premier ensemble rotor-pacelle sortira fin janvier, suivi de cinq autres d'ici l'été. À terme, si les clients sont là, la production sera de huit par mois.

La vie des entreprises de l'Ouest sur [ouestfrance-entreprises.fr](http://ouestfrance-entreprises.fr)

Thierry HAMEAU.

Tous droits réservés.  
Sans autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Impressum

92.32

mercredi 16 septembre 2015



Journal Ouest-France du mercredi 16 septembre 2015

Édition : St Lo Coutances - Rubriques : Cherbourg-Octeville

## Les métiers de l'éolien en mer sortent de leur bulle

**Équeurdreville.** La formation aux métiers de l'éolien en mer et, plus précisément, à la fabrication des pales prend forme. L'Alpa démarre une session de sensibilisation jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2016.



Les signataires de la convention pour accompagner les entreprises, lancer la formation et le recrutement auprès des demandeurs d'emploi.

Une convention vient de lier la Région, l'État, les Maisons de l'emploi et de la formation, les Pôles emploi de Cherbourg et Caen et la société éolienne offshore du Calvados pour accompagner l'emploi, la formation et l'insertion sociale dans le cadre du projet.

« À travers cette convention, nous nous engageons à favoriser le recrutement local et sa formation », martèlent les signataires.

Pour Jean-Karl Dechamps, vice-président de Région, « c'était un rêve depuis 1995. On a commencé vraiment à en parler en 2010. Aujourd'hui, nous entrons dans la phase de concrétisation ».

Pour le sous-préfet, Florus Nestler, l'homme clé des projets EPR et EMR et des après grands chantiers, « de lourds investissements ont déjà été faits au port de Cherbourg avec 100 millions d'euros. D'autres très lourds restent à faire. À ce jour, on rentre dans le bois dur des EMR, filière d'excellence industrielle, avec la découverte des métiers du composite pour les demandeurs d'emplois et demain, leur formation ». Cinq cents emplois directs sont annoncés.

Trois sessions jusqu'à fin 2015

L'identification des métiers, la MEF s'en est chargée et « le fascicule est même traduit en anglais ». On est aujourd'hui au 2<sup>e</sup> axe : la découverte des métiers et leur formation. L'Alpa s'est engagée à présenter aux demandeurs d'emploi le projet et l'implantation des usines, les métiers, les techniques pour la fabrication des pales et des mâts.

La première session a démarré, lundi, avec une trentaine de personnes. Trois autres sont programmées jusqu'à la fin 2015. « L'objectif est de former 500 Bas-Normands. Nous

nous devons de nous adapter aux spécificités du bassin d'emploi selon la demande et les besoins. Nous sommes prêts. Y compris pour lancer les formations dès qu'il y aura les finances et la demande », précise le directeur du centre, Gilles Fontaine.

L'Alpa pourra former des techniciens et stratèges en matériaux composites en formation qualifiante. Elle pourrait démarrer en 2016, après la phase de présentation des métiers.

Tous droits réservés.

Sans autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Impression

12.33

## Quatre semaines pour consulter le projet de parc éolien

Le conseil municipal s'est réuni mardi soir.

### Projet de parc éolien

La commune est impliquée par le passage de lignes enterrées. « Je trouve injuste que les communes d'arrière-pays ne soient pas concernées par les indemnités financières. J'ai évoqué ce problème à l'agglomération et d'autres maires s'en sont émus », relate Raymond Picard, le maire. L'enquête publique est en cours. On peut consulter tous les éléments du projet en mairie jusqu'au 10 octobre.

### Agrandissement de la salle municipale

Les entreprises ont été choisies, le total des travaux s'élève à 123 000 € TTC. Ce montant est inférieur aux estimations mais il faut prévoir une marge pour les aléas du chantier.

En tenant compte des différents délais de recours, la première réunion avec tous les intervenants aura lieu le 13 octobre. La fin des travaux est programmée pour mai 2016.

### Construction des logements sociaux

Selon la procédure habituelle, la société Partélios, chargée du programme, a sollicité la commune et le conseil départemental pour être

garants de l'emprunt contracté. En contrepartie, les communes bénéficient de réservations de logements.

Compte tenu du budget de la commune et du montant de l'emprunt, les risques ne sont pas négligeables.

Le conseil souhaite se rapprocher d'une assistance juridique avant de se déterminer sur cette question.

mardi 29 septembre 2015

Journal Ouest-France du mardi 29 septembre 2015  
Édition : Normandie - Rubriques : Région



Imprimer

## Cherbourg : Alstom confirme ses usines d'éoliennes

Jérôme Péresse, président de la branche énergies renouvelables d'Alstom, était à Cherbourg, hier. Il a rassuré les élus. Les deux usines pour les éoliennes en mer seront bien construites.



Cherbourg. Courseulles-sur-Mer et Saint-Nazaire ont en projet des parcs éoliens en mer. Ici, le champ de Butendiek (Allemagne), en mer du Nord.

Nathalie Travaux

« Nous avons eu confirmation de la stratégie d'Alstom pour le flâne de l'éolien en mer. » Philippe Bas, président LR du conseil départemental de la Manche, semblait presque soulagé, hier midi, en annonçant la poursuite des investissements cherbourgeois d'Alstom.

Une bonne nouvelle tout de suite confirmée par Jérôme Péresse, président de la branche énergies renouvelables d'Alstom : « Jeffrey Immelt, PDG de General Electric (GE) l'a annoncé la semaine dernière. Les activités d'Alstom dans les énergies marines renouvelables font partie des objectifs du nouveau groupe. »

Car c'est bien le rachat d'une partie d'Alstom par le géant américain GE qui a entraîné une période de flottement. Pour Cherbourg et plus largement pour la Normandie, l'enjeu est important. Alstom est engagé aux côtés d'EDF énergies nouvelles pour la réalisation des parcs d'éoliennes en mer, au large de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Nazaire.

500 emplois

Ce programme prévoit la construction de deux usines à Cherbourg. L'une pour les pales des éoliennes, la seconde pour l'équipement des mâts. Elles se feront dans le port du Cotentin.

Quand les travaux débiteront-ils ? Pas de calendrier pour l'instant. « Toute les études ont été faites. Nous sommes prêts mais nous devons attendre la commande ferme d'EDF pour nous lancer », explique Jérôme Péresse.

EDF est le pilote des futurs parcs éoliens. « Nous n'avons pas encore les permis pour lancer ces différents champs, répond Béatrice Buffon, d'EDF énergies nouvelles, présente aussi hier à Cherbourg. Nous sommes encore en période d'enquête publique. Nous

espérons le feu vert pour début 2016. Il faudra alors compter avant d'éventuels recours. Dans le meilleur des cas, nous pourrions passer les commandes à Alstom début 2017. »

Selon Alstom, les deux usines devraient permettre la création de 500 emplois plus 1 500 à 2000 emplois indirects.

Autre bonne nouvelle pour le port de Cherbourg : le base logistique d'EDF initialement prévue uniquement pour le parc de Courseulles-sur-Mer concernera aussi celui de Fécamp. À la clé, 200 emplois pendant deux ans.

Satisfaction donc, hier, du côté des collectivités publiques. Le Département, la Région et la communauté urbaine de Cherbourg sont main dans la main pour soutenir la création de cette filière. Ils ont déjà investi plus de 100 millions d'euros pour préparer le port de Cherbourg. Et de l'argent public va encore être injecté.

« Nos trois collectivités vont prochainement décider des aides pour la construction des usines », annonce Laurent Baeuvals, président PS de la Basse-Normandie. Leur montant n'est pas encore connu. Un soutien public dont se félicite l'industriel. « Les collectivités ont fait leur part du chemin », souligne Jérôme Péresse.

Jean-Christophe LALAY.

Tous droits réservés.  
Seul autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.



2.31

# Cherbourg : Alstom confirme ses usines à éoliennes

Jérôme Péresse, président de la branche énergies renouvelables d'Alstom, était à Cherbourg, hier. Il a rassuré les élus. Les deux usines pour les éoliennes en mer seront bien construites.

« Nous avons eu confirmation de la stratégie d'Alstom pour la filière de l'éolien en mer. » Philippe Bas, président LR du conseil départemental de la Manche, semblait presque soulagé, hier midi, en annonçant la poursuite des investissements cherbourgeois d'Alstom.

Une bonne nouvelle tout de suite confirmée par Jérôme Péresse, président de la branche énergies renouvelables d'Alstom : « Jeffrey Immelt, PDG de General Electric (GE) l'a annoncé la semaine dernière. Les activités d'Alstom dans les énergies marines renouvelables font partie des objectifs du nouveau groupe. »

Car c'est bien le rachat d'une partie d'Alstom par le géant américain GE qui a entraîné une période de flottement. Pour Cherbourg et plus largement pour la Normandie, l'enjeu est important. Alstom est engagé aux côtés d'EDF énergies nouvelles pour la réalisation des parcs d'éoliennes en mer, au large de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Saint-Nazaire.

## 500 emplois

Ce programme prévoit la construction de deux usines à Cherbourg. L'une pour les pales des éoliennes,

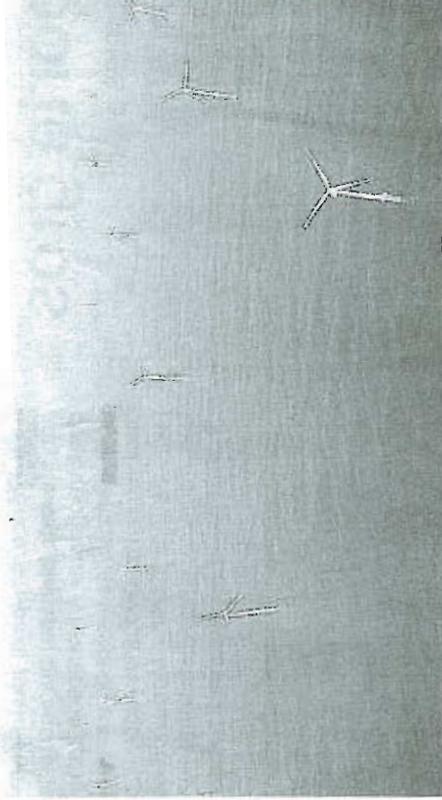
vraient permettre la création de 500 emplois plus 1 500 à 2000 emplois indirects.

Autre bonne nouvelle pour le port de Cherbourg : la base logistique d'EDF initialement prévue uniquement pour le parc de Courseulles-sur-Mer concernera aussi celui de Fécamp. À la clé, 200 emplois pendant deux ans.

Satisfaction donc, hier, du côté des collectivités publiques. Le Département, la Région et la communauté urbaine de Cherbourg sont main dans la main pour soutenir la création de cette filière. Ils ont déjà investi plus de 100 millions d'euros pour préparer le port de Cherbourg. Et de l'argent public va encore être injecté.

« Nos trois collectivités vont prochainement décider des aides pour la construction des usines », annonce Laurent Beauvais, président PS de la Basse-Normandie. Leur montant n'est pas encore connu. Un soutien public dont se félicite l'industriel. « Les collectivités ont fait leur part du chemin », souligne Jérôme Péresse.

Jean-Christophe LALAY



Fécamp, Courseulles et Saint-Nazaire ont en projet des parcs éoliens en mer. Ici, le champ de Butendiek (Allemagne), en mer du Nord.

la seconde pour l'équipement des mâts. Elles se feront dans le port du Cotentin.

Quand les travaux débiteront-ils ? Pas de calendrier pour l'instant. « Toutes les études ont été faites. Nous sommes prêts mais nous devons attendre la commande ferme d'EDF pour nous lancer », explique Jérôme Péresse.

EDF est le pilote des futurs parcs éoliens. « Nous n'avons pas encore

les permis pour lancer ces différents champs, répond Béatrice Buffon, d'EDF énergies nouvelles, présente aussi hier à Cherbourg. Nous sommes encore en période d'enquête publique. Nous espérons le feu vert pour début 2016. Il faudra alors compter avant d'éventuels recours. Dans le meilleur des cas, nous pourrions passer les commandes à Alstom début 2017. »

Selon Alstom, les deux usines de-

05 29-09-15

12-36

mardi 6 octobre 2015

Journal Ouest-France du mardi 6 octobre 2015  
Edition : Normandie - Rubriques : Région



Imprimer

### Parc éolien : Robin des Bois dit « non »

L'association écologiste nationale demande que l'enquête publique ne reçoive pas d'avis favorable.

#### La polémique

Après le développement de la filière nucléaire dans La Hague (Manche) et le projet de Port 2000 au Havre, le lancement de la production électrique en mer via le parc éolien de Courseulles-sur-Mer serait une « troisième illusion, estime Jacky Bonnemains, président de l'association de défense de l'environnement Robin des Bois. Nous sommes opposés à ces projets, prétendues à l'industrialisation de la mer. »



Jacky Bonnemains, président de l'association Robin des Bois.

Si l'association ne rejette pas l'énergie éolienne, elle dénonce en l'espèce la taille des parcs et des machines. « Il n'y a aucun recul sur de tels projets. Ce sera une première. » Une prise de position rendue publique quelques jours avant la fin de l'enquête publique sur le projet de parc éolien en mer au large de Courseulles : elle a débuté le 10 août et se terminera samedi 10 octobre.

« Vente à la découpe »

Ce parc, basé à plus de 10 km des côtes sur une surface de 50 km<sup>2</sup> comptera 75 éoliennes pour une capacité de 450 mégawatts. L'étude des projets de Saint-Nazaire et du Havre-Fécamp arrivent aussi à leur terme. « C'est la vente à la découpe des eaux côtières et du littoral. L'éolien n'est qu'un ballon d'essai pour d'autres projets : centrales thermiques flottantes, exploitation d'hydrocarbures non conventionnels... »

Concernant l'éolien en mer, Robin des Bois dénonce le manque d'études d'impacts sur la faune ou sur les activités humaines comme la pêche ou le trafic des ferrées et porte-conteneurs en Manche. « Laisser croire que les pêcheurs pourront pêcher les coquilles Saint-Jacques au large de Courseulles avec des dragues, alors qu'il y aura une centaine de kilomètres de câbles sous-marins reliant les éoliennes entre elles puis à la terre... »

Tous droits réservés.  
Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

Imprimer

Pascal SIMON.

12.87

12.38

7

Journal de l'Énergie - 10.10.2011

## Parc éolien : Robin des Bois dit « non »

L'association écologiste nationale demande que l'enquête publique ne reçoive pas d'avis favorable.

### La polémique

Après le développement de la filière nucléaire dans La Hague (Manche) et le projet de Port 2000 au Havre, le lancement de la production électrique en mer via le parc éolien de Courseulles-sur-Mer serait une « troisième illusion, estime Jacky Bonnemains, président de l'association de défense de l'environnement Robin des Bois. Nous sommes opposés à ces projets, préludes à l'industrialisation de la mer. »

Si l'association ne rejette pas l'énergie éolienne, elle dénonce en l'espèce la taille des parcs et des machines. « Il n'y a aucun recul sur de tels projets. Ce sera une première. » Une prise de position rendue publique quelques jours avant la fin de l'enquête publique sur le projet de parc éolien en mer au large de Courseulles : elle a débuté le 10 août et se terminera samedi 10 octobre.

### « Vente à la découpe »

Ce parc, basé à plus de 10 km des côtes sur une surface de 50 km<sup>2</sup> comptera 75 éoliennes pour une capacité de 450 mégawatts. L'étude des projets de Saint-Nazaire et du Havre-Fécamp arrivent aussi à leur terme. « C'est la vente à la découpe des eaux côtières et du littoral. L'éolien n'est qu'un ballon d'essai



Jacky Bonnemains, président de l'association Robin des Bois.

pour d'autres projets : centrales thermiques flottantes, exploitation d'hydrocarbures non conventionnels... »

Concernant l'éolien en mer, Robin des Bois dénonce le manque d'études d'impacts sur la faune ou sur les activités humaines comme la pêche ou le trafic des ferries et porte-conteneurs en Manche. « Laisser croire que les pêcheurs pourront pêcher les coquilles Saint-Jacques au large de Courseulles avec des dragues, alors qu'il y aura une centaine de kilomètres de câbles sous-marins reliant les éoliennes entre elles puis à la terre... »

Pascal SIMON.

12.39

## Parc éolien de Courseulles-sur-Mer : enquête prolongée

Débutée le 10 août, l'enquête publique sur le projet de parc éolien en mer, au large de Courseulles-sur-Mer, devait se terminer samedi 10 octobre, avec deux dernières permanences à Courseulles-sur-Mer et Ranville.

Les Services de la direction départementales des territoires et de la mer se sont rendu compte qu'une adresse e-mail destinée à recevoir les avis du public ne fonctionnait pas correctement. « Ces avis ont cependant pu être récupérés », assure la DDTM. Pour rassurer et éviter d'éventuels recours, la consultation publique est donc prolongée de deux semaines, jusqu'au mercredi 28 octobre.

Quatre permanences de la commission d'enquête ont été rajoutées à Arromanches-les-Bains, à Courseulles-sur-Mer, à Ouistreham et à Ranville.



L'enquête publique sur le projet de parc éolien en mer se terminera finalement le 28 octobre.

Le dossier complet de l'enquête publique est aussi consultable en ligne sur le site Internet de la préfecture du Calvados.

O. France. 2.10.2015

lundi 12 octobre 2015

 ouestfrance-enligne.com

12.10

Journal Ouest-France du **lundi 12 octobre 2015**Edition : **Normandie** - Rubriques : **Région**[Imprimer](#)

## Éoliennes et Unesco : « Incompatibles »

**Bernard Loing, président de l'association D-Day Heritage, exprime ses craintes au sujet du parc d'éoliennes à Courseulles (14).**

Constituée en avril 2013, « l'association milite pour soutenir le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'humanité », rappelle Bernard Loing.

Ce dossier est en cours d'instruction. « **Le travail de D-Day Heritage ne fait donc que commencer, à la fois pour suivre l'évolution du dossier à l'Unesco, soutenir l'action des collectivités concernées, et en particulier obtenir l'appui de toutes les autorités internationales intéressées.** »

Le président de l'association exprime ses craintes concernant l'implantation des éoliennes offshore « **à proximité de ces côtes** ». Cette implantation « **rendra impossible le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial. L'horizon visuel d'un site classé Unesco doit être protégé de toute implantation parasite** ».

Autre argument : « **Les lieux de mémoire en général, soumis aux mêmes exigences de protection, par la France comme par l'Unesco** » sont incompatibles « **avec l'implantation d'éoliennes** ». Cet argument, met en avant le président de l'association, a été reconnu pour le site de Verdun, et doit garantir « **une protection totale des lieux** ».

Le troisième argument « **est lié à la qualité de cimetière marin qu'ont désormais les plages du Débarquement. La zone ainsi délimitée est celle où il est prévu d'implanter le parc d'éoliennes. L'incompatibilité est ici plus que jamais évidente** ».

Et Bernard Loing de rappeler : « **Parmi les raisons qui incitent les élus locaux à se prononcer en faveur des éoliennes figurent les sommes promises en dédommagement par les promoteurs du parc éolien. Un classement au patrimoine mondial générera des recettes pour les communes concernées, en drainant de nouveaux flux de touristes.** »

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdites.

[Imprimer](#)

12.11

O.F. 12.10 - 2015 - (a) 6. Journée

## Éoliennes et Unesco : « Incompatibles »

Bernard Loing, président de l'association D-Day Heritage, exprime ses craintes au sujet du parc d'éoliennes à Courseulles (14).

Constituée en avril 2013, « l'association milite pour soutenir le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'humanité », rappelle Bernard Loing.

Ce dossier est en cours d'instruction. « Le travail de D-Day Heritage ne fait donc que commencer, à la fois pour suivre l'évolution du dossier à l'Unesco, soutenir l'action des collectivités concernées, et en particulier obtenir l'appui de toutes les autorités internationales intéressées. »

Le président de l'association exprime ses craintes concernant l'implantation des éoliennes offshore « à proximité de ces côtes ». Cette implantation « rendra impossible le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial. L'horizon visuel d'un site classé Unesco doit être protégé de toute implantation parasite ».

Autre argument : « Les lieux de mémoire en général, soumis aux

mêmes exigences de protection, par la France comme par l'Unesco » sont incompatibles « avec l'implantation d'éoliennes ». Cet argument, met en avant le président de l'association, a été reconnu pour le site de Verdun, et doit garantir « une protection totale des lieux ».

Le troisième argument « est lié à la qualité de cimetière marin qu'ont désormais les plages du Débarquement. La zone ainsi délimitée est celle où il est prévu d'implanter le parc d'éoliennes. L'incompatibilité est ici plus que jamais évidente ».

Et Bernard Loing de rappeler : « Parmi les raisons qui incitent les élus locaux à se prononcer en faveur des éoliennes figurent les sommes promises en dédommagement par les promoteurs du parc éolien. Un classement au patrimoine mondial générera des recettes pour les communes concernées, en drainant de nouveaux flux de touristes. »

-13/

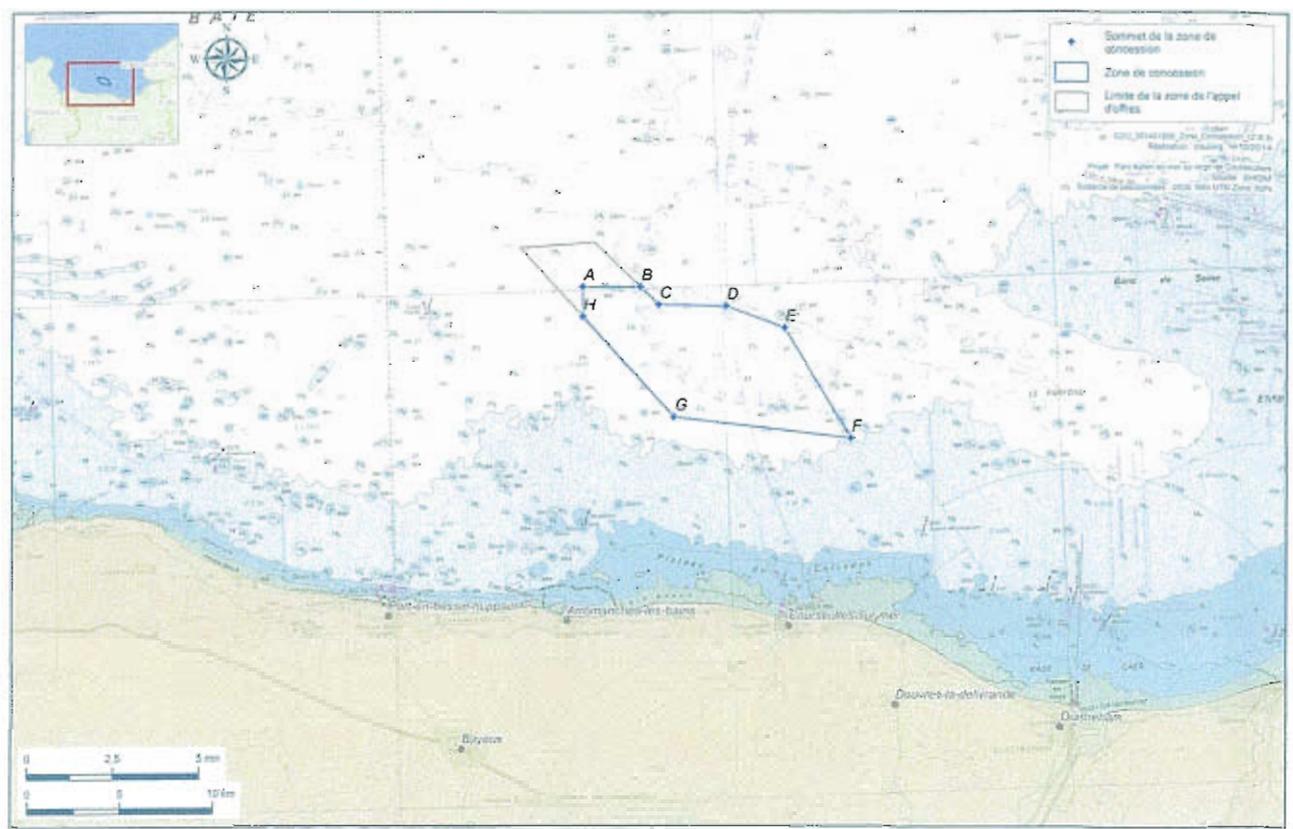
Enquêtes éoliennes offshore (EOC + RTE)

périmètre d'action

	communes						
	concernées par au moins 1 EP	concernée par EOC	certif affichage		concernée par RTE	certif affichage	
Amfreville	1	1					
Arromanches-les-Bains	1	1	x	24/07-28/10			
Asnelles	1	1	x	24/07-28/10			
Basly	1				1	x	24/07-28/10
Bénouville	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
Bény-sur-Mer	1				1	x	24/07-28/10
Bernières-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
Biéville-Beuville	1				1	x	24/07-28/10
Blainville-sur-Orne	1				1	x	24/07-28/10
C Agglo Caen-la-Mer	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
CC Bayeux Intercom	1	1	x	24/07-28/10			
CC Bessin-Seulles et Mer	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
CC Cabalor	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
CC Cœur de Nacre	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
CC Orival	1				1	x	24/07-28/10
Colleville sur Mer	1	1	x	24/07-28/10			
Colleville-Montgomery	1	1	x	24/07-28/10			
Commes	1	1	x	23/07-28/10			
Courseulles-sur-Mer	1	1	x	23/07-28/10	1	x	23/07-28/10
DDTM	1	1	x	24/07-28/10	1	x	4/07-28/10
Douvres-la-Délivrande	1				1	x	24/07-28/10
Graye-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
Hermanville-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
Langrune-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10			
Lion-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10			
Longues-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10			
Luc-sur-Mer	1	1	X	24/07-28/10			
Manvieux	1	1	x	24/07-28/10			
Mathieu	1				1	x	24/07-28/10
Merville-Franceville	1	1	x	24/07-28/10			
Meuvaines	1	1	x	24/07-28/10			
Ouistreham	1	1	x	24/07-28/10			
Periers-sur-le-Dan	1				1	x	24/07-28/10
Port-en-Bessin-Huppain	1	1	x	24/07-28/10			
Ranville	1	1	x	24/07-28/10	1	x	24/07-28/10
Saint Aubin-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10			
Saint Come de Fresné	1	1	x	24/07-28/10			
Sallenelles	1	1	x	24/07-28/10			
Ste Honorine des Pertes	1	1	x	24/07-28/10			
Tracy-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10			
Ver-sur-Mer	1	1	x	24/07-28/10			
	<b>41</b>	<b>33</b>	<b>32</b>		<b>19</b>	<b>19</b>	
<b>52</b>							

ChT  
h-1

# Enquête publique "Parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer"



**du 10 août 2015 au 28 octobre 2015**  
Commission d'enquête publique composée de  
Christian TESSIER, André NERON, Danielle FAYSSE, Catherine de la GARANDERIE  
et Jean-François GRATIEUX

**PROCES-VERBAL de SYNTHESE**  
-----  
**Transmission des observations à Éoliennes Offshore du Calvados (EOC), pétitionnaire.**

En application de l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 10 mars 2015  
-N° E15000025/14

14.2

<b>1 - Le déroulement de l'enquête</b>	<b>4</b>
1.1 - Les permanences	4
1.2 - Le climat de l'enquête	5
<b>2 - Les observations des Personnes Publiques Consultées</b>	<b>5</b>
2.1 - Les communes et communautés de communes	5
2.2 - La consultation administrative avant l'enquête pour les deux EP	10
2.3 - L'avis de l'Autorité Environnementale	10
<b>3 - Les observations du public</b>	<b>12</b>
3.1 - Données statistiques générales (EOC)	12
3.1.1 - Bilan global	12
3.1.2 - Répartition des intervenants par lieux de dépôt des observations	13
3.1.3 - Répartition géographique des intervenants	13
3.1.4 - Pétitions et lettres-types dont le contenu est à examiner par EOC	14
3.1.5 - Prises de position sur le projet :	14
3.1.6 - Répartition des observations par thèmes	15
3.1.7 - Contributions institutionnelles et associatives	16
3.2 - Observations signalées à l'attention du pétitionnaire	17
3.2.1 - Présentation par thèmes	17
3.2.1.1 - Thème "Enjeux environnementaux (Paysage/visibilité et paysage/lieux de mémoire)"	17
3.2.1.2 - Thème "Enjeux environnementaux (Impact non spécifié)"	17
3.2.1.3 - Thème "Enjeux environnementaux (Faune marine)"	18
3.2.1.4 - Thème "Enjeux environnementaux (Qualité de l'eau)"	18
3.2.1.5 - Thème "Politique énergétique"	18
3.2.1.6 - Thème "Activités et emploi"	18
3.2.1.7 - Thème "Recherche d'informations"	18
3.2.1.8 - Thème "Pêche"	18
3.2.1.9 - Thème "Collectivités locales"	19
3.2.1.10 - Thème "Fiabilité technique et performances"	19
3.2.2 - Propositions alternatives ou d'accompagnement du projet	19
<b>4 - Observations et demandes de précisions de la commission d'enquête</b>	<b>21</b>
4.1 - Les demandes présentées par la commission le 13 août 2015	21
4.1.1 - Démantèlement	21
4.1.2 - Pieux ou Jackets	21
4.2 - Les demandes présentées par la commission le 12 septembre 2015	22
4.2.1 - Visibilité du parc et photomontages	22
4.2.2 - Demande d'éloignement des éoliennes	25
4.2.3 - Taxe sur les éoliennes marines (art 1519 B du CGI)	25
4.2.4 - Validation de l'étude paysagère	26
4.2.5 - Battage en mer	27
4.2.6 - COMAR	27
4.2.7 - DREAL	28
4.2.8 - Impact des installations en mer sur leur environnement immédiat	29
4.2.9 - Arts trainants dans le parc	31
4.3 - Quelques demandes de précisions complémentaires de la commission	33
4.3.1 - Hypothèse d'établissement sur la surface du parc d'une réserve naturelle de pêche	33

1h.3

4.3.2	- La "rentabilité" du projet à court et long terme	33
4.3.3	- Les retombées réelles (pendant la phase des travaux puis pendant l'exploitation)	33
4.3.4	- Sujets environnementaux	34
4.3.4.1	- Avifaune : risque de collision, perte d'habitats	34
4.3.4.2	- Mammifères marins : perturbation acoustique en phase de construction, évaluations	34
4.3.4.3	- Impacts paysagers : depuis la côte et les sites symboliques	35
4.3.4.4	- Qualité des eaux marines : émission de métaux, peinture anti corrosion, extraction de matériaux	35
4.3.4.5	- Financement de projets de développement local	35
4.3.4.6	- Assemblage des mono-pieux	35
4.3.5	- Péréquation communautaire de la taxe "éoliennes offshore".	35

h.h

Cette transmission est réalisée en application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, dans le cadre de la procédure suivante:

**"Demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien au large de la commune de Courseulles-en-Mer, présentées par Éoliennes Offshore du Calvados"**

Cette transmission reprend

- le déroulement synthétique de l'enquête publique,
- les observations des Personnes Publiques Consultées,
- les observations du public, formulées dans le cadre de l'enquête publique,
- les observations complémentaires de la commission d'enquête.

## 1 - Le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du **10 août au 28 octobre 2015** à 17h, soit pendant **80** jours consécutifs.

### 1.1 - Les permanences

Durant cette période, le dossier de l'affaire, les pièces annexées et 3 registres d'enquête (numérotés 1/3, 2/3 et 3/3) ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture habituelles des **33 communes et communautés de communes** concernées par l'enquête publique EOC.

Dans l'ensemble, les mairies et communautés avaient pris leurs dispositions pour que la consultation des nombreux et volumineux dossiers soit, autant faire que se peut, aisée pour le public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, un ou des membres de la commission d'enquête publique se sont tenus à la disposition du public à l'occasion des **44** permanences organisées à son attention. **6** permanences se sont déroulées un samedi matin et **5** en soirée (clôture à 19h et plus).

Plusieurs permanences ont eu lieu dans 14 sites (sur 16): les horaires ont été adaptés pour permettre au maximum de personnes de rencontrer les membres de la commission.

Certaines permanences ont été communes pour les deux enquêtes publiques conduites simultanément: projet d'installation du Parc éolien offshore de Courseulles-sur-Mer et raccordement électrique au poste de Ranville.

L'espace de permanence mis à la disposition de la commission a toujours été confortable et avait l'avantage de disposer de tables facilitant la présentation et la consultation des documents par le public.

Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'accueil du public, qui pouvait aisément consulter l'intégralité des pièces des dossiers et porter toutes observations sur le registre d'enquête.

12 des 16 sites de permanence étaient adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour les 4 autres sites (CC CABALOR, CC ORIVAL, mairies de Luc-sur-Mer et de Port-en-Bessin), les commissaires-enquêteurs avaient pris des dispositions avec les responsables locaux pour rencontrer les PMR, s'il s'en présentait. Ce n'a pas été le cas.

Les tableaux suivants relèvent le nombre de permanences par site ainsi que le nombre de personnes rencontrées au cours des permanences. **153** personnes ont échangé avec les membres de la commission.

14.5

communes de permanence	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	Total général	communes	Nombre de permanences
Arromanches		1				5	6		8				20	Arromanches	4
Bénouville	0		2										2	Bénouville	2
Bernières				3			6					12	21	Bernières	3
Caen Agglo	0												0	Caen Agglo	1
CC Bayeux intercom	0		2										2	CC Bayeux intercom	2
CC BSM Ver sur Mer					4			7					11	CC BSM Ver sur Mer	2
CC Cabalor	0	2											2	CC Cabalor	3
CC Cœur de Nacre-Douvres	0			3	4								7	CC Cœur de Nacre-Douvres	3
CC Orival	0												0	CC Orival	2
Courseulles							6	14			10	12	42	Courseulles	5
DDTM Caen		1											1	DDTM Caen	1
Hermanville	0					5							5	Hermanville	2
Luc sur mer				3						9			12	Luc sur mer	2
Ouistreham		2	2		8								12	Ouistreham	5
Port en Bessin		1		3			6						10	Port en Bessin	3
Ranville	0	1	2	3									6	Ranville	4
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>153</b>	<b>Total général</b>	<b>44</b>

## 1.2 - Le climat de l'enquête

Les échanges avec les 153 personnes rencontrées ont toujours été courtois et empreints de respect mutuel. Chaque visiteur, à quelques exceptions près, a décliné son identité et a formulé par écrit ses observations.

La commission a rencontré, une seule fois, une personne vindicative, parlant haut, et perturbant la tranquillité des échanges avec d'autres personnes présentes.

Si le nombre moyen de personnes rencontrées au cours des permanences semble faible, la commission se félicite d'avoir retenu le principe de la présence simultanée de deux membres de la commission.

En effet, la complexité du dossier, l'importance des études, la diversité des préoccupations d'un même visiteur, la recherche de réponses adaptées à ses préoccupations, ont eu pour conséquences d'allonger les temps d'entretien avec chaque visiteur comparativement à ce qui peut être enregistré à l'occasion d'autres enquêtes publiques.

Enfin, il faut rappeler que, dans certaines communes, deux enquêtes publiques uniques se déroulaient simultanément (installation du parc éolien et raccordement électrique du parc éolien) et que les questions des visiteurs portaient sur une ou l'autre des enquêtes, ou, également, sur les deux.

## 2 - Les observations des Personnes Publiques Consultées

### 2.1 - Les communes et communautés de communes

Selon l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, les Conseils Municipaux et Communautaires des 33 collectivités concernées ont été appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation Loi sur l'Eau présentée par EOC, et ce dès l'ouverture de l'enquête.

Un exemplaire de cette délibération devait être transmis à la DDTM, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

La commission d'enquête a reçu, sur sa demande, un exemplaire de ces délibérations.

**Enquêtes éoliennes offshore (EOC + RTE)  
avis des communes et communautés de communes**

	communes concernées par EP		communes situées par le périmètre des 12 Nq									
	communes en façade de Manche	EOC	RTE	population (2012)	date délibération	population (2012)	favorable	favorable sous conditions	contre avis	sans avis	réserves/observations	
Arromanches-les-Bains	1	1		565	25/09/2015	565	X					
Asnelles	1	1		600	17/09/2015	600	X					
Bernières-sur-Mer	1	1	1	2 379	20/10/2015	2 379			X		2 pour; 3 contre; 13 abstentions	
Colleville sur Mer	1	1		194								
Colleville-Montgomery	1	1		2 335	31/08/2015	2 335	X					
Commes	1	1		397	08/10/2015	397	X					
Courseulles-sur-Mer	1	1	1	4 284	24/09/2015	4 284	X				6 pour; 5 contre	
Graye-sur-Mer	1	1	1	651	02/10/2015	651		X			2 délibérations à la même date: Parc éolien + raccordement du parc EOC: pratique de la pêche permise; Impacts sur les espèces vivantes à réduire au maxi pendant le chantier; éclairage nocturne du parc à limiter; mesures d'atténuation de l'impact visuel, suivi rigoureux des espèces affectées par la phase de chantier	
Graye-sur-Mer					02/10/2015		X				RTE: favorable	
Hermanville-sur-Mer	1	1	1	2 845	21/09/2015	2 845		X			souhait compensation financière pour tracé; suivi des impacts des réseaux en liaison avec commune;	
Langrune-sur-Mer	1	1		1 765	14/10/2015	1 765	X					
Lion-sur-Mer	1	1		2 628	14/09/2015	2 628		X			Impact visuel; démontage des socles béton; conciliation avec pêche et CSG; déminage; impact sur écosystème et érosion littorale	
Longues-sur-Mer	1	1		648	02/09/2015	648	X					
Luc-sur-Mer	1	1		3 184								
Manvieux	1	1		130	09/10/2015	130	X				unanimité	
Merville-Franceville	1	1		2 222								
Meuvaines	1	1		155	09/10/2015	155	X				5 pour, 2 contre et 3 abstentions	
Ouistreham	1	1		9 599	28/09/2015	9 599	X				unanimité	
Port-en-Bessin-Huppain	1	1		2 070	25/09/2015	2 070		X			c'est un avis "non défavorable" sous réserves de: Obtenir l'autorisation de pêches pro dans le parc; obtenir une réponse quant à la pêche de nuit; connaître les interdictions de pêche et les distances à respecter pendant la phase de travaux; connaître le montant des indemnités des pêcheurs; organiser une réunion avec les différents promoteurs de projets industriels en Baie de Seine	
Saint Aubin-sur-Mer	1	1		2 220	06/10/2015	2 220	X					

14.6

Saint Come de Fresné	1	1	1	257	03/09/2015	257	X	il n'y a pas de vue concernant St Come de Fresné dans l'étude paysagère
Sallenelles	1	1		319				
Sté Honorine des Pertes	1	1		586				
Tracy-sur-Mer	1	1		365	04/09/2015	365	X	(pour info: 4 pour et 6 abstentions)
Ver-sur-Mer	1	1		1 603	07/09/2015	1 603	X	(pour info: 1 contre, 2 abstentions et 14 pour)
<b>25</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>42 001</b>	<b>20</b>	<b>35 496</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Amfreville		1		1 290				
Bérouville		1	1	2 147	14/09/2015	2 147	X	tracé du raccordement ne doit pas passer dans la zone 2AUz ni sur l'ensemble des terrains urbanisables à terme
Ranville		1	1	1 593	17/09/2015	1 593	X	réserves sur le bruit du poste, sur les risques d'incendie, sur les ondes électromagnétiques, sur l'impact visuel; réserves sur le respect des engagements pour le parc, sur l'aluminium rejeté par les anodes; réserves sur les contreparties financières (poste et indemnisation des préjudices)
Basly			1	1 146		1 146		
Bény-sur-Mer			1	412	14/09/2015	412	X	
Bléville-Beuville			1	2 617	07/09/2015	2 617	X	commune veut être indemnisée du fait des nuisances électromagnétiques dues à la présence des câbles
Blainville-sur-Orne			1	5 644	14/09/2015	5 644	X	
Douvres-la-Délivrande			1	5 351	14/09/2015	5 351	X	tracé ne doit pas faire obstacle à la réalisation d'un éventuel giratoire (RD83/RD404); tracé ne doit pas faire obstacle à création cheminement piéton ou cycle; préservation des intérêts économiques et sociaux dans le domaine de la pêche et du tourisme.
Mathieu			1	2 037	21/09/2015	2 037	X	16 pour, 1 abstention, 1 contre
Périers-sur-le-Dan			1	514	15/09/2015	514	X	attente d'un versement substantiel du fait des nuisances électromagnétiques engendrées; demande une garantie décennale sur la voirie concernée
Amblie				275				
Anisy				787				
Anguerny				783				
Banville				695				
Bayeux				14 128				
Bazenville				147				
Cairon				1 819				
Cambes en Plaine				1 462				
Carcagny				323				
Colombiers sur seullies				176				
Colomby sur Thaon				406				
Coulombs				406				

16.7





1h-10

La commission a, ainsi, reçu **32** délibérations de communes ou de communautés de communes sur les 40 attendues, représentant 83% de la population située dans la zone des 12 miles nautiques du futur parc éolien.

- 19 sont favorables aux projets, sans réserves ni observations
- 11 sont favorables pour autant que des réponses positives soient apportées à leurs réserves ou demandes
- 1 est défavorable (avec 13 abstentions)
- 1 a décidé de formuler un "non-avis".

Comme ceci figure supra, certaines collectivités ont subordonné leur avis favorable à la satisfaction d'un certain nombre de réserves ou d'observations.

**La commission d'enquête examinera avec beaucoup d'attention et d'intérêt les réponses que le pétitionnaire apportera à chacune des observations présentées par les communes et communautés impactées par le projet, et rappelées ci-dessus.**

## **2.2 - La consultation administrative avant l'enquête pour les deux EP**

La commission d'enquête a synthétisé les avis émis lors de la consultation administrative, ainsi que les réponses et précisions apportées par les maîtres d'ouvrage.

À la suite de cette analyse, la commission a présenté aux pétitionnaires de nouvelles demandes de précisions pour lesquelles elle a obtenu les réponses qui sont reprises ci-après au chapitre 4.

## **2.3 - L'avis de l'Autorité Environnementale**

**Dans un document de trente pages, l'Ae exprime son avis délibéré sur le projet de parc éolien maritime de Courseulles-sur-Mer et son raccordement électrique qui ont fait l'objet d'une étude d'impact commune.**

L'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) explique, en préambule, la genèse de sa saisie. Elle livre ensuite une synthèse de son avis en rappelant les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, la matérialisation de cette production à partir de l'éolien offshore, le descriptif des installations projetées.

**Dans un document de 48 pages et 3 annexes, daté de juillet 2015, inclus dans le classeur 13/13 du dossier d'enquête publique portant sur le projet de parc éolien, Éoliennes Offshore du Calvados (EOC) apporte des précisions suite aux recommandations formulées par l'Autorité environnementale.**

**Le même document est inclus dans le classeur 19/19 du dossier d'enquête publique relatif au projet de raccordement électrique présenté par Réseau de Transport d'Électricité (RTE).**

La commission d'enquête a pris note des précisions apportées par les maîtres d'ouvrage, en particulier les compléments d'étude d'impact sur le risque de collision pour le Fou de Bassin et le Goéland marin et les substances chimiques émises par les anodes sacrificielles.

Concernant la pratique de la pêche professionnelle, la commission d'enquête retient que EOC privilégie le scénario autorisant une pêche organisée à l'intérieur du parc éolien.

h-11

Ne seront repris ci-dessous que les points sur lesquels la commission d'enquête souhaite avoir des compléments d'information.

A - Analyse des variantes et du choix du parti retenu

En réponse à la demande de l'Ae, EOC a présenté, en annexe 2, le cahier des charges de l'appel d'offres. Le consortium indique, que les mesures d'évitement, de compensation, réduction des impacts et de suivi qui figuraient dans son offre ont été ajustées aux enjeux identifiés dans l'étude d'impact et que le coût de ces mesures est supérieur au coût prévu dans la réponse à l'appel d'offres.

**EOC peut-il fournir quelques exemples d'ajustement, en matière d'évitement notamment, et de leurs incidences financières ?**

B - Impacts acoustiques sur les mammifères marins

L'Ae note que d'autres techniques a priori envisageables et innovantes en matière de réduction du bruit sous-marin à la source (par exemple, rideaux de bulles, manchons absorbeurs) n'ont pas été examinées (cf. le parc éolien London Array et plusieurs parcs allemands).

Dans sa réponses, EOC précise qu'il estime que les dispositions prises : effarouchement, démarrage progressif du battage garantissent l'absence d'effets physiologiques susceptibles de désorienter la fuite des marsouins et l'absence d'impact sur ces animaux. En conséquence, les autres techniques de réduction du bruit à la source n'ont pas été jugées pertinentes.

- **EOC peut-il fournir des éléments d'information et de comparaisons entre ces différents dispositifs, en particulier la technique des rideaux de bulles, notamment en matière d'efficacité ?**
- **Quelle serait leur efficacité pour l'effarouchement du Phoque Veau marin et du Phoque gris ?**
- **Le battage simultané de deux pieux est-il envisagé ? Cette hypothèse est jugée non réaliste page 21 du document rédigé par EOC suite à l'avis de l'Ae.**

C - Impact sur la pêche professionnelle

L'Ae a relevé que : « Par ailleurs, les impacts de la phase chantier du parc éolien (prévu pour durer 2 à 3 ans) sur les bars et les morues, qui fréquentent la côte en automne en préparation de la fraie (importance des épaves du débarquement comme abris), ne sont pas analysés en fonction de leurs comportements (migration est-ouest des adultes vers les épaves en automne, migration nord-sud des juvéniles de bar au printemps et en été, refuge dans les cavités dès le moindre bruit), ni de leur sensibilité au bruit (notamment pour la morue en cas de refuge dans les épaves à proximité immédiate du site) ».

**Quels seront les impacts de la phase chantier sur les populations de bars et de morues ?**

D - Impacts sur la qualité des eaux

Les anodes sacrificielles seront situées à l'intérieur des monopieux. EOC précise que la circulation de l'eau de mer entre l'intérieur et l'extérieur des monopieux sera permanente et que la diffusion de l'aluminium sera totale, ce qui justifie son calcul de dilution.

**Comment se feront les échanges entre l'intérieur et l'extérieur des monopieux ?  
Comment garantir que la dilution sera totale ?**

EOC juge que l'alternative de la protection cathodique par courant imposé n'est pas une bonne solution car cette technique, qui nécessite une source de courant continu extérieure, est moins robuste et moins fiable et que sa mise en œuvre sera complexe et risquée. De plus elle requiert une maintenance courante lourde et une maintenance exceptionnelle risquée.

**Quels sont les retours d'expériences pour ce type de protection ?**

1h.12

### 3 - Les observations du public

Chacun des registres d'enquête mis à la disposition du public, et associés au dossier d'enquête publique, contiennent 24 pages, dont 22 pages destinées à recevoir ses observations.

Chaque collectivité disposait de 3 registres par enquête unique numérotés 1/3, 2/3 et 3/3. Le plus souvent, un seul registre a suffi. Le nombre de registres utilisés figure dans le cartouche de clôture associé à chaque site.

Une adresse internet avait été mise à disposition du public pour déposer ses observations.

Enfin, des courriers sont arrivés à la DDTM du Calvados, siège de l'enquête, à l'attention du président de la commission.

À noter que:

- Une observation est arrivée par mail dès le 3 août 2015, avant l'ouverture de l'enquête
- La DDTM a rerouté vers le président de la commission, le 8 novembre, 3 courriers postés le 26/10 (2 affranchis lettre verte et 1 en RAR contenant 2 courriers) mais arrivés postérieurement à la clôture de l'enquête (PETIPAS de Plaisir 78-, DESERT Philippe de Rauen -76-, ZAIFE Annie -75020 Paris-, SALLES Éric d'Arromanches). Ces quatre personnes sont opposées au projet.

#### 3.1 - Données statistiques générales (EOC)

Dans cette partie, sont présentées, successivement, les données statistiques générales concernant les observations du public, puis les observations qui appellent des réponses ou des précisions de la part du pétitionnaire.

Ces données sont extraites du *tableau d'enregistrement et de suivi des observations* établi par la commission d'enquête à partir, d'une part, des informations transmises par la DDTM (mails et courriers reçus) et, d'autre part, du contenu des registres déposés dans les communes ou intercommunalités.

À noter que, dans la présentation des informations, la notion *d'intervenant* (personne ayant déposé au moins une observation durant l'enquête) sert à recenser les personnes qui se sont exprimées et est donc à distinguer de celle *d'observation* qui est pertinente pour l'analyse des contenus.

Les références des observations mentionnées ci-après sont celles du tableau de la commission et sont composées d'une abréviation du lieu de dépôt et d'un numéro (ex : Arro 15-pour Arromanches n°15 ou Int 302-pour Internet n°302-).

Le pétitionnaire dispose, en annexe à ce PVS, d'une copie intégrale de ce tableau et de l'ensemble des éléments reçus par la commission d'enquête.

**Il pourra donc consulter et commenter l'ensemble des observations**, y compris celles qui n'ont pas été citées ici afin de ne pas alourdir le PVS.

#### 3.1.1 - Bilan global

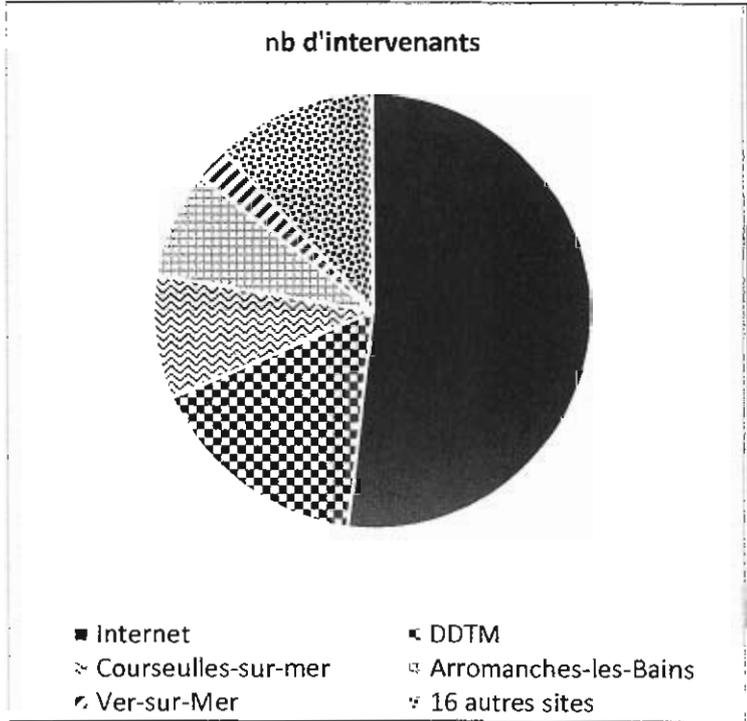
**612** intervenants ont déposé au moins une observation au cours de l'enquête.

- 142 l'ont fait en se rendant physiquement sur les lieux où les registres étaient disponibles,
- 318 en se connectant à l'adresse internet dédiée à l'enquête,
- et 152 sous forme de courriers (100 adressés à la DDTM et 52 aux communes).

À noter que **deux** intervenants ont déposé à la mairie d'Arromanches une **pétition comportant 155 signatures**, ce qui porte le nombre total de personnes s'étant intéressées à l'enquête à **767**, même si les analyses qui suivent ne concernent que les contributions des 612 intervenants précités qui ont déposé 772 observations.

**3.1.2 - Répartition des intervenants par lieux de dépôt des observations**

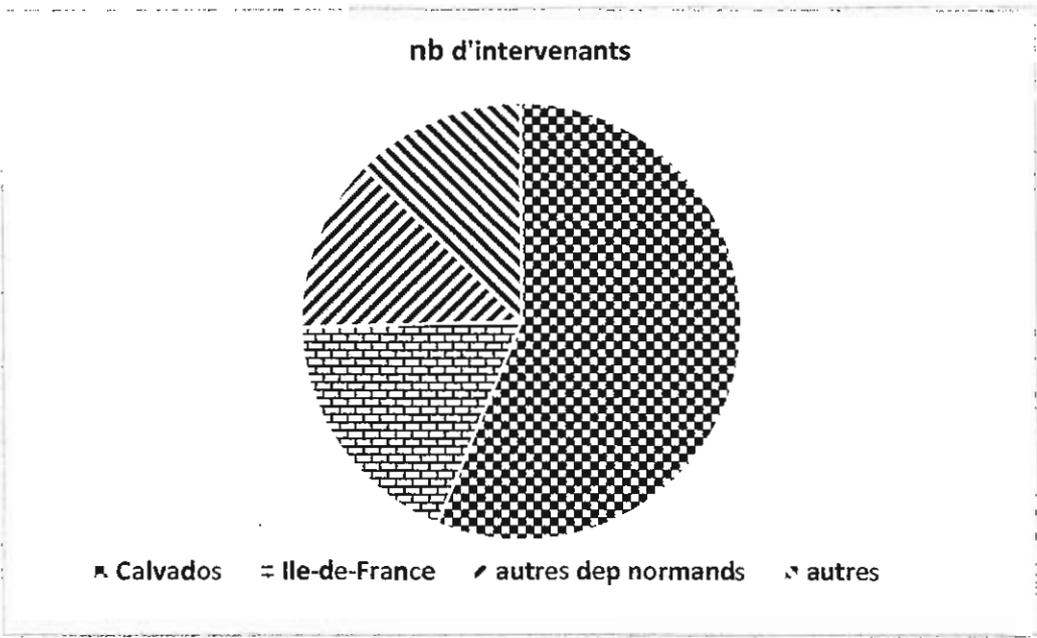
Lieu de dépôt des obs.	Nb. Int.
Internet	318
DDTM	101
Courseulles sur mer	56
Arromanches	49
Ver sur Mer	15
Luc sur Mer	9
Port en Bessin	9
CC BSM	8
Bernières sur Mer	8
Lion sur mer	7
Ouistreham	7
Bayeux Intercom	6
Ranville	5
Douvres CC CDN	3
Hermanville sur mer	3
Tracy sur mer	3
CA Caen la Mer	1
CC Cabalor	1
Graye sur mer	1
Manvieux	1
Ste Honorine des Pertes	1
<b>Total</b>	<b>612</b>



**3.1.3 - Répartition géographique des intervenants**

- 432 des 612 intervenants ont mentionné leur adresse. Parmi ceux-ci,
- o 243 résident dans le Calvados,
  - o 79 en Île-de-France,
  - o 56 dans les 4 autres départements normands (dont 36 dans la Manche)
  - o et 54 dans des régions autres que la Normandie et l'île de France ou, pour un petit nombre, hors de France.

1h-1h



**3.1.4 - Pétitions et lettres-types dont le contenu est à examiner par EOC**

Origine	Nombre de signataires	Remarques	Réf. N° Obs.
Libres Horizons	211	Défavorable au projet	Arro 12 et autres (lettre type reçue en 211 exemplaires)
Fédération "Basse Normandie environnement (BNE)	6	Défavorable au projet	Int 251 et 258
Famille Jolly	3	Défavorable au projet	DDTM 14 à 16
Habitants d'Arromanches	155	Demandent qu'une action de mécénat soit menée par EOC pour la sauvegarde de Port Winston	Arro 57 et 49

**3.1.5 - Prises de position sur le projet :**

- 520** intervenants ont pris expressément position sur le projet :
- **348** ont exprimé un avis défavorable
    - ✓ dont **220** par lettre-type Libres Horizons ou autre pétition mentionnée ci-dessus, dont il est demandé à EOC d'étudier le contenu;
    - ✓ Les **128** autres intervenants, ayant exprimé leur opposition au projet, l'ont fait en évoquant, souvent de manière très succincte, l'un ou l'autre des principaux arguments développés dans les contributions collectives évoquées ci-dessus et notamment :
      - l'impact paysager excessif du parc ;
      - l'incompatibilité du projet avec le classement Unesco des Plages du Débarquement ;
      - le coût excessif de l'opération pour les contribuables ou les consommateurs, eu égard à l'intermittence et au faible rendement de la source d'énergie produite par les éoliennes ;
      - l'impact négatif sur la faune et la flore marines.
  - **172** se sont prononcés favorablement sur le projet en évoquant, principalement, les arguments suivants :
    - ✓ le fait que ce projet illustre de façon concrète la nécessaire transition écologique dans laquelle la France s'est engagée et contribue à la réduction progressive de notre dépendance au nucléaire, au bénéfice des générations futures ;
    - ✓ la réalisation effective de ce projet contribuera à développer une nouvelle filière industrielle et à conférer à la Normandie une image valorisante en ce qui concerne les énergies renouvelables ;

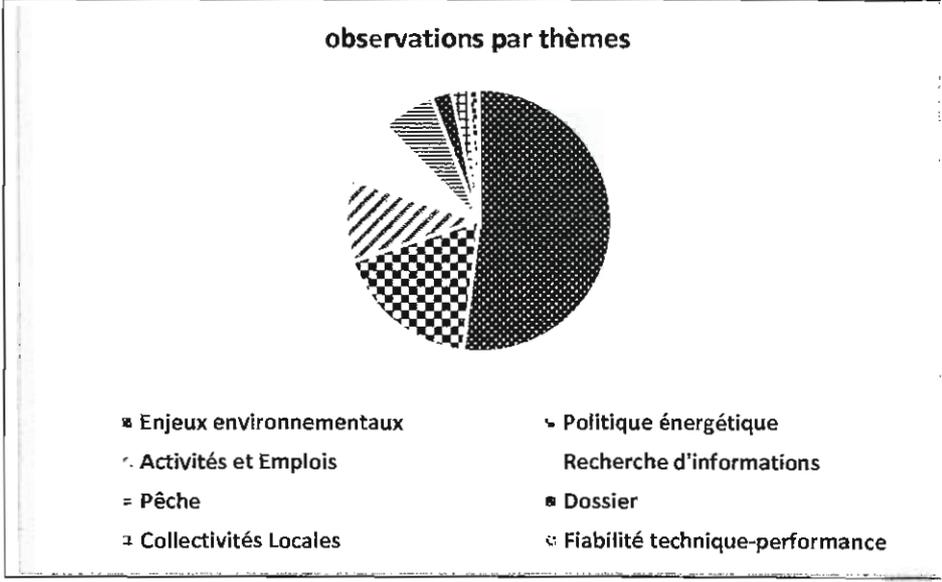
- ✓ les créations d'emplois espérées dans la région, tant dans la phase des travaux que durant l'exploitation. Une forte attente s'exprime à ce sujet, en particulier de la part de dirigeants de PME implantées dans la région et, notamment, dans le Nord-Cotentin.

**3.1.6 - Répartition des observations par thèmes**

Sur les 772 observations, 520 expriment donc une position favorable ou défavorable selon la ventilation faite ci-dessus au § 3.1.5.

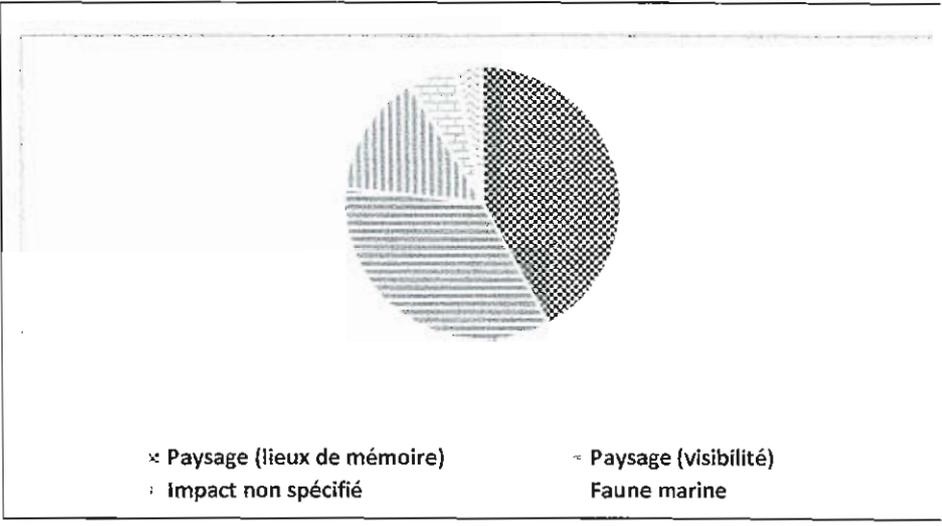
Au-delà de positions de principe exprimées par une partie des autres intervenants, la commission a relevé de nombreuses observations argumentées qui appellent *réponses ou précisions de la part du pétitionnaire* et qui sont présentées par thèmes dans les tableaux qui suivent.

Thèmes	Nb. Obs.
Enjeux environnementaux	128
Politique énergétique	44
Activités et emplois	25
Recherche d'informations	19
Pêche	16
Dossier	6
Collectivités locales	5
Fiabilité technique et performance	3
<b>Total</b>	<b>246</b>



**Détail du thème "Enjeux environnementaux"**

Enjeux environnementaux	Nb. Obs.
paysage (lieux de mémoire)	54
paysage (visibilité)	44
Impact non spécifié	19
faune marine	7
Qualité de l'eau	4
<b>Total</b>	<b>128</b>



**Remarque :** La part prédominante des rubriques liées au paysage s'explique par le fait que s'y rattachent les observations relatives au choix du site d'implantation.

1h-16

**3.1.7 - Contributions institutionnelles et associatives**

<i>Nom</i>	<i>Favorable</i>	<i>Défavorable</i>	<i>Ne se prononce pas</i>	<i>Réf. Obs.</i>
Libres Horizons		X		Arro 12 (lettre-type reprise en 211 exemplaires)
Assoc. Juaye-Mondaye Environnement		X		Bay 6
Assoc. Maisons Paysannes du Calvados		X		Bay 10
Centre Juno Beach	X			Cours 28
EELV (liste écologiste pour élections régionales)	X			Cours 73
Ports normands associés (PNA)	X			DDTM 15
CREPAN	X			DDTM 22
Ouest Normandie énergies	X			DDTM 35
Sté pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)		X		DDTM 103
Assoc. Nationale des officiers de réserve du génie (ANORG)		X		DDTM 116
Assoc. Lieuvin et Pays d'Auge-Est environnement (ALPA2E)		X		DDTM 118
D-Day Héritage		X		DDTM 121
CCI de Normandie	X			Int 100
Comité régional des pêches	X			Int 103
Cluster maritime français	X			Int 134
Robin des bois		X		Int 171
Assoc. Sauvegarde Côte d'Opale (SCOPA)		X		Int 244
Assoc. pour sauvegarde et préservation environnement de Lion sur mer 'ASPEL'		X		Lion 9
Fédération régionale Basse Normandie Environnement (BNE)		X		Int 251
Assoc. Citoyens d'abord Côte de Nacre	X			Int 307
GRAPE		X		Int 339
France nature environnement	X			Int 348
Assoc. Isigny-Grandcamp environnement		X		Int 358
Comité départemental des pêches 14			X	Peb 1 et Int 334

1h-17

**3.2 - Observations signalées à l'attention du pétitionnaire**

**3.2.1 - Présentation par thèmes**

*NB : Les références d'observations mentionnées en regard des sujets abordés par le public le sont à titre illustratif et ne sont donc pas exhaustives. D'autres observations peuvent naturellement porter sur les mêmes sujets. Par ailleurs, pour les raisons indiquées ci-dessus, les observations relatives à la localisation du parc éolien sont présentées dans le cadre du thème "Enjeux environnementaux", rubriques paysage (visibilité et lieux de mémoire).*

**3.2.1.1 - Thème "Enjeux environnementaux (Paysage/visibilité et paysage/lieux de mémoire)"**

<i>Observations appelant des réponses ou des précisions de la part du pétitionnaire</i>	<i>Réf. Obs.</i>
Absence de consultation du public sur choix du site et non-respect de la convention d'Aarhus	Int 251, 339 et 353, Arro 11 DDTM 18 et Tracy 7
Possibilité de reculer au maximum la première ligne d'éoliennes et d'utiliser une peinture minorant l'impact du site ?	Arro 5
Contestation de la fiabilité des photomontages	DDTM 10, Cours 61 et lettre-type LIBRES HORIZONS
Conséquences négatives du choix du site : Risque pour la sécurité maritime ?	DDTM 103
Conséquences négatives du choix du site : Hélicoptère possible pour secours dans le parc ?	Int 40
Conséquences négatives du choix du site : risques liés aux munitions non repérées ?	Int 304
Dans d'autres pays, notamment en Allemagne, les parcs sont beaucoup plus loin des côtes, pourquoi pas en France ?	Arro 11
Projet similaire abandonné en Angleterre pour incompatibilité avec site (côtes du Dorset)?	Bay 3
Impact négatifs sur les sites classés	Lettre-type LIBRES HORIZONS
Incompatibilité du site choisi avec classement Unesco des plages du Débarquement	DDTM 106, 116 et 121 Int 183 et lettre-type LIBRES HORIZONS

**3.2.1.2 - Thème "Enjeux environnementaux (Impact non spécifié)"**

Risque climatologique majeur. Brumisation permanente de la côte. Déjà observée au Danemark et aux Pays-Bas.	Int 157
Tenir compte des enseignements d'une étude de l'Université de Hambourg "Influence of large offshore wind farms on North Germany climate"	Int 245
Verser au dossier la synthèse réalisée sur l'impact acoustique des parcs éoliens.	Int 350
Rapport sénat australien concernant influences néfastes sur la santé ?	Int 35

14.5.18

**3.2.1.3 - Thème "Enjeux environnementaux (Faune marine)"**

Suivi à faire sur espèces halieutiques mais aussi sur espèces benthiques. Étude sur effets de l'électromagnétisme à mener.	Bern 7
Oiseaux marins : pas de comptages faits en octobre, mois principal de migration ?	Lion 6
Mammifères marins : pourquoi n'avoir pas prévu la technique des rideaux de bulles pour effarouchement ?	Lion 9
La vitesse de rotation des pales en fera de véritables "hachoirs à oiseaux".	Int 159

**3.2.1.4 - Thème "Enjeux environnementaux (Qualité de l'eau)"**

Danger des anodes sacrificielles pour la qualité de l'eau : Pourquoi ne pas avoir recours à la technique de protection anodique par courant imposé ?	Int 2, 224,320 et 341
--	-----------------------

**3.2.1.5 - Thème "Politique énergétique"**

Coût de l'électricité produite par ces parcs : 200€ le MWH alors que prix tarif spot est de 30€. Pour remplacer la centrale de Gravelines il faudrait 40 parcs éoliens en mer...?	Int 255
Coût élevé pour les contribuables et faible rendement eu égard aux impacts économiques (pêche) et paysagers négatifs.	Int 342 et pétition BNE
Pas besoin d'éoliennes. Il y a déjà "surproduction française" d'électricité	Int 292
Empreinte carbone : 4600 T de CO2 pour fabriquer une éolienne terrestre de 2MW et combien en mer ?	Int 344
Souhaiterait connaître exactement l'efficacité et le rendement en KW des 75 éoliennes.	Cours 27

**3.2.1.6 - Thème "Activités et emploi"**

Argumentaire contestant les annonces du dossier en termes d'emplois.	Int 329
Chiffres annoncés non crédibles. Appels d'offres -> travailleurs détachés. destruction d'emplois locaux.	Bay 5 et Int 3
A-t-on prévu de sous-traiter des activités aux pêcheurs (transport matériel par ex) ?	Herm 3
Quelles professions concernées ? Pas de filière de formation dans l'éducation nationale ?	BSM 4

**3.2.1.7 - Thème "Recherche d'informations"**

Avez-vous des données sur gestion des déchets et impact environnemental ?	Int 284
Le parc perturbera-t-il la réception TV provenant du Havre ?	BSM 1
Le parc éolien peut-il avoir un impact sur la santé ?	DDTM 123

**3.2.1.8 - Thème "Pêche"**

Évaluation des activités de pêche sur la zone du parc insuffisante.	Bern 6
Indemnisation des pêcheurs pendant les travaux et en exploitation.	Int 104 et PeB 3

16-19

Incertitude sur les zones de pêche possibles dans le parc.	PeB 2 et Int 104
Souhaitable que le parc soit en réserve naturelle.	Lion 7 et Int 174
On détruit un site de production (coquille St Jacques).	BSM 3

**3.2.1.9 - Thème "Collectivités locales"**

Comment seront réparties les retombées financières pour les communes, Ver en particulier ?	Ver 6
Impact négatif, dès à présent, du projet sur marché immobilier.	DDTM 21
Il faudrait que la taxe puisse être affectée aux intercommunalités.	Int 285 et BSM 11

**3.2.1.10 - Thème "Fiabilité technique et performances"**

Perturbation des radars ? Étude M. Abalain dans "Sites et monuments".	Int 57
Les éoliennes Haliade sont des prototypes sans série pilote préalable. Machines secrètes. Quid des matières dangereuses embarquées ?	Int 172
Technique de monopieux décidée sans concertation et néfaste pour environnement. Pas d'essais préalables.	Int 332

**3.2.2 - Propositions alternatives ou d'accompagnement du projet**

Recul du projet de 10 kms (contre-proposition "Libres Horizons" dossier +carte)	Cours 60 et lettre-type de Libres Horizons en 211 exemplaires
Demande d'une action de mécénat d'EOC pour sauvegarder le Port Winston Churchill à Arromanches	Arro 34, 43,45 et Arro 47 et 49 (pétitions de 155 signatures)
Associer les citoyens au projet en aval de l'EP, notamment par la création d'une commission locale d'information (CLI).	Int 307 Cours 73
Vigilance sur l'impact avifaune (anodes) et mammifères marins. Quel remède en cas de problème ?	DDTM 24
Quid des modalités d'attribution et d'utilisation des 15% de la masse des redevances ? Devrait servir en priorité à la préservation de la biodiversité.	Int 351 et 319
Souhaiterait pour le parc l'appellation "Parc éolien Côte de Nacre".	Ver 12
Proposition d'installation d'un panneau lumineux à l'entrée de la jetée de Courseulles, donnant la production instantanée du parc.	Ajout à une obs. faite sur registre RTE

11.22

Ces tableaux permettent de faire ressortir les principales préoccupations mises en avant, et tout particulièrement les sujets récurrents pour lesquels le public attend des réponses adaptées et susceptibles d'améliorer le projet, tel qu'il est actuellement présenté par EOC.

Quelles sont les réponses que le pétitionnaire souhaite apporter à chacune des observations du public rapportées ci-dessus, dans ce chapitre 3? (cf. également les copies des registres d'observations)

Compte-tenu du nombre d'interventions et de la récurrence de certains sujets, la commission d'enquête ne voit pas d'objection à ce que les réponses du pétitionnaire soient ordonnées par thèmes et qu'il soit répondu à chaque intervention par un renvoi à un de ces thèmes (*si possible en utilisant les thèmes et sous-thèmes retenus par la commission d'enquête dans ce chapitre 3.2.1*).

Les réponses qui seront apportées, et qui figureront dans les documents remis à la fin de l'enquête, seront, très certainement, examinées avec beaucoup d'attention par le public.

Pour le pétitionnaire, cette phase de l'enquête publique peut être un moment privilégié de pédagogie et d'explication de son projet.

C'est pourquoi la commission attire son attention sur l'importance du traitement de ce procès-verbal de synthèse.

1121

## 4 - Observations et demandes de précisions de la commission d'enquête

À deux reprises, au cours de l'enquête,

- le 13 août 2015,
- le 12 septembre 2015,

la commission a souhaité obtenir des précisions et/ou des explications complémentaires de la part des pétitionnaires et de la DDTM.

Ceux-ci ont répondu aux attentes de la commission avec célérité et, le plus souvent, avec précision ainsi qu'avec le désir de faciliter l'acceptabilité sociale de leur projet.

**Les échanges concernant EOC (questions de la commission et réponses) figurent ci-après. Ils ont été exprimés par mails. En les reprenant en l'état et in extenso, la commission les officialise dans ce procès-verbal de synthèse.**

### 4.1 - Les demandes présentées par la commission le 13 août 2015

#### 4.1.1 - Démantèlement

*En cas de démantèlement, un état des lieux, un point zéro sera fait. Mais par qui?*

Réponse de EOC le 13 août 2015:

C'est au pétitionnaire de réaliser et d'envoyer au préfet, 2 ans avant la fin de l'exploitation, une étude portant sur l'optimisation des conditions de démantèlement et de la remise en état du site (point 4-1-2 du projet de convention de concession)

#### 4.1.2 - Pieux ou Jackets

*EOC a fait le choix de l'option PIEUX préférentiellement à l'option JACKET.*

*Pourquoi avoir fait ce choix à Courseulles?*

Réponse de EOC:

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que la fondation jacket est également une fondation sur pieu : 4 pieux sont enfoncés dans le sol au niveau des jambes du jacket pour la tenue de la structure.

Les critères de conception des fondations sont principalement les caractéristiques géotechniques du sous-sol, le type d'éolienne, les courants marins, la houle, le vent.

Compte-tenu des caractéristiques du sous-sol au niveau de la zone du projet, la fondation jacket, dont les pieux travaillent en compression et en traction dans le sous-sol, n'était pas envisageable. On pourra noter qu'en 2014, sur les 2.488 éoliennes en mer en Europe, 79% sont installées sur des fondations monopieux, et 5% sur des jackets.

1h-22

**4.2 - Les demandes présentées par la commission le 12 septembre 2015**

**4.2.1 - Visibilité du parc et photomontages**

Vous savez que certains opposants au projet contestent la qualité et la vraisemblance des photomontages qui figurent dans l'étude paysagère, en faisant référence au ferry Ouistreham-Portsmouth, et à sa perception visuelle alors qu'il est encore loin des côtes.

Question de la commission:

*Serait-il possible de reprendre certains de vos photomontages et d'y insérer le ferry?*

*Serait-il possible de prendre un ou plusieurs photomontages significatifs et d'y intégrer le ferry lorsqu'il est à 20 kms, 15 kms et 10 kms des côtes?*

*Il ne s'agit pas là de compléter les dossiers d'enquête, mais de permettre à la commission, sur la base d'éléments précis, d'apprécier l'impact du parc sur le paysage existant et avec des éléments qui s'inscrivent dans ce paysage.*

Réponse de EOC le 24 septembre 2015

Géophom, bureau d'étude spécialisé, ayant réalisé les photomontages du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer, réalise de nouveaux photomontages dans lesquels le ferry Mont Saint Michel<sup>1</sup> est inséré en plus du parc éolien, à des positions qu'il occupe durant son trajet entre Ouistreham et Portsmouth.

Les photomontages sont réalisés depuis le point de vue de la plage de Courseulles sur Mer (<http://parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/webcalvados/21.html>), et le ferry est inséré lorsqu'il se trouve aux positions suivantes :

- au niveau du croisement entre la prolongation vers l'Est de la première ligne d'éoliennes et le trajet du ferry (avec indication de la distance entre le ferry et l'observateur) ;
- au niveau du croisement entre la prolongation vers l'Est de la dernière ligne d'éoliennes et le trajet du ferry (avec indication de la distance entre le ferry et l'observateur) ;
- au point le proche du trajet du ferry avec la position de prise de vue (avec indication de la distance entre le ferry et l'observateur) ;
- lorsque le ferry se situe à 20 km du point de prise de vue ;
- lorsque le ferry se situe à 25 km du point de prise de vue.

5 photomontages sont donc en cours de réalisation, depuis un même point de vue significatif. Ils seront communiqués à la commission d'enquête dès leur achèvement.

Réponse de EOC le 9 octobre 2015

Géophom, bureau d'étude spécialisé ayant réalisé les photomontages du parc éolien au large du Calvados, a inséré le ferry Mont Saint Michel<sup>2</sup> à des positions qu'il occupe durant son trajet entre Ouistreham et Portsmouth. Ces photomontages sont réalisés depuis le point de vue de la plage de Courseulles-sur-Mer (point de vue n°20 de l'annexe 21 « Étude paysagère » du fascicule B1 de l'étude d'impact<sup>3</sup>). Le ferry est inséré lorsqu'il se trouve aux positions suivantes :

- Position 1 : au niveau du croisement entre la prolongation vers l'Est de la première ligne d'éoliennes et le trajet du ferry (le ferry est alors à 15,2 km de l'observateur) ;
- Position 2 : au niveau du croisement entre la prolongation vers l'Est de la dernière ligne d'éoliennes et le trajet du ferry (le ferry est alors à 17,6 km de l'observateur) ;
- Position 3 : au point le proche du trajet du ferry avec la position de prise de vue (le ferry est alors à 14,9 km de l'observateur) ;
- Position 4 : lorsque le ferry se situe à 20 km du point de prise de vue ;
- Position 5 : lorsque le ferry se situe à 25 km du point de prise de vue.

<sup>1</sup> Dimensions : L 174m x l 29m ; plus d'informations sur :

[http://www.marinetraffic.com/fr/ais/details/ships/shipid:172894/mmsi:227023100/imo:9238337/vessel:MONT\\_SAINTE\\_MICHEL](http://www.marinetraffic.com/fr/ais/details/ships/shipid:172894/mmsi:227023100/imo:9238337/vessel:MONT_SAINTE_MICHEL)

<sup>3</sup> Également sur la visionneuse internet : <http://parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/webcalvados/21.html>

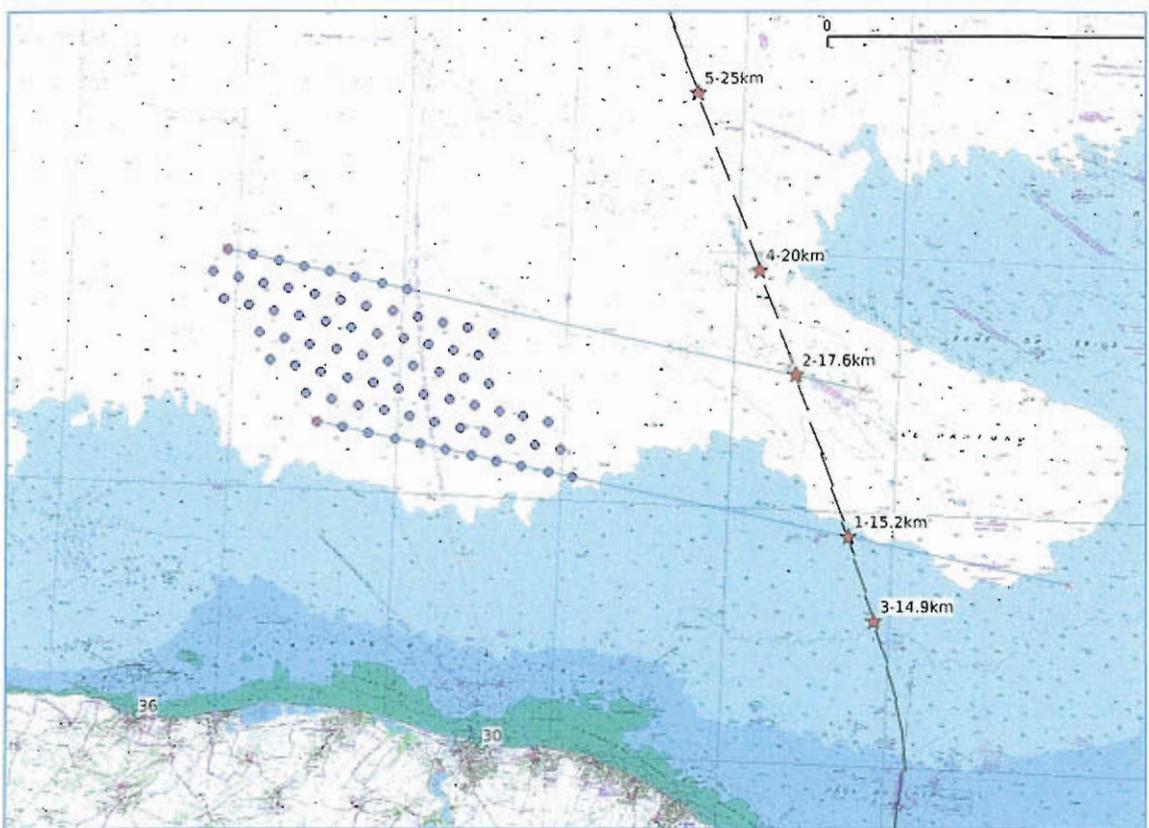
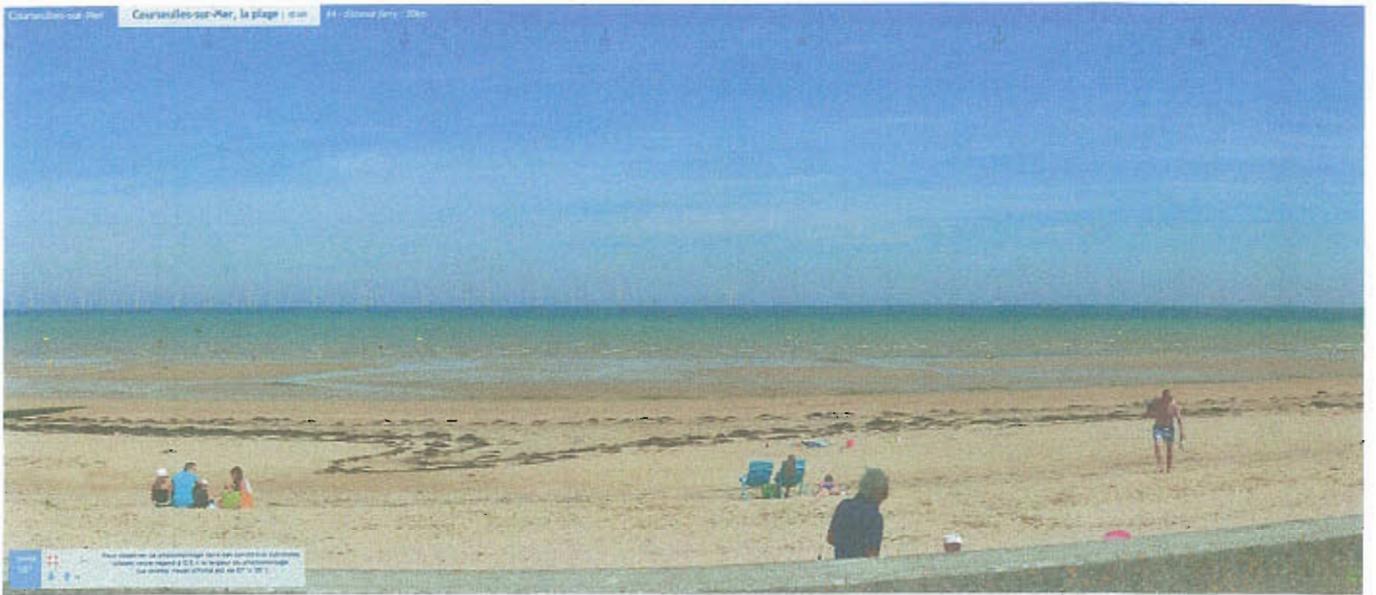


Figure 1 : Trajet du ferry (ligne noire) et positions reprises dans le photomontage (étoiles rouges) depuis la plage de Courseulles-sur-Mer

Les photomontages sont consultables à cette adresse : <http://geophom.fr/PHOM/edfen-im21/cours-hM5x/ferry/30.html>  
Les flèches en bas à gauche de la visionneuse permettent de faire défiler les 5 positions de ferry, classée de la plus proche à la plus éloignée.



1h24



11.25



#### 4.2.2 - Demande d'éloignement des éoliennes

La distance de 950 mètres entre éoliennes et entre rangées est-elle intangible?

Si elle ne l'est pas, une réduction de 100 mètres par exemple entre chaque rangée, jointe à l'utilisation des zones de l'appel d'offre restées blanches, à l'intérieur du périmètre de l'appel d'offres au nord-ouest du parc, ne pourrait-elle pas permettre de reculer la première ligne du parc d'un kilomètre par rapport à la côte?

Cette préoccupation du recul du parc est la principale demande du public, actuellement.

Et la courbe figurant au § 8.3.1.1 de l'étude paysagère montre, bien, l'intérêt que présenterait un recul d'un ou deux kilomètres de la première ligne d'éoliennes.

Question de la commission:

*Le pétitionnaire peut-il éclairer la commission sur ce point?*

Réponse de EOC

La configuration du parc éolien répond à la fois à des considérations techniques et des considérations environnementales. D'un point de vue technique, plus les éoliennes sont rapprochées, plus les turbulences des unes sur les autres sont fortes, entraînant une fatigue et une usure prématurée du matériel. En cas de distance trop rapprochée, le constructeur d'éoliennes peut refuser de garantir ou de fournir les éoliennes. Suivant la configuration du parc et le régime de vent, une distance minimale entre les lignes d'éoliennes de 6 à 7 fois le diamètre du rotor est demandée par Alstom. Sur le projet éolien au large du Calvados, au vu de l'effort de compacité réalisé, la distance entre les lignes d'éoliennes est de 900m, ce qui constitue la limite basse (Cf. tableau 3 du fascicule B1 de l'étude d'impact, chapitre 1 « Description du projet »).

Il convient de noter également que la production est plus faible avec des espaces entre les éoliennes réduits. L'optimum technique aurait été d'espacer les éoliennes de manière à utiliser toute la zone ouverte à l'appel d'offre (77 km<sup>2</sup>). À l'issue de la concertation, EOC s'est engagé à n'utiliser pour l'implantation des éoliennes qu'une zone réduite à 50 km<sup>2</sup>, ce qui a induit une production diminuée de 4,5%.

Concernant le volet paysager, la différence entre une implantation d'éoliennes à 10 km ou 11 km de la côte est très peu perceptible. On pourra à cet égard comparer les photomontages depuis Asnelles (n°15) ou Langrune-sur-Mer (n°23) pour lesquels les premières éoliennes sont à 11 km, avec le photomontage depuis Courseulles-sur-Mer (n°20) à 10 km.

Pour toutes ces raisons il n'est donc pas possible de resserrer les lignes d'éoliennes.

#### 4.2.3 - Taxe sur les éoliennes marines (art 1519 B du CGI)

Des représentants des communes (dont le DGS de la CC de Cœur de Nacre) regrettent qu'un dossier aussi imposant ne contienne pas d'information sur la redistribution, entre les communes, de la part de la taxe sur les éoliennes marines susceptible de leur revenir.

1 h 25

C'est pourtant un élément, parmi d'autres, important pour orienter leur positionnement et la seule indication dont ils disposent est un article de Liberté-Le Bonhomme, en dehors des dispositions de principe du décret n°2012-103. De même, la question est posée des recettes qui seront générées par le passage des câbles souterrains et de l'extension de Ranville.

Décret n° 2012-103 du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation des ressources issues de la taxe instituée par l'article 1519 B du code général des impôts

**Article 2**

Les communes mentionnées au 1° de l'article 1519 C du code général des impôts doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1° Il doit s'agir de communes littorales au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement;
- 2° Une unité de production doit être visible d'au moins un des points de leur territoire ;
- 3° Ce point doit être situé dans un rayon de 12 milles marins autour de l'unité de production.

La liste des communes satisfaisant à ces conditions est fixée par arrêté du représentant de l'État dans le département lorsque les communes font parties du même département, ou par arrêté conjoint des représentants de l'État dans les départements concernés dans le cas contraire.

**Article 3** La première moitié du produit de la taxe prévue au 1° de l'article 1519 C du code général des impôts est répartie par arrêté du représentant de l'État dans le département ou par arrêté conjoint des représentants de l'État entre les communes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 2. Cet arrêté doit être pris avant le 31 décembre de l'année suivant celle de l'imposition.

La fraction du produit de la taxe attribuée à chaque commune est égale à la moyenne des deux taux suivants :

- 1° Le taux résultant du rapport entre, d'une part, la population de la commune et, d'autre part, la population de l'ensemble des communes mentionnées au premier alinéa. Le chiffre de la population pris en compte est celui de la population totale mentionnée à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 2° Le taux résultant du rapport entre, d'une part, l'inverse de la distance entre le point du territoire de la commune le plus proche d'une unité de production et cette unité, et d'autre part, la somme des inverses de cette même distance calculés pour l'ensemble des communes mentionnées au premier alinéa.

Question de la commission:

*Les pétitionnaires et/ ou les services de l'État sont-ils en mesure de fournir une esquisse d'estimation par commune bénéficiaire?*

Réponse de EOC

Les éoliennes en mer sont soumises à une taxe spéciale, prévue par le Code général des impôts à l'article 1519 B et fixée à 15 094 euros par mégawatt installé et par an.

Ce montant évolue chaque année au rythme de l'indice de valeur du produit intérieur brut. Cette taxe est due l'année suivant la mise en service du parc. Pour le parc éolien au large de Calvados, le produit de la taxe spéciale est estimé à 6,4 millions d'euros par an.

Le produit de la taxe serait redistribué de la manière suivante, conformément au décret n° 2012-103 du 27 janvier 2012, codifié à l'article 1519 B du Code général des impôts :

- 50 % pour les communes littorales situées à moins de 12 milles marins (soit 22,2 km environ) du parc et depuis lesquelles au moins une éolienne est visible. Le montant qui revient à chacune des communes est fonction de leur population et de la distance de l'éolienne la plus proche ;
- 35% pour le Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNPMM), pour le financement de « projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques » ;
- 15% dédiés, à l'échelle de la façade maritime (façade Manche Est - mer du Nord ici), au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes.

La liste des communes satisfaisant à ces conditions est fixée par le préfet de département, et la répartition entre communes du produit de cette taxe doit être définie par les services fiscaux.

**4.2.4 - Validation de l'étude paysagère**

Page 7 de l'annexe 29

Il est écrit ceci:

- Un site internet (<http://www.geophom.fr/PHOM/courseulles>), sur lequel un outil interactif permet d'explorer chaque vue panoramique (ces pages sont optimisées pour une résolution d'écran de 1280x1024 pixels).

11.27

Question de la commission:

*Il ne semble pas qu'on puisse encore utiliser cet outil.*

Réponse de EOC

Les photomontages sont désormais disponibles à partir du site internet du projet : <http://parc-eolien-en-mer-du-calvados.fr/webcalvados/carte.html>

#### 4.2.5 - Battage en mer

EOC n'apporte pas de précisions sur les mesures prises pour informer la population et l'administration du démarrage des travaux de battage en mer, alors qu'il conviendra à ce moment de surveiller les émergences réglementaires de bruit.

Questions de la commission:

*Quelles sont les dispositions prises dans cette perspective?*

*Comment EOC s'assurera-t-il que les émergences réglementaires ne sont pas dépassées?*

Réponse de EOC

Le projet de concession d'utilisation du domaine public maritime prévoit les modalités d'échange entre EOC et l'État concernant l'exécution des travaux. À ce titre il est notamment prévu qu'EOC transmette à l'État, 6 mois avant le démarrage des travaux un planning détaillé des travaux envisagés.

Concernant les émergences de bruit en phase de chantier, elles sont régies par l'article R.1334-36 du Code de la Santé Publique lequel indique : « si le bruit mentionné à l'article R. 1334-31 a pour origine un chantier de travaux publics ou privés, ou des travaux intéressant les bâtiments et leurs équipements soumis à une procédure de déclaration ou d'autorisation, l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme est caractérisée par l'une des circonstances suivantes :

- Le non-respect des conditions fixées par les autorités compétentes en ce qui concerne soit la réalisation des travaux, soit l'utilisation ou l'exploitation de matériels ou d'équipements ;
- L'insuffisance de précautions appropriées pour limiter ce bruit ;
- Un comportement anormalement bruyant. »

Par conséquent EOC réalisera ses travaux en conformité avec les principes visés ci-dessus.

Pour plus de détails il est possible de se référer à l'annexe 4 du fascicule B1 de l'étude d'impact.

#### 4.2.6 - COMAR

Le COMAR a donné un avis favorable, sous réserve que les mesures compensatoires de l'impact sur les missions de la chaîne sémaphorique, prévues par le cahier des charges, soient réalisées.

Sauf erreur de notre part, EOC n'a pas apporté de précisions sur ces mesures compensatoires.

Peut-être sont-elles précisément définies dans l'étude d'impact?

Question de la commission:

*Le pétitionnaire peut-il éclairer la commission sur ce point?*

Réponse de EOC

Les dispositions relatives aux mesures proposées par EOC pour éviter, réduire ou compenser les effets du projet sur les problématiques de sécurité maritime sont présentées dans le fascicule B1 au chapitre 6 de l'étude d'impact. L'annexe 23 intitulée « Rapport sur la surveillance maritime relative au développement du projet de parc éolien au développement du projet de parc éolien de Courseulles-sur-Mer » présente en détail les impacts attendus des éoliennes du parc sur les moyens de surveillance maritime existants, particulièrement ceux de la chaîne sémaphorique, et les mesures prévues par EOC afin de compenser ces impacts.

Sont notamment décrits les mesures et moyens qui seront mis en œuvre et permettront de compenser les impacts des éoliennes sur la couverture et la qualité de la surveillance du radar du sémaphore de Port-en-Bessin :

- Paramétrages spécifiques du radar du sémaphore de Port-en-Bessin visant à réduire les perturbations engendrées par les éoliennes du parc ;
- Installation de deux radars supplémentaires sur le parc et intégration de ces nouveaux radars au système SPATIONAV, qui fournit à la Marine Nationale (notamment ses sémaphores) et aux principales administrations impliquées dans l'Action de l'État en mer la situation en temps réel du trafic maritime.

Les mesures suivantes seront également mises en œuvre :

- Formation du personnel opérateur des CROSS et des sémaphores ;

11-28

- Moyens optiques (caméra panoramique et caméra jour/nuit contrôlable à distance), qui seront mis à disposition du CROSS et des sémaphores.

Ces propositions ont fait l'objet d'une analyse approfondie, d'un avis lors de la Grande Commission Nautique, et doivent être soumises à l'arbitrage du préfet maritime.

Les dispositions définitives seront arrêtées dans le cadre de l'autorisation administrative (préfet de département après avis conforme du préfet maritime) et pourront également faire l'objet d'arrêtés spécifiques par le préfet maritime.

**4.2.7 - DREAL**

**Artificialisation des sols**

Dans les réponses du pétitionnaire aux questions de la DREAL relatives aux surfaces artificialisées, la commission n'a pas relevé de réponses précises de la part des pétitionnaires sur

- les surfaces artificialisées au droit des câbles et autour des monopieux
- le nombre de monopieux qui seront protégés par des enrochements,
- les dimensions, en épaisseur, de ces protections (sachant que la surface déclarée serait de 534 m<sup>2</sup> par monopieu).

Certes, certaines de ces données figurent à la page 43 du fascicule B1 (EOC 05/13).

Mais ces éléments annoncent que tous les monopieux seraient protégés, alors que la lecture d'autres parties du dossier donnent à penser que seuls quelques-uns le seraient.

Question de la commission:

Les pétitionnaires peuvent-ils éclairer la commission sur ce point?

Réponses de RTE

À la page 44 du fascicule B1 de l'étude d'impact, chapitre 1 « Description du projet », est présentée la synthèse des surfaces occupées au droit des câbles inter-éoliennes et des fondations :

Composant	Sous-composant et hypothèses		Nombre d'unités	Superficie impactée par unité	Surface totale occupée
Eoliennes et Fondations	Monopieu	7 m de diamètre en moyenne	75 monopieux	38 m <sup>2</sup>	2 850 m <sup>2</sup>
	Protections anti-affouillement, le cas échéant	10 m de largeur	75 monopieux	534 m <sup>2</sup>	40 050 m <sup>2</sup>
Poste électrique	Pieux du jacket	3 m de diamètre	8 pieux	7 m <sup>2</sup>	56 m <sup>2</sup>
	Protections anti-affouillement, le cas échéant	5 m de largeur autour de chaque pieu	8 pieux	126 m <sup>2</sup>	1 000 m <sup>2</sup>
Câbles	Câbles et protections externes	Si ensauillage à 100 %	86 km	0,15 m de largeur de câble	12 900 m <sup>2</sup>
		Si protections externes pour le tiers de la longueur et ensauillage pour les 2 tiers	29 km	10 m de largeur	298 500 m <sup>2</sup>
			57 km	0,15 m de largeur	
<b>Total</b>					Entre 0,0158 et 0,342 km <sup>2</sup>

Le nombre de fondations concernées par une protection anti-affouillement n'est pas connu à ce stade ; il est en effet probable que celle-ci ne s'avère pas nécessaire pour la plupart des fondations, étant donné la faible épaisseur

de sédiment au-dessus du substratum (plaquage sableux) sur le site. Ainsi, l'évaluation des impacts s'est basée sur le « cas majorant », c'est-à-dire 100 % des fondations protégées par enrochements. L'épaisseur de la protection anti-affouillement est précisée au tableau 4 du même chapitre : 1,5m en moyenne.

**Comité de suivi**

Un comité de suivi sera-t-il mis en place durant les travaux? Sa composition a-t-elle, déjà, été réfléchi? Quels seront ses moyens d'actions? Ses missions?...

Question de la commission:

*Les pétitionnaires peuvent-ils éclairer la commission sur ce point?*

Réponse de EOC

Il existe d'ores et déjà une instance de concertation et de suivi, placée sous l'autorité du préfet de la région Basse-Normandie et du préfet maritime. Un comité de suivi scientifique sera probablement constitué par les services de l'État afin de récolter, d'étudier et vérifier les résultats des suivis réalisés lors des travaux et de l'exploitation.

**4.2.8 - Impact des installations en mer sur leur environnement immédiat**

**Constat :** lorsque le pieu est battu, il contient un certain volume d'eau.

Questions de la commission:

- o *Cette même eau reste-t-elle en permanence dans le fût ?*
- o *Existe-t-il des échanges avec le milieu marin extérieur ??*

Réponse de EOC

Il est tout d'abord nécessaire de rappeler que l'entreprise en charge de la fourniture et de la pose des fondations n'est pas désignée à ce jour (appel d'offres en cours). Comme il est d'usage sur ce type de marché, l'entreprise réalisera également la conception détaillée. Ainsi sur ces interrogations très précises, EOC propose de répondre avec des éléments « enveloppes ».

La conception détaillée de la fondation n'étant pas arrêtée, il n'est pas possible d'indiquer à ce stade si les fondations seront hermétiques à l'eau ou non. Le scénario le plus vraisemblable serait toutefois celui d'une fondation non étanche qui laisserait passer l'eau au travers des entrées et remontées des câbles inter-éoliennes dans les fondations. Dans cette hypothèse, les fondations seraient équipées d'anodes internes.

- o *Comment se passe l'équilibre interne/externe en fonction des amplitudes de marée ?*
- o *Des anquillats sont-ils aménagés pour assurer les échanges et si oui, quels sont leur nombre et leur dimensionnement ?*

Réponse de EOC

Dans le cas de figure où les fondations ne sont pas étanches, les niveaux d'eau interne/externe se rééquilibreront naturellement durant la marée (équilibre des pressions par forçage barométrique), au travers des ouvertures présentes dans les fondations. Dans le cas contraire, la conception des fondations prendra en compte les différences de pression entre l'intérieur et l'extérieur.

- o *Quel traitement subit l'intérieur des fûts pour résister à la corrosion ?*

Réponse de EOC

Dans le cas de figure où les fondations ne sont pas étanches, il est probable que la zone soumise aux variations des marées, à l'intérieur des fondations, soit recouverte d'une peinture anti-corrosion. La zone immergée devrait être équipée d'anodes internes.

Si les fondations sont étanches, il ne devrait y avoir qu'une peinture anti-corrosion.

- o *La lumière pénètre-t-elle à l'intérieur ?*
- o *Savez-vous si un écosystème spécifique colonise la partie sous-marine intérieure des fûts.*
- o *Est-ce que l'absence de lumière à l'intérieur des fûts, permet d'éviter des développements spontanés de bactéries, algues (unicellulaires ou autres), bernacles, éponges, vers marins, etc.?*

Réponse de EOC

Une fois la pièce de transition installée sur le pieu, la lumière ne pénètre plus par le haut du pieu. Dans l'hypothèse où les fondations ne sont pas étanches, on peut considérer que les ouvertures seront un point d'entrée de la

11.30

lumière mais que cette intrusion sera très limitée (en fonction de la taille des ouvertures et de la profondeur où elles se situeront). Si l'on considère que le milieu ne sera pas totalement fermé, il est probable que les parois internes des fondations soient colonisées par quelques peuplements spécifiques. La combinaison de facteurs environnementaux particuliers rend difficile la prévision du type de peuplement qui pourrait apparaître à l'intérieur des pieux. Les paramètres principaux sont :

- Le faible apport en lumière (intensité et longueur d'onde) : développement d'espèces sciaphiles
- Renouvellement limité de l'oxygène : espèces anaérobies ou tolérantes
- Apport nutriments limités : dynamique des populations réduites

Les espèces connues susceptibles de se développer dans ces conditions sont :

- Les bryozoaires
- Les éponges
- Les crustacés cirripèdes
- Les algues rouges
- Les ascidies
- Les mollusques bivalves

Il s'agit d'une faune sessile dont la dynamique des populations est lente. Ces assemblages représentent des densités de matières organiques limitées. La dégradation organique est assurée par une boucle bactérienne.

- Pour la partie hors d'eau, comment se traite la dilatation de l'air à l'intérieur du fût ?
- Lors des périodes ensoleillées, la chaleur emmagasinée par le métal s'évacue dans l'air, mais se dissipe-t-elle également dans l'eau ?

Réponse de EOC

La conception détaillée n'est pas arrêtée à ce jour. Toutefois, on peut dire que l'écart de température entre l'intérieur et l'extérieur des pieux ne sera pas suffisant pour produire une dilatation de l'air à l'intérieur du pieu.

Dans la partie immergée, la température de la surface de l'acier s'équilibrera avec celle du milieu marin.

- Existe-t-il un micro climat thermique à proximité d'une éolienne ?
- Si oui, est-ce que l'eau au contact du métal bénéficie d'une élévation de température sur une faible épaisseur ?

Réponse de EOC

Non, pendant les périodes ensoleillées, il y aura tout au plus une augmentation à peine perceptible de la température de l'eau directement au contact de l'acier, mais qui sera tout de suite dissipée dans le milieu marin.

- Le dossier explique qu'aucun produit de traitement n'est utilisé contre les bio-salissures ; allez-vous toutefois procéder au nettoyage des parties immergées, à quelle fréquence et quelle méthode allez-vous mettre en œuvre ?

Réponse de EOC

Il n'y aura pas de nettoyage des parties immergées, en dehors des échelles d'accès aux fondations et éventuellement des zones d'accostage du navire de maintenance. Les calculs de structure de la fondation intègrent la surcharge dynamique associée.

- Si on évalue la hauteur moyenne constamment immergée à 15 m, on obtient une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup> par éolienne (intérieur plus extérieur), 75 000 m<sup>2</sup> pour l'ensemble du parc, soit 7,5 ha de surface de colonisation.
- Un autre calcul montre qu'avec ces mêmes données, le volume d'eau confinée représente 300 m<sup>3</sup> par éolienne, soit en gros 25 000 m<sup>3</sup> pour le parc.
- Pouvez-vous nous confirmer si ces chiffres reflètent la réalité ?

Réponses de EOC

Ces 2 calculs sont en fait inversés : avec une hauteur moyenne constamment immergée à 15 m, la surface constamment immergée est par fondation :  $7m * \pi * 15m * 2 \text{ faces} = 660 \text{ m}^2$ . Cependant, compte tenu du point développé précédent (très faible colonisation de l'intérieur des fondations), il ne semble pas réaliste d'intégrer les surfaces internes de la fondation à ce calcul, ce qui ramène la surface à 330 m<sup>2</sup>.

Quant au volume, il est de :  $(7m/2)^2 * \pi * 15m = 580 \text{ m}^3$  par fondation.

14-34

#### 4.2.9 - Arts trainants dans le parc

Les câbles entre éoliennes dans le parc seront ensouillés de façon à laisser possible la pêche en dehors de la zone centrale qui serait interdite à toute navigation (hors de la navigation de service).

Cette technique permettrait, notamment, la pêche aux arts trainants, et celle de la coquille Saint Jacques.

La carte générale des "moindres impacts" montre que la concentration en coquilles Saint Jacques se situe à l'ouest du parc, ce qui peut laisser penser que le gisement est faible sur la zone du parc.

Les câbles électriques inter-éoliennes seront ensouillés sur 2/3 au moins du linéaire total. La profondeur de la tranchée sera comprise entre 0.80 m et 1.50 m. Les câbles ayant un diamètre extérieur de 15 cm, ceci signifie qu'ils seront recouverts de sables, graviers ou galets sur, seulement, 0.65m à 1.35m.

##### Questions de la commission:

*Ce faible remblai est-il assuré de se maintenir à ce niveau ou y-a-t-il des possibilités d'affouillement au droit des câbles?*

Réponse de EOC

Les propositions d'usages faites par la cellule de liaison pêche concernant le secteur central, autour du poste électrique en mer, prévoient l'interdiction de la pêche et non de la navigation (à l'exception du périmètre d'exclusion autour du poste électrique et des éoliennes).

Les profondeurs cibles d'ensouillage des câbles tiennent compte de la nature des fonds, de l'épaisseur des sédiments et de la stabilité hydrosédimentaire de la zone. Une fois installés, les câbles ne forment pas un secteur en élévation sur le fond et ne sont donc pas soumis à l'affouillement dû aux courants. Les études, menées en lien avec le SHOM (Service Hydrographique et Océanographique de la Marine), ont montré la stabilité des fonds. Les profondeurs de positionnement des câbles ont été définies afin de garantir leur stabilité à long terme. Des campagnes de contrôle permettront de confirmer leur situation.

*N'y a-t-il aucun risque que cette pêche à la coquille ne croche dans les câbles, d'autant que la Grande Commission Nautique, le 8 avril dernier, faisait référence à la présence d'une centaine de navires sur le site pendant le mois où la pêche à la coquille serait autorisée?*

Réponse de EOC

La protection des câbles a fait l'objet d'une étude spécifique visant à garantir leur intégrité. Les outils de pêche à la coquille Saint-Jacques en baie de Seine sont des dragues «anglaises» qui limitent la pénétration de l'engin dans le sol. L'ensemble des engins trainants (chaluts ou dragues) utilisées en baie de Seine ne pénètrent pas le sédiment à plus de 15 cm de profondeur. Les sillons créés par le passage de ces engins de pêche sont rapidement comblés par les sédiments transportés par le courant.

De plus, par anticipation du risque, les propositions d'usages de pêche dans le périmètre du parc faites par la cellule de liaison prévoient l'interdiction des arts trainants dans un couloir de 150m de part et d'autre de la route de câble. Le risque accidentel est couvert par l'ensouillage ou la protection des câbles, garantissant dans le même temps l'absence de risque de croche.

*S'il y a risque, l'enjeu économique le justifie-t-il?*

Réponse de EOC

Le risque est maîtrisé de par les propositions d'usages faites par la cellule de liaison comme évoqué ci-dessus.

Le comité départemental des pêches a mis en garde la Grande Commission Nautique, le 8 avril dernier, sur les risques que pouvait présenter la pêche sur un site coupé en deux par la zone centrale d'interdiction, et sur la nécessité d'instaurer des règles strictes en matière d'autorisation de pêche sur ce site, ainsi que sur les difficultés que représenteraient les retournements des bateaux en "bout de lignes" d'éoliennes.

Les autres sites offshore en cours de réflexion ne semblent pas avoir retenu l'autorisation des arts trainants dans les parcs. Les situations locales sont sans doute différentes.

##### Question de la commission:

*Quels sont les éléments qui permettent aux pétitionnaires d'assurer que la pêche aux arts trainants, et plus particulièrement celle de la coquille Saint Jacques, sera parfaitement compatible et sans risques avec les installations précitées qui affleureront le niveau du sol?*

Réponse de EOC

La situation des autres projets est effectivement différente.

Sur la zone du parc de Noirmoutier par exemple, il n'y a jamais eu de pêche aux engins trainants, il n'est donc pas nécessaire de les autoriser à pratiquer sur cette zone. Les propositions d'activité de pêche dans le parc du Calvados ont été émises par la cellule de liaison pêche. Pour rappel, ce groupe de travail rassemble les représentants des

pêcheurs concernés par le projet (Comité départemental des pêches du Calvados, Comité régional des pêches de Basse-Normandie, Organisation de producteurs de Basse-Normandie), les représentants d'EOC et régulièrement, des patrons pêcheurs qui sont venus participer aux discussions sur ces règles d'usages. Ils ont ainsi pu présenter les contraintes de manœuvrabilité en action de pêche et en fonction de celles-ci des règles à adopter. Concernant le passage au-dessus de la zone centrale de traversée des câbles, il est possible de la traverser en relevant le chalut jusqu'aux panneaux puis en le refileant une fois la zone traversée.

Les difficultés évoquées ci-dessus (nombre d'unités, capacité de manœuvre) ont donc largement été évoquées et prises en compte pour élaborer les propositions d'usages. EOC en coordination avec les pêcheurs a donc proposé des solutions permettant d'assurer la sécurité des usages mais aussi l'intégrité des infrastructures.

La Grande commission nautique réunie le 8 avril 2015 a ainsi validé dans ses recommandations les propositions d'usage pêche au sein du parc sur 11 mois de l'année. Pour le mois qui serait concerné par la pêche à la coquille Saint-Jacques, elle recommande une limitation stricte du nombre de pêcheurs par couloir et sur l'ensemble du parc. Le travail va donc se poursuivre au sein de la cellule de liaison pêche en vue d'affiner les propositions de pêche pendant le mois de l'année qui serait réservé à la pêche à la coquille Saint-Jacques.

**Le pétitionnaire souhaite-t-il compléter ses réponses, les abonder, faire des observations complémentaires?**

**Valide-t-il les réponses apportées à la commission d'enquête par mails, au cours de l'enquête publique?**

### 4.3 - Quelques demandes de précisions complémentaires de la commission

#### 4.3.1 - Hypothèse d'établissement sur la surface du parc d'une réserve naturelle de pêche

Après l'enquête publique, l'autorisation de pratiquer la pêche professionnelle sera accordée ou pas par le préfet maritime. Si les 50 km<sup>2</sup> du parc ne sont plus pêchés, ils pourraient devenir une réserve maritimeensemencée en juvéniles de coquilles Saint-Jacques où autre.

La proximité de compétences scientifiques, comme celles d'IFREMER de Port-en-Bessin, du CREC de Luc-sur-Mer, du SMEL de la Manche, d'Intechmer de Cherbourg et de la SATMAR de Gatteville-le-Phare, assisterait opportunément les professionnels pour le suivi de cette réserve. Celle-ci bénéficierait d'un potentiel anti-braconnage hors pair, puisque la zone bénéficie d'une surveillance permanente.

Le dossier nous dit bien que la ressource "coquilles st Jacques" du parc ne représente qu'environ 4% de la ressource globale "Baie de Seine".

*En revanche aucune donnée comparable n'existe pour les prélèvements des poissons et crustacés dans le dossier, ce qui ne permet pas de mesurer l'ampleur du "déficit" qu'entraînerait une interdiction de la pêche.*

*Si les prélèvements sont très faibles et si les risques de croche ne sont pas nuls, la solution ne passerait-elle pas plutôt par la constitution d'une réserve naturelle, d'une nurserie, à l'endroit du parc qui bénéficierait ensuite largement aux ressources halieutiques et aux pêches environnantes?*

**Le pétitionnaire peut-il renseigner la commission sur ce point?**

#### 4.3.2 - La "rentabilité" du projet à court et long terme

Quel sera le surcoût de l'énergie produite par rapport aux autres sources d'énergie et quelle sera l'évolution prévisible des conditions économiques de la production électrique éolienne durant les 25 ans de durée de vie des aérogénérateurs?

Qu'en sera-t-il de ce parc s'il apparaît, pendant les prochaines 25 années, de nouvelles techniques avec un meilleur rendement ?

Actuellement le projet est dimensionné pour accueillir des éoliennes équipées de génératrice de 6 MW.

Les techniques évoluant rapidement, le passage à des génératrices plus puissantes sera-t-il compatible avec les installations en place ?

**Le pétitionnaire peut-il renseigner la commission sur ces points?**

#### 4.3.3 - Les retombées réelles (pendant la phase des travaux puis pendant l'exploitation)

En termes d'activités et emplois pour les entreprises et les salariés normands, plusieurs observateurs contestent l'intérêt de ces retombées, en évoquant notamment le recours probable à des entreprises étrangères ou les aléas des appels d'offres.

Inversement, des chefs d'entreprises normandes expriment leur attente de retombées en matière de sous-traitance.

**Le pétitionnaire peut-il renseigner la commission sur ces points?**

1h-3h

#### 4.3.4 - Sujets environnementaux

##### 4.3.4.1 - Avifaune : risque de collision, perte d'habitats

À plusieurs reprises le dossier évoque l'absence d'information scientifique par rapport au comportement de l'avifaune dans le contexte d'un parc éolien.

- Pourquoi n'existe-t-il pas une banque de données communes, affichant toutes les connaissances scientifiques constatées à propos de ce thème ?
- Vaus engagez-vous à communiquer vos suivis en la matière, afin d'enrichir et faire progresser la connaissance générale des phénomènes liés à cette cohabitation ?

Il est probable que parmi la population avifaune, certains individus périssent suite à des collisions avec les installations.

- Comment effectuerez-vous l'évaluation des pertes, sachant que le milieu marin ne se prête guère à une conservation figée des cadavres ?

Le dossier évoque l'approche de prélèvement biologique potentiel (PBP) et celle de prélèvement maximum acceptable (PMA).

- Connaissez-vous la position de la ligue de protection des oiseaux (LPO) par rapport aux taux de mortalité mentionnés dans l'étude ?
- Bien que les espèces et les conditions soient dissemblables, peut-on établir une comparaison entre le nombre d'individus décimés par cette installation et ceux victimes des lignes à très haute tension (THT) ?
- Savez-vous si des études similaires ont été conduites par rapport au pont de Normandie, notamment vis-à-vis des effets engendrés sur l'avifaune, par les 44 km de haubans qui surplombent l'estuaire de la Seine ?

Pour certaines espèces, les plates-formes de travail et d'accès peuvent s'avérer propices pour y bâtir leur nid, les conduisant ainsi à stationner avec leur couvée au plus près des dangers ?

- Cet « effet nichoir » est-il avéré ?
- La conception de ces espaces a-t-elle pris en compte ce type d'éventualité ?
- Qu'a-t-on constaté sur les parcs étrangers ?
- A-t-il été prévu un système d'effarouchement pour dissuader les oiseaux de nicher ?

Concernant les effets cumulés et leurs impacts sur les chiroptères en mer, le dossier conclut que ceux-ci restent négligeables, alors que l'étude indique qu'il existe un manque de connaissance en ce domaine.

- Quels sont les éléments qui permettent de qualifier ces impacts de négligeables, alors que vous indiquez être en présence d'une insuffisance de données en la matière ?

Certaines espèces de chiroptères, attirées par la lumière, risquent d'approcher les éoliennes.

- Existe-t-il des dispositifs d'effarouchement ?

Le dossier fait état de l'absence de données par rapport au comportement des chiroptères en Baie de Seine.

- Allez-vous financer des études à ce sujet ?

##### 4.3.4.2 - Mammifères marins : perturbation acoustique en phase de construction, évaluations

Ces populations connaîtront une perturbation lors de la phase d'implantation des pieux, en raison de la propagation des ondes acoustiques consécutives aux opérations de battage.

- Est-il envisageable que durant cette modification momentanée du milieu, les animaux s'éloignent d'eux-mêmes du site en raison du dérangement (effet de fuite) ?
- Si ces animaux fréquentent les lieux pour chasser et se nourrir, est-il possible que leurs proies potentielles fuient également la zone en raison des bouleversements infligés à l'espace maritime (augmentation de la turbidité, mouvements de surface, émissions sonores, propagation des ondes acoustiques, etc.) ?
- Un dispositif individuel ceinturant le pieu d'un rideau de bulles aurait-il une influence pour absorber les vibrations produites lors du battage ?
- Un "pré-battage de prévention", évoqué par le public, peut-il réduire les impacts du battage ?

Des études expliquent que des sons trop puissants peuvent blesser les poissons et les céphalopodes, en détériorant leurs organes sensitifs.

- Là encore, la mise en place d'un mur de bulles peut-il contribuer à réduire ces risques de lésion ?

**4.3.4.3 - Impacts paysagers : depuis la côte et les sites symboliques**

Le dossier explique que les éoliennes seront visibles 75% du temps.

- Pouvez-vous préciser quels éléments extérieurs masquent leur vision durant les 25% du temps restant ?

Le dossier explique que les communes littorales, d'où l'on pourra apercevoir au moins une éolienne, seront éligibles au fond de compensation.

- Pour ces communes, pouvez-vous indiquer à partir de quel emplacement cette évaluation sera réalisée (plage, promenoir, digue, place de la mairie, etc.).

**4.3.4.4 - Qualité des eaux marines : émission de métaux, peinture anti corrosion, extraction de matériaux**

Le dossier fait état d'une présence naturelle d'aluminium dans les sédiments, mais les analyses présentes dans l'étude d'impact ne confirment pas cette donnée.

- Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

550 m3 de matériaux seraient extraits pour chaque éolienne, soit 40.000 m3 pour 75.

- D'où proviennent ces extractions ?

- Où seront déposés les matériaux extraits ?

**4.3.4.5 - Financement de projets de développement local**

Le dossier évoque le financement de projets de développement local, financés par les 15% issus de la contribution annuelle.

- Quelle structure arbitrera les choix et sélectionnera les dossiers retenus parmi les projets présentés ?

- Quel en sera le protocole ?

**4.3.4.6 - Assemblage des mono-pieux**

À propos de l'assemblage d'un mono-pieu, le dossier mentionne l'utilisation de 28 m<sup>3</sup> de ciment pour assurer la liaison entre celui-ci et la pièce de transition.

- Pouvez-vous détailler ce point ?

**Le pétitionnaire peut-il renseigner la commission sur l'ensemble de ces points?**

**4.3.5 - Péréquation communautaire de la taxe "éoliennes offshore".**

La communauté de communes de Bessin Seules et Mer est intervenue, le 2 octobre 2015, sur ce sujet. Elle regrette que l'article 1519C du CGI n'attribue cette taxe qu'aux communes littorales, alors que

- les installations sont tout autant visibles des communes rétro-littorales
- la solidarité des territoires est devenue une préoccupation très actuelle et s'exprime le plus souvent par l'intercommunalité;
- la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et notamment la Défense contre la Mer, va être exercée par les intercommunalités.

Comment peut-on expliquer que des communes non-littorales contribuent aux dépenses liées à la défense contre la mer mais ne puissent bénéficier des produits de la taxe associée à un parc éolien offshore dont elles supportent la vue?

Afin de régler cette question, le président de la communauté BSM demande que la taxe soit attribuée aux intercommunalités.

**Cette suggestion pourrait contribuer à l'acceptabilité sociale du projet.  
Le pétitionnaire peut-il renseigner la commission sur ce point?  
A-t-il connaissance de projet d'évolution de la rédaction de l'article 1519C du CGI?**

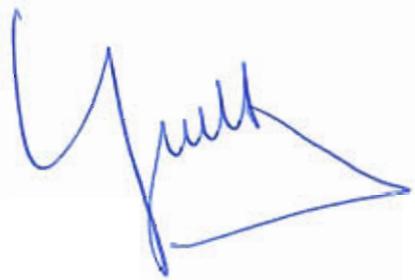
=====

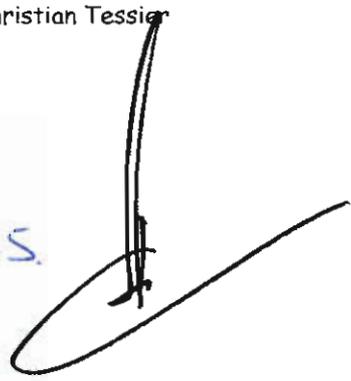
En application des dispositions de l'article R123-18 du Code de l'environnement et de l'article 8 de l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2015, la commission d'enquête invite Éoliennes Offshore du Calvados (EOC) à produire dans les 15 jours calendaires à compter de la date de réception de ce procès-verbal de synthèse, son mémoire en réponse à l'ensemble des observations formulées ci-dessus, que ce soit par le public, par les Personnes Publiques Associées ou par la commission d'enquête publique. Cette transmission est assurée par remise, ce jour, au représentant du pétitionnaire d'un exemplaire de ce PVS.

La commission d'enquête demande au pétitionnaire de bien vouloir accuser réception du présent procès-verbal de synthèse qui sera intégré au rapport final.

À Caen, le 19 novembre 2015

Le président de la commission d'enquête publique  
Christian Tessier

Reçu l'original  
le 19 Novembre 2015  




Pièces jointes: copie des pages annotées des registres d'observations ainsi que des documents annexés à ces registres et des mails reçus au cours de l'enquête publique

Observations figurant sur les registres "EP EOC"

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
Aronanches	Arro1	17/08/2015	Lamole D	14960	Aonelles	Favorable	pour	X		
Aronanches	Arro2	17/08/2015	Lamole D	14960	Aonelles	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Compatible avec mémoire d'abandonnement. Lien entre patrimoine et enjeux de l'avenir.	
Aronanches	Arro3	17/08/2015	Lamole D	14960	Aonelles	Enjeux environnementaux	Impact non spécifique		Impact négatif pour oiseaux et favorable pour poissons (enrochements)	
Aronanches	Arro4	17/09/2015	Lamole D	14960	Aonelles	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Nécessité des énergies renouvelables	
Aronanches	Arro5	20/08/2015	du Pirey Yves	14400	Ryes	Enjeux environnementaux	insertion dans la politique nationale	X	Site "Inangibly" mais ne peut-on diminuer l'impact visuel? Reculer au maxi la 1ère ligne d'éolennes. Peinture moins visible si possible.	
Aronanches	Arro6	20/08/2015	Roy Yves	14117	Tracy sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Inquiétude face à un projet dont la rentabilité n'est assurée que par une forte subvention. Quel des possibilités de l'Etat dans l'avenir?	
Aronanches	Arro7	20/08/2015	Roy Cécile	14117	Tracy sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Impact sur le paysage fait baisser la valeur des propriétés	
Aronanches	Arro8	20/08/2015	Roy Cécile	14117	Tracy sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Doute sur la rentabilité. Quel du financement du démantèlement si non rentable?	
Aronanches	Arro9	20/08/2015	Sauhier	14117	Aronanches les bains	Favorable	pour		Mieux vaut voir des éolennes que le nucléaire pas trop maîtrisé. Recul à 20kms impossible à cause du rail de navigation	
Aronanches	Arro10	20/08/2015	Joly-Malhomme Elsa	14117	Aronanches les bains	défavorable	contre		Présidente "Libres horizons"	
Aronanches	Arro11	20/08/2015	Joly-Malhomme Elsa	14117	Aronanches les bains	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Regrette absence totale de concertation sur le choix du site. La proximité est néfaste pour les lieux de mémoire et le projet Unesco. Il faut reculer de 10 k. Zone possible à 20 kms. En Allemagne, parcs plus "Lettre-type "Libres Horizons"	
Aronanches	Arro12	16/09/2015	Entermann Gabriele	14114	Ver sur mer	défavorable	pétition	X	"Lettre-type "Libres Horizons"	
Aronanches	Arro13	16/09/2015	Machurey Françoise	14114	Ver sur mer	défavorable	pétition		Lettre type "Libres horizons"	
Aronanches	Arro14	16/09/2015	Chevrier Albis	14114	Ver sur mer	défavorable	pétition		Lettres type "Libres horizons"	
Aronanches	Arro15	20/08/2015	Roy Paul	14117	Tracy sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Doute sur la rentabilité. Quel du financement du démantèlement si non rentable?	
Aronanches	Arro16	26/08/2015	Joly Julie	75006	Paris	défavorable	contre			
Aronanches	Arro17	26/09/2015	Joly Julie	75006	Paris	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Trop près des côtes. Incompatible avec patrimoine mémoriel. Sans discussion préalable. Contesté dépliant EOC à l'écueil	
Aronanches	Arro18	26/08/2015	Joly Christine	60300	Senlis	défavorable	pétition		Lettre type "Libres horizons"	
Aronanches	Arro19	21/08/2015	Godofroy MC	14117	Aronanches les bains	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Demande d'éloignement du parc, trop près des côtes. Mais tout a déjà été décidé...	
Aronanches	Arro20	04/09/2015	L'Hu Jean	45000	Orléans	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Ne peut repousser le parc plus loin en mer?	
Aronanches	Arro20 bis	31/08/2015	Gaudin Geraldine		X	Recherche d'informations	Informations		En tant qu'écologiste, beaucoup d'interrogations sur les impacts du projet. Formules remarques plus détaillées après avoir consulté le dossier sur le site	
Aronanches	Arro21	31/08/2015	X	14960	Aonelles	Recherche d'Informations	Informations		Plutôt favorable au projet mais interrogations sur conséquences travaux sur la faune et sur recul encore possible du parc. Eu et président office tourisme Aonelles	
Aronanches	Arro22	31/08/2015	Champsme MT		X	Enjeux environnementaux	Impact non spécifique		Suivre les recommandations de l'AE	
Aronanches	Arro23	31/09/2015	Champsme MT		X	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Étudier les autres techniques actuellement expérimentées	
Aronanches	Arro24	26/08/2015	Uzan Serge	75000	Paris	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Courrier. Préserver cet endroit pour l'humanité. Vice Pré-Université P et M Duile	
Aronanches	Arro25	22/08/2015	Bourrier Gabriel	12400	St-Victor	Défavorable	pétition	X	Lettre-type "Libres Horizons". Déjà fait une observation à Courseulles	
Aronanches	Arro26	12/08/2015	Clément Georges	80390	Mers les Bains	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro27	01/09/2015	Gourlet Michèle	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettres-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro28	15/09/2015	Gaillard M et Mme	94700	Maisons Allot	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro29	15/09/2015	Gourlet Hébéne	94700	Maisons Allot	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro30	21/09/2015	Poinillard Fabienne	92100	Boulogne	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro31	23/09/2015	Leba Sandrine	94500	Champigny	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro32	01/09/2015	Gourlet Christian	95560	Maffliers	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro33	28/09/2015	Joachimowicz Valérie	34700	Maisons Allot	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons".	
Aronanches	Arro34	28/09/2015	Woythaler Ben	14117	Aronanches les bains	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Profiter de cette occasion unique de sauver le port artificiel d'Aronanches, un des derniers MH authentique du débarquement	
Aronanches	Arro35	01/09/2015	de Montessus Jean	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons" Observation faite également à Ver sur mer	

14.07

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signal	Résumé des observations ou commentaires
Aromanches	Arro36	10/09/2015	Marthe Armelle	X		Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro37	17/09/2015	du Menoir Gérard	X		Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro38	17/09/2015	Barreault J Michel	X		Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro39	02/09/2015	Tissot Philippe	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro40	02/09/2015	Loing Pierre	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro41	24/09/2015	Fontaine	X		Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Domage pour la vue. Pourquoi pas Hydroliennes
Aromanches	Arro42	24/09/2015	Gine Michel	14960	St Côte de F	Recherche d'informations	Informations		Seule observation mineure : vue des collines derrière le port W. Churchill d'Aromanches
Aromanches	Arro43	24/09/2015	Brault J Louis	X		Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Proposition de mettre à profit la réalisation du parc pour obtenir un médnat d'EOC pour la restauration ds poissons. Cf. Vinel à Vercailles
Aromanches	Arro44	24/09/2015	Combault Jacques	14117	Aromanches les Bains	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Souhait de recul du parc
Aromanches	Arro45	30/09/2015	Farmer Lesley	X		Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Fille de vétéran. Saër cette occasion pour sauver le port artificiel d'Aromanches
Aromanches	Arro46	02/10/2015	Jardin Anne-Marie	14117	Aromanches les Bains	Favorable	payage		Penser à ce que l'on va laisser à nos petits-enfants.
Aromanches	Arro47	18/10/2015	Pétition LES signataires	14117	Aromanches les Bains	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Pétition signée par 126 personnes (dont maires Aromanches) demandant de profiter de la présence des moyens technique du chantier pour demander aux entreprises un médnat pour sauvegarder port artificiel WC
Aromanches	Arro48	21/10/2015	Pétition 23 signataires	14117	Aromanches les Bains	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)	X	Référence à l'entretien du 24/09 avec la commission et présentation de la pétition. Évocation de la décision de la Région de remplacer l'actuel musée par un nouveau.
Aromanches	Arro49	21/10/2015	Leproux François	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Suite pétition signée (23 signataires) demandant de profiter de la présence des moyens technique du chantier pour demander aux entreprises un médnat pour sauvegarder port artificiel WC
Aromanches	Arro50	16/08/2015	Jacquot Mathieu	X		Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro51	27/08/2015	Peyrolle Stéph	X		Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro52	01/09/2015	Ritu Catherine	14117	Aromanches les Bains	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro53	26/08/2015	Joly Hervé	60300	Senlis	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro54	12/08/2015	de Reviens Bertrand	14490	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Aromanches	Arro55	26/10/2015	d'Arthue Carole	14117	Aromanches les Bains	Défavorable	contre		Conséquences négatives pour environnement paysage et coût
Bayeux Intercom	Bay1	20/08/2015	Voisin Jean-Marie	X		Recherche d'informations	Informations		
Bayeux Intercom	Bay2	20/08/2015	Piquet Jean-Marc	X		Recherche d'informations	Informations		
Bayeux Intercom	Bay3	17/09/2015	Maisongrande François	14250	Juaye Mondaye	Défavorable	contre	X	Projet similaire abandonné en Angleterre ? Public peu consulté CPOD décevante (promotion du projet) Sécurité mines munitions pas assurée; Impact faune et flore sous-estimés
Bayeux Intercom	Bay4	17/09/2015	Maisongrande François	14250	Juaye Mondaye	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Profanation des sites du débarquement
Bayeux Intercom	Bay5	17/09/2015	Maisongrande François	14250	Juaye Mondaye	Activités et emplois	A et E pendant la phase d'exploitation		Chiffres annoncés non crédibles. Appels d'offres-> travailleurs détrevés, destruction d'emplots locaux
Bayeux Intercom	Bay6	17/09/2015	Clichonowski Ladislas	14250	Juaye Mondaye	Défavorable	contre	X	Président Assoc. Juaye Mondaye Environnement. Tout est décidé d'avance sans concertation avec la population. Impact d'événements sacrifiés à la rentabilité. Désastre environnemental
Bayeux Intercom	Bay7	17/09/2015	Clichonowski Ladislas	14250	Juaye Mondaye	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Et désastreux pour communes littorales touristiques
Bayeux Intercom	Bay8	17/09/2015	Maloquin Nelly	14250	Juaye Mondaye	Défavorable	contre		Décisions prises sans concertation avec la population. Trop de questions sans réponses. argumentation du même type que ci-dessus.
Bayeux Intercom	Bay9	17/09/2015	Mllequin Nelly	14250	Juaye Mondaye	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Destruction paysages.
Bayeux Intercom	Bay10	14/10/2015	Leroux-Burnel Véronique	14400	Mosles	Défavorable	contre	X	VP assoc Mosles paysannes Calvados et administratrice GRAPE
Bayeux Intercom	Bay11	14/10/2015	Leroux-Burnel Véronique	14400	Mosles	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Disproportion entre coût et impacts négatifs de l'opération par rapport à la faible production attendue. Rechercher d'autres solutions (économies d'énergie ?). Et à quel levier utiliser les compensations financières ?
Bayeux Intercom	Bay12	14/10/2015	Leroux-Burnel Véronique	14400	Mosles	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Mémoire pour l'eau, les paysages et la pêche
Bernières sur Mer	Bern1	22/09/2015	Millet Jacques	14180	Langrune sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Coignée par Billet Gérard. Grave atteinte au paysage. Demande recul de 10 kms
Bernières sur Mer	Bern2	11/09/2015	Rome J Claude	14990	Bernières sur Mer	Recherche d'informations	Informations		Énergie éolienne tient sa place mais attention à impact économique pour professionnel de la mer. Impact visuel peu perturbant
Bernières sur Mer	Bern3	07/10/2015	Heury Christian	14990	Bernières sur Mer	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Association des "Amis du Pibon" souhaite que les travaux se fassent dans le plus grand respect possible de l'environnement.
Bernières sur Mer	Bern4	08/10/2015	Fillatre Mikheil	14990	Bernières sur Mer	Favorable	pour		Nécessité diversifier offre énergétique et retomber économiques

1638

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signal	Résumé des observations ou commentaires
Bernières sur Mer	Bern5	08/10/2015	Dominguez Patrick	76290	Montivilliers	Favorable	pour		Débat public en amont a permis de lever des inquiétudes. Impacts acceptable et compréhensible Unesco
Bernières sur Mer	Bern6	08/10/2015	Leroy Fabrice	14000	Caen	pêche	Impact sur la ressource		Évaluation des activités de pêche sur la zone du parc insuffisante.
Bernières sur Mer	Bern7	08/10/2015	Leroy Fabrice	14000	Caen	Enjeux environnementaux	Impact sur la ressource	X	Le suivi environnemental doit porter sur l'haliéutique mais aussi sur espèces benthiques. Des études sur effets de rétrogradients doivent être menées.
Bernières sur Mer	Bern8	09/10/2015	Leduc J Michel	14990	Bernières sur Mer	Recherche d'informations	Informations		Souhaité que l'avis des professionnels de la mer soit pris en compte. Les modalités d'aide financière aux communes concernées sont vagues et floues. Masse d'information communiquées pourrait être considérée comme déni de démocratie tant sa consultation est complexe.
Bernières sur Mer	Bern9	09/10/2015	Leduc J Michel	14990	Bernières sur Mer	Politique Énergétique	Insertion dans la		Ca sont les mêmes entreprises qui depuis des décennies monopolisent le domaine de l'énergie. Seule une contrainte notamment financière serait de nature à obtenir des prestations de qualité.
Bernières sur Mer	Bern10	10/10/2015	de Bayo D	14990	Bernières sur Mer	Défavorable	politique nationale contre		Trop proche de la côte
Ca Caen la Mer	CLM 1	01/09/2015	Pignet JM	X	X	Recherche d'informations	Informations		A apprécié le résumé non technique. Prend bien en compte les enjeux et explicite les choix retenus. Aurait préféré des fondations gravitrans en tant que producteur de granulats...
CC BSM	BSM 1	01/09/2015	Leroy Daniel	14114	Ver sur mer	Recherche d'informations	Informations		Le parc perturbera-t-il la réception TV provenant du Havre ?
CC BSM	BSM 2	01/09/2015	Blanchet Francine	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Le phocmontage ne correspond pas à la réalité de l'impact visuel
CC BSM	BSM 3	01/09/2015	Blanchet Francine	14114	Ver sur mer	pêche	Impact sur la pêche professionnelle		On détruit un site de production (coquilles St Jacques)
CC BSM	BSM 4	01/09/2015	Blanchet Francine	14114	Ver sur mer	Activités et emploi	A et c pendant la phase de travail		Quelles professions concernées. Pas de filière de formation dans l'éducation nationale ?
CC BSM	BSM 5	01/09/2015	Jégu Yves	14114	Ver sur mer	dossier	crédibilité des études présentées		Documents présentés sont remarquables. Le choix du site entraîne un impact visuel mais peut-être pas d'autres solutions ?
CC BSM	BSM 6	01/09/2015	Jégu Claire	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Est-il possible techniquement de reculer le parc d'ollon ?
CC BSM	BSM 7	01/09/2015	Rivoite Michel	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Il n'y a pas d'avantages sans désavantages...
CC BSM	BSM 8	16/09/2015	Bouet Aude	14400	Esquay sur Scaillies	Favorable	pour		Projet positif. Impact visuel pas suffisant pour justifier réelle opposition.
CC BSM	BSM 9	16/09/2015	Jeanne Gérald	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Bon projet. Espérons que le planning sera tenu
CC BSM	BSM 10	16/09/2015	Jeanne Gérald	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)	X	Visuel beaucoup moins gênant que dans les campagnes. Dommage que certains utilisent les mots "profession" ou "lieu sacré" à cette occasion. La mémoire des libérateurs est bien visible sur les côtes.
CC BSM	BSM 11	02/10/2015	CC BSM	14114	Ver sur mer	Collectivités locales	retombées fiscales	X	Jean-Louis de Mourgues Pot CC BSM. Demande que le produit de la taxe soit reversé aux intercommunalités.
CC Cablor	Cab 1	12/09/2015	Mauduit Traguet	14880	Rouvillie	Concerné RTE	Impact des travaux		Maire adjoint de Ranville. Mêmes observations
Coursulles sur mer	Cours 1	10/08/2015	Mercier Olivier	14470	Coursulles sur mer	défavorable	contre		Simulations visuelles non fiables - demande recul projet de 10km
Coursulles sur mer	Cours 2	10/08/2015	Mercier Olivier	14470	Coursulles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Simulations visuelles non fiables - demande recul projet de 10km
Coursulles sur mer	Cours 3	10/08/2015	Boisseau Annick	14470	Coursulles sur mer	défavorable	contre		Simulations visuelles non fiables - demande recul projet de 10km
Coursulles sur mer	Cours 4	10/08/2015	Boisseau Annick	14470	Coursulles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Simulations visuelles non fiables - demande recul projet de 10km
Coursulles sur mer	Cours 7	21/08/2015	Ways Hélène	14470	Coursulles sur mer	défavorable	contre		Simulations visuelles non fiables - demande recul projet de 10km
Coursulles sur mer	Cours 8	21/08/2015	Ways Hélène	14470	Coursulles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)	X	Incompatible avec site et histoire. Contre tant que l'implantation n'est pas plus éloignée. Conteste simulations
Coursulles sur mer	Cours 9	21/08/2015	X	X	X	Favorable	pour		Penser à l'avenir de nos enfants. C'est écologique
Coursulles sur mer	Cours 10	21/08/2015	X	X	X	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Favorable à l'implantation des dolmens mais pollution visuelle si on ne les repousse pas de 10km comme à F-Camp et St Nazaire
Coursulles sur mer	Cours 11	21/08/2015	Robert Christel	91500	Rueil-Malmaison	Défavorable	pétition		Lettre type "libres horizons"
Coursulles sur mer	Cours 12	21/08/2015	Robert Ghislah	91500	Rueil-Malmaison	Défavorable	pétition		Lettre type "libres horizons"
Coursulles sur mer	Cours 13	22/08/2015	Robert Alexis		Sasatoon/Canada	Défavorable	pétition		Lettre type "libres horizons"
Coursulles sur mer	Cours 14	01/09/2015	Robert-Lesourd MP	14470	Coursulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre type "libres horizons"
Coursulles sur mer	Cours 15	04/09/2015	Lohg Bernard	14470	Coursulles sur mer	Défavorable	contre		Incompatible avec projet Unesco
Coursulles sur mer	Cours 16	05/09/2015	Lohg Bernard	14470	Coursulles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Inrespectueux par rapport aux "millions de soldats" qui ont perdu la vie pour sauver le France"
Coursulles sur mer	Cours 17	07/09/2015	Guinebert J marc	91200	Athis-Mons	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Il faut réduire l'impact visuel du projet. Beaucoup de retraités s'installent dans la commune pour avoir vu la mer
Coursulles sur mer	Cours 18	15/09/2015	de Foucault D	14470	Coursulles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Courrier
Coursulles sur mer	Cours 19	12/08/2015	Bourrier Gabriel	13400	St Victor	défavorable	contre		Courrier
Coursulles sur mer	Cours 20	10/09/2015	Brunet Pierre	X	X	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Privilégier les hydroliennes en Basse-Normandie
Coursulles sur mer	Cours 21	10/09/2015	Brunet Pierre	X	X	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Incompatibilité avec projet Unesco. Repousser de 10 KM
Coursulles sur mer	Cours 22	10/09/2015	Brunet Pierre	X	X	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Incompatibilité avec projet Unesco. Repousser de 10 KM

14-39

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	vile	thèmes EOC	thématiques EOC	signal	Résumé des observations ou commentaires
Courselles sur mer	Cours 23	16/09/2015	Simesat Christian	14470	Courselles sur mer	Favorable	pour		Perç en mer très respectable avec intérêt économique non négligeable
Courselles sur mer	Cours 24	16/09/2015	Peib		X	défavorable	contre		Non aux collemmes "sur" les plages du Débarquement
Courselles sur mer	Cours 25	16/09/2015	Broyelles Armand	14470	Courselles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 26	01/10/2015	Gallier Marc		X	Favorable	pour		Profiteons de nos ressources (vent et marées) et pensons à nos enfants
Courselles sur mer	Cours 27	01/10/2015	Michal Marine	14470	Courselles sur mer	Recherche d'informations	Informations		Souhaiterai connaître exactement l'efficacité et le rendement en KW des 75 follemmes et souhaite un recule du projet.
Courselles sur mer	Cours 28	28/09/2015	Contre Juno Beach	14470	Courselles sur mer	Favorable	pour	X	Courrier du centre Juno Beach Président et directrices) ; Une sacralisation de la mer ne peut-elle pas être contraire à l'esprit de liberté ? Le souvenir des combats n'a pas empêché reconstruction et urbanisation, comme à Courselles. Impact négatif paysager est tolérable; Evolution nécessaire dans le monde moderne
Courselles sur mer	Cours 29	29/09/2015	Ruyter Guy	14000	mer	Favorable	pour		Très bon dossier, bien étudié. Né à Courselles et fils d'officier marine marchande, très fier que le projet aboutisse.
Courselles sur mer	Cours 30	07/10/2015	Drigeard-Degarnier JP	14470	Courselles sur mer	défavorable	contre	X	Argumentaire critique sur forme et fond du dossier. Débat biaisé par choix du site en amont avec concertation incomplète.
Courselles sur mer	Cours 31	07/10/2015	Drigeard-Degarnier JP	14470	Courselles sur mer	dossier	crédibilité des études présentées		L'impact d'impact mineure systématiquement les impacts négatifs et EOC ne répond pas complètement aux observations de l'AE.
Courselles sur mer	Cours 32	10/10/2015	Tombolo P		X	défavorable	contre		Inclure saif pour enrichir les lobbies
Courselles sur mer	Cours 33	10/10/2015	Drouin		X	défavorable	contre		Une verve sur la mer
Courselles sur mer	Cours 34	10/10/2015	X	14470	Courselles sur mer	défavorable	contre		Buc : fibre de l'argent au détriment de l'environnement et des sites du Débarquement
Courselles sur mer	Cours 35	09/10/2015	X	14470	Courselles sur mer	défavorable	contre		Projet Irrecevable. Mettez les follemmes plus loin
Courselles sur mer	Cours 36	10/10/2015	X		X	dossier	crédibilité des études présentées		Inégalités environnement. Étude impact incomplète. Pourrait être complétée avec études plus générales confirmées.
Courselles sur mer	Cours 37	10/10/2015	Sorhis	14470	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	paysage (lieux de mémoire)		Construction est une injure au passé et va à l'encontre du tourisme de mémoire.
Courselles sur mer	Cours 38	10/10/2015	X		X	défavorable	contre		Injure aux libérateurs
Courselles sur mer	Cours 39	10/10/2015	Vaux G		X	Enjeux environnementaux	paysage (viabilité)		75 follemmes face à la plage, c'est beaucoup trop. On s'habitue,
Courselles sur mer	Cours 40	10/10/2015	Bauters Y		Belgique	défavorable	contre		En anglais. Incompatible Unesco
Courselles sur mer	Cours 41	21/09/2015	Fritz JP	14490	Courselles sur mer	Défavorable	contre		Reculer de 30 kms pour éviter les impacts paysager et mémoriel
Courselles sur mer	Cours 42	21/08/2015	Rouyer R	14490	Courselles sur mer	Défavorable	contre		A. signé par ailleurs la Lettre-type "Libres Horizons". Reculer de 30 kms pour éviter les impacts paysager et mémoriel
Courselles sur mer	Cours 43	21/08/2015	Tossans L		X	Défavorable	contre		Lettre-type "Libres-Horizons"
Courselles sur mer	Cours 44	21/08/2015	Perrot Lucille	91380	Roques-Écrie	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 45	21/08/2015	Perrot Pierre	91380	Roques-Écrie	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 46	21/08/2015	Robert Carls		Arnaea	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 47	16/09/2015	X		X	Défavorable	contre		Non aux follemmes sur les plages du débarquement
Courselles sur mer	Cours 48	30/09/2015	X		X	Défavorable	contre		D'accord avec Libres Horizons : ST n'y a pas de problème avec l'impact visuel, pourquoi EDF indemnise les communes ?
Courselles sur mer	Cours 49	09/10/2015	Murdel Nelly		X	Défavorable	contre		Impacts négatifs
Courselles sur mer	Cours 50	09/10/2015	Murdel Nelly		X	Enjeux environnementaux	paysage (viabilité)		Vue désastreuse. 10 kms, ce n'est pas suffisant.
Courselles sur mer	Cours 51	23/10/2015	X		X	Favorable	pour		Soyons courageux et pensons à l'avenir de nos enfants même si l'esthétique doit un peu souffrir.
Courselles sur mer	Cours 52	05/09/2015	Tostain L et A	14490	Courselles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres-Horizons"
Courselles sur mer	Cours 53	20/09/2015	du Hays L et ME	14240	Secqueville en Bessin	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 54	13/09/2015	Pognin Francis et Béranche	14990	Bernières sur Mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 55	03/10/2015	Le Sourd Jérôme	62520	Le Touquet	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Courselles sur mer	Cours 56	27/10/2015	Simon Rémy	14490	Courselles sur mer	Favorable	pour		CM. Favorable à ce projet et à ses retombées économiques
Courselles sur mer	Cours 57	27/10/2015	Simon Rémy	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	paysage (lieux de mémoire)	X	Tenir compte de nos amis Canadiens qui ne laissent pas passer la modernité. Quand ils sont arrivés, le site était défilé eux
Courselles sur mer	Cours 58	27/10/2015	Simon Rémy	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	paysage (viabilité)		Moins de nuisances que les follemmes terrestres
Courselles sur mer	Cours 59	09/10/2015	Assoc. Bessin environnement	14710	Mandeville en Bessin	Défavorable	pétition		Pétition BNE

1/2/20

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CF	ville	thèmes EOC	ématiques EOC	Signal#	Résumé des observations ou commentaires
Courselles sur mer	Cours 60	28/10/2015	Robert José	14490	Courselles sur mer	Défavorable	contre	X	Dossier déposé par le président de Libres Horizons suite à l'entretien du 01/10 avec la CE. Choix du site décidé sans consultation du public. Présentation d'une contre proposition de localisation du parc à 10 kms au large du site actuel, avec croquis et cartes
Courselles sur mer	Cours 61	28/10/2015	Robert José	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		Contexte la fiabilité du photomontage (compagnons avec cheminées du Havre et ferry)
Courselles sur mer	Cours 62	28/10/2015	Robert José	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		Rappel position Libres Horizons sur incompatibilité classement Unesco
Courselles sur mer	Cours 63	28/10/2015	Fulain Daniele	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		CM. Mon immeuble a vue sur mer et les solennes ne me gênent pas.
Courselles sur mer	Cours 64	27/10/2015	Bouchon Pascal	14490	Courselles sur mer	Défavorable	contre		Administrateur Grape dont il approuve la position
Courselles sur mer	Cours 65	27/10/2015	Bouchon Pascal	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Impacts négatifs sur environnement
Courselles sur mer	Cours 66	27/10/2015	Bouchon Pascal	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Mes parents n'auraient pas aimé voir ces monstres en béton abîmer leurs souvenirs
Courselles sur mer	Cours 67	27/10/2015	Tostain L	X	Courselles sur mer	Défavorable	contre		
Courselles sur mer	Cours 68	28/10/2015	Femal Nicholas	14400	Sully	Défavorable	contre		Maire : rend compte de l'avis défavorable du CM
Courselles sur mer	Cours 69	28/10/2015	Femal Nicholas	14400	Sully	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Eloigner le projet qui ne respecte pas le site du Débarquement
Courselles sur mer	Cours 70	28/10/2015	Roussard Daniel	14490	Courselles sur mer	Favorable	pour	X	Argumentaire de 3 pages
Courselles sur mer	Cours 71	28/10/2015	Roussard Daniel	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Réfutation argumentation mémorielle. Cité Ferry Copp historien canadien : de nombreuses constructions sur les plages ont beaucoup plus d'impact négatif que les éoliennes en mer". Et position centre Juno B
Courselles sur mer	Cours 72	28/10/2015	Roussard Daniel	14490	Courselles sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		Réfutation de l'argumentaire Libres Horizons, notamment sur comparaison ferry et cheminées du Havre
Courselles sur mer	Cours 73	28/10/2015	EELV	14000	Caen	Favorable	pour	X	Caroline Amiel tête de liste EELV aux élections régionales.
Courselles sur mer	Cours 74	28/10/2015	EELV	14000	Caen	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Nécessité transition écologique et sortir du nucléaire. Proposition d'une "Clis" ou structure permettant d'informer et d'associer les habitants en aval de la décision.
Courselles sur mer	Cours 75	28/10/2015	EELV	14000	Caen	activités et emplois	travaux		Retombées positives sur l'emploi
Courselles sur mer	Cours 76	28/10/2015	Deobrosses M et Mme	14750	ST Aubin s mer	Défavorable	contre		Nuisances visuelles et liées aux travaux
DDTM	DDTM1	25/08/2015	Jolly Philippe	94200	Ivry sur Seine	Défavorable	contre	X	Pétition famille Jolly : proche argummentation Lettre-type "Libres Horizons"
DDTM	DDTM2	25/08/2015	Jolly Philippe	94200	Ivry sur Seine	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		Incompatible classement Unesco
DDTM	DDTM3	25/08/2015	Jolly Philippe	94200	Ivry sur Seine	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Se réfère aux réserves de l'AE
DDTM	DDTM4	25/08/2015	Jolly Claire	79013	Paris	Défavorable	pétition		Pétition famille Jolly
DDTM	DDTM5	25/08/2015	Jolly André	94200	Ivry sur Seine	Défavorable	pétition		Pétition famille Jolly
DDTM	DDTM6	25/08/2015	Jolly Claude-Annie	94200	Ivry sur Seine	Défavorable	pétition		Pétition famille Jolly
DDTM	DDTM7	16/08/2015	Jeanne JC	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre type "Libres horizons"
DDTM	DDTM8	16/08/2015	Querey Gilles	27470	Scrignny	Défavorable	pétition		Lettre type "Libres horizons"
DDTM	DDTM9	31/08/2015	Nardin Xavier	76480	Roumare	Défavorable	contre		Photomontage truqués
DDTM	DDTM10	31/08/2015	Nardin Xavier	76480	Roumare	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		Photomontage truqués
DDTM	DDTM11	31/08/2015	Nardin Xavier	76480	Roumare	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Gapillage financier et absence d'efficacité et de rentabilité
DDTM	DDTM12	04/09/2015	Marchand JJ	74380	Cranves-Sales	Défavorable	contre		Négatif pour le tourisme
DDTM	DDTM13	04/09/2015	Marchand JJ	74380	Cranves-Sales	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		Prélevement lourd sur factures EDF pour une énergie défective
DDTM	DDTM14	04/09/2015	Marchand JJ	74380	Cranves-Sales	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		
DDTM	DDTM15	04/09/2015	PhA L Beauvais Pat SM	14280	Saint Contest	Favorable	pour	X	Très favorable au projet
DDTM	DDTM16	04/09/2015	PhA L Beauvais Pat SM	14280	Saint Contest	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Générateur d'investissements importants
DDTM	DDTM17	04/09/2015	PhA L Beauvais Pat SM	14280	Saint Contest	Activités et emplois	A et E : pendant la phase d'exploitation		Bénéfique pour activité des ports de Cherbourg et Ouistreham
DDTM	DDTM18	10/09/2015	Berly A et JM	14114	Ver sur mer	Défavorable	contre	X	L3 pages restant en grande partie les arguments de lettre-tipe "Libres horizons" (adhérent)
DDTM	DDTM19	10/09/2015	Berly A et JM	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (viabilité)		Refus d'EOC d'étudier le recul du projet et pas de consultation du public sur le site
DDTM	DDTM20	10/09/2015	Berly A et JM	14114	Ver sur mer	Tourisme et plaisance	regles de navigation		Interdiction navigation (suite à contact avec Prémar ?) généralise la plaisance
DDTM	DDTM21	10/09/2015	Berly A et JM	14114	Ver sur mer	Collectivités locales	Impact sur valeur du foncier		Impact négatif dès à présent du projet sur marché immobilier
DDTM	DDTM22	17/09/2015	CREPAN	14000	Caen	Favorable	pour	X	Favorable à cette alternative au nucléaire
DDTM	DDTM23	17/09/2015	CREPAN	14000	Caen	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Vigilance sur l'impact avifaune et mammifères marins Quel remède en cas de problème ? Payasge : ce n'est qu'un "empêchement pour quelques décennies"
DDTM	DDTM24	17/09/2015	CREPAN	14000	Caen	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Appareillement : pêche possible : peu d'impact pour pêche pro et amateur
DDTM	DDTM25	17/09/2015	CREPAN	14000	Caen	pêche	Impact sur la pêche professionnelle		

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EDC	thématiques EDC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
DDTM	DDTM26	01/09/2015	de la Héronnière Danièle	14250	Élon	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM27	01/09/2015	d'Angélan Georges	75007	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM28	01/09/2015	de Lencquesaing Amaury		X	Défavorable	pétition	X	Argumentaire Lettre-type "Libres Horizons" complété	
DDTM	DDTM29	01/09/2015	de la Héronnière Thierry	14250	Élon	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM30	01/09/2015	Guillou Yannick	14440	Bény sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM31	01/09/2015	Fauchier Delphine Hervé	14480	St Gabriel brécy	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM32	28/07/2015	Delaurot Monique	14000	Caen	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Interrogations diverses...	
DDTM	DDTM33	16/08/2015	Hoffmann Fabrice	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM34	30/09/2015	Magouroux FF	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM35	15/10/2015	Ouest Normandie énergies marinesBeauvais Laurent	14280	Saint Contest	Favorable	pour	X	ONEM Société publique locale (Région, CG 50 et CU Cherbourg) mobilise et fédère tous les acteurs de la filière. L transition énergétique s'appuie largement sur la BMR	
DDTM	DDTM36	15/10/2015	Ouest Normandie énergies marinesBeauvais Laurent	14280	Saint Contest	Activités et emplois	A et E ; pendant la phase de travaux		Retombées en termes d'emplois, de formation et de développement du tissu industriel régional.	
DDTM	DDTM37	15/10/2015	Ouest Normandie énergies marinesBeauvais Laurent	14280	Saint Contest	Activités et emplois	A et E ; pendant la phase de travaux		idem pour le maintenance	
DDTM	DDTM38	02/10/2015	André Claire	14960	Mesulines	Défavorable	d'exploitation		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM39	11/09/2015	Morin Michel	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM40	05/10/2015	André Dominique	14960	Mesulines	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM41	10/09/2015	Grégoire Sainte Marie Eile	92210	Saint Cloud	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM42	13/09/2015	Frembise Philippe	51260	St Just Sauvage	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM43	15/09/2015	André Catherine et Marc	14480	Crépon	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM44	16/09/2015	Gossil de Bouille Patricia	14480	Ambie	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM45	21/09/2015	Jacquard Dominique et Ségolène	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM46	17/09/2015	Preucelle Guy	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM47	15/09/2015	de Jenis Genevieve	14960	Arenelles	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM48	09/09/2015	Cardin Monique	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM49	13/09/2015	de Meneval Aune	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM50	14/09/2015	Bosquillon de Jollis Eric	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM51	10/09/2015	Gonthares Marie-Anne et Gérard	14930	Vieux	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM52	09/09/2015	Serfin Pierre	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM53	10/09/2015	Hummel Evelynne	14250	Juaye Monchaie	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM54	08/09/2015	de Ska Jean-Charles et Guillemette	14480	Cully	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM55	27/08/2015	Guchard Martine et Serge	18130	Coast	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM56	12/08/2015	Legendre Jacques	14117	Arromanches les bains	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM57	01/09/2015	Meyer Charles et Brigitte	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM58	16/08/2015	Bouchon Christine	14480	Barenville	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM59	16/08/2015	Lepoux Jean	14480	Barenville	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM60	27/08/2015	des Paillères Marie-Luce	14400	Magny en Bessin	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM61	16/08/2015	Plingée Michel	14480	Bovenville	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM62	12/08/2015	Le Véséal Mathilde et Pierre	75016	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM63	12/08/2015	Peignon Marie-José	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM64	25/08/2015	Colled Jean-François	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM65	07/09/2015	André Denis et Patrice	14480	Barenville	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM66	03/09/2015	Moisard Sylviane	83190	Ollioules	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	

14/12

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date au dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
DDTM	DDTM67	04/09/2015	Petit Nicole	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM68	04/09/2015	Petit Jacques	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM69	24/08/2015	Loiseau Patrick	14440	Douvres la Débravande	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM70	12/09/2015	André François	14980	Mesnilnes	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM71	05/10/2015	Carpentier Anne-Marie	14160	Dives sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM72	04/10/2015	Pubourg Ghislaine	14480	Barenville	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM73	03/10/2015	Barret Thierry	14117	Manvieux	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM74	03/10/2015	Gacon Paul	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM75	01/10/2015	Chêlé Ghislain	08110	Esombres	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM76	30/09/2015	Doguin Christophe	57070	Metz	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM77	19/09/2015	Jeeves Julia		Grande Bretagne	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM78	20/09/2015	Thieulin Marie-Françoise	14480	Crevilly	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM79	20/09/2015	Lenthouodis Didier et Arlette	13100	Aix en Provence	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM80	22/09/2015	Dufour Germaine	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM81	20/09/2015	Champonnels Susanne	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM82	27/09/2015	de Jenik Chantal	14480	Lantheuil	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM83	01/09/2015	Fierthgen Mithilde	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM84	X	Coatantier Jacqueline	75005	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM85	24/09/2015	Vandevanter Christine	34117	Tracy sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM86	X	Matin de la Sécurité	14160	Trouville/mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM87	01/09/2015	Bazemerye Taesch Mélanie	78000	Versailles	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM88	01/09/2015	Taesch	92500	Rueil-Malmaison	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM89	01/09/2015	Bazemerye Michel	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM90	01/09/2015	Bazemerye Béatrice	14980	Arnelles	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM91	04/09/2015	Tholon Charlotte	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM92	01/09/2015	Tholon Jean-Baptiste	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM93	23/09/2015	Slinghem Koen	14480	Crépon	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM94	24/09/2015	de la Servière Catherine	92240	Vauresson	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM95	22/09/2015	Lethoret Véronique	24117	Arromanches les Bains	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM96	21/09/2015	Duchambh Pierre	14750	ST Aubin s mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM97	11/09/2015	de Pondich Jean	14480	Cully	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM98	10/09/2015	Cophignon Alain	14880	Hermanville sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM99	16/08/2015	Clerc Gérard	14470	Coursailles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM100	16/08/2015	Veproux François	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM101	30/09/2015	Rivière Gérard	14880	Hermanville sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM102	30/09/2015	Rivière Danièle	14880	Hermanville sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM103	08/10/2015	SPPEF	X	X	Défavorable	contre	X	Avs officiel SIA pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France SPPEF Évocation danger proximité chenal du fleuve pour sécurité maritime	
DDTM	DDTM104	08/10/2015	SPPEF	X	X	Enjeux environnementaux	paysage (lieux de mémoire)		Eloigner des côtes et déplacer plus à l'ouest, à 18,5 kms de la pointe du Hoc (fonds de moins de 30m) (carte)	
DDTM	DDTM105	08/10/2015	SPPEF	X	X	Enjeux environnementaux	paysage (visibilité)			
DDTM	DDTM106	09/10/2015	de Lenquesingh Amury	14480	Crépon	Défavorable	contre	X	Dossier avec annexe détaillant la position exprimée lors du RDV de Coursailles et argumentaire mémoriel d'opposition au projet du Treport et à celui de Coursailles	
DDTM	DDTM107	09/10/2015	de Lenquesingh Amury	14490	Crépon	Enjeux environnementaux	paysage (lieux de mémoire)		Démonstration de l'incompatibilité du projet avec le classement Unesco	
DDTM	DDTM108	12/10/2015	Tardy Lionel	94500	Micennes	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM109	09/09/2015	Rouyer Maillard Lucile et Yannick	14960	St Come de F	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
DDTM	DDTM110	26/09/2015	Simoneau-Malhomme Mariel	75016	Paris	Défavorable	contre			

phh3

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalet	Résumé des observations ou commentaires
DDTM	DDTM111	26/09/2015	Simoneau-Malhomme Michel	79016	Paris	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Atteinte au sites classés
DDTM	DDTM112	25/09/2015	Girard Pierre	44100	Nantes	Favorable	pour activités et emplois de travail		Stés Valorem et Valémo, Opérateur dans domaine ER
DDTM	DDTM113	25/09/2015	Girard Pierre	44100	Nantes	activités et emplois	A et E : pendant la phase de travail		Opportunités de développement
DDTM	DDTM114	25/09/2015	Girard Pierre	44100	Nantes	activités et emplois	A et E : pendant la phase d'exploitation		Intérêt pour développement ressources humaines
DDTM	DDTM115	17/09/2015	Fort Jean-Luc	14470	Corseilles sur mer	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Choix de Corseilles, car ce n'est pas une côte prestigieuse comme Cabourg ou Le Touquet
DDTM	DDTM116	08/10/2015	ANDRG	79015	Paris	Défavorable	contre	X	Président Hervé Baptiste Association nationale des officiers de réserve de génie
DDTM	DDTM117	08/10/2015	ANDRG	79015	Paris	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Argumentaire mémoriel
DDTM	DDTM118	23/10/2015	ALPAZE	27230	Thiberville	Défavorable	contre	X	Président Marc Lévesque, Association Lévin et Pays d'Auge-EA Environnement
DDTM	DDTM119	23/10/2015	ALPAZE	27230	Thiberville	Enjeux environnementaux	Impact non spécifiés		Plusieurs impacts négatifs pour rentabilité quasi-nulle
DDTM	DDTM120	23/10/2015	ALPAZE	27230	Thiberville	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		
DDTM	DDTM121	08/10/2015	D-Day Héritage	79007	Paris	Défavorable	contre	X	Position D-Day Héritage (Bernard Long) suite à entretien avec CE la 01/10.
DDTM	DDTM122	08/10/2015	D-Day Héritage	79007	Paris	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Argumentaire sur incompatibilité classement Unesco
DDTM	DDTM123	23/08/2015	Collin Régine	14990	Bernières sur Mer	Recherche d'Informations	Informations		Le parc éolien peut-il avoir un impact sur la santé ?
DDTM	DDTM124	27/10/2015	Vinclair Sandrine	14990	Bernières sur Mer	Défavorable	contre		Reconstruction cela du Platon à Bernières réellement prévue ?
DDTM	DDTM125	27/10/2015	Vinclair Sandrine	14990	Bernières sur Mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Photomontage trompeur
DDTM	DDTM126	27/10/2015	Vinclair Sandrine	14990	Bernières sur Mer	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Coût pharmaceutique et rentabilité ? Les habitants concernés par le projet ne verront pas leur facture d'électricité baisser !
Douves CC CDN	Cdn1	25/09/2015	Le Maître Mathieu	34610	Bady	Défavorable	contre		Atteinte aux sites du Débarquement
Douves CC CDN	Cdn2	25/09/2015	Oudin François	34750	ST Aulin s mer	Défavorable	contre		Atteinte aux sites du Débarquement
Douves CC CDN	Cdn3	05/09/2015	Broc Sophie et Nicolas	14440	Yellerville	Défavorable	pour		Les éoliennes ne sont pas moches...
Douves CC CDN	Cdn4	05/09/2015	Grout Stéphane	14440	X	Favorable	pour		Il est raisonnable de s'orienter vers des énergies plus naturelles que le nucléaire
Graye sur mer	Gray 1	03/10/2015	Grimaux Marie-Henriette		X	Favorable	pour		
Graye sur mer	Gray 2	03/10/2015	Grimaux Marie-Henriette		X	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)	X	A une dizaine de kms elles ne défigureront pas le paysage. Elles ne sont pas laides. Ce sont les moulins à vent de temps modernes.
Hermanville sur mer	Herm 1	26/08/2015	Crous Catherine		X	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		L'état ferait mieux de financer davantage les projets éoliens "bien plus propres" plutôt que de renflouer AREVA
Hermanville sur mer	Herm 2	26/08/2015	Elle Jean		X	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		C'est la longue ligne des éoliennes qui sera gênante plus que la faible hauteur apparente sur l'horizon
Hermanville sur mer	Herm 3	26/08/2015	Elle Jean		X	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travail	X	A-t-on prévu de sous-traiter des activités aux pêcheurs (transport matériel par ex) ?
Hermanville sur mer	Herm 4	26/08/2015	Picandet Nathalie		X	Enjeux environnementaux	Impact non spécifiés		Respecter impact sur faune et flore + délais et coûts tenus ?
Internet	Int 1	03/08/2015	Rivière Gérard		X	défavorable	contre		Risque modes sacrificielles
Internet	Int 2	03/08/2015	Rivière Gérard		X	Enjeux environnementaux	Qualité de l'eau		Risque modes sacrificielles
Internet	Int 3	03/08/2015	Rivière Gérard		X	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Incompatible avec inscription plages débarquement UNESCO
Internet	Int 4	03/08/2015	Rivière Gérard		X	Enjeux environnementaux	faune marine		artificialisation soit et risques travaux pour la faune
Internet	Int 5	03/08/2015	Rivière Gérard		X	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		nuisances visuelles non compensées par utilité du projet - demande éloignement du projet par rapport aux côtes. Référence projet allemand Alpha Ventus à 50 km des côtes
Internet	Int 6	17/08/2015	Malhomme Laurent	14117	Arromanches les bails	défavorable	contre		se réfère à assoc. Libre horizon
Internet	Int 7	17/08/2015	Malhomme Laurent	14117	Arromanches les bails	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Incompatible avec projet classement UNESCO et néfastes à court terme - implanter le projet à 20 km des côtes
Internet	Int 8	17/08/2015	Malhomme Laurent	14117	Arromanches les bails	Enjeux environnementaux	faune marine		Insuffisance étude d'impact Cf. avis AE
Internet	Int 9	17/08/2015	Malhomme Laurent	14117	Arromanches les bails	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travail		conteste impact positif travaux sur emploi : bateaux de sondage étrangers et intervenants "vous anglais"
Internet	Int 10	27/08/2015	Michel Pierre	14470	Corseilles sur mer	Favorable	pour		Favorable à la solution alternative de production électrique que représente le parc éolien
Internet	Int 11	04/09/2015	Michel Pierre	14470	Corseilles sur mer	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Résume l'incompatibilité du projet avec classement Unesco. Cf. Zone Industr. Miestre ne nuit pas à la fréquentation de Venée
Internet	Int 12	03/09/2015	Pliard Michelle	50130	Cherbourg	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travail		Se réjouit des créations d'emplois pour les jeunes
Internet	Int 13	03/09/2015	Lanrière Amaud		X	Favorable	pour		Favorable à la solution alternative de production électrique que représente le parc éolien
Internet	Int 14	07/09/2015	Pecqueur Caroline	50120	Equedreville	Favorable	pour	X	Très beau projet. Nécessité de développer les énergies renouvelables
Internet	Int 14 bis	11/09/2015	Dublaron François	50120	Equedreville	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travail		Création d'emplois, d'activités et de ressources pour les collectivités
Internet	Int 15	11/09/2015	Dublaron François	50120	Equedreville	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Relativiser l'argument mémoriel. Le souvenir n'a pas empêché des constructions contestables.

16.16

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires
Internet	Int17	14/09/2015	Pelissan Sandrine	X		Favorable	pour		Soutien au projet
Internet	Int18	18/09/2015	Morandeu Maxime	X		Favorable	pour		Avec 3 membres de sa famille, croit à l'avenir de cette filière énergie renouvelable
Internet	Int19	19/09/2015	Dubois Michel	X		Favorable	pour		Un projet au profit des énergies renouvelables. Espère que le projet tiendra ses promesses.
Internet	Int18 bis	20/09/2015	Grollemond Raphael	X		Favorable	pour		Contribution à la nécessaire transition énergétique
Internet	Int19 bis	23/09/2015	Joly Jean-Marc	X		Favorable	pour		Favorable au développement des EMR et à la maintenance à Oulstreham
Internet	Int20	23/09/2015	Charval Claude	14150	Oulstreham	Favorable	pour		Très Favorable. Concentration poussée à eu lieu des l'origine.
Internet	Int21	24/09/2015	Vignat Philippe	X	Trouville/mer	Favorable	pour		Codépartiste Julie Zeboulon. Concentration à eu lieu avec pêcheurs. Réponses concrètes aux enjeux climatiques
Internet	Int22	23/09/2015	Peysson Pierre	14560		Favorable	pour		Les avantages temporent sur les Incinérateurs. Projet donnera une image non nucléaire de la région.
Internet	Int23	25/09/2015	Poublin Denis	50110	Tourdouville	Favorable	pour		Beau projet pour modifier image région et pour l'économie locale
Internet	Int24	26/09/2015	Fontaine Gilles	50460	Urville Naqueville	Favorable	pour		Après la peste du nucléaire voici le choléra éolien...
Internet	Int25	26/09/2015	Dubuy J Pierre	X	SX Hillaire la forêt	Défavorable	contre		Lamentable de détruire le littoral pour engraisser des sociétés pas françaises;
Internet	Int26	26/09/2015	Lafarge Jacques	85440		Défavorable	contre		Fondateur d'une assoc. Environnementale. Allemands implantent éoliennes à 30km des côtes et anglais à 25kms. Honteux de les placer à près de la côte.
Internet	Int27	26/09/2015	Philippin Adré	X		Défavorable	contre		Plages défigurées. Prix de rachat trop élevés. Sols couverts de béton (?)
Internet	Int28	26/09/2015	Lagadee Marie	21400	Cherrey sur Seine	Défavorable	contre		Cesson de ruiner le pays avec des installations aussi coûteuses que néfastes pour l'environnement.
Internet	Int29	26/09/2015	Basin François	X		Défavorable	contre		
Internet	Int30	26/09/2015	Lebas Raymond	86360	Montemisé	Défavorable	contre	X	
Internet	Int31	26/09/2015	Lebas Raymond	86360	Montemisé	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Calcul démontrant la non rentabilité de l'éolien par rapport au nucléaire
Internet	Int32	26/09/2015	Lebas Raymond	86360	Montemisé	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Profanation des sites du débarquement
Internet	Int33	26/09/2015	Bilon G	X		Défavorable	contre	X	Président SOS Horizon. Retrait du projet de "12" éoliennes. Coûteurs. Privileger éoliennes flottantes.
Internet	Int34	27/09/2015	Simon Corille	X		Favorable	pour		Sous réserve construction effective des usines à Cherbourg. Paysage pas irrémédiablement saccagé puisque éoliennes démontables.
Internet	Int35	27/09/2015	Brasseur Claude		Rochefort Belgique	Défavorable	contre	X	Chercheur bête en énergies renouvelables. Cité rapport sénat australien sur incidences néfastes pour la santé.
Internet	Int36	27/09/2015	Marrion Alexandra	14130	Ducstein	Favorable	pour		Stop aux paysages défigurés
Internet	Int37	27/09/2015	Borich Marc	X		Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Ne défigure pas notre environnement
Internet	Int38	28/09/2015	d'Hardemare Etudes			Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Favoriser Hydroliennes pour ne pas dénaturer le paysage et nuire au tourisme
Internet	Int38 bis	29/09/2015	Toumier Isabelle	X		Défavorable	contre		Fonlabile opportunité pour transition énergétique
Internet	Int39	29/09/2015	Monteillet Antoine	X		Favorable	pour		Le pied des éoliennes offre-t-il un accès à un refuge pour des naufragés ? Conditions d'habillage dans la zone ?
Internet	Int40	29/09/2015	Cypri J Claude		Thorigne Fouillard	Recherche d'informations	Informations	X	Intéressante étude d'un expert maritime sur les risques générés par les parcs éoliens sur la navigation.
Internet	Int41	29/09/2015	La Vieille Christophe	35235		plèche	plèche dans le parc	X	Risques mal évalués selon lui.
Internet	Int42	28/09/2015	de la Boule Martina	34470	Coursouilles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int43	29/09/2015	Bery Gaëtan	75009	Paris	Défavorable	contre		L'éolien est coûteux et de faible rendement et entraîne les élus dans la corruption. Pratiques mafieuses...
Internet	Int44	26/09/2015	Gulif Catherine	69290	Craponne	Défavorable	contre		Energies renouvelables, atout considérable pour la France
Internet	Int45	24/09/2015	Buchet Eric	53000	Laval	Favorable	pour		pour avoir vu des sites en mer de pays voisins. Impact visuel sera moins grand que celui des pylônes électriques présent sur la côte. Ceux qui parlent d'impact négatif devraient voyager un peu.
Internet	Int46	24/09/2015	Buchet Eric	53000	Laval	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)	X	Bénéfique pour environnement et économie
Internet	Int47	21/09/2015	Renouf Luovic	X		Favorable	pour	X	Responsable mission information à la Maison emploi et formation du Cotentin
Internet	Int48	21/09/2015	Frederick Steve	50130	Grenbourg	Favorable	pour		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int49	29/09/2015	Combault Ludovic	93100	Montreuil sous Bois	Défavorable	pétition		Indispensable développer éolien offshore. Au vu étude impact bénéfices indéniables
Internet	Int50	29/09/2015	Gury Paul	X		Favorable	pour		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int51	30/09/2015	Benoit Jean-Louis	75116	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int52	30/09/2015	Peymar Christophe	75116	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int53	29/09/2015	Heral Philippe		Versailles	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int54	30/09/2015	de Monts Beaudoin	78000		Défavorable	contre	X	2ème courriel (1er sur registre DDTM) Argumentaire complémentaire. Critiques sur affiches enquêtes
Internet	Int55	30/09/2015	Bery A et JM	14114	Ver sur mer	Défavorable	contre		Projet EDP au large côte Dinard annulé par Govt UK pour risque d'atteinte au paysage ?
Internet	Int56	30/09/2015	Bery A et JM	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Perturbation des radars ? Etude Alabain dans "sites et monuments"
Internet	Int57	30/09/2015	Bery A et JM	14114	Ver sur mer	Fiabilité technique et performance	Halbâle		
Internet	Int58	26/09/2015	Pelletier Jacques	78470	Milon la Chapelle	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"

12-15

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
Internet	Int59	29/09/2015	Mandellern Edouard	14990	Bémiers sur Mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int60	30/09/2015	Savary M Thérèse	X	X	Favorable	pour		Il devrait déjà être en place... Nous sommes en retard	
Internet	Int61	25/09/2015	Deschanel Bertile	14117	Aronanches les bains	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int62	25/09/2015	Giovannelli Marc	14530	Luc sur mer	Favorable	pour		Il faut que la France rattrape son retard pour les énergies renouvelables... On ne peut retarder à cause de désagréments paysagers temporaires	
Internet	Int63	30/09/2015	Fenaï Nicolas	14400	Sully	Défavorable	contre		Mairie de Sully, incompatible avec dimension historique du site	
Internet	Int64	23/09/2015	Cuchis Romain	29950	Clochers Foucault	Favorable	pour		Favorable à transition énergétique. Pas de pollution visuelle vu la distance.	
Internet	Int65	21/09/2015	Luberge Janick	14960	Québec Canada	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int66	25/09/2015	André Benoit	59440	Mesvignes	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int67	23/09/2015	Lecomte Gilles	Beaumont Hague		Favorable	pour		Chef d'entreprise. Opportunité majeure pour la région. Attitudes passées de certain ne doivent pas faire remonter	
Internet	Int68	23/09/2015	Albert J Philippe	X	X	Favorable	pour		Moteur de la transition énergétique et porteur d'emploi.	
Internet	Int69	16/09/2015	Lainé Jacques	14134	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int70	23/09/2015	Le Prado Didier	14830	Langrune sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int71	22/09/2015	Meaudre Marie-Alix	14960	St Côme de F	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int72	22/09/2015	de Pontcussis Hugues	14480	Cully	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int73	30/09/2015	Leredde Bruno	76600	Le Havre	Favorable	pour		porteur de Développement. Développement ER. Concertation a eu lieu depuis plusieurs années	
Internet	Int74	22/09/2015	Pinault Pauline	92400	Courbevoie	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int75	22/09/2015	André Christian	14550	Blainville s Orne	Favorable	pour		Opportunité économique formidable.	
Internet	Int76	21/09/2015	de Dineschin	92130	Issy les moulineaux	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int77	21/09/2015	de Verdellan Cécile	75007	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int78	21/09/2015	Fourdy Isabelle	92130	Issy les moulineaux	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int79	21/09/2015	de Rivière Charlotte	75008	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int80	20/09/2015	d'Orgeval Lucas	X	X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int81	20/09/2015	Roy Yves et Cécile	14117	Tracy sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons", Observations déjà déposées à Aronanches	
Internet	Int82	20/09/2015	Cossé Anne	14960	Asselles	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int83	19/09/2015	Wilson Alexander	14510	Port en Bessin	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int84	17/09/2015	Stekely Malco	X	X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int85	30/09/2015	de Narbonne Bénédicte	75116	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int86	17/09/2015	Fouard Antonia	75016	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int87	17/09/2015	Bougaard Hervé	75017	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int88	17/09/2015	Canac Abin	33120	Arcachon	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int89	17/09/2015	Peymirat Anne	78400	Chateau	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons" Cf. Peymirat Christophe	
Internet	Int90	17/09/2015	Coffin Anne	75116	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int91	16/09/2015	Arous Erik	76000	Rouen	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int92	16/09/2015	Legay Jean	X	X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int93	30/09/2015	Beulle Claire	X	X	Favorable	pour		Bon dossier. Penser à l'avenir de nos enfants. Impact minimum	
Internet	Int94	30/09/2015	Davoudian Diane	75008	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int95	30/09/2015	Lari Didier	91260	Juvisy sur orge	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int96	01/10/2015	Caillon Bruno	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Association Energie Hydro Data (hydrogène comme moyen de stockage des EtI). Opportunité pour le Calvados.	
Internet	Int97	01/10/2015	Mauy Marie	X	X	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Reculer le parc.	
Internet	Int98	01/10/2015	Guillon Christophe	X	X	Favorable	pour		Normandie précurseur des EMR. "moulin" modernes dans le paysage.	
Internet	Int99	01/10/2015	Guillon Christophe	X	X	pêche	Impact sur la ressource	X	Fils de patron pêcheur de Grandcamp. Inquiète avenir ressource. Le parc est l'occasion de créer une zone de réserve naturelle.	
Internet	Int100	02/10/2015	CCI de Normandie	14652	Carpiquet	Favorable	pour	X	Avs favorable des CCI. Bon dossier, bien étudié.	
Internet	Int101	02/10/2015	CCI de Normandie	14653	Carpiquet	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Les CCI accompagnent les entreprises de sous-traitance pour optimiser les retombées.	
Internet	Int102	03/10/2015	CCI de Normandie	14654	Carpiquet	Activités et emplois	A et E : pendant la phase d'exploitation		La maintenance des sites permettra d'encadrer tout ou partie des métiers concernés	
Internet	Int103	05/10/2015	Lefèvre Daniel	50130	Cherbourg	Favorable	pour	X	Avs été régional des pêches. Phase amont de concertation a donné des résultats positifs. Choix du site a tenu compte des contraintes des pêcheurs	
Internet	Int104	05/10/2015	Lefèvre Daniel	50131	Cherbourg	pêche	Impact sur la pêche professionnelle		Indemnisation des pêcheurs pendant les travaux et en exploitation. Préciser règles de la pêche dans le parc.	
Internet	Int105	05/10/2015	Lefèvre Daniel	50132	Cherbourg	pêche	Impact sur la pêche professionnelle		pas d'organisation pour prendre en compte l'ensemble des impacts que subissent les pêcheurs dans ce secteur fortement anthropisé.	
Internet	Int106	05/10/2015	Plat Félix	X	X	Favorable	pour		Transition énergétique positive. Dans le paysage les éoliennes seront modestes et incarneront la puissance de l'ingénierie humaine.	
Internet	Int107	07/10/2015	Weller Yoan	X	X	Favorable	pour			

h.h.b

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires
Internet	Int108	03/10/2015	Robert Eric	X		Favorable	pour		Le mur de l'Atlantique, c'était plus, non ? "Je vote pour"
Internet	Int109	03/10/2015	Volard Chantal	14150	Oustréham	Favorable	pour		Vivre avec son temps et penser au futur.
Internet	Int110	04/10/2015	Mary Laurent	X		Favorable	pour		Cob 21 : passer des péroles aux actifs. Impact économique positif
Internet	Int111	04/10/2015	Colias Christian	X		Défavorable	contre		Ne jouons pas aux apprentis sorciers avec des Kollemes qui n'ont pas prouvé leur rentabilité en France. Impact économique : entreprises étrangères ?
Internet	Int112	04/10/2015	Buret Valérie	X		Favorable	pour		Positif pour l'avenir de nos enfants. On doit changer le mode de production de l'électricité.
Internet	Int113	04/10/2015	Le Doussal René	X		Favorable	pour		Beau comme la marine à voile et utile à la planète.
Internet	Int114	02/10/2015	Volard Armandine	X		Favorable	pour		Ingenieur en génie indust. Environnement. Arguments anti-colliers hors du temps; il faut savoir mêler le présent et l'avenir.
Internet	Int115	05/10/2015	Valmalle Cédric	X		Favorable	pour		Cob 21. Bénéfique pour environnement et emploi.
Internet	Int116	05/10/2015	Jounot Eric	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Chargé Affaires Techno Pro France
Internet	Int117	05/10/2015	de Fouquier Thibault	X		Favorable	pour	X	Contribution groupe Corrosion France (Cotentin); Protection installations offshore contre corrosion.
Internet	Int118	05/10/2015	Turgis Gilles	X		Favorable	pour		Nos enfants nous remercieront. Transition énergétique : avenir.
Internet	Int119	05/10/2015	Geaon Nathalie	X		Favorable	pour		Entreprise VDC OFFSHORE. Il Salaris. Transfert de personnes en mer.
Internet	Int120	05/10/2015	Bon Benjamin	50100	Cherbourg	Favorable	pour		Opportunité dans notre activité économique attirée; Arrêtons de vouloir stopper ces projets.
Internet	Int121	05/10/2015	Tougaard Marc	X		Favorable	pour		Comité technique sous-traitance et industrie; Ouest-Normandie énergies marines.
Internet	Int122	05/10/2015	Pottier Emmanuel	X		Favorable	pour	X	Utilises à Cherbourg
Internet	Int123	05/10/2015	Pottier Emmanuel	X		Activités et emplois	A et E; pendant la phase de travaux		Sous-traitance originelle pour maintenance.
Internet	Int124	05/10/2015	Pottier Emmanuel	X		Activités et emplois	A et E; pendant la phase d'exploitation		Nécessité transition énergétique. Montée en compétence française dans ce domaine.
Internet	Int125	05/10/2015	Leclercq Marthilde	X		Favorable	pour		Oreba Group à Cherbourg; Simulations 3D
Internet	Int126	05/10/2015	Duffield Didier	50100	Cherbourg	Favorable	pour		Kantar World Panel (Analyse comportements consommateurs); Chambourcy 78
Internet	Int127	05/10/2015	Cousin Yves	X		Favorable	pour		Agence Orme développement Alençon. Retombées économiques positives du projet.
Internet	Int128	05/10/2015	Lambert Thierry	61000	Alençon	Favorable	pour		Originale Manche. Formidable perspective pour la région.
Internet	Int129	05/10/2015	Starzyk Armandine	06000	Nice	Favorable	pour		Ne tardons plus. Projet positif pour le Cotentin
Internet	Int130	05/10/2015	Hennecart Laurent	50120	Esquerdes/Leffle	Favorable	pour		Au nom de Dira Ingénierie (management de projets d'ingénierie
Internet	Int131	06/10/2015	Marie Ludovic	50130	Cherbourg	Favorable	pour		En son nom propre...
Internet	Int132	06/10/2015	Marie Ludovic	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Sarens Nord Ouest Manutention à Ste Croix Hagie
Internet	Int133	05/10/2015	Manoiv Ludovic	50400	Ste Croix Hague	Favorable	pour	X	CMF rassemble 400 acteurs dans le secteur maritime (pêche, EMA etc.) Soutient le projet.
Internet	Int134	05/10/2015	Cluster maritime Français	74008	Paris	Favorable	pour		Directeur du CFA Industrie Coten
Internet	Int135	05/10/2015	Boutemy Jean-Yves	14000	Caen	Favorable	pour	X	Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int136	04/10/2015	Gillier Anne	14480	Crépan	Défavorable	préfection		Nucléaire dangereux. Développement ER seule solution. Dénature moins le paysage que les centrales nucléaires.
Internet	Int137	04/10/2015	Le Rochais Marc	14400	Vaux sur AURE	Favorable	pour	X	Société Jannetec (électricité, génie climatique, énergies renouvelables à Flers). Soutien en tant qu'acteur économique. Même message avec mêmes @ et données personnel
Internet	Int138	06/10/2015	Laurent J Paul	61100	Flers	Favorable	pour		Energies alternatives nécessaires
Internet	Int139	06/10/2015	Gomez Danielle	X		Favorable	pour		Opposé à scierifier le classement des plages pour électricité intermittente et chère.
Internet	Int140	03/10/2015	de Tomnac Alain	50430	Bretteville s/M	Défavorable	contre		Navigation. Trouve les collines très belles. Rattraper le retard en matière d'ER
Internet	Int141	03/10/2015	Simon Chère	X		Favorable	pour		Fréquence Asnelles. Projet minimise l'impact sur l'environnement. Pourquoi pas de travaux alors qu'adjudication faite il y a trois ans ?
Internet	Int142	03/10/2015	Dujardin Eugène	X		Favorable	pour		On a pris beaucoup de retard pour l'ollen en mer.
Internet	Int143	02/10/2015	Bales Philippe	X		Favorable	pour		Se mobiliser pour développer les énergies renouvelables.
Internet	Int144	06/10/2015	Robert Claire	X		Défavorable	contre		Argumentaire proche Lettre-type "Libres Horizons" + scandale : profite aux promoteurs colliers à l'étranger. voir: fiscalité offshore... et dans certains cas sur-éclipses
Internet	Int145	06/10/2015	de Roffignac Agathe	61160	Fontaine les Basets	Défavorable	contre		Projet concerté en amont avec les acteurs du territoire. Zone de moindre impact. Retombées économiques et fiscales.
Internet	Int146	06/10/2015	Colffard Romain	X		Favorable	pour	X	Le projet alternatif proposé par certains opposants n'est pas crédible (zone militaire et rail navigation).
Internet	Int147	06/10/2015	Colffard Romain	X		deuxier	crédibilité des études présentées		Compétence de ces opposants ?
Internet	Int148	06/10/2015	Cherrier Michel	14260	Couvauodon	Défavorable	contre		colleries provoquent crise Immobilière
Internet	Int149	06/10/2015	Cherrier Michel	14261	Couvauodon	Enjeux environnementaux	passage (lieux de mémoire)		Incompatible Unesco
Internet	Int150	06/10/2015	Cherrier Michel	14262	Couvauodon	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Beaucoup trop cher, aleatoire en production et faible retombées emploi.
Internet	Int151	06/10/2015	Cornisard Fabrice	X		Favorable	pour		Employeur. Onet ?
Internet	Int152	06/10/2015	Voisin Eric	50130	Cherbourg	Favorable	pour	X	Courrier du président ASICO (Asoc Industries et services pour systèmes complexes). Cherbourg. 40 entreprises adhérentes.
Internet	Int153	06/10/2015	Voisin Eric	50130	Cherbourg	Activités et emplois	A et E; pendant la phase de travaux		Le plan industriel généré par le projet et création usines Alstom génèrent 5000 emplois pérennes dont 1000 directs.
Internet	Int154	06/10/2015	Voisin Eric	50130	Cherbourg	Activités et emplois	A et E; pendant la phase d'exploitation		400 emplois créés à Cherbourg et 100 à Oustréham.
Internet	Int155	07/10/2015	Semene Ronald	59133	Phalempin	Favorable	pour		à la veille de la COP 21, occasion d'afficher notre volonté d'agir au profit des générations futures
Internet	Int156	06/10/2015	de Chateillus Hervé	X		Défavorable	contre	X	BNE ? impacts désastreux

h.h.

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires
Internet	Int157	06/10/2015	de Chateaux Hervé	X	X	enjeux environnementaux	Impact non spécifique		Risque climatique majeur. Formulation permanente de la cote. Déjà observé au Danemark et aux Pays-Bas
Internet	Int158	07/10/2015	Stuart Josiane	50330	Aveville	Défavorable	contre		Impact trop fort pour l'environnement, notamment pour la faune
Internet	Int159	07/10/2015	Stuart Josiane	50330	Aveville	enjeux environnementaux	faune marine		Le vitesse de rotation des pales en fera un véritable "hachoir" pour les oiseaux
Internet	Int160	07/10/2015	Séjourné Renaud	14400	Longues sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int161	07/10/2015	Le Foyer de Costil Renaud	75007	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int162	05/10/2015	Oscarin Laurence	75014	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int163	12/08/2015	Fontède JC	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		CPM Industrielles. Evolution nécessaire pour l'avenir et retombées économiques.
Internet	Int164	07/10/2015	Hauters Elise	76430	Colbosc	Favorable	pour		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int165	06/10/2015	Hauters Elise	76431	St Romain de Colbosc	enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Visibilité finalement peu gênante. Cessons ces querelles de touristiques et de petit propriétaires terriens qui ne pensent pas au bien être de la communauté
Internet	Int166	06/10/2015	Dupuis Bernadette	38200	Grenoble	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int167	07/10/2015	Cousin Swann	X	X	Favorable	pour		Ingenieur en bio industrie spécialisé en environnement. Production énergétique respectueuse de son environnement. Réponse aux enjeux énergétiques de demain.
Internet	Int168	07/10/2015	Dumoussat Patrick	14870	St Pierre du Jonquet	Défavorable	contre	X	Délégué régional VNF. Tout est décidé d'avance. Pas de concertation avec la population sur la conception du projet.
Internet	Int169	07/10/2015	Dumoussat Patrick	14870	St Pierre du Jonquet	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Apport insignifiant au aux objectifs de transition énergétique au regard des conséquences environnementales.
Internet	Int170	07/10/2015	Dumoussat Patrick	14870	St Pierre du Jonquet	enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Profanation du plus important ensemble mémoriel de la 2ème guerre mondiale.
Internet	Int171	07/10/2015	Robin des Bois	75019	Paris	Défavorable	contre	X	Prise de position assoc Robin des Bois.
Internet	Int172	07/10/2015	Robin des Bois	75020	Paris	Fiabilité technique et performance	conception des éoliennes		Les éoliennes Haliade sont des prototypes sans série pilote préalable. Machines secrètes. Quid des milliers d'impacts minimes dans l'étude sur faune, température de l'eau et climat. Ainsi que sur le paysage.
Internet	Int173	07/10/2015	Robin des Bois	75020	Paris	enjeux environnementaux	Impact non spécifique		Option de poursuite de la pêche dans le parc est scandaleuse.
Internet	Int174	07/10/2015	Robin des Bois	75020	Paris	Favorable	pour		Projet sérieux qui a fait l'objet d'une large concertation. Transition énergétique
Internet	Int175	07/10/2015	Pays Amie laurie	75011	Paris	Favorable	pour		Préfère être voisin d'un parc éolien que d'une centrale nucléaire. Seul inconvéient : visibilité mais bien peu grave par rapport à l'intérêt général.
Internet	Int176	07/10/2015	Coquerel Eric	75000	Paris	Défavorable	contre	X	A ans après Fukushima, il faut soutenir les projets d'énergies renouvelables. La loi de transition énergétique est l'expression démocratique de la volonté générale.
Internet	Int177	07/10/2015	Salter Anthony	75000	Paris	Favorable	pour		Ceux qui demandent le déplacement expriment le syndrome NIMBY bien connu...La conservation des uns doit-il entraver la mise en oeuvre d'un projet d'intérêt collectif?
Internet	Int178	08/10/2015	Lambert Virginie	75001	Paris	enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Retombées économiques positives et Manche territoire pilote pour développer les réponses aux enjeux énergétiques.
Internet	Int179	08/10/2015	Lambert Virginie	75001	Paris	Favorable	pour		Nécessaire de trouver des solutions écologiques pour produire l'énergie. Avancée dans le monde des énergies renouvelables.
Internet	Int180	07/10/2015	Flechet Fabrice	50120	Esquevrièreville	Favorable	pour		Sté Humann&Taconet Le Havre. Opportunité d'initier une nouvelle filière industrielle.
Internet	Int181	07/10/2015	Stébé Arnaud	76600	Le Havre	Favorable	pour		Sté Humann&Taconet Le Havre. Opportunité d'initier une nouvelle filière industrielle.
Internet	Int182	08/10/2015	Taconet Philippe	75007	Paris	Défavorable	contre	X	Président D Day Héritage. Argumentaire mémoriel
Internet	Int183	08/10/2015	Loing Bernard	75007	Paris	enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Incompatibilité totale avec projet de classement Unesco
Internet	Int184	08/10/2015	Loing Bernard	75008	Paris	Favorable	pour		Il ne faut pas être attentiste mais acteur du progrès et penser à l'avenir de nos enfants
Internet	Int185	08/10/2015	Sain Sébastien	14117	Tracy sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons". Architecte en chef des MH honoraire
Internet	Int186	08/10/2015	Baptiste Hervé	X	X	Défavorable	contre		Les parcs éoliens détruisent les paysages et perturbent la navigation et la pêche.
Internet	Int187	08/10/2015	Leper Jacques	X	X	Favorable	pour		Soutien à ce superbe projet d'énergies renouvelables
Internet	Int188	08/10/2015	Pierrot Yvon	50130	Cherbourg	Favorable	pour	X	Projeteur lycée maritime Cherbourg. A accueilli une des réunions de la CDFP. Souhaite que les entreprises fassent connaître leurs besoins de formation.
Internet	Int189	08/10/2015	Lequenne Vincent	50130	Cherbourg	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Souhaite que soient encouragés les projets visant à acquérir des moyens de stockage de l'énergie, notamment par l'hydrogène. Le remplacement à venir du navire école pourrait être l'occasion d'une expérimentation.
Internet	Int190	08/10/2015	Lequenne Vincent	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Opportunité écologique et économique.
Internet	Int191	08/10/2015	Rayoux Charlotte	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int192	12/08/2015	Tochi Irène	X	X	Favorable	pour		Virage à prendre concernant la politique énergétique. Nécessite une évolution des mentalités
Internet	Int193	08/10/2015	Marin Géraldine	14114	Ver sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int194	12/08/2015	Berel David	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Atout économique pour les entreprises. Sté Mesquet Transports Cherbourg
Internet	Int195	06/10/2015	Lamotte Charles	50110	Touffreville	Favorable	pour		Entreprise Orpad Fournitures Industrielles Cotenin. Piste indigestible à suivre.
Internet	Int196	06/10/2015	Gascard Luc	14000	Caen	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int197	06/10/2015	Courio Lionel	14750	St Aubin s mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Int198	06/10/2015	Duchemin François	X	X	Favorable	pour		L'aspect visuel n'est pas un problème. Opportunité économique.
Internet	Int199	06/10/2015	Hervieu Valrombue	62430	Athies de l'Orne	Favorable	pour		SARL Poulain. Athies de l'Orne. Enjeu économique et écologique.
Internet	Int200	08/10/2015	Poulain Damien	61100	Fiers	Favorable	pour		Sté Capla Technis Fiers
Internet	Int201	05/10/2015	Thomer Régis	61100	Fiers	Favorable	pour		Sté ACN Normande regroupée 11 PME sous-traitance industrielle
Internet	Int202	05/10/2015	Roux Daniel	61101	Fiers	Favorable	pour		

32

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires
Internet	Im203	05/10/2015	Chevillier Philippe	69450	St-Oyr au mont d'Or	Favorable	pour		StE REEL SAS
Internet	Im204	05/10/2015	Ramauge Charles	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Sté Mojo Maritime secteur EMR. Occasion de développer de nouvelles compétences.
Internet	Im205	05/10/2015	Rouyer Roland	14470	Coursures sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im206	05/10/2015	Kopczynski Béatrice	50120	Esquerdeville	Favorable	pour		Sté X Ingénierie Sécurité Incendie. Favorable à transition énergétique.
Internet	Im207	05/10/2015	Rognet Pierre-François	14470	Coursures sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im208	05/10/2015	Tholon Philippe	76600	La Haye	Favorable	pour		Sté G-Tec Génie climatique au Havre. Renforcement potentiel industriel et atoméité.
Internet	Im209	05/10/2015	Mellu Mathieu	75009	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im210	08/09/2015	Huet Annie	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im211	05/10/2015	Le Her Axelle	X	X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im212	05/10/2015	Fredérick	San Francisco	San Francisco	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im213	08/10/2015	Simon Laurent	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Groupe Flva. Ingénierie. Opportunité de développer des entreprises et une filière.
Internet	Im214	05/10/2015	Poignon Sophie	06130	Grasse	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im215	05/10/2015	Verstraete Daniel	06130	Grasse	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im216	05/10/2015	Debandt Aimard	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Sté Cherbourg Maintenance. Effet positif pour la population du Cotentin énergie renouvelable et filière Industrielle
Internet	Im217	28/09/2015	Regulier Sophia	75007	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im218	01/10/2015	Cheriet Iline-Nicte	08110	Ecombres	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im219	02/10/2015	Fer Jacques	X	X	Favorable	pour		Sté BYVSC 7 Favorable aux projets pilotes dont les collemes en mer
Internet	Im220	02/10/2015	Chapelle Claude	56450	Saint Armel	Favorable	pour		Planisoler, originale p en Beah. Parc pas gênant dans paysage maritime
Internet	Im221	30/09/2015	Serré Isabelle	91260	Juvisy sur orge	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im222	09/10/2015	Fortier Florence	X	X	Défavorable	contre		Les éoliennes ont des conséquences dramatiques et irréversibles : paysage, environnement. Trop de point négatif pour si peu de bénéfices
Internet	Im223	09/10/2015	Munier François	X	X	Défavorable	contre		Indigné par violation des lieux ou ont souffert et péris des éres qui luttent pour notre liberté.
Internet	Im224	09/10/2015	Chacagnier Daniel	14000	Caen	Enjeux environnementaux	Qualité de l'eau	X	Professeur à l'université de Caen : Anodes sacrificielles dangereuses pour l'environnement. Pourquoi ne pas utiliser la protection anodique par courant imposé et pourquoi ne pas avoir étudié cette solution ?
Internet	Im225	09/10/2015	de la Motte de Broins Jean	27549	Mattignon	Défavorable	contre	X	Membre Sté de protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF). Cite étude Jean-Pierre Abalain, Ingénieur maritime (non jointe au message).
Internet	Im226	09/10/2015	de la Motte de Broins Jean	27550	Mattignon	Enjeux environnementaux	paysage (visibilité)		Impact visuel décevant.
Internet	Im226 bis	09/10/2015	Avet Christine	75006	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im227	09/10/2015	Mieradai Jean-Baptiste	X	X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im228	09/10/2015	Avet Jean-Baptiste	75016	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im229	08/10/2015	Pannetier Frédéric	14117	Aromanches les bains	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im230	09/10/2015	Pleurd Christophe	76600	Le Havre	Favorable	pour		Sté Boulda. Remarque au Havre. S'exprime en tant que professionnel de la mer. Écôlen en mer secteur d'avenir et porteurs d'emplois.
Internet	Im231	10/10/2015	Villy Desjardins MC	X	X	défavorable	contre		Reculer le parc pour préserver les lieux de mémoire.
Internet	Im232	12/10/2015	Emelin Florencia	X	X	Favorable	pour		Participer à la transition énergétique en profitant d'une bore ventée.
Internet	Im233	15/10/2015	Kowalski Stanislas	75014	Paris	Défavorable	pétition		Besoin de transition énergétique
Internet	Im234	17/10/2015	Chaise Hélène	X	X	Favorable	pour		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im235	20/10/2015	Ibrenken Rashid	X	X	Favorable	pour		Nécessité de prendre le relais du nucléaire et retombées économiques
Internet	Im236	22/10/2015	Vergne Olivier	X	X	Favorable	pour		Concertation en amont et transition énergétique
Internet	Im237	09/10/2015	Mulot Patrick	50940	Beaumont Hague	Favorable	pour		Directeur entreprises SEMA et Normetal chaudronnerie 100 salariés, Région Cherbourg. Impact économique et image Normandie
Internet	Im238	09/10/2015	Fessler J Maite	92100	Boulogne-Billancourt	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im239	09/10/2015	Zubkova Lenka	14520	Port en Bessin	défavorable	contre		Site ayant une histoire "dans le développement de l'humanité"
Internet	Im240	09/10/2015	de la Chaise Jean	14000	Caen	Favorable	pour		Caevados stratégie
Internet	Im241	09/10/2015	d'Ollmann Pierre-A	X	X	défavorable	contre		La fausse bonne idée par excellence
Internet	Im242	09/10/2015	Baptiste Thibaut	75015	Paris	défavorable	contre		Avoués par l'argot, le maîtres subtils de regarder l'horizon...
Internet	Im243	09/10/2015	Baptiste Thibaut	75015	Paris	Enjeux environnementaux	paysage (lieux de mémoire)		Un sacrifice : violation de ce patrimoine universel en cours d'inscription Unesco
Internet	Im244	10/10/2015	Clément Georges	60350	Mers les Bains	défavorable	contre	X	Président assoc. Sauvageote côte d'Opale (SCOPA). A déjà signé à titre individuel la lettre-type "Libres Horizons". Contre tout les projets en mer.
Internet	Im245	10/10/2015	Clément Georges	60350	Mers les Bains	Enjeux environnementaux	Impact non spéifié	X	Impact négatif sur fauna, biodiversité marine, climat et lieux de mémoire. étude universitaire Hambourg cite "Influence of large offshore wind farms on North Germany climate"
Internet	Im246	10/10/2015	Baptiste Grégoire	X	X	défavorable	contre		Trop près des sites historiques et conséquences désastreuses pèche tourisme et faune
Internet	Im247	10/10/2015	Baptiste Bruno	X	X	défavorable	pétition		S'associe à position Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im248	10/10/2015	Blanche Didier	X	X	défavorable	pétition		S'associe à position Lettre-type "Libres Horizons"

h. h. g

N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
Int249	10/10/2015	Contessotto J Pierre	80550	Le Crotay	défavorable	contre		Nuisances Visuelles et risques pour l'environnement. Soupçons sur motivations réelles des promoteurs.	
Int250	23/10/2015	Foster Yves		X	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Eolennes gêneraient ce site historique et de mémoire	
Int251	11/10/2015	de la Chapelle Olivier		X	défavorable	pétition	X	Pétition. Fédération régionale "Basse Normande environnement". Refus éolien terrestre et maritime. Tout est décidé d'avance. Public non consulté en amont.	
Int252	11/10/2015	de la Chapelle Olivier		X	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Coût économique sans efficacité et contribution réduite à la production nationale mais impacts très négatifs.	
Int253	11/10/2015	de la Chapelle Olivier		X	Enjeux environnementaux	payage (lieux de mémoire)		Désastreux pour le projet de classement Unesco	
Int254	11/10/2015	Vaillanges Daniel		X	défavorable	contre		Référence à argumentaire Fédération environnement durable ? Ne pas ajouter aux horreurs immobilières qui se sont abattues sur cette commune.	
Int255	11/10/2015	Guérin Dominique	14000		Politique énergétique	insertion dans la politique nationale	X	Attirer l'attention sur le coût de l'électricité produite par ces parcs : 200€ la MWh alors que prix tarif spot 30€. Pour remplacer la centrale de Gravelines ? Il faudrait 40 parcs éoliens en mer...	
Int256	11/10/2015	Castrie Antoine		X	défavorable	contre	X	Impact visuel indigestible par rapport aux avantages. Deviendra une zone de reproduction privilégiée car pêche interdite	
Int257	11/10/2015	Berton J Luc		X	défavorable	contre	X	Association "le vent tourne". Arrêtons le massacre de nos régions et littoral.	
Int258	11/10/2015	Tadier Hervé	14000	Caen	défavorable	pétition		Co-développeur. Président de BNE (Basse Normandie environnement) Cf. observation O de la Chapelle.	
Int259	11/10/2015	Guch Catherine	69190	Croisnoie	défavorable	contre		Cf. Int. 44 du 26/09. Un scandale ! Éoliennes inefficaces font engranger des profits gigantesques et maîtres à quelques ultra privilégiés...	
Int260	11/10/2015	Toulouse Pascal		X	défavorable	contre		Non au bombe à fic...	
Int261	11/10/2015	Achard Bernard		X	défavorable	contre		Non à toutes les éoliennes	
Int262	10/10/2015	Vireux Anne-Laure	95110	Sannois	défavorable	pétition		Lettre-type "Libres-Horizons"	
Int263	11/10/2015	de Larninet Louis		X	défavorable	contre		Source d'énergie peu fiable instrumentalisée par des maîtres...	
Int264	11/10/2015	d'Hardemare Eudes		X	défavorable	contre		L'intérêt financier est recherché pour faire rentrer des taxes professionnelles dans les communes	
Int265	12/10/2015	Becq Sylvie		X	défavorable	contre		Prouver nos craintes contre les lobbies de l'éolien...	
Int266	12/10/2015	Mass Claire		X	défavorable	contre		Expérience négative des éoliennes dans son département	
Int267	12/10/2015	Villey Margrine Marjolaine	34700	Les Plans	défavorable	contre		Non rentabilité (sauf pour les promoteurs) et non-sens écologique	
Int268	12/10/2015	Bouhours Dominique	24000	Péligueux	défavorable	contre		Ce projet alourdit au désastre écologique de l'éolien offshore. Quid de l'impact cumulé des parcs prévus ?	
Int269	12/10/2015	Rigault Pierre		X	défavorable	pétition		Pétition BNE	
Int270	12/10/2015	Fauré Christian		X	défavorable	contre		Le préfet a été abusé par des lobbies capitalistes éoliens...	
Int271	12/10/2015	Tuilieu Paul	53100	St Georges Buthvant	défavorable	contre		"Vent de colère du pays de Mayenne".	
Int272	13/10/2015	Hucher Pierre	60410	Ferrébas	défavorable	pétition		Pétition BNE. Président assoc de défense de l'environnement à Ferrébas: FERKOWEL	
Int273	13/10/2015	Ducattillon Alain	53150	Montourier	défavorable	contre		Site de mémoire à respecter	
Int274	13/10/2015	Bouillet JL	78450	Villepreux	défavorable	contre		Rendement faible et impacts négatifs ; éolien imposture	
Int275	14/10/2015	Champion Christine		X	défavorable	contre		Utilité non prouvée et nuisances pour environnement et paysage	
Int276	16/10/2015	Jasseume Bruno		X	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Il n'est pas possible d'éloigner les éoliennes de la côte jusqu'à 30 ou 30 km ?	
Int277	16/10/2015	Gascou William		X	défavorable	contre		Coût économique pour production très limitée et impacts négatifs sans efficacité et contribution réduite à la production nationale mais impacts très négatifs.	
Int278	16/10/2015	Gascou William		X	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Co-visibilité avec parc de Fécamp ?	
Int279	17/10/2015	Pradenc Henri	27200	Vernon	défavorable	contre		Vice-prés des Maisons paysannes du Calvados. Plus raisonnable de poursuivre dans le nucléaire que de lancer des expérimentations coûteuses.	
Int280	18/10/2015	Pradenc Henri	27201	Vernon	Enjeux environnementaux	Impact non spécifique		Opacité autour du projet masque tous les impacts négatifs.	
Int281	19/10/2015	Kopczynski Blaise	50120	Équeurdreville	Favorable	pour		Présidente du Propeller club de Cherbourg rassemble 25 entreprises (1000 salariés), favorables à la filière	
Int282	20/10/2015	de la Visière Laurence		X	défavorable	pétition		Pétition BNE	
Int283	23/10/2015	Bosseville Amaud	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Chef d'entreprise Tidalys. Impliqué dans la filière EMR	
Int284	21/10/2015	Langline Thierry		X	Recherche d'informations	Informations		St4 EQUUM Ingénierie. Avec-vous des données sur gestion des déchets et impact environnemental ?	
Int285	02/10/2015	de Mourguès J Louis	14114	Ver sur mer	Collectivités locales	réclamations fiscales	X	Président CC BSM. Il faudrait que la taxe puisse être affectée aux CC.	
Int286	12/10/2015	Dobay Carole		X	défavorable	contre		Non à la profanation des lieux sacrés des plages du débarquement.	

16.10

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signifié	Résumé des observations ou commentaires
Internet	Im287	27/08/2015	Flichy Anne Christine	14114	Var sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im288	21/10/2015	Brunet Estelle	14140	St Ouen le Houx	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im289	05/10/2015	de Montessus Eudes	14960	Meuvalnes	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im290	04/10/2015	de Montessus Pierre	14114	Var sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im291	04/10/2015	de Crénières Michel	14114	Var sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im292	22/08/2015	Bourrier Gabriel	12400	St Victor	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale	X	Pas besoin d'adhésions. Données sur "surproduction française"
Internet	Im293	07/08/2015	Héliot Gérard		X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im294	16/08/2015	Marot Béatrice	93100	Montreuil sous Bois	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im295	07/09/2015	Catoire Bruno	75001	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im296	06/10/2015	Riblier Audren de Kerdal Anne	14470	Corseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im297	14/10/2015	Delauchaux Paul		X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im298	10/09/2015	du Manoir Christal		X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im299	17/09/2015	Rouberie Vincent	75116	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im300	01/08/2015	Chasseuil Brigitte		X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im301	06/10/2015	Fougereola Guylaine		X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im302	05/10/2015	Dickson John Y		Saratoga USA	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im303	10/10/2015	Roy Josephine		X	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im304	22/10/2015	Berly A et JM	14114	Var sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)	X	Troisième argumentaire. Contaitement impossibilité de reculer le parc. Danger des munitions non exploitées sur le fond.
Internet	Im305	23/10/2015	Dernas Main		X	Favorable	pour		A travaillé chez WPD DfSshore France. Convaincu du caractère favorable de la zone choisie.
Internet	Im306	23/10/2015	Gontier Philippe	75007	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im307	24/10/2015	Cloyens d'abord côte de France	14980	Bernières sur Mer	Favorable	pour	X	Favorable aux ER mais souhaite une implication citoyenne pour favoriser acceptation sociale : visites de chantier, instances de concertation ou commission locale d'information;
Internet	Im308	24/10/2015	Cloyens d'abord côte de France	14980	Bernières sur Mer	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Atout pour la Normandie : peut figurer parmi les grandes régions européennes EMR et réduction de la dépendance au nucléaire.
Internet	Im309	24/10/2015	Cloyens d'abord côte de France	14980	Bernières sur Mer	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		La vigilance citoyenne concernant impacts sur environnement pendant les travaux et en exploitation devra être facilitée par des études et une communication régulière.
Internet	Im310	25/10/2015	Gonnard Christian	78750	Marcel Marly	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im311	26/10/2015	Berly A et JM	14114	Var sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)	X	Réduction de la réalité de la contrainte de la zone d'exercice militaire et de tir : les 1500 km² de cette zone et sa faible utilisation ne font pas obstacle au recul du parc demandé par Lettre-type "Libres Horizons".
Internet	Im312	27/10/2015	Dernagny Juel	43300	Mazeyrat d'Allier	défavorable	contre		Argumentaire proche Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im313	26/10/2015	Fauvel Bertrand	92200	Neully sur Seine	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im314	27/10/2015	de la Bigne Nicolas	14830	Langrune sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im315	27/10/2015	Hequet Thierry	14470	Corseulles sur mer	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"
Internet	Im316	27/10/2015	Gachet Julie		X	Favorable	pour	X	Un des premiers projets : essai donc les pilotes, comme toute nouvelle aventure humaine mais il est encore temps de rattraper notre retard et d'avoir enfin une solution alternative au tout nucléaire.
Internet	Im317	27/10/2015	Carmande Isabelle		X	Favorable	pour		Importance de la création d'une filière industrielle avec emplois.
Internet	Im318	27/10/2015	CREPAN	14000	Cuen	Favorable	pour	X	Renouveler son avis favorable en indiquant que les données environnementales devront être complétées.
Internet	Im319	27/10/2015	CREPAN	14000	Cuen	Enjeux environnementaux	faune marine		Mesure compensatoire : aider les assoc. de protection de l'événement à renforcer la protection des oiseaux en période de nidification
Internet	Im320	27/10/2015	CREPAN	14000	Cuen	Enjeux environnementaux	Qualité de l'eau		Remplacer les anodes sacrificielles par protection cathodique par courant imposé qui peut être associée à création dépôts catho-magnésiens qui pourraient servir à la réfection/maintenance microbienne et d'habitat de faune autour des structures protégées.
Internet	Im321	27/10/2015	CREPAN	14000	Cuen	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Impact visuel acceptable compte tenu de la distance.
Internet	Im322	27/10/2015	Syndicats énergies renouvelables	75008	Paris	Favorable	pour	X	Antoine Decoul, responsable filière 400 adhérents et 80 000 emplois
Internet	Im323	27/10/2015	Syndicats énergies renouvelables	75008	Paris	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Loi transition énergétique fixe nouvel objectif de 32% consommation d'énergie qui devront être issus des énergies renouvelables. Éolien en mer nécessaire pour atteindre objectif

16.11

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Reponses du pétitionnaire
Internet	Int324	27/10/2015	Syndicats énergies renouvelables	75008	Paris	Dossier	crédibilité des études présentées		Concentration avec les acteurs à ou lieu. Qualité et ampleur des études d'impact	
Internet	Int325	27/10/2015	Syndicats énergies renouvelables	75008	Paris	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Des milliers d'emplois et fort potentiel de développement à l'international.	
Internet	Int326	27/10/2015	Touraille Catherine	50480	Carquebut	Défavorable	contre		Cons. municipale. Glâcis financier et environnemental pour un rendement négligeable.	
Internet	Int327	27/10/2015	Boulin Catherine	76470	Le Tréport	Défavorable	contre	X	Dossier et argumentaire d'opposition au projet du Tréport et à celui de Courseulles	
Internet	Int328	27/10/2015	Boulin Catherine	76470	Le Tréport	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Argumentaire d'opposition l'infatigable des coûts et des prix par rapport au résultat attendu	
Internet	Int329	27/10/2015	Boulin Catherine	76470	Le Tréport	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Argumentaire contestant les annonces du dossier en termes d'emplois	
Internet	Int330	28/10/2015	Luquet Henri		X	Défavorable	contre	X	GRAPE ou Luquet Henri ? Privilège les économies d'énergie, soutient les énergies nouvelles mais s'oppose à ce projet.	
Internet	Int331	28/10/2015	Luquet Henri		X	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Choix de site contestable : Normande déjà accidentaire	
Internet	Int332	28/10/2015	Luquet Henri		X	Fiabilité technique et performance	conception des éoliennes		Technique de microplex (?) décidée sans concertation et néfaste pour environnement. Pas d'essais préalables.	
Internet	Int333	28/10/2015	Bonville J. Pierre		X	Favorable	Hallade		Besoin de mixer les sources d'énergie. Les parcs ne défigure pas les sites.	
Internet	Int334	28/10/2015	Françoise Paul	14520	Port en Bessin	pêche	impact sur la pêche professionnelle		Prt CODIMEM 14. Ne pas tenir compte de l'avis défavorable précédemment émis. Tient compte des ouvertures positives dans lettre PREMAT mais ne donne aucun avis.	
Internet	Int335	27/10/2015	Demulder Franck	50110	Tourlaville	Favorable	pour		Opportunité pour la région. Les éoliennes remplacent les moulins...	
Internet	Int336	27/10/2015	Gailly Monique	75017	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int337	27/10/2015	Moré Véronique	14000	Caen	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int338	27/10/2015	de Beaurepaire Olivier		X	Défavorable	contre		Reculer à 30 kms des côtes	
Internet	Int339	27/10/2015	GRAPE	14700	Hérouville St Clair	Défavorable	contre	X	Michel Horn Président. Choix du site par l'état contestable car réalisé sans étude d'impact préalable. On n'a pas tenu compte des expériences étrangères ; projet Nevtus Bay abandonné par GB.	
Internet	Int340	27/10/2015	GRAPE	14700	Hérouville St Clair	Enjeux environnementaux	faune marine		Multiples impacts négatifs	
Internet	Int341	27/10/2015	GRAPE	14700	Hérouville St Clair	Enjeux environnementaux	Qualité de l'eau		Risque généré par anodes sacrificielles et par rayonnement électromagnétique des câbles.	
Internet	Int342	27/10/2015	GRAPE	14700	Hérouville St Clair	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Coût élevé pour les contribuables et faible rendement eu égard aux impacts économiques (pêche) et paysages négatifs.	
Internet	Int343	28/10/2015	Mahaut Gérard		X	Défavorable	contre		Proche Grappe ?	
Internet	Int344	28/10/2015	Mahaut Gérard		X	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale	X	Empreinte carbone : 4600 T de CO2 pour fabriquer une éolienne terrestre de 2MW. Courant produit cher.	
Internet	Int345	28/10/2015	Mahaut Gérard		X	Tourisme et plaisance	regies de navigation		Superficie de 34 km² neutralisée pour plaisance (et pêche)	
Internet	Int346	22/09/2015	Miury Diane	78000	Versailles	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int347	28/10/2015	Baptiste Guillaume	75008	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int348	28/10/2015	France Nature Environnement	45000	Orléans	Favorable	pour	X	Julie Michalski, CREPAN est adhérent de PNE. Argumentaire EE	
Internet	Int349	28/10/2015	France Nature Environnement	45000	Orléans	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Mieux coordonner globalement les projets d'EMR.	
Internet	Int350	28/10/2015	France Nature Environnement	45000	Orléans	Enjeux environnementaux	impact non spécifié		Verser au dossier la synthèse réalisée sur l'impact acoustique des parcs éoliens. Un parc éolien en mer doit être une clé de voute dynamique dans l'amélioration de la connaissance du milieu marin.	
Internet	Int351	28/10/2015	France Nature Environnement	45000	Orléans	Collectivités locales	retombées fiscales		Quid des modalités d'attribution et d'utilisation des LSA de la mise des redondances ? Overrait servir en priorité à la préservation de la biodiversité.	
Internet	Int352	28/10/2015	de Reviens Bertrand	14470	Courseulles sur mer	Défavorable	contre		Neur sens économique lancé pour des raisons idéologiques au mépris de tous les impacts négatifs.	
Internet	Int353	28/10/2015	Joly-Mathienne Elia	14117	Aromanches les bains	Défavorable	contre	X	Présidente Libres Horizons. Rappel texte pétition mais ajoute argumentaire sur non respect convention d'Achuz concernant choix du site.	
Internet	Int354	28/10/2015	Le Page Ghislé	50130	Cherbourg	Favorable	pour	X	Technopole Cherbourg	
Internet	Int355	28/10/2015	Le Page Ghislé	50130	Cherbourg	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Promouvoir une nouvelle filière pour limiter la dépendance des industries en Cotentin et compenser la baisse d'activité à vent d'azur.	
Internet	Int356	28/10/2015	Buochet Fabrice	79017	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int357	28/10/2015	Escolliv François	50260	Breuville	Favorable	pour		Opportunité d'emplois pour les jeunes	
Internet	Int358	28/10/2015	Schnell J Philippe	14710	Englesqueville-Juif	Défavorable	pétition	X	Pétition BNE. Président Assoc. l'agry-Grandcamp environnement Argumentaire proche BNE	
Internet	Int359	28/10/2015	Henry Mathilde	14200	Hérouville St Clair	Favorable	pour		EMR voie d'exploration intéressante pour moi et beaucoup d'étudiants. Sortis progresser du nucléaire	
Internet	Int360	28/10/2015	Noyon Méline	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Énergie propre tout en créant des filières industrielles	
Internet	Int361	28/10/2015	Vaudelle	14390	Saon	Défavorable	contre		Aubaine pour promoteurs et un nombre grandissant d'élus et d'affiliés	
Internet	Int362	28/10/2015	Vaudelle	14390	Saon	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Très faible production, coût élevé et facture pour les contribuables	

1452

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
Internet	Int359	28/10/2015	Rivoy Merlon	14000	Caen	Favorable	pour			
Internet	Int364	28/10/2015	Renik C	75017	Paris	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int365	28/10/2015	Henry Michéide	14200	Hérouville St Clair	Favorable	pour		7 2ème mail. Flenté pour la région d'avoir un des premiers parcs français	
Internet	Int366	20/10/2015	Lesieur Bruno	14610	Columby sur Thion	Défavorable	pétition		Lettre-type "Libres Horizons"	
Internet	Int367	16/10/2015	Warlop Christian	X	X	Favorable	pour		Retombés sur emploi et industrie	
Internet	Int368	14/10/2015	Lu Erik Vinghne	50130	Cherbourg	Favorable	pour		Nécessaire de limiter la place du nucléaire. Site www.ehd2020.com Hydrogène	
Internet	Int369	14/10/2015	Lu Erik Vinghne	50130	Cherbourg	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Développement de l'activité économique. Faire de Courseville une zone pionnière et de référence pour d'autres zones côtières en mer	
Internet	Int370	09/10/2015	Bernard Franck	34390	Montpellier-Verdeu	Favorable	pour		Oui à l'écologie et non au nucléaire	
Internet	Int371	07/10/2015	Dubois-Boges Michael	X	X	Favorable	pour		Productif et suffisamment loin des côtes	
Internet	Int372	06/10/2015	Phon Grégory	X	X	Favorable	pour		Apport non négligeable à la transition énergétique et action contre le changement climatique.	
Internet	Int373	06/10/2015	Phon Grégory	X	X	Activités et emplois	A et E : pendant la phase de travaux		Création d'une filière industrielle française peu délocalisable et exportatrice	
Internet	Int374	07/10/2015	Phon Grégory	X	X	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Toute activité à un impact sur l'environnement mais les contraintes env. sont déjà importantes pour ces projets.	
Internet	Int375	06/10/2015	d'Assy Caroline	X	X	Défavorable	pétition		Pétition BNE	
Internet	Int376	06/10/2015	Buret Marc	X	X	Favorable	pour		Coût au développement des énergies renouvelables	
Internet	Int377	05/10/2015	Buret Frédéric	X	X	Favorable	pour		Étudier. C'est l'avenir que nous défendons en adaptant la production d'électricité.	
Internet	Int378	02/10/2015	Bales Térése	X	X	Favorable	pour		Pour les énergies renouvelables	
Internet	Int379	28/09/2015	Vignancour Jérôme	X	X	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Pourquoi ne pas reculer le parc de 10 kms ?	
Lon sur mer	Lon 1	18/08/2015	Clemet Frédérique	14780	Lon sur mer	Recherche d'informations	Informations		Diverses questions : population du littoral; impact tourisme; trafic; ill à maintenance; plaque ?; coût énergie produite	
Lon sur mer	Lon 2	21/09/2015	Jerry-Veerhamp	X	X	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Projet "écologique" par rapport au nucléaire mais conséquences sur l'aune et paysage ?	
Lon sur mer	Lon 3	21/09/2015	Jerry-Veerhamp	X	X	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Production faible et non continu et coût très élevé. Qui paiera ?	
Lon sur mer	Lon 4	24/09/2015	Ozanne Philippe	14780	Lon sur mer	défavorable	contre		Étudier l'alternative Hydroélectrique. A déjà fait une observation à Oultréham	
Lon sur mer	Lon 5	02/10/2015	X	X	Défavorable	contre	contre		Coûteux et peu productif. Préférer les hydroélectriques	
Lon sur mer	Lon 6	05/10/2015	X	X	Enjeux environnementaux	l'aune marine		X	Oiseaux : pas de comptage en octobre, mois principal de migration. Doute sur conséquences rejet anodes sacrificielles.	
Lon sur mer	Lon 7	05/10/2015	X	X	pêche	Impact sur la ressource			Souhaitable que le parc soit en réserve naturelle	
Lon sur mer	Lon 8	10/10/2015	Cherul	14780	Lon sur mer	défavorable	contre		La transition énergétique mérite mieux qu'une approche spéculative où le rendement reste à établir	
Lon sur mer	Lon 9	10/10/2015	Béguin FX Président ASPEL	14780	Lon sur mer	défavorable	contre	X	Argumentaire résumant la position du CA de l'assoc.	
Lon sur mer	Lon 10	10/10/2015	Béguin FX Président ASPEL	14780	Lon sur mer	Politique énergétique	payasge (visibilité)		Projet coûteux et non rentable. Techniquement déjà désuet.	
Lon sur mer	Lon 11	10/10/2015	Béguin FX Président ASPEL	14780	Lon sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Désastreux sur le plan touristique.	
Luc sur Mer	Luc 1	31/08/2015	X	X	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale			Projet semble répondre à la nécessité de produire une énergie propre mais dommageable qu'il soit entre des maills et pour des profits privés.	
Luc sur Mer	Luc 2	31/08/2015	Klimek Marc	14530	Luc sur mer	défavorable	contre		On sort des objectifs électoraux à court terme	
Luc sur Mer	Luc 3	31/08/2015	Klimek Marc	14530	Luc sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Technologie dépassée, chère et à faible rendement	
Luc sur Mer	Luc 4	31/08/2015	Klimek Marc	14530	Luc sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (visibilité)		Trop près des côtes. Construire à 30kms comme les Allemands.	
Luc sur Mer	Luc 5	25/09/2015	Bedigue Guy	14830	Langune sur mer	Favorable	pour	X	Ancien maire de Langune. Bon projet précédé d'une bonne concertation et information du public	
Luc sur Mer	Luc 6	25/09/2015	Bedigue Guy	14830	Langune sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Bonne alternative aux énergies fossiles et contribution à l'indépendance énergétique.	
Luc sur Mer	Luc 7	25/09/2015	Bedigue Guy	14830	Langune sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		En dehors des grandes consommations. Il y a peu de monde pour accompagner les derniers survivants. Et la vie continue pour les touristes et les habitants...	
Luc sur Mer	Luc 8	25/09/2015	Laskar Roland	14530	Luc sur mer	Défavorable	contre		CM de LUC. Ingénieur. Aux USA, les parcs éoliens sont devenus des champs de ruines.	
Luc sur Mer	Luc 9	25/09/2015	Laskar Roland	14530	Luc sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Coûteux pour les consommateurs et peu productif. L'intermittence oblige à recourir au thermique polluant.	
Luc sur Mer	Luc 10	25/09/2015	Laskar Roland	14530	Luc sur mer	Enjeux environnementaux	payasge (lieux de mémoire)		inutile au delà de mémoire	
Luc sur Mer	Luc 11	25/09/2015	Hersant M et Mme	14530	Luc sur mer	Défavorable	contre		Projet absurde à tous points de vue	
Luc sur Mer	Luc 12	25/09/2015	Prun Antoine	14530	Luc sur mer	Politique énergétique	insertion dans la politique nationale		Projet justifié uniquement par l'obligation de l'UE de produire contre que coût de l'énergie renouvelable avec une projection pour seulement 25 ans.	

12-53

Lieu de dépôt des obs.	N° obs.	date du dépôt	nom	CP	ville	thèmes EOC	thématiques EOC	Signalé	Résumé des observations ou commentaires	Réponses du pétitionnaire
Tracy sur mer	Tracy1	19/08/2015	Roy	14117	Tracy sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Gâcher la vue depuis la côte et donc négatif pour Immobilier. Pourquoi les habitants du Besin sont-ils des cobayes ?	
Tracy sur mer	Tracy2	19/08/2015	Roy	14117	Tracy sur mer	Enjeux environnementaux	payage (jeux de miroir)		Comprometta inscription Unesco	
Tracy sur mer	Tracy3	19/08/2015	Roy	14117	Tracy sur mer	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Doutes sur rentabilité éolien par rapport aux autres sources d'énergie	
Tracy sur mer	Tracy4	28/09/2015	Bouclier Vincent	14117	Tracy sur mer	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Débat sur rentabilité de l'éolien, les USA commencent à l'abandonner (Californie).	
Tracy sur mer	Tracy5	28/09/2015	Bouclier Vincent	14117	Tracy sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Trop près des côtes.	
Tracy sur mer	Tracy6	28/09/2015	Bouclier Vincent	14117	Tracy sur mer	dossier	crédibilité des études présentées	X	A quel sert l'enquête publique ? Tout est déjà décidé (cf. Travaux port Oustréham)	
Tracy sur mer	Tracy7	07/10/2015	Brelgest C	14117	Tracy sur mer	Défavorable	contre		Pourquoi d'autres pays, Allemagne, Espagne, Autriche et Australie ont-ils réduit ou freiné leurs programmes ?	
Tracy sur mer	Tracy8	07/10/2015	Brelgest C	14118	Tracy sur mer	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Projet très coûteux par rapport aux désordres écologiques qu'il provoque. Si pas rentable mais expérimental, conséquences trop lourdes.	
Tracy sur mer	Tracy9	07/10/2015	Brelgest C	14119	Tracy sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Incompatible Unesco	
Ver sur Mer	Ver1	31/08/2015	Cecy Yves et Monique	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Demande implantation 1ère rangée côtières à 10 MN	
Ver sur Mer	Ver2	02/09/2015	de Montessus Jean		X	Défavorable	contre		Repousser projet à 20 kms des Côtes - Reprise arguments Lettre-type "Libres Horizons"	
Ver sur Mer	Ver3	02/09/2015	de Montessus Guilaine		X	Défavorable	contre		Repousser projet à 20 kms des Côtes - Reprise arguments Lettre-type "Libres Horizons"	
Ver sur Mer	Ver4	02/09/2015	Marchurey	14114	Ver sur mer	Enjeux environnementaux	payage (visibilité)		Placer le parc plus au Nord Ouest avant couloir maritime pour diminuer impact visuel ?	
Ver sur Mer	Ver5	02/09/2015	Marchurey	14114	Ver sur mer	Politique énergétique	Insertion dans la politique nationale		Coût trop élevé par rapport à rendement éolienne ?	
Ver sur Mer	Ver6	02/09/2015	Marchurey	14114	Ver sur mer	Collectivités locales	renuissances fiscales		Comment seront réparties les retombées financières pour les communes, Ver en particulier ?	
Ver sur Mer	Ver7	12/09/2015	Delbunay J Noël	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		CM Ver sur mer	
Ver sur Mer	Ver8	12/09/2015	André Jacqueline	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Source de revenus pour la commune	
Ver sur Mer	Ver9	12/09/2015	Busnet Philippe	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Énergie propre et développement durable	
Ver sur Mer	Ver10	12/09/2015	Chanel Jean	14114	Ver sur mer	Recherche d'informations	Informations		Sans objection mais sous réserve néanmoins pas à la charge des collectivités et aussi souhaité une maquette grandeur nature	
Ver sur Mer	Ver11	12/09/2015	Hurdubetz Michèle	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Énergie propre et dév, durable	
Ver sur Mer	Ver12	14/09/2015	Dehlinger MC	14114	Ver sur mer	Favorable	pour	X	Souhaiterait pour le parc l'appellation "Parc éolien côte de Nacre"	
Ver sur Mer	Ver13	14/09/2015	Duillon Philippe	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Bon pour le développement	
Ver sur Mer	Ver14	21/09/2015	X		X	Enjeux environnementaux	Impact non spécifié		Avs mitigé	
Ver sur Mer	Ver15	06/10/2015	Mis Catherine		X	Défavorable	contre		Reculer le parc à au moins 20 KM pour éviter nuisances visuelles	
Ver sur Mer	Ver16	05/10/2015	Mahler Patrick		X	Défavorable	contre		Reculer le parc à au moins 20 KM pour éviter nuisances visuelles, comme en Allemagne, Danemark, Angleterre	
Ver sur Mer	Ver17	05/10/2015	Duillon Simone	14114	Ver sur mer	Favorable	pour		Apportera travail et retombées financières pour les communes. Énergie propre	
Ver sur Mer	Ver18	12/10/2015	X			Défavorable	contre		Soutient la position de Robin des Bois	

14.53

**Enquêtes publiques**  
**"Parc éolien offshore**  
**au large de Courseulles-sur-Mer"**  
**et**  
**"Raccordement électrique du parc éolien**  
**offshore de Courseulles-en-Mer au poste**  
**électrique de Ranville"**

**du 10 août 2015 au 28 octobre 2015**

Commission d'enquête publique composée de  
Christian TESSIER, André NERON, Danielle FAYSE, Catherine de la GARANDERIE  
et Jean-François GRATIEUX

**Précisions attendues de l'État (DDTM14)**  
**au sujet de ces deux enquêtes publiques**

122

<b>1</b>	<b>- Le déroulement de l'enquête</b>	<b>3</b>
1.1	- Les permanences	3
1.2	- Le climat de l'enquête	4
<b>2</b>	<b>- Les observations des Personnes Publiques Consultées</b>	<b>4</b>
2.1	- Les communes et communautés de communes	4
2.2	- La consultation administrative avant les deux enquêtes publiques	5
2.3	- L'avis de l'Autorité Environnementale	5
<b>3</b>	<b>- Les observations du public</b>	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>- Observations et demandes de précisions de la commission d'enquête</b>	<b>6</b>
4.1	- Les demandes présentées par la commission le 13 août 2015	6
4.1.1	- Recommandations de la grande Commission Nautique	6
4.1.2	- Position du SDAP	7
4.1.3	- Démantèlement	7
4.1.4	- Rapport de fin d'instruction de la DREAL	7
4.1.5	- À propos de la pêche et de la circulation des bateaux dans le parc.	7
4.2	- Les demandes présentées par la commission le 12 septembre 2015	8
4.2.1	- Covoisibilité du parc et de 8 sites classés	8
4.2.2	- Battage en mer	8
4.2.3	- Taxe sur les éoliennes marines (art 1519 B du CGI)	9
4.3	- Quelques demandes de précisions complémentaires de la commission	11
4.3.1	- Hypothèse d'établissement sur la surface du parc d'une réserve naturelle de pêche	11
4.3.2	- Péréquation communautaire de la taxe "éoliennes offshore".	12
4.3.3	- Absence de consultation du public sur le choix du site	12

En application de l'article R123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 8 des deux arrêtés préfectoraux du 15 juillet 2015, la commission d'enquête publique a transmis ce jour aux pétitionnaires les procès-verbaux de synthèse les concernant et consécutifs aux demandes qu'ils ont présentées, à savoir:

"Deux demandes d'autorisation relatives au projet de construction d'un parc éolien au large de la commune de Courseulles-en-Mer, présentées par Éoliennes Offshore du Calvados (EOC)"

et

"Cinq demandes relatives au raccordement au réseau public de transport de l'électricité du Parc éolien en mer projeté au large de Courseulles-sur-Mer, au poste électrique situé sur la commune de Ranville et aux travaux connexes d'extension de ce poste électrique présentées par Réseau de Transport de l'Électricité (RTE)"

À titre d'information préalable au rapport, seront ici évoqués

- le déroulement de l'enquête publique;
- la consultation des personnes publiques associées;
- les observations du public;
- les observations et demandes de précisions de la commission d'enquête publique.

## 1 - Le déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du 10 août au 28 octobre 2015 à 17h, soit pendant 80 jours consécutifs.

### 1.1 - Les permanences

Durant cette période, le dossier de l'affaire, les pièces annexées et 3 registres d'enquête (numérotés 1/3, 2/3 et 3/3) ont été tenus à la disposition du public aux heures d'ouverture habituelles des 33 communes et communautés de communes concernées par l'enquête publique EOC et dans les 19 communes et communautés de communes concernées par l'enquête publique RTE.

Dans l'ensemble, les mairies et communautés avaient pris leurs dispositions pour que la consultation des nombreux et volumineux dossiers soit, autant faire que se peut, aisée pour le public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, un ou des membres de la commission d'enquête publique se sont tenus à la disposition du public à l'occasion des 44 permanences organisées à son attention.

- 6 permanences se sont déroulées un samedi matin et 5 en soirée (clôture à 19h et plus).
- Plusieurs permanences ont eu lieu dans 15 sites (sur 16): les horaires ont été adaptés pour permettre au maximum de personnes de rencontrer les membres de la commission.

L'espace de permanence mis à la disposition de la commission a toujours été confortable et avait l'avantage de disposer de tables facilitant la présentation et la consultation des documents par le public.

Les permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'accueil du public, qui pouvait aisément consulter l'intégralité des pièces des dossiers et porter toutes observations sur le registre d'enquête.

12 des 16 sites de permanence étaient adaptés pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Pour les 4 autres sites (CC CABALOR, CC ORIVAL, mairies de LUC-SUR-MER et de PORT-EN-BESSIN), les commissaires-enquêteurs avaient pris des dispositions avec les responsables locaux pour rencontrer les PMR, s'il s'en présentait. Ce n'a pas été le cas.

Les tableaux suivants relèvent le nombre de permanences par site ainsi que le nombre de personnes rencontrées au cours des permanences. 153 personnes ont échangé avec les membres de la commission.

15h

communes de permanence	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	Total général
Arromanches		1				5	6		8				20
Bénouville	0		2										2
Bernieres				3			6					12	21
Caen Agglo	0												0
CC Bayeux intercom	0		2										2
CC BSM Ver sur Mer					4			7					11
CC Cabalor	0	2											2
CC Cœur de Nacre- Douvres	0			3	4								7
CC Orival	0												0
Courseulles							6	14			10	12	42
DDTM Caen		1											1
Hermanville	0					5							5
Luc sur mer				3						9			12
Ouistreham		2	2		8								12
Port en Bessin		1		3			6						10
Ranville	0	1	2	3									6
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>153</b>

communes	Nombre de permanences
Arromanches	4
Bénouville	2
Bernieres	3
Caen Agglo	1
CC Bayeux intercom	2
CC BSM Ver sur Mer	2
CC Cabalor	3
CC Cœur de Nacre- Douvres	3
CC Orival	2
Courseulles	5
DDTM Caen	1
Hermanville	2
Luc sur mer	2
Ouistreham	5
Port en Bessin	3
Ranville	4
<b>Total général</b>	<b>44</b>

**1.2 - Le climat de l'enquête**

Les échanges avec les 153 personnes rencontrées ont toujours été courtois et empreints de respect mutuel. Chaque visiteur, à quelques exceptions près, a décliné son identité et a formulé par écrit ses observations.

La commission a rencontré, une seule fois, une personne vindicative, parlant haut, et perturbant la tranquillité des échanges avec d'autres personnes présentes.

Si le nombre moyen de personnes rencontrées au cours des permanences semble faible, la commission se félicite d'avoir retenu le principe de la présence simultanée de deux membres de la commission. En effet, la complexité du dossier, l'importance des études, la diversité des préoccupations d'un même visiteur, la recherche de réponses adaptées à ses préoccupations, ont eu pour conséquences d'allonger les temps d'entretien avec chaque visiteur comparativement à ce qui peut être enregistré à l'occasion d'autres enquêtes publiques.

Enfin, il faut rappeler que, dans certaines communes, deux enquêtes publiques uniques se déroulaient simultanément (installation du parc éolien et raccordement électrique du parc éolien) et que les questions des visiteurs portaient sur une ou l'autre des enquêtes, ou, également, sur les deux.

**2 - Les observations des Personnes Publiques Consultées**

**2.1 - Les communes et communautés de communes**

Selon l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2015, les Conseils Municipaux et Communautaires des 41 collectivités concernées par au moins une des deux enquêtes publiques précitées ont été appelés à donner leur avis sur les demandes d'autorisation Loi sur l'Eau présentées par EOC et par RTE, et ce dès l'ouverture de l'enquête.

Un exemplaire de cette délibération devait être transmis à la DDTM, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

La commission d'enquête a reçu, sur sa demande, un exemplaire de ces délibérations.

La commission a, ainsi, reçu 32 délibérations de communes ou de communautés de communes sur les 40 attendues, représentant 83% de la population située dans la zone des 12 miles nautiques du futur parc éolien.

157

- 19 sont favorables aux projets, sans réserves ni observations
- 11 sont favorables pour autant que des réponses positives soient apportées à leurs réserves ou demandes
- 1 est défavorable (avec 13 abstentions)
- 1 a décidé de formuler un "non-avis".

Comme ceci figure supra, certaines collectivités ont subordonné leur avis favorable à la satisfaction d'un certain nombre de réserves ou d'observations.

## 2.2 - La consultation administrative avant les deux enquêtes publiques

La commission d'enquête a synthétisé les avis émis lors de la consultation administrative, ainsi que les réponses et précisions apportées par les maîtres d'ouvrage.

À la suite de l'examen des avis formulés par ces différentes entités consultées, la commission a présenté aux pétitionnaires et à l'Administration de nouvelles demandes de précisions pour lesquelles elle a obtenu les réponses qui sont reprises ci-après au chapitre 4.

## 2.3 - L'avis de l'Autorité Environnementale

Dans un document de trente pages, l'Ae exprime son avis délibéré sur le projet de parc éolien maritime de Courseulles-sur-Mer et son raccordement électrique qui ont fait l'objet d'une étude d'impact commune.

L'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) explique, en préambule, la genèse de sa saisie. Elle livre ensuite une synthèse de son avis en rappelant les objectifs nationaux en matière d'énergies renouvelables, la matérialisation de cette production à partir de l'éolien offshore, le descriptif des installations projetées.

Dans un document de 48 pages et 3 annexes, daté de juillet 2015, inclus dans le classeur 13/13 du dossier d'enquête publique portant sur le projet de parc éolien, Éoliennes Offshore du Calvados (EOC) apporte des précisions suite aux recommandations formulées par l'Autorité environnementale.

Le même document est inclus dans le classeur 19/19 du dossier d'enquête publique relatif au projet de raccordement électrique présenté par Réseau de Transport d'Électricité (RTE).

Ne sera repris ci-dessous qu'un point sur lequel la commission d'enquête souhaite avoir des compléments d'information de la part de l'État:

### Analyse des variantes et du choix du parti retenu

Dans son avis l'Ae prend en compte le fait que la procédure choisie rend particulièrement difficile la présentation complète, par le seul maître d'ouvrage, des mesures d'évitement envisageables, notamment au regard de la localisation du projet en mer.

L'État peut-il expliquer les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Courseulles-sur-Mer a été retenu ? (Cf. avis de l'Ae page 18).

## 3 - Les observations du public

Chacun des registres d'enquête mis à la disposition du public, et associés au dossier d'enquête publique, contiennent 24 pages, dont 22 pages destinées à recevoir ses observations.

Chaque collectivité disposait de 3 registres par enquête unique numérotés 1/3, 2/3 et 3/3. Le plus souvent, un seul registre a suffi. Le nombre de registres utilisés figure dans le cartouche de clôture associé à chaque site.

15.6

Une adresse internet avait été mise à disposition du public pour déposer ses observations.

Enfin, des courriers sont arrivés à la DDTM du Calvados, siège de l'enquête, à l'attention du président de la commission.

À noter que:

- Une observation est arrivée par mail dès le 3 août 2015, avant l'ouverture de l'enquête
- La DDTM a rerouté vers le président de la commission, le 8 novembre, 3 courriers postés le 26/10 (2 affranchis lettre verte et 1 en RAR contenant 2 courriers) mais arrivés postérieurement à la clôture de l'enquête (PETIPAS de Ploisir 78-, DESERT Philippe de Rouen -76-, ZAIFE Annie -75020 Paris-, SALLES Éric d'Arromanches). Ces quatre personnes sont apposées au projet.

Les pétitionnaires ont reçu, en annexe à leur PVS, une copie intégrale du *tableau d'enregistrement et de suivi des observations* établi par la commission d'enquête à partir, d'une part, des informations transmises par la DDTM (mails et courriers reçus) et, d'autre part, du contenu des registres déposés dans les communes ou intercommunalités.

Il leur a été, également, remis une copie de l'ensemble des éléments reçus par la commission d'enquête.

**612** intervenants pour EOC (772 observations) et **26** pour RTE ont déposé au moins une observation au cours de l'enquête.

- 161 l'ont fait en se rendant physiquement sur les lieux où les registres étaient disponibles,
- 319 en se connectant à l'adresse internet dédiée à l'enquête
- et 158 sous forme de courriers (104 adressés à la DDTM et 54 aux communes).

À noter que deux intervenants ont déposé à la mairie d'Arromanches une pétition comportant **155** signatures, ce qui porte le nombre total de personnes s'étant intéressées à l'enquête à **793**.

## **4 - Observations et demandes de précisions de la commission d'enquête**

À deux reprises, au cours de l'enquête,

- le 13 août 2015,
- le 12 septembre 2015,

la commission a souhaité obtenir des précisions et/ou des explications complémentaires de la part des pétitionnaires et de la DDTM.

Ceux-ci ont répondu aux attentes de la commission avec célérité et, le plus souvent, avec précision ainsi qu'avec le désir de faciliter l'acceptabilité sociale de leur projet.

Les échanges avec l'État (questions de la commission et réponses) figurent ci-après. Ils ont été exprimés par mails. En les reprenant en l'état et in extenso, la commission les officialise dans ce procès-verbal de synthèse.

### **4.1 - Les demandes présentées par la commission le 13 août 2015**

#### **4.1.1 - Recommandations de la grande Commission Nautique**

*Quelles sont les différences entre les activités subaquatiques et les plongées? Dans sa délibération, la GCN prévoit des dispositifs de police différenciés.*

Réponse de la DDTM le 14 août 2015

La plongée (apnée ou bouteille) est une activité subaquatique comme la pêche sous-marine mais aussi la recherche...même s'il semble qu'il faille toujours plonger.... On peut penser que l'utilisation d'un robot serait également interdite.

Les institutions "sous-marines" différencient la plongée et les activités subaquatiques.

*La circulation en voiliers ou en bateau de plaisance à moteur sera-t-elle possible dans le parc? Dans tout le parc? OU seulement en dehors de la zone centrale neutralisée?*

Réponse de la DDTM

Les navires de plus de 25 m seront interdits dans le parc à cela il faut ajouter les périmètres de sécurité (200m autour du poste et 50m autour des éoliennes).

Il est prévu que les navires entrant dans le parc soient obligés d'avoir un AIS ( balise de signalement de position).

Il faut préciser que peu de navires de plaisance à moteur pourront effectivement aller dans le parc puisqu'il se situe à plus de 6 miles marin, cette limite est la limite liée au permis de plaisance "côtier", il faut avoir un permis hauturier pour pouvoir aller au-delà des 6 nautiques. Pour info, dans le Calvados, nous délivrons près de 2000 permis par an dont seulement 100 permis hauturiers.

En conclusion, c'est principalement la plaisance à voile qui est concernée par la navigation dans la zone.

#### 4.1.2 - Position du SDAP

*La Commission est étonnée de ne pas avoir trouvé d'observation ou de positionnement du SDAP ni dans le dossier Raccordement ni dans le dossier EOC.*

*A-t-elle fait une lecture trop rapide ou ce service s'est-il vraiment dispensé de formuler un avis?*

Réponse de la DDTM

Le service départemental n'a pas été saisi.

Le service territorial de l'architecture et du patrimoine a été saisi pour EOC et pour RTE, mais pas de réponse.

Pour le câble terrestre, la direction régionale (DRAC) a été saisie, avis du 18/12/2014.

Pour le maritime, le DRASSM a répondu.

#### 4.1.3 - Démantèlement

*En cas de démantèlement, un état des lieux, un point zéro sera fait. Mois par qui?*

Réponse de la DDTM

Prévu au contrat dans l'appel d'offre et repris dans le projet de concession Article 4-1-2 : Obligations des parties au terme normal de la concession

#### 4.1.4 - Rapport de fin d'instruction de la DREAL

*La Commission a constaté que la DREAL a relevé l'avis réservé de la DRASSM de Marseille, alors que ce service n'avait pas fait connaître sa position au moment de la rédaction de ce rapport et que sa position finale, connue après la rédaction du rapport, consistait en une absence de préconisation.*

Réponse de la DDTM

La DRASSM a été saisi par le préfet (DREAL/DDTM) le 17/12/2014 et a répondu dans les temps. En fait, après examen, il n'appartenait pas au préfet de demander cet avis mais au pétitionnaire.

La DRAC est une direction déconcentrée, donc sous la tutelle du préfet (le préfet demande à ses administrations les avis nécessaires).

La DRASM est une direction centralisée, délocalisée à Marseille: c'est donc au ministre qu'il convient de faire la demande d'avis et ce n'est plus le préfet qui le demande mais le pétitionnaire.

Les pétitionnaires ont fait leur demande et le DRASSM a renouvelé ses avis.

#### 4.1.5 - À propos de la pêche et de la circulation des bateaux dans le parc.

*Dès les premiers jours de l'EP, nous constatons une attente importante du public à propos de la pêche et de la circulation des bateaux dans le parc éolien.*

*Dans un dossier de 5000 pages, aucune ne décrit ce que seront les droits des pêcheurs professionnels, des plaisanciers, des pêcheurs plaisanciers, des plongeurs.*

*De même qu'un projet de concession a été mis à la disposition du public, nous souhaiterions que le préfet du Calvados demande au PREMAR un PROJET d'arrêté qui compléterait chaque dossier d'enquête.*

Réponses de la DDTM

D'un point de vue purement réglementaire:

- le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit les commissions nautiques et le projet de concession, mais ne prescrit pas de projet d'arrêté de circulation, de sécurité maritime pour la tenue de l'EP.

- Les recommandations des commissions sont assez précises mais il est vrai que ce ne sont que des recommandations.

15.8

**4.2 - Les demandes présentées par la commission le 12 septembre 2015**

**4.2.1 - Covisibilité du parc et de 8 sites classés**

Le dossier soumis à l'enquête indique, à la page 242 de l'annexe 21 du fascicule B1 (étude paysagère) que huit sites classés auraient "une vue avérée" sur le parc éolien.

La commission d'enquête n'a trouvé, dans le dossier relatif à l'instruction administrative du projet, aucun avis sur l'impact du projet sur les sites classés.

La DREAL, représentant le ministère chargé des sites, n'évoque pas le sujet.

Question de la commission:

*La commission souhaiterait danc savoir, d'une part, quel service de l'État est compétent pour formuler un avis concernant l'impact du projet sur les sites mentionnés ci-dessus et, d'autre part, si la commission départementale des sites, perspectives et paysages a vocation à être saisie au titre de l'article R341-16 (Alinéa II, 1°, a) du code de l'environnement.*

Réponse de la DDTM le 22 octobre 2015

Le service de l'État en charge de ce domaine est la DREAL, l'avis de cette direction fait état de la prise en compte de cette thématique (page 5 de l'avis).

Cet avis est assez court du fait des réponses apportées par les pétitionnaires aux différentes demandes faites lors des réunions de pré-cadrage.

Ces réunions de pré-cadrage ont permis aux instructeurs « sites classés » de faire part de leurs remarques, interrogations aux pétitionnaires en amont de la dépose officielle du dossier définitif.

D'un point de vue réglementaire, la DREAL, dans son avis, confirme que le dossier devra prendre en compte cette réglementation des sites classés au titre du L341-10 de code de l'environnement. Il est précisé qu'il sera nécessaire d'appliquer cette réglementation et notamment de recueillir l'avis de la commission des sites s'il est prévu des modifications sur ces sites et plus particulièrement en termes d'affichage. Cette précision faite par la DREAL confirme les périmètres des sites et exclut en conséquence la zone d'implantation du futur parc de ces périmètres.

La DREAL n'a pas soumis ce projet à la commission départementale des sites, perspectives et paysages prévue au L 341-16 du code de l'environnement. Dans le cas contraire, cet avis aurait été une des pièces du dossier d'enquête publique.

**4.2.2 - Battage en mer**

EOC n'apporte pas de précisions sur les mesures prises pour informer la population et l'administration du démarrage des travaux de battage en mer, alors qu'il conviendra à ce moment de surveiller les émergences réglementaires de bruit.

Questions de la commission:

*Quelles sont les dispositions prises dans cette perspective?*

*Quelles mesures prendra l'Administration en cas de non-respect des émergences de bruit réglementaires?*

Réponse de la DDTM le 22 octobre 2015

Les pétitionnaires auront l'obligation de transmettre leurs plannings de travaux, de déclarer les débuts des chantiers. Ces dispositions sont prévues dans le projet de convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, établie entre l'État et Éoliennes Offshore du Calvados (EOC).

- Article 3-2 : Planification des travaux
- Article 3-3: Mesures préalables au démarrage des travaux
- Article 3-4 : Déroulement des travaux
- Article 3-5 : Exécution des travaux

Elles seront également encadrées par l'arrêté d'autorisation Loi Sur l'Eau qui reprendra les différentes prescriptions recueillies dans les avis.

De plus, cet arrêté prévoit des articles réglementant les travaux (Article xx: Périodes autorisées pour les travaux et consignes particulières liées à la phase du chantier)

L'arrêté prévoit également un article dédié aux phasages des travaux (Article xx : Prescriptions liées à la préparation du chantier, pendant et après la phase des travaux)

Sans être exhaustif, des avis ont été formulés sur ce sujet:

15.9

- celui de l'ARS relève le fait que la population devra être informée du démarrage des travaux.
- la DREAL fait état de la nécessité de mettre en place un suivi environnemental (analyse des effets cumulés et mesures de suivi).

À ce jour, les arrêtés et conventions sont en cours d'instruction et non définitifs, ils seront présentés en CODERST pour l'arrêté LES. Un avis de la commission d'enquête sur ce point ne pourra que renforcer sa prise en compte dans les dispositions qui seront arrêtées.

La préfecture maritime exercera son droit de police sur l'encadrement des travaux en mer.

Des arrêtés ponctuels seront pris pour restreindre des zones de navigation afin de ne pas créer de risques en termes de sécurité maritime. Ces arrêtés font toujours apparaître l'objet des travaux et les conséquences entraînées par ceux-ci ainsi que les mesures qui doivent être mises en place.

Concernant les mesures qui seront engagées *en cas de non-respect des émergences de bruit*, l'administration appliquera la réglementation du code de la santé publique et des mesures définies dans l'arrêté LSE.

Il ne peut être préjugé si une infraction sera commise au titre de cette réglementation et encore moins de la nature de l'infraction. En conséquence, il est impossible de prévoir les sanctions qui seront appliquées.

Pour mémoire, le code de la santé publique et notamment les articles R1334-30 et suivants encadrent les critères de bruits acceptables. Les articles R1337-6 et suivants spécifient les sanctions qui peuvent être prises, soit en sanctions administratives et/ou en sanctions pénales.

#### 4.2.3 - Taxe sur les éoliennes marines (art 1519 B du CGI)

Des représentants des communes (dont le DGS de la CC de Cœur de Nacre) regrettent qu'un dossier aussi imposant ne contienne pas d'information sur la redistribution, entre les communes, de la part de la taxe sur les éoliennes marines susceptible de leur revenir.

C'est pourtant un élément, parmi d'autres, important pour orienter leur positionnement et la seule indication dont ils disposent est un article de Liberté-Le Bonhomme, en dehors des dispositions de principe du décret n°2012-103.

De même, la question est posée des recettes qui seront générées par le passage des câbles souterrains et de l'extension de Ranville.

Décret n° 2012-103 du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation des ressources issues de la taxe instituée par l'article 1519 B du code général des impôts

##### Article 2

Les communes mentionnées au 1° de l'article 1519 C du code général des impôts doivent répondre aux conditions suivantes :

- 1° Il doit s'agir de communes littorales au sens de l'article L. 321-2 du code de l'environnement;
- 2° Une unité de production doit être visible d'au moins un des points de leur territoire ;
- 3° Ce point doit être situé dans un rayon de 12 milles marins autour de l'unité de production.

La liste des communes satisfaisant à ces conditions est fixée par arrêté du représentant de l'État dans le département lorsque les communes font parties du même département, ou par arrêté conjoint des représentants de l'État dans les départements concernés dans le cas contraire.

**Article 3** La première moitié du produit de la taxe prévue au 1° de l'article 1519 C du code général des impôts est répartie par arrêté du représentant de l'État dans le département ou par arrêté conjoint des représentants de l'État entre les communes inscrites sur la liste mentionnée à l'article 2. Cet arrêté doit être pris avant le 31 décembre de l'année suivant celle de l'imposition.

La fraction du produit de la taxe attribuée à chaque commune est égale à la moyenne des deux taux suivants :

- 1° Le taux résultant du rapport entre, d'une part, la population de la commune et, d'autre part, la population de l'ensemble des communes mentionnées au premier alinéa. Le chiffre de la population pris en compte est celui de la population totale mentionnée à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 2° Le taux résultant du rapport entre, d'une part, l'inverse de la distance entre le point du territoire de la commune le plus proche d'une unité de production et cette unité, et d'autre part, la somme des inverses de cette même distance calculés pour l'ensemble des communes mentionnées au premier alinéa.

Question de la commission:

15.10

Les pétitionnaires et/ou les services de l'État sont-ils en mesure de fournir une esquisse d'estimation par commune bénéficiaire?

Réponse de la DDTM le 22 octobre 2015

Les services de l'État ont fait le choix de suivre l'avis du débat public et de ne pas communiquer sur les montants des taxes engendrées par le champ d'éoliennes. Je vous joins une copie d'une note à destination du préfet sur ce sujet.

De plus, il semble que le décret n°2012-103 doit être revu pour le mettre en conformité avec le droit actuel (l'article 4 fait référence au FEP qui est maintenant remplacé par le FEAMP) et qu'en conséquence, les débats puissent être ré-ouverts sur l'ensemble de ce sujet.

L'arrêté préfectoral qui devra définir le périmètre de cette taxe et, donc, sa répartition finale entre les communes n'est pas pris. Le dernier critère du décret définissant ce périmètre va être l'objet de discussions pour les communes estuariennes de l'Orne où la covisibilité sera à analyser.

Il convient, aussi, de prendre en compte les évolutions législatives de 2015 sur le sujet des communes nouvelles. Ces dispositions prises pour encourager les regroupements des communes semblent commencer à porter leurs fruits. Quelques communes nouvelles se mettent en place dans le Calvados; on peut penser que cela suive le cours de départements voisins très actifs dans ce domaine.

Ces nouveaux périmètres communaux pourraient modifier considérablement les enveloppes des simulations actuelles de répartition de la taxe, un des paramètres actuels de cette taxe étant le nombre d'habitants.

Dans ces conditions, il apparaît que communiquer sur ce sujet serait polémique en cas d'évolution "négative" et d'autant plus si l'élément taxe est un des points ayant conduit une commune à produire son avis sur le projet.

Néanmoins, l'élément taxe a été pris en compte dans l'instruction administrative de ce dossier.

Il a notamment cadré le choix du périmètre de l'enquête publique.

Ce périmètre a été calé sur deux des critères non opposables à ce jour et ne faisant pas débat, soit celui des communes littorales et celui des 12 milles de la première unité de production.

*"Note au préfet de région rédigée par la DREAL de BN et la DDTM 14, le 9/01/2014*

*Lors de l'instance de concertation du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer, les élus des collectivités présentes ont interrogé l'État sur la taxe acquittée par les producteurs d'électricité à partir du vent et son affectation. Vous trouverez ci-dessous les éléments d'éclairage transmis par la DRFIP de Basse-Normandie sur le sujet.*

*La taxe acquittée par l'exploitant de l'unité de production d'électricité à partir du vent prévue au Code Général des Impôts (art 1519B et 1519 C) est fonction du nombre de MW installés, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition avec un tarif annuel de 14 480 €/MW (montant actualisé chaque année). Sur cette base, cette taxe s'élève à 6 516 000€ pour le parc de Courseulles-sur-Mer. Cette taxe est répartie selon les modalités suivantes :*

- 50 % aux communes littorales d'où les installations sont visibles. La répartition est faite en fonction de la distance au parc et de la population;*
- 35 % au comité national des pêches maritimes et des élevages marins pour des projets concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques. Ces projets sont présentés par les comités départementaux ou interdépartementaux ou les comités régionaux concernés par le développement de l'énergie éolienne en mer ainsi que par le comité national lorsque ces projets sont d'intérêt transrégional ;*
- 15 % affectés à l'échelle de la façade pour des projets concourant ou développement des autres activités maritimes.*

*Les modalités de cette taxe sont précisées par le décret du 27/01/2012 n° 2012-103 relatif à l'utilisation des ressources issues de cette taxe. Ce décret et le Code Général des Impôts aux articles 1519B et 1519 C ne prévoient pas d'affectation de cette taxe pour la partie revenant aux communes. La liste des communes bénéficiaires sera arrêtée par arrêté préfectoral. Cette taxe est établie et recouvrée comme en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties. Dès lors, sauf évolution au complément législatif au réglementaire, il apparaît que les communes concernées peuvent utiliser le produit de cette taxe comme elles le souhaitent (1519C\_1°) ce qui permet de concourir au financement de l'ensemble du budget sans affectation précise*

15.11

(règle de l'universalité budgétaire). Sur le plan budgétaire, la somme reçue par les collectivités, après répartition suivant l'arrêté pris par M. le Préfet, pourra être imputée au compte 7388 « Autres taxes diverses » (à défaut de compte spécifique).

Concernant l'affectation de la taxe revenant au comité national des pêches maritimes, ces crédits sont inscrits, en recettes et en dépenses, sur un compte spécial annexé aux documents budgétaires prévisionnels et aux comptes financiers de ce comité. Ces projets doivent avoir l'une des finalités indiquées dans le règlement européen relatif au fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Les projets départementaux et régionaux font l'objet d'un avis de la DIRM et de l'instance de gestion des aires marines protégées quand le projet est situé dans leur périmètre. Les projets nationaux ou interrégionaux sont élaborés par le comité national des pêches en lien avec les comités départementaux et régionaux concernés par les parcs éoliens. Dans ce cas, une commission nationale composée de représentants de l'État et des organismes professionnels, examine les projets.

Enfin les fonds affectés à l'échelle de la façade pour des projets concourant au développement des autres activités maritimes concernent les activités suivantes : plaisance, sports et loisirs nautiques, la pêche de loisir, la navigation maritime, l'extraction de granulats et l'aquaculture. L'instruction des dossiers est réalisée par la DIRM et soumise à l'avis du conseil maritime de façade ainsi qu'à celui de l'agence des aires marines protégées si le projet est situé en son sein. Les fonds sont affectés à l'agence de services et de paiement et sont attribués au demandeur sur décision du préfet de région Haute-Normandie.

Il convient de rester vigilant sur tous ces aspects, car la réglementation est susceptible d'évoluer jusqu'à la mise en service des éoliennes sur Courseulles-sur-Mer."

Le représentant de l'État souhaite-t-il compléter ses réponses, les abonder, faire des observations complémentaires?  
Valide-t-il les réponses apportées à la commission d'enquête par mail, au cours de l'enquête publique?

**4.3 - Quelques demandes de précisions complémentaires de la commission**

**4.3.1 - Hypothèse d'établissement sur la surface du parc d'une réserve naturelle de pêche**

Après l'enquête publique, l'autorisation de pratiquer la pêche professionnelle sera accordée, ou pas, par le préfet maritime. Si les 50 km<sup>2</sup> du parc ne sont plus pêchés, ils pourraient devenir une réserve maritime ensemencée en juvéniles de coquilles Saint-Jacques ou autre.

La proximité de compétences scientifiques, comme celles d'IFREMER de Port-en-Bessin, du CREC de Luc-sur-Mer, du SMEL de la Manche, d'Intechmer de Cherbourg et de la SATMAR de Gatteville-le-Phare, assisterait opportunément les professionnels pour le suivi de cette réserve. Celle-ci bénéficierait d'un potentiel anti-braconnage hors pair, puisque la zone bénéficie d'une surveillance permanente.

Le dossier nous dit bien que la ressource "coquilles st Jacques" du parc ne représente qu'environ 4% de la ressource globale "Baie de Seine".

*En revanche aucune donnée comparable n'existe pour les prélèvements des poissons et crustacés dans le dossier, ce qui ne permet pas de mesurer l'ampleur du "déficit" qu'entraînerait une interdiction de la pêche.*

*Si les prélèvements sont très faibles et si les risques de croche ne sont pas nuls, la solution ne passerait-elle pas plutôt par la constitution d'une réserve naturelle, d'une nurserie, à l'endroit du parc qui bénéficierait ensuite largement aux ressources halieutiques et aux pêches environnantes?*

**Le représentant de l'État peut-il renseigner la commission sur ce point?**

15.12

**4.3.2 - Péréquation communautaire de la taxe "éoliennes offshore".**

La communauté de communes de Bessin Seules et Mer est intervenue, le 2 octobre 2015, sur ce sujet. Elle regrette que l'article 1519C du CGI n'attribue cette taxe qu'aux communes littorales, alors que

- les installations sont tout autant visibles des communes rétro-littorales
- la solidarité des territoires est devenue une préoccupation très actuelle et s'exprime le plus souvent par l'intercommunalité;
- la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), et notamment la Défense contre la Mer, va être exercée par les intercommunalités.

Comment peut-on expliquer que des communes non-littorales contribuent aux dépenses liées à la défense contre la mer mais ne puissent bénéficier des produits de la taxe associée à un parc éolien offshore dont elles supportent la vue? Afin de régler cette question, le président de la communauté B5M demande que la taxe soit attribuée aux intercommunalités.

**Cette suggestion pourrait contribuer à l'acceptabilité sociale du projet.  
Le représentant de l'État peut-il renseigner la commission sur ce point?  
A-t-il connaissance de projet d'évolution de la rédaction de l'article 1519C du CGI?**

**4.3.3 - Absence de consultation du public sur le choix du site**

Des intervenants à l'enquête ont affirmé que, dans le processus de décision qui a conduit au choix du site, l'État n'avait pas respecté les dispositions de la convention d'Aarhus en ce qui concerne la consultation du public.

**La commission souhaite connaître la position du représentant de l'État sur cette importante question.**

=====

La commission d'enquête saurait gré au représentant de l'État de bien vouloir compléter son information en répondant aux quelques questions présentées ci-dessus, et ce, si possible, dans le délai de 15 jours laissé aux pétitionnaires pour répondre aux PVS qui leur ont été remis ce même jour.

À Caen, le 19 novembre 2015

Le président de la commission d'enquête publique  
Christian Tessier

Reçu le 19/11/15

Service Maritime et Littoral  
DDTM du Calvados

Damien Lévallois

Pièces jointes: copie des pages annotées des registres d'observations ainsi que des documents annexés à ces registres et des mails reçus au cours de l'enquête publique

## 17. La synthèse du débat public organisé par la CPDP en 2013

Le débat public a été organisé du 20 mars au 20 juillet 2013 par la commission particulière du débat public (CPDP), présidée par Mme Claude BREVAN.

Le dispositif d'information du public mis en place par la CPDP a été conséquent :

- dossier d'information + kit de communication adressé aux 190 communes du territoire ;
- mise en place d'un site Internet dédié avec possibilité de déposer des avis et comportant un module questions/réponses ;
- boitage dans 56 000 boîtes à lettres (123 000 habitants) d'un dossier comprenant une lettre d'information (avec carte "T" pour poser une question), le journal N°1 du débat et une présentation du projet par le maître d'ouvrage) ;
- prise en compte de la dimension internationale du projet : version anglaise partielle du site Internet avec formulaire d'avis ou de questions en anglais ;
- information régulière de la presse et invitation aux réunions publiques.

Le résultat de cet effort d'information se mesure dans les chiffres de participation du public :

- les 11 réunions publiques, représentant 35 heures d'échanges, ont regroupé, sur les 16 semaines de débat, 1742 participants;
- 228 questions ont été posées sur le site Internet et 225 coupons "T" renvoyés, principalement pour demander de la documentation ;
- 16 "cahiers d'acteurs", 84 avis et 13 contributions ont été déposées, essentiellement par des institutionnels (collectivités, milieux économiques, associations etc.).

La CPDP a tiré les enseignements du débat dans deux documents rendus publics : un "bilan" (12 pages) et un "compte-rendu" (174 pages) du débat public, dont le contenu permet, compte tenu des données de participation rappelées ci-dessus, d'identifier les thèmes correspondant aux principales interrogations du public.

À noter également, comme élément important de contexte, que la CPDP a tenu à faire part de ses observations sur la relative faiblesse de l'expression des opposants au projet dans le débat public.

Ces éléments de cadrage étant rappelés, il est possible de tirer de la matière abondante des documents de la CPDP, une typologie des principaux thèmes qui ont suscité l'intérêt du public lors de l'enquête.

Ceux-ci concernent essentiellement le parc éolien dans la mesure où le raccordement au réseau électrique a provoqué relativement peu de questions auxquelles RTE a d'ailleurs apporté des réponses depuis 2013 (sur l'atterrage à Bernières, par exemple).

Les 10 thèmes principaux s'articulent autour de deux axes :

### **Les caractéristiques du projet :**

- Insertion dans la politique énergétique nationale ;
- Fiabilité technique et performances de l'éolienne Haliade : rendement, maintenance, durabilité...
- Coût de l'énergie produite ;

### **L'impact du projet**

- Paysage (y compris la proximité des plages du débarquement) ;
- Environnement (faune et flore maritime) en phase chantier et en phase exploitation ;
- Retombées économiques : emplois créés en phase chantier et exploitation ;
- Retombées pour les collectivités locales : fiscalité, foncier, tourisme éolien ;
- Impact sur la pêche ;
- Tourisme et plaisance ;
- Impact du raccordement terrestre.

## 18. - Le compte-rendu de la visite sur place de la commission, le 7 mai 2015

### **18.1. - Représentants des pétitionnaires et de l'Administration**

M. GUITTON Bernard, Directeur de projet, EOC  
 M. LEMARQUIS David, Chef de projet, EOC  
 M. PLANQUE Maxime, chargé de projet, EOC  
 Mme CHAPEL Cécile, chargée de projet Environnement, EOC  
 M. PAGOT Jean-Philippe, chef de projet environnement / sécurité maritime, EOC  
 M. SERNA Gilles, Responsable de Projets, RTE  
 Mme LAURENS Aude, service Concertation Environnement, RTE

M. LEVALLOIS Damien, chef du pôle Gestion du Littoral/GMENIM/Plaisance à la DDTM du Calvados  
 M. GACHIGNAT Cyrille, responsable service air, Énergie, Climat à la DREAL de Basse-Normandie  
 Mme LEROUX Séverine, collaboratrice de M. GACHIGNAT

### **18.2. - Membres de la commission d'enquête publique**

Mmes FAYSSE et de la GARANDERIE  
 MM. GRATIEUX, NERON et TESSIER  
 Excusée: Mme OOSTERLINCK

### **18.3. - Visite du poste de RANVILLE (14) et du site d'implantation du projet d'extension**

Le poste de Ranville est le seul au nord de Caen susceptible d'accueillir du 225.000 volts  
 La mission de transport de l'électricité a été confiée à RTE par l'État. RTE facturera ses couts réels.  
 À Ranville le 225.000v sera transformé en 20.000v pour circuler, ensuite, sur les circuits de ville.  
 Le poste de Ranville fait, environ, 3ha actuellement. Il sera agrandi de 1ha.  
 Il y aura besoin de neutraliser une haie perpendiculaire au terrain sur 50 m. En contrepartie, une haie de 150 m sera réalisée au nord-est de la parcelle d'extension. La haie située au sud-est ne sera pas touchée.

Il y a, à proximité (25 m.), des mares naturelles peuplées de quelques pélodytes ponctués (grenouilles). Ces mares ne seront pas affectées par le projet.

En octobre, RTE coupera la haie (hors nidifications)  
 En avril, RTE terrassera, hors la présence des amphibiens.  
 RTE présentera une demande de dérogation Espèces protégées avec compensations (reconstruction de 150 m de haies, mesures de suivis des amphibiens)  
*Nb: une parcelle appartient à la cimenterie qui a donné son accord de principe pour la rétrocéder. L'autre parcelle appartient à un agriculteur.*

Un bassin de rétention sera édifié à l'ouest du terrain.  
 Les premières maisons sont à 120 m  
 RTE édifiera un mur pare-sons autour de chacune des 3 "bobines" de transformation du courant.

Il n'y a pas de type de câble sous-marin suffisant pour évacuer toute la production du parc, d'où le besoin d'installer deux câbles de 225 KV.  
 À terre, les câbles seront séparés par phases (500 kg au mètre)  
 En mer, les effets de la mer sur les ensouillages sont très faibles. Les tranchées feront 60 cm de large et seront légèrement évasées au sommet.  
 Sur le parc, les deux câbles seront écartés de 100m, c'est-à-dire 3 fois la hauteur d'eau

- pour éviter que les ancres des navires ne se connectent avec les câbles
- pour permettre les réparations: 30 m de mer + 30 m sur le bateau de maintenance + 30 m pour les mouvements de houle.

En arrivant à la côte, l'écart ne sera plus que de 15 m.

*Cheminement des câbles en mer:* en principe tout droit, plein sud, sauf à un endroit pour contourner une zone de dépôt des munitions trouvées par les pêcheurs et pour s'adapter à l'embouchure chaotique de la Seulles.

*Cheminement des câbles à terre:* pour l'essentiel, sur propriétés publiques (le long de routes) mais aussi, pour partie, sur terrains privés (chemin privés), d'où création de servitudes sur tout le tracé.

Pas de maison à moins de 25 m des câbles (tant à Benouville qu'à Bernières).

#### 18.4. - Atterrage

À Bernières, sur le parking de la paillote "Au père tranquille".

Un câble sera posé sous la cale actuelle qui sera démolie puis reconstruite au même endroit.

Un autre câble sera amené à 15 m. à l'Est du précédent.

Les travaux seront réalisés en hiver (hors la période de vacances)

Un seul pêcheur professionnel utilise cette cale actuellement.

#### 18.5. - Réunions publiques avant EP

Précisions apportées par EOC sur l'organisation de 2 réunions publiques le 27/05 à Ver-sur-Mer et le 28/05 à Langrune.

- 20.000 flyers seront boités.
- des affiches seront apposées dans les mairies
- et la presse sera avertie.

#### 18.6. - Photomontages de perspectives sur le parc éolien

EOC a présenté des photomontages de perspectives sur le futur parc éolien

- depuis la digue-promenade de Courseulles-sur-Mer
- depuis la table d'orientation du cinéma à 360° d'Arromanches
- depuis la place du 6 juin à Arromanches

#### 18.7. - Salle d'exposition consacrée au parc éolien en mairie d'Arromanches

Monsieur Jardin, maire d'Arromanches, nous a accueillis et a manifesté sa satisfaction de voir se réaliser un projet utile pour les générations à venir.

Il a mis en avant des échanges récents avec des vétérans et des familles de vétérans:

- "nous, vétérans, avons fait ce qui nous semblait utile pour le devenir de la démocratie en Europe. Pour cela, nous souhaitons être respectés."
- Mais (pour 90% d'entre eux d'après le maire), "nous sommes, nous, préoccupés par l'avenir de nos petits-enfants. Et les énergies renouvelables contribueront à améliorer leur avenir. Donc, nous ne sommes pas opposés à "cette continuité de la vie".

Pour le maire, les expressions sont partagées: 50% trouvent que le parc sera très laid; 50% ne partagent pas cet avis. Le tourisme sera-t-il affecté? Malgré le grand nombre de questions exprimées, les impacts négatifs ne sont pas ressortis au cours des échanges public-municipalité.

Une précision financière apportée par le maire: Arromanches, l'une des communes les plus impactées, mais aussi l'une des communes les moins peuplées du Bessin, ne recevra que 50.000 €/an de la taxe sur les éoliennes.

La commission a interpellé les pétitionnaires sur l'accueil fait par les mairies à leurs photomontages.

Le tableau suivant a été communiqué au Président de la commission après la visite:

	Point de vue	PM Installé
Colleville sur mer	cimetière américain	Oui
Port en Bessin Huppain	la digue	à venir
Commes	la plage	à venir
Longues sur mer	depuis les batteries	à venir
Manvieux	la plage	à venir
Tracy sur mer	depuis la falaise	à venir
Arromanches	la digue	OUI
Meuvaines	la plage	OUI
Ver sur mer	la plage	OUI
Bernieres sur mer	la plage	OUI
Saint Aubin sur mer	la digue	OUI
Langrune sur mer	la digue	OUI
Luc sur mer	la digue	OUI
Lion sur mer	la digue	OUI
Hermanville sur mer	la plage	OUI
Colleville Montgomery	la plage	à venir
Ouistreham	la plage	en possèdent déjà un

Cette liste regroupe un grand nombre des communes du littoral et une forte proportion des lieux de permanence pressentis.

Il conviendrait de reprendre contact (Président de la commission) avec la mairie de Courseulles avant l'enquête publique, pour qu'elle réinstalle dans ses locaux l'exposition qu'elle avait mise en place au cours de l'année dernière, ou au moins le photomontage de la vue du parc.

#### 18.8. - Quelques points d'organisation vus avec l'administration et les pétitionnaires après la visite, en salle à la DDTM

- Date ultime de publication de l'arrêté d'organisation de l'EP: 10 juin 2015
- Période retenue pour l'EP: la commission d'EP insiste pour que l'EP commence, au plus tard, le 10 août 2015, afin de ne pas donner prise aux critiques de résidents d'été qui, pour la plupart, sont absents à partir du 15 août. L'administration considère que la période de l'enquête pourra être fixée sous 15 jours au maximum.
- La DDTM transmettra, dès maintenant, à la commission un nouveau planning des permanences intégrant un début d'enquête le 10/08.
- Les pétitionnaires formuleront leur mémoire en réponse à l'Autorité environnementale et aux services instructeurs pour le 15 juin au plus tard. Un document complémentaire sera intégré au dossier d'enquête.
- Un bilan de la concertation (réunions de la CPDP et réunions postérieures) sera joint au dossier d'enquête.
- Les comptes-rendus des deux réunions publiques des 27 et 28 mai 2015 seront joints au dossier d'enquête.
- Une nouvelle réunion commission-pétitionnaires-administration est programmée pour le 1<sup>er</sup> juillet (10h à 12h30, rue de Tsukuba): questions diverses de la commission après examen du dossier et des réponses des pétitionnaires aux observations des services et de l'AE. Ces questions seront transmises à M. Levallois, par la commission, quelques jours avant la rencontre.
- États de frais: EOC et RTE sont d'accord pour que les membres de la commission enregistrent leurs temps de travail sur un seul document dont le montant total sera partagé en deux à la fin de l'enquête publique.
- Affichage: EOC fera faire le constat de l'affichage obligatoire.

- Reproduction fréquente (1 fois/semaine?) des observations sur registres: EOC prendra des dispositions pour que les registres d'enquête soient scannés fréquemment et que les photos réalisées soient transmises immédiatement à la Commission pour qu'elle puisse les intégrer au fur et à mesure de leur production.

19.1

## 19. - L'organisation des 44 permanences

		de la Garanderie C.		Gratieux J.F.		Faysse D.		Néron A.		Tessier Ch.	
		matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi	matin	après-midi
lundi	10-août	Courseulles	Ranville	Courseulles	Ranville	Courseulles	Ranville	Courseulles	Ranville	Courseulles	après-midi Ranville
mardi	11-août				CC Cabalor Merville	Port en Bessin	CC Cabalor Merville			Port en Bessin	
mercredi	12-août										
jeudi	13-août										
vendredi	14-août										
samedi	15-août										
dimanche	16-août										
lundi	17-août										
mardi	18-août										
mercredi	19-août										
jeudi	20-août			CC Bayeux	Arromanches					CC Bayeux	Arromanches
vendredi	21-août							CC Caen	CC Douvres		
samedi	22-août							Bernières			
dimanche	23-août										
lundi	24-août										
mardi	25-août										
mercredi	26-août										
jeudi	27-août										
vendredi	28-août										
samedi	29-août										
dimanche	30-août										
lundi	31-août										
mardi	01-sept										
mercredi	02-sept										
jeudi	03-sept										
vendredi	04-sept										
samedi	05-sept										
dimanche	06-sept										
lundi	07-sept										
mardi	08-sept										
mercredi	09-sept										
jeudi	10-sept										
vendredi	11-sept										
samedi	12-sept										
dimanche	13-sept										
lundi	14-sept										

192





## 20. - Avis sollicités par la commission d'enquête.

### 20.1. - Le Préfet Maritime de la Manche et Mer du Nord

La commission d'enquête a souhaité interroger, complémentirement,

- **Le Préfet Maritime de la Manche et Mer du Nord**, le 26/08/2015, sur sa position de principe à propos des usages en matière de pêche (professionnelle et plaisancière) et en matière de circulation dans le parc éolien.

Réponse obtenue:

- Le VAE Pascal AUSSEUR s'est exprimé sur ces points, avec précision le 15 septembre 2015, en traitant des principes généraux, de la pêche professionnelle et des autres activités.
- Il est cependant précisé dans ce courrier, ce qui est normal, que la réflexion du PREMAR est nécessairement itérative dans la mesure où le consortium n'a pas finalisé, de manière ferme, les phases de construction et de mise en exploitation. Par contre, il a livré à la commission "les grands principes et les axes de réflexion qui guident ses travaux."

Monsieur le Vice-Amiral d'Escadre Pascal AUSSEUR  
Préfet Maritime  
de la Manche et de la Mer du Nord  
S0115 CHERBOURG-OCTEVILLE cedex

Enquête publique:  
Parc éolien du Calvados  
À Caen, le 26 août 2015

Monsieur le Préfet,

Par deux arrêtés du préfet du Calvados, en date du 15 juillet 2015, l'ouverture de deux enquêtes publiques uniques, relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer et à son raccordement au poste électrique de Ranville, a été prescrite.

J'ai l'honneur de présider la commission d'enquête publique composée à cette occasion.

Ces enquêtes sont consécutives à l'appel d'offres n°2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en métropole et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 5 juillet 2011.

À la suite de cet appel d'offres, Éoliennes Offshore Calvados (EOC) a été retenu et a bénéficié d'une autorisation d'exploiter sur le site de Courseulles-sur-Mer (arrêtés ministériels des 18 avril et 6 novembre 2012).

Nous avons pris acte de l'avis favorable que vous avez formulé le 22 juin dernier sur la demande de concession du domaine public maritime présentée à l'occasion de ce projet.

Le public que nous rencontrons au cours de cette enquête publique, depuis le 10 août dernier, et plus particulièrement les pêcheurs professionnels et les plaisanciers, nous interpellent sur la réglementation à venir des usages à proximité et au sein du futur parc.

Or, nous n'avons, pour les renseigner, que le compte-rendu de la Grande Commission Nautique en date du 8 avril 2015.

Nous comprenons fort bien que l'arrêté de réglementation des usages ne pourra être pris que lorsque sa nécessité s'imposera, dans plusieurs mois.

Cependant, le but de l'enquête publique en cours est de fournir au public le maximum d'informations sur le projet et ses conditions de mise en place: cette démarche est, le plus souvent, une contribution active à l'acceptabilité sociale d'un projet important, tel celui du parc éolien du Calvados.

C'est pourquoi, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir indiquer à la commission d'enquête votre position de principe sur les usages en matière de pêche (professionnelle et plaisancière) et en matière de circulation dans le parc éolien, qui seront susceptibles d'être compatibles avec les nécessités de sécurisation de la production électrique du parc.

Avec nos remerciements anticipés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

Christian Tessier

Président de la commission d'enquête publique

Parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer

20.2



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD



Cherbourg, le 15 septembre 2015

N° 2-26724-2015/PREMAR MANCHE/AEM/NP



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD

Division « action de l'État en mer »

Le vice-amiral d'escadre Pascal Ausseur  
préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

à

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique  
parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer

**OBJET** : enquête publique du parc éolien du Calvados.

**RÉFÉRENCE** : votre lettre du 26 août 2015.

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier cité en référence, je vous apporte des précisions concernant le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer.

La problématique de la sécurité maritime créée par ces nouveaux objets, qui constituent des obstacles pour les usagers de la mer, est ma priorité dans la réflexion que je conduis sur la définition des usages futurs dans et aux abords de ces parcs.

Depuis que le Gouvernement a désigné un *consortium* industriel lauréat en avril 2012, le préfet de la région de Basse-Normandie et mon prédécesseur ont mis en place une instance de concertation et de suivi des activités maritimes qui s'est réunie à trois reprises. Dans cette enceinte de dialogue et d'information, un groupe de travail dédié à l'examen des enjeux de sécurité maritime a été constitué. Il est piloté par la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et s'est déjà réuni à quatre reprises.

La commission nautique locale et la grande commission nautique, commissions administratives consultatives, ont été réunies pour le parc de Courseulles-sur-Mer. Elles ont formulé des avis et permis d'identifier des règles et des prescriptions à mettre en place. Ces recommandations sont en cours d'examen pour préciser leur prise en compte dans les règles de navigation et d'usages au sein et aux abords du parc éolien de Courseulles-sur-Mer.

S'il est encore trop tôt, compte tenu des travaux de concertation en cours, pour pouvoir fixer de manière définitive les règles et usages précis dans ce parc éolien, certains axes majeurs ont été dégagés et mis en lumière. Ma réflexion est cependant nécessairement itérative car le *consortium* n'a pas finalisé de manière ferme les phases de construction et de mise en exploitation (passation des marchés pour réaliser les travaux notamment). Ces axes pourront être précisés et éventuellement amendés ultérieurement. Ils restent néanmoins une référence intéressante.

Je suis donc en mesure de vous livrer les grands principes et les axes de réflexion qui guident nos travaux :

## I. PRINCIPES GÉNÉRAUX

À l'intérieur du parc éolien de Courseulles-sur-Mer, la navigation devrait être interdite à moins de 50 mètres\* de chaque éolienne, afin d'éviter tout risque d'abordage et pour laisser un espace suffisant destiné à l'accostage des navires de maintenance, exploités sous la responsabilité du lauréat. La localisation de chaque navire pénétrant dans le parc apparaît indispensable. Ainsi, les navires qui pourront circuler dans le champ devront disposer d'équipement de type AIS. Une limitation des accès au parc éolien par mauvaises conditions météorologiques et/ou mauvaise visibilité est envisagée ainsi que la détermination d'un périmètre de sécurité autour des câbles de liaison inter-éoliennes et du poste de livraison électrique du parc.

Il devrait être interdit de mouiller et de stopper, sauf bien sûr en situation d'avarie. Des critères de taille sont à l'étude afin de limiter la longueur des navires (moins de 25 mètres\* hors tout) et pour certains navires la hauteur de mât (24 mètres\*). Au-delà de ces limites alternatives, les navires ne pourront pas transiter à l'intérieur du parc et devront le contourner en respectant une distance de sécurité suffisante qui sera définie en tenant compte de critères « maritimes ».

Compte tenu de la spécificité de la zone de navigation et s'agissant des périmètres de contournement du parc, des prescriptions de sécurité seront retenues en fonction du tonnage et de l'activité des navires. Des limitations pourront également être instaurées en fonction de la profondeur et des conditions météorologiques.

Les modalités d'organisation du sauvetage des personnes et des biens et d'assistance aux navires en difficultés à l'intérieur du parc éolien sont en cours d'analyse et d'expertise par les services compétents, en relation avec le futur exploitant.

Les règles d'usage, appréhendées sous l'angle de la sécurité maritime, seront formalisées par arrêté préfectoral.

Si cela paraît nécessaire en début de période d'exploitation du parc, les règles normatives édictées pourront faire l'objet d'ajustements afin de tenir compte des premiers retours d'expérience de l'ensemble des acteurs.

## 2. PÊCHE PROFESSIONNELLE

Parallèlement à la création du groupe de travail « sécurité maritime », une cellule baptisée « liaison pêche » a été mise en place entre le *consortium* lauréat et les pêcheurs professionnels bas-normands. Les propositions de la cellule « liaison pêche » ont permis de nourrir la réflexion et de stabiliser un socle de points de vigilance sur lequel la préfecture maritime travaille en échange permanent avec les professionnels de la pêche d'une part et l'industriel d'autre part. Il convient toutefois de préciser que les conditions d'accès à la ressource halieutique sont étrangères au champ de compétence du préfet maritime, mais qu'elles relèvent de celui du préfet de région de Haute-Normandie. L'association de tous les services concernés par les travaux de définition des règles d'usage et de sécurité garantira une bonne articulation des normes préfectorales sectorielles.

J'ai accueilli avec intérêt les propositions des praticiens professionnels et souhaite envisager les événements de mer les plus critiques, afin d'examiner la réponse réaliste des moyens d'intervention et des secours, en cas de conditions météorologiques défavorables.

Le risque de concentration de mobiles dans un parc éolien incite à proposer un sens de navigation à l'intérieur des couloirs de pêche entre les alignements d'éoliennes. Les modalités de définition d'un sens de circulation ont été discutées avec les pêcheurs et les industriels. Une hypothèse d'axe de circulation qui pourrait être proposée est celle des courants, dans le sens Est-Ouest ou Ouest-Est, assortie d'une interdiction de 150 mètres\* de part et d'autre des couloirs d'éoliennes.

Une réflexion de type « *numerus clausus* » sur le nombre de navires de pêche pouvant opérer dans le parc, en un moment donné, est également à l'étude avec les services de la DDTM/DML et de la DIRM.

\* Chiffres donnés à titre indicatif

Les situations complexes sont à proscrire tels que les demi-tours à l'intérieur du parc, le mouillage et les croisements de navires dans un même couloir.

Concernant la pêche à la coquille Saint-Jacques, pêche spécifique très encadrée, sensible et à haute valeur ajoutée, j'ai demandé au *consortium* d'évaluer l'importance de cette activité dans la zone du parc éolien de Courseulles-sur-Mer. Il pourrait être envisagé de réserver une période d'environ un mois pour la pratique de la pêche à la coquille Saint-Jacques. Durant celle-ci, la pratique du chalutage et des arts dormants sera exclue dans le champ.

En dehors de cette période, la pratique des arts dormants pourrait demeurer autorisée en étant encadrée.

Les activités de pêche devraient également être prosrites dans la zone de convergence des câbles, pour éviter tout risque de croc de pêche avec un câble.

### 3. AUTRES ACTIVITÉS

Sous réserve de respecter les limites déjà citées (longueur, hauteur de mât) et outre les principes généraux concernant la circulation maritime, le transit isolé des navires dans le parc éolien sera autorisé.

En revanche, l'organisation de manifestation nautique à l'intérieur d'un champ éolien ne sera pas permise quelques soient les caractéristiques des embarcations.

Par ailleurs, il n'est pas envisagé d'autoriser la pêche de loisir ou la pratique de la plongée à l'intérieur du parc.

En outre, les activités de commerce transportant des passagers ne seraient pas autorisées à pénétrer dans le parc.

Enfin, la période de construction du parc éolien, pour des raisons évidentes de sécurité maritime, fera l'objet d'une réglementation particulière probablement plus restrictive que la phase d'exploitation proprement dite du parc éolien.

La division « action de l'État en mer » qui poursuit les échanges en vue de définir les futures règles d'usage demeure à votre disposition pour tout complément d'information.



20.5

DESTINATAIRE :

- Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du Parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer

COPIES :

- Monsieur le Secrétaire général de la mer
- Monsieur le Préfet de la région Basse-Normandie, préfet du département du Calvados
- Monsieur le Président de la grande commission nautique
- Monsieur l'amiral, chef d'état-major de la marine (EMM/AEM)
- Archives (AEM n° 3.2.8.3. – chrono)

20.6

## 20.2. - Le Préfet de la Région Basse-Normandie, préfet du Calvados

- **Le Préfet de la Région Basse-Normandie, préfet du Calvados**, le 25/08/2015, sur le processus de réflexion et de décision qui a conduit au choix du site de Courseulles-sur-Mer imposé aux candidats à l'appel d'offres.

Réponse fournie le 20/10/2015:

Le Préfet du Calvados (DREAL) a détaillé les phases

- o de définition de la zone propice au développement de l'éolien en Basse-Normandie (processus conduit en 2009 et 2010);
- o de la procédure d'appel d'offres et d'établissement du périmètre du parc par le lauréat (processus conduit en 2011)

Monsieur Jean CHARBONNIAUD  
Préfet de la Région Basse-Normandie  
Préfet du Calvados  
Rue Saint Laurent  
14000 CAEN

*Enquête publique:*

*Parc éolien du Calvados*

À Caen, le 25 août 2015

Monsieur le Préfet,

Par deux arrêtés en date du 15 juillet 2015, vous avez prescrit l'ouverture de deux enquêtes publiques uniques relatives au projet de construction d'un parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer et à son raccordement au poste électrique de Ranville.

J'ai l'honneur de présider la commission d'enquête publique composée à cette occasion.

Ces enquêtes sont consécutives à l'appel d'offres n°2011/S 126-208873 portant sur des installations éoliennes de production d'électricité en métropole et publié au Journal Officiel de l'Union Européenne le 5 juillet 2011.

L'appel d'offres est fondé sur les articles L311-10 à L311-13 du code de l'énergie ainsi que sur le décret n°2002-1434 du 4 décembre 2002.

L'article 1-5° de ce décret exige que l'appel d'offres définisse "*la région d'implantation de l'installation repérée*".

Et, effectivement, en application de ce texte, le lot 3 de l'appel d'offres, relatif au site de Courseulles-sur-Mer, définit précisément les coordonnées du périmètre du parc de 77 km<sup>2</sup> sur lequel un parc éolien est susceptible d'être implanté.

À la suite de cet appel d'offres, EOC a été retenu et a bénéficié d'une autorisation d'exploiter sur le site de Courseulles-sur-Mer (arrêtés ministériels des 18 avril et 6 novembre 2012).

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir indiquer à la commission d'enquête quel a été le processus qui a conduit aux choix des sites imposés aux candidats à l'appel d'offres, et tout particulièrement pour celui de Courseulles-sur-Mer.

Le choix de l'État est, certainement, consécutif à des études précises d'impact, à des consultations du public et des professionnels de la mer, ou à d'autres démarches adaptées.

Or, le public que nous rencontrons nous interpelle sur le processus de décision préalable à l'appel d'offres et nous n'avons, pour le renseigner, qu'une fiche technique de deux pages "Choix de la zone du projet", qui a été annexée au Bilan de la concertation par le pétitionnaire, et qui apporte fort peu de précisions.

C'est pourquoi nous apprécierions d'être éclairés sur la démarche qui a été suivie préalablement au lancement de l'appel d'offres de 2011.

Avec nos remerciements anticipés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération très distinguée.

Christian Tessier  
Président de la commission d'enquête publique  
Parc éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer

20.7



PREFET DE LA REGION BASSE-NORMANDIE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT

Caen, le 20 octobre 2015

Affaire suivie par : *Frédéric POULEAU*  
Fonction : *Chargé de mission Air et Énergies marines*  
Tél : *0250018452*  
Courriel : *frederick.pouveau@developpement-durable.gouv.fr*

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 25 août 2015, je vous transmets les éléments d'informations complémentaires dont je dispose sur le processus qui a conduit aux choix des zones propices au développement de l'éolien en mer retenues dans le cahier des charges de l'appel d'offres n° 2011/S 126-208873 du 11 juillet 2011, en particulier pour Boulogne-sur-Mer.

1) La phase de définition de la zone propice

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer a demandé le 5 mars 2009 au préfet de la région Haute-Normandie d'organiser une large concertation en vue d'établir un document de planification de l'énergie éolienne en mer sur la façade maritime Manche-Mer du Nord et de mettre en place une instance de concertation et de planification, rassemblant l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier des zones propices au développement de l'éolien en mer.

Ce processus de détermination des zones propices pour l'éolien en mer a été conduit en 2009-2010.

Une première phase de concertation a été engagée dès 2009 sous la forme de deux réunions plénières de concertation organisées sous l'égide du préfet de la région Haute-Normandie et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, les 24 juin 2009 et 22 janvier 2010. L'instance de concertation mise en place comprenait 41 membres répartis en 5 collèges : État, collectivités territoriales, associations, professionnels dont les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, experts (notamment l'IFREMER, l'ADEME, l'Agence des aires marines protégées, SHOM).

Dans le cadre de cette démarche de concertation trois groupes de travail thématiques, «navigation -sécurité maritime», «activités -usages» et «espaces, patrimoine, paysages» ont été constitués. Ils se sont réunis deux fois en juillet et septembre 2009.

Le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF) a été mandaté début octobre 2009 pour la mise à jour et le traitement des données sur la façade Manche Mer du Nord, en vue de l'élaboration d'une cartographie.

Cette première phase de consultation qui s'est clôturée le 22 janvier 2010 a permis au ministère de déterminer des zones dites propices à l'éolien en mer en amont du lancement de l'appel d'offres éolien en mer lancé par le ministre en charge de l'énergie. Comme l'a rappelé le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord, lors de cette réunion de clôture, la démarche consistait à appréhender les différentes contraintes de manière globale, contraintes qui seront ensuite identifiées, affinées et traitées lors de l'instruction administrative des dossiers après appel d'offres.

Monsieur le président de la commission  
d'enquête publique du parc éolien  
en mer de Courseulles-sur-mer  
55 rue des Jacobins  
14 000 CAEN

.../...

203

A la suite à une réunion tenue le 8 mars 2010 au cabinet du ministre d'État, une carte de synthèse des zones propices a été établie le 15 mars 2010 et communiquée par le préfet de Haute-Normandie au préfet de Basse-Normandie, préfet du Calvados et au préfet de la Manche.

En avril 2010, le ministre d'État a souhaité conduire une concertation complémentaire avec les acteurs locaux, notamment les professionnels de la pêche. A cette occasion, il a été demandé de les consulter sur les conditions que devraient respecter les futurs parcs éoliens (orientation et espacement des lignes d'éoliennes, etc.), et qui pourraient constituer des clauses particulières de l'appel d'offres et des demandes ultérieures d'autorisations administratives.

Cette concertation complémentaire avec les trois comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins (comités haut-normand, bas-normand et du Nord-Pas-de-Calais/Picardie) a eu lieu le 10 juin 2010.

L'action de planification et de concertation, lancée au début de l'année 2009 et achevée en septembre 2010, a permis au ministère d'identifier les premières zones propices au développement de l'éolien en mer. En conséquence, cinq lots ont été retenus pour l'appel d'offres lancé en juillet 2011, chacun caractérisé par un périmètre géographique, des conditions de raccordement, une puissance minimale et maximale à installer et des conditions d'implantation particulières.

## 2) La procédure d'appel d'offre et l'établissement du périmètre du parc par le lauréat

L'appel d'offre a été lancé en juillet 2011 sur la base d'un cahier des charges. Cinq lots ont été retenus, chacun caractérisé par un périmètre géographique, des conditions de raccordement, une puissance minimale et maximale à installer et des conditions d'implantation particulières.

Le ministère a confié au préfet de la région Basse-Normandie le rôle de représentant de l'État référent, chargé d'émettre un avis sur les propositions des candidats à l'appel d'offre fondé sur l'expertise des services de l'État. Le représentant de l'État référent assure depuis l'animation de l'instance de concertation et de ses groupes de travail. Sur la base de cette analyse, le représentant de l'État référent a remis à la commission de régulation de l'énergie (CRE) un rapport proposant le classement des candidats, l'analyse économique étant assurée par la CRE. Le choix du lauréat a notamment reposé sur la zone de moindre impact qu'il proposait tout en remplissant les objectifs du cahier des charges. Les résultats de l'appel d'offre ont été rendus publics sur le site internet du ministère.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale,



Corinne CHAUVIN

copie : DDTM 14

20.9

### 20.3. - Le Président du Conseil Départemental du Calvados

- **Le Président du Conseil Départemental du Calvados**, le 2/09/2015, sur le tracé du raccordement électrique et sa compatibilité avec des projets d'amélioration des axes de circulation routière, ainsi qu'avec d'éventuelles découvertes archéologiques sur le domaine public du Département.

Réponse fournie le 28/09/2015:

- Des accords techniques ont été trouvés avec RTE en ce qui concerne les passages sur les accotements et les croisements de liaison routière vers Bénouville. Les discussions se poursuivent avec RTE et ses bureaux d'études.
- Les services du Département ont été associés en amont, en ce qui concerne les sites archéologiques.

**Monsieur Jean-Léonce DUPONT**  
Président  
du Conseil Départemental du Calvados  
9 rue Saint Laurent – BP 20520  
14035 CAEN cedex 1

Enquête publique Parc éolien du Calvados  
Caen, le 2 septembre 2015

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique sur un projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer et sur son raccordement électrique terrestre.

Cette enquête publique, qui a commencé le 10 août dernier et qui s'achèvera le 10 octobre, est conduite par une commission d'enquête de cinq membres dont le président du Tribunal Administratif de Caen m'a confié la présidence.

Au vu des premières observations formulées par le public ou par des associations concernées par le projet, il apparaît que le passage de la ligne souterraine raccordant le parc éolien au poste de Ranville, constitue un sujet sensible.

Notamment, le projet de tracé de ce passage semble croiser, à plusieurs reprises, des projets portés par le Département en matière d'amélioration des axes de circulation routière.

Or, nous n'avons pas relevé dans le dossier qui est mis à la disposition du public de réserves ou de mises en garde du Département, ce qui laisserait à penser que le tracé de la ligne souterraine entre Bernières-sur-Mer et Ranville n'impacte ni le domaine public du Département ni ses projets de création de voies à plus ou moins long terme (exemple du grand contournement caennais et/ou de la liaison Courseulles-Bénouville)

Ce peut être, effectivement le cas, car il nous a semblé, à la lecture du dossier, que vos services ont été associés aux travaux des deux pétitionnaires que sont EOC et RTE.

Par contre, si ce n'est pas la situation réelle, nous vous serions obligés de nous faire connaître, avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain, les observations que ce projet peut provoquer de votre part.

Nous avons les mêmes interrogations en ce qui concerne les zones qui appartiennent au Département et sur lesquelles des vestiges archéologiques pourraient être découverts à l'occasion des travaux.

Une position de votre part sur ce sujet, également, nous serait utile.

Dans cette attente, et en vous remerciant par avance de vos réponses,  
je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Christian TESSIER  
Président de la commission d'enquête publique  
Parc Éolien en Mer au large de Courseulles-sur-Mer

20.10

Conseil Général



Calvados

CAEN, le 28 SEP. 2015

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
AMÉNAGEMENT ET DÉPLACEMENTS**

Tél : 02 31 57 15 00

Fax : 02 31 57 15 94

Direction des Routes  
Service Etudes et Travaux Routiers  
Affaire suivie par :  
Yann JAHOUEL - Chef de Service  
☐ yann.jahouel@calvados.fr  
☎ 02.31.57.15.13 - Fax 02.31.57.14.35

Monsieur Christian TESSIER  
Président de la commission d'enquête

55 Rue des Jacobins

14000 CAEN

Objet : Enquête publique parc éolien du Calvados

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je réponds à votre courrier du 2 septembre 2015 dans lequel vous vous interrogez sur l'absence d'observations transmises par le Département dans le cadre de l'enquête publique qui se déroule en ce moment sur le projet de parc éolien au large de Courseulles sur mer et son raccordement électrique terrestre vers Ranville.

Comme vous le presentiez dans votre courrier, RTE a effectivement beaucoup travaillé en amont du dossier d'enquête publique pour définir un tracé conforme aux prescriptions techniques du Département. Le tracé passe sous les accotements de routes départementales et croise le projet de liaison routière vers Bénouville. Des accords techniques ont été trouvés et sont en cours de finalisation. Il reste encore quelques points particuliers le long de la RD 404 à résoudre et les discussions se poursuivent avec RTE et ses bureaux d'études.

Il en est de même pour les sites archéologiques. Les services du Département ont été associés en amont et n'ont pas d'observations à apporter. La procédure d'archéologie préventive est suivie par les services de l'Etat (DRAC). Il en sera de même pour tout vestige découvert fortuitement lors des travaux.

Je me tiens à votre disposition pour toute question complémentaire, et je vous prie de croire, Monsieur le Président de la commission d'enquête, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur des Routes



Yann TORLASCO

20.4

## 20.4. - Le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie

- **Le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie**, le 2/09/2015, sur la compatibilité de la réalisation du parc éolien avec la démarche qu'il a engagée de classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Réponse fournie le 7/10/2015:

- L'UNESCO attend qu'un équilibre soit trouvé entre le développement des parcs éoliens et la protection du patrimoine;
- L'angle de vision qui donne le plus de sens au patrimoine s'appréhende, ici, depuis la mer, en regardant vers la terre, et non l'inverse. Donc, les éoliennes sont situées en arrière de la zone-cœur du bien à protéger;
- L'organisation spatiale du champ éolien a été adaptée selon un principe de moindre incidence visuelle depuis les sites historiques de la côte;
- Une étude des données de visibilité mesurées par Météo-France au sémaphore de Port en Bessin sur une période de 15 ans conclut que le parc, dans son ensemble, n'est visible que dans 43% du temps. Ce même parc ne serait pas visible dans 25% des cas depuis Courseulles-sur-Mer et dans 40% des cas depuis Arromanches.
- Les accords conclus en matière de balisage et d'évaluation archéologique doivent, aussi, contribuer à l'argumentation en direction de l'UNESCO.
- Enfin, il ne faut pas passer sous silence les propos de certains acteurs du Débarquement qui ont demandé de ne pas sanctuariser le paysage maritime, mais de construire, sur ce territoire qui a fait l'objet d'âpres combats pour la liberté, un avenir compatible avec le développement durable.

**Monsieur Laurent BEAUVAIS**  
Président  
du Conseil régional de Basse-Normandie  
Abbaye aux Dames  
Place Reine Mathilde - CS S0523  
14035 Caen Cedex 1

Enquête publique Parc éolien du Calvados

Caen, le 2 septembre 2015

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le préfet du Calvados a prescrit une enquête publique sur un projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer et sur son raccordement électrique terrestre.

Cette enquête publique, qui a commencé le 10 août dernier et qui s'achèvera le 10 octobre, est conduite par une commission d'enquête de cinq membres dont le Président du tribunal administratif de Caen m'a confié la présidence.

Au vu des premières observations formulées par le public ou par des associations concernées par le projet, il apparaît que la visibilité du parc à partir du littoral, et en particulier des plages du Débarquement, constitue un sujet sensible.

Les personnes qui manifestent leur opposition au projet, en alléguant notamment sa trop grande proximité du littoral, expriment fréquemment des doutes sur la compatibilité de la réalisation du parc éolien avec la démarche d'inscription des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco.

La Région de Basse-Normandie nous semble directement intéressée à ce débat, d'une part, parce que le développement des énergies marines renouvelables figure parmi ses grands projets et, d'autre part, en tant que porteuse, à votre initiative, de la démarche visant à obtenir l'inscription des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco.

C'est pourquoi, il a semblé souhaitable aux membres de la commission d'enquête, dans le cadre de leur mission d'analyse du projet et des observations du public, de connaître, avant le 10 octobre prochain, votre point de vue sur la question de la compatibilité de la réalisation du parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer avec la démarche engagée vis-à-vis de l'Unesco.

Je vous en remercie vivement par avance  
et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Christian TESSIER  
Président de la commission d'enquête publique  
Parc Éolien en Mer au large de Courseulles-sur-Mer

20.12

*Le Président de la Région  
Basse-Normandie*

Monsieur Christian TESSIER  
Président de la Commission d'enquête publique  
Parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer  
55 rue des Jacobins  
14000 CAEN

CAEN, le 07 OCT. 2015

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 2 septembre, vous avez souhaité connaître, dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer, mon point de vue sur la question de la compatibilité de la réalisation de ce parc avec la démarche engagée vis-à-vis de l'UNESCO.

Depuis 2008, la Région s'est engagée à porter la candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette démarche a abouti à l'inscription des *Plages du Débarquement* sur la liste indicative française, depuis avril 2014. Le travail d'élaboration du dossier de candidature se poursuit, avec l'Etat et les partenaires de la Région, concernant tous ses aspects (valeur universelle exceptionnelle, analyse comparative, périmètres, plan de gestion...). Le Conseil scientifique international, réuni le 22 septembre 2015 à Paris, a confirmé l'intérêt du dossier et apporté des contributions qui consolident la justification de cette demande. Il est à noter que l'emprise du champ éolien de Courseulles-sur-Mer est prise en compte dans la délimitation du périmètre du bien tel qu'il sera proposé à l'UNESCO qui, pour ce qui concerne sa partie maritime, sera finalisée prochainement, sur la base d'un travail d'inventaire des biens culturels maritimes de la Seconde Guerre mondiale présents en Baie de Seine.

L'Unesco ne pose pas d'incompatibilité absolue entre la protection du patrimoine et les éoliennes. Même si les débats restent vifs au sein de l'Organisation, Mme Irina Bokova, directrice générale de l'Unesco a exprimé, le 12 novembre 2013, un principe méthodologique fort, en mettant en avant la nécessité « qu'un un équilibre soit trouvé entre le développement des parcs éoliens et la protection du patrimoine ».

Dans le dossier Plages du Débarquement, c'est le système offensif qui est le coeur du sujet : le Débarquement est un mouvement qui va de la mer vers la terre. Cette donnée de fond répond à la question posée dans chacun des dossiers Unesco : quel est l'angle de vision privilégié donnant le plus de sens au patrimoine ? En l'espèce, la vision s'appréhende depuis la mer, en regardant vers la terre. Situées dans la zone tampon du périmètre, les éoliennes n'entrent évidemment plus de la même façon dans le regard dès qu'on entre dans la zone cœur du bien puisqu'elles sont alors situées en arrière.

L'éolien off-shore représente une réelle opportunité pour la Normandie. La filière énergies marines renouvelables devrait fournir 4% de la production électrique européenne d'ici 2020. Identifié dans les scénarios du Schéma Régional Climat Air Energie bas-normand, le potentiel éolien off-shore et des Energies Marines Renouvelables en général permettrait à la Basse-Normandie d'être exportatrice nette d'électricité renouvelable à partir de 2030. La construction de ce parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer offre au territoire bas-normand l'opportunité de voir s'y créer quelques centaines d'emplois directs liés à la mise en place du parc et à sa maintenance et emplois induits liés à la sous-traitance. La Région est par ailleurs en mesure d'adapter de manière réactive et efficace l'offre de formation pour répondre aux besoins spécifiques de cette nouvelle filière. Fort du potentiel éolien et hydrolien, le territoire bas-normand s'engage entièrement dans le développement de la filière EMR et mobilise pour cela toutes ses compétences structurelles, technologiques, portuaires, humaines et financières.

Impacts sur le milieu marin, conflits d'usage entre la pêche professionnelle et les parcs éoliens en mer, impact paysager, sont autant d'éléments qu'il faut prendre en compte et sur lesquels la Région est attentive. C'est notamment pour cela que le champ éolien a été inclus dans la zone tampon du bien et non exclu du périmètre. La sensibilité particulière du littoral de proximité, hauts lieux de la bataille de Normandie et symbole aujourd'hui d'un combat mené pour la liberté des hommes, nécessite aussi que le projet de parc éolien cohabite avec les sites de mémoire. La Région veille à cette cohérence indispensable en développant plusieurs initiatives :

- un accord de collaboration avec la société éolienne off-shore du Calvados, afin que le maître d'ouvrage du champ éolien off-shore intègre pleinement les exigences liées à l'inscription des Plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- la réalisation d'une étude paysagère par l'école nationale supérieure du paysage de Versailles, en 2014, étude qui a intégré le parc éolien de Courseulles-sur-Mer dans son analyse du paysage des Plages du Débarquement ;
- une démarche d'élaboration d'un plan de paysage, labellisée par le Ministère de l'Environnement en mai 2015, et qui devrait aboutir, en fin d'année 2016, à l'élaboration d'un plan d'actions garantissant une gestion durable du paysage ;
- l'identification, dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial, de cônes de vision prioritaires ou « points de vue remarquables », notamment sur les plages depuis la mer, qui seront à préserver dans une logique d'intégrité visuelle du bien.

Par ailleurs, pour répondre à l'exigence de compatibilité rappelée en début de courrier, sans même prendre en compte l'angle de vision prioritaire, il faut souligner que le maître d'ouvrage a engagé :

- la réalisation d'un chapitre dédié à l'enjeu de l'inscription des Plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans l'étude d'impact préalable au projet. Ce volet a débouché sur un travail concernant l'organisation spatiale du champ éolien, pensée selon un principe de moindre incidence visuelle depuis les sites historiques sur la côte, pour les sites de débarquement, avec un point central à Arromanches ;
- une étude de visibilité météorologique a été réalisée à partir des données de visibilité mesurées par Météo France au sémaphore de Port-en-Bessin, station météo la plus proche du projet, toutes les trois heures, sur une période de 15 ans entre le 6 septembre 1991 et le 5 septembre 2007. A partir de distances minimales de visibilité (10 kilomètres pour Courseulles-sur-Mer – Parc éolien et 12 kilomètres pour Arromanches – parc éolien), cette étude travaille sur trois classes de visibilité ou de non-visibilité : parc éolien complètement visible, parc éolien partiellement visible, parc éolien non visible.

2013

En synthèse, les résultats sont les suivants : les observations journalières réalisées toutes les 3 heures montrent que le parc, dans son ensemble, est complètement visible dans 43 % des cas d'observations, soit dans moins de la moitié des cas. Il n'est pas visible dans 25 % des cas depuis Courseulles-sur-Mer et dans 40 % des cas depuis Arrormanches.

- la réalisation de simulations visuelles des éoliennes depuis le littoral, avec établissement de photomontages. A l'initiative de la commission particulière du débat public du parc éolien, une expertise indépendante de M. Vézien, ingénieur de recherche LIMSI-CNRS, a confirmé l'objectivité de cette analyse, en termes d'impact visuel ;
- la mise en place d'un groupe de travail en 2015, sur la question du balisage nocturne notamment, pour réduire la visibilité des éoliennes ;
- un accord avec le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) du Ministère de la Culture pour réaliser, dans le cadre des études d'impact, une campagne d'évaluation archéologique (détection géophysique et vérification en plongée humaine d'un certain nombre d'anomalies), dont le rapport est sur le point d'être finalisé, et qui sera suivie de prescriptions permettant d'assurer que l'aménagement du parc éolien n'aura pas d'impact significatif sur la conservation des biens culturels maritimes liés au Débarquement.

C'est dans la phase de finalisation du projet de parc éolien que nous pourrons rendre complètement compte de la compatibilité de cette implantation avec un aboutissement positif de l'inscription des Plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Enfin, il convient d'évoquer les propos de certains des acteurs de cet épisode marquant qu'est le Débarquement, qu'ils soient canadiens, américains ou français, qui ont témoigné, lors du débat public organisé par la Commission nationale du débat public, en 2013, de la nécessité de ne pas sanctuariser le paysage maritime, mais bien de construire, sur ce territoire qui a fait l'objet d'âpres combats pour la liberté, un avenir compatible avec un développement durable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Laurent BEAUVAIS

20.15

## 20.5. - La DREAL de Basse-Normandie

- **La DREAL de Basse-Normandie** a été rencontrée par la commission d'enquête, le 22 octobre 2015, sur l'analyse paysagère de l'étude d'impact.

Réponse fournie:

- Le 27 octobre 2015, le Préfet du Calvados (DREAL) a relevé qu'en matière de
  - aires d'études, seule l'analyse paysagère des visibilitées et co-visibilitées avec les paysages protégés s'est avérée nécessaire.
  - analyse paysagère, un travail de bonne qualité a été réalisé au niveau de l'emprise de l'aire d'étude éloignée, qui inclut une zone terrestre.
  - prise en compte des enjeux paysagers, les secteurs de vues sont bien analysés, la zone d'influence visuelle par modélisation de terrain a bien été croisée avec des relevés sur le terrain, les impacts diurnes et nocturnes ont été examinés,
- En conclusion, la DREAL estime que les paysages naturels et historiques de la côte ne seront pas directement modifiés, ni dans leur composition, ni dans leur lecture, qu'un nouveau fond de scène, un nouveau repère supplémentaire, apparaîtra lorsque les conditions météorologiques seront favorables, et qu'enfin, le projet paraît compatible vis-à-vis du patrimoine historique et paysager lié au Débarquement.

20.16



PRÉFET DE LA RÉGION BASSE NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Caen, le 27 octobre 2015

Affaire suivie par : Françoise AVRIL  
Fonction : Chef de division sites et paysage  
Tél : 02 50 01 84 36  
Courriel : francoise.avril@developpement-durable.gouv.fr  
srs.dreal-b.normandie@developpement-durable.gouv.fr

2015/S112 (T10 EOLIEN)

Monsieur le Président,

Suite à notre rencontre du 22 octobre 2015, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments d'information suivants.

Pour ce qui concerne le choix d'implantation sur un plan général, je n'ai pas d'éléments complémentaires à apporter au courrier que le préfet vous a transmis tout récemment (courrier en date du 22 octobre 2015).

L'analyse paysagère de l'étude d'impact a été menée en tenant compte des dimensions exceptionnelles de ce projet, à savoir 75 éoliennes au large de Courseulles à une distance comprise entre 10 et 16 km de la terre. Ces éoliennes disposées sur une base de 7 lignes orientées perpendiculairement à la côte atteignent une hauteur maximale de 176 mètres. Elles sont de couleur blanche pour le rotor et le mât (les pales pouvant recevoir deux bandes rouges pour répondre aux normes d'aviation, de couleur jaune pour le mono-pieu, la pièce de transition et la plate-forme de travail. Le projet comprend également en son centre un poste électrique. Un balisage lumineux est imposé : blanc le jour et rouge la nuit.

#### 1- Aires d'études

L'étude d'impact prend bien en compte les différentes aires de sensibilité paysagère à analyser dans le cadre d'un projet éolien, à savoir l'aire d'étude éloignée (spécifique à l'installation des équipements de grande dimension), l'aire d'étude intermédiaire, l'aire d'étude rapprochée et l'aire d'étude immédiate. L'emprise de l'aire d'étude éloignée correspond aux dimensions nécessaires à ce projet au regard de la hauteur éoliennes et de leur nombre, le rayon de 31,5 km est bien approprié. L'emprise de l'aire intermédiaire concerne les paysages les plus sensibles jusqu'à 10km, elle est constituée en majeure partie espace maritime, sauf dans sa partie sud où elle comprend la côte dans sa lisière littorale. Les emprises d'étude rapprochée et d'étude immédiate sont totalement maritimes. Elles ont donc seulement fait l'objet de prises de vues à partir de la zone côtière.

Seules les aires d'études éloignées et intermédiaires comprennent des sites inscrits ou classés au titre du L341-1 et 2 du code de l'environnement, aucun projet ne se localisant dans leur emprise, seule l'analyse paysagère des visibilité ou co-visibilité avec ces paysages protégés s'est avérée nécessaire.

2017

## 2 - Analyse paysagère

C'est au niveau de l'emprise de l'aire d'étude éloignée, qui inclut une zone terrestre, qu'une étude détaillée a été réalisée. Une analyse du relief et des lignes de forces du paysage qui en résultent sont définies, puis la délimitation et la description des unités qualifie les paysages en présence. Le relief permet en effet de définir les points et circuits de perception du projet d'éoliennes en mer. L'analyse des haies et des boisements en présence permet d'affiner le repérage de ces perceptions.

Puis, la liste des sites classés montre l'importance des enjeux liés au Débarquement de 1944, de même que l'existence de fenêtres d'espaces naturels : Omaha Beach, chaos et falaises de Longues, marais de Ver-sur-Mer/Meuvaines (Gold Beach) et les falaises des Vaches Noires, ainsi que l'existence d'éléments liés au patrimoine bâti : châteaux et leurs parcs.

Le caractère exceptionnel de la côte et de son histoire récente est bien souligné : plages du Débarquement, vestiges du mur de l'Atlantique, cimetières militaires et musées. Le projet d'inscription des plages du Débarquement au patrimoine mondial est présenté, précisant les critères proposés par le Conseil Régional : faire reconnaître les valeurs de liberté, démocratie, paix et réconciliation ; conforter la protection initiée dès 1947 et poursuivie par l'Opération Grand Site Normandie 44 ; donner une impulsion à un tourisme de mémoire ambitieux et renforcer l'ouverture internationale de cet espace mémoriel. Une carte montre l'interaction entre le projet d'éoliennes en mer et les plages du Débarquement.

La sensibilité des paysages a été pondérée en fonction des usages qu'ils génèrent, les usages quotidiens étant considérés comme très marqués, ceux liés à la mémoire et au tourisme comme marqués.

Enfin la prise en compte de la proposition d'inscription des plages du Débarquement sur la liste UNESCO se traduit par une liste de points de vigilance : impact paysager et VUE, interaction du projet et zone proposée, délimitation de la zone tampon qui devra tenir compte du projet d'éoliennes en mer.

En conclusion, l'analyse paysagère apparaît de bonne qualité.

## 3- La prise en compte des enjeux paysagers

Les enjeux liés au tourisme, aux protections des sites et du patrimoine bâti ainsi que ceux concernant les espaces commémoratifs liés à la Bataille de Normandie sont identifiés, même si ces derniers ne sont pas mis au premier plan.

Les secteurs de vues sont bien analysés, de même que les conditions de visibilité selon la distance et la météorologie. Ce qui démontre que la distance de 10 km entre les éoliennes et la côte assure une « sensibilité moindre » du projet d'implantation.

La réalisation d'une zone d'influence visuelle par modélisation de terrain a été croisée avec des relevés sur le terrain. 60 photo-montages ont été réalisés, localisés selon les unités et sensibilités paysagères liées aux usages définies dans l'analyse paysagère. Parmi eux, 4 photomontages ont été réalisés en mer.

Il est à noter que si la proposition prend bien en compte une zone d'impact élargie allant jusqu'au cap de la Hève en Seine maritime, l'appréciation des enjeux qui y sont liés, notamment l'impact visuel en période diurne, semble sous-estimé au profit de son impact nocturne. Le projet fait l'objet de propositions d'adaptation du balisage lumineux, notamment aéronautique, pour le balisage de nuit. L'impact diurne du projet est surtout identifié en phase chantier. Sinon, la proposition repose sur le postulat que le parc fera partie intégrante du paysage, les mesures de réduction de l'impact visuel étant de ce fait limitées.

Outre les alignements suivant le sens des courants, l'organisation du parc est proposée selon des lignes orientées perpendiculairement à la côte. On peut s'interroger sur la répartition des éoliennes sortant des lignes du projet : 6 au sud-est, 1 au nord-est et 2 à l'ouest, ainsi que sur le poste implanté au centre sans présentation d'une logique particulière sur la place qu'il tient dans l'aspect global du

20.18

projet. Cela n'entraîne pas néanmoins pas une remise en cause du parti pris de créer un élément de paysage nouveau.

Les conclusions de l'étude précisent que le projet sera peu perceptible à partir des sites de Utah Beach, la pointe du Hoc et Omaha Beach, tandis qu'il prendra une importance visuelle à partir des plages d'Arromanches, de Gold Beach et de Juno Beach. Des photomontages complémentaires auraient pu illustrer la perception depuis le sentier littoral d'Omaha Beach, de même qu'à Arromanches, montrant finement le lien entre la perception de la dimension port artificiel Winston Churchill et le projet éolien. Enfin, il est regrettable que la plage de Gold Beach ne soit pas mentionnée dans la partie relative aux lieux emblématiques de la seconde guerre mondiale mais reportée dans la partie « impacts du projet éolien depuis les seconds plans et les hameaux ».

La synthèse met en évidence que l'impact sera moyen à fort sur de Port en Bessin jusqu'à Merville-Franceville, aussi est-il proposé de mettre en place des dispositifs d'information du public. Si cette idée apparaît judicieuse sur le principe, il conviendra de prévoir les dispositifs nécessaires en dehors des espaces naturels pour préférer les espaces urbains déjà aménagés.

La conclusion mentionne que la perception du mouvement, qui accentue la perception des éoliennes n'a pas été prise en compte, la difficulté de réaliser des séquences vidéo ayant été dissuasive.

Contrairement aux analyses effectuées au moment de l'appel d'offre, les liens qui peuvent être faits avec le patrimoine historique lié au Débarquement en Basse-Normandie : l'envergure et la prouesse technologique, n'est pas évoqué.

En conclusion, les éléments aujourd'hui visibles à l'horizon sont ceux de la zone industrielle du Havre, et par beau temps les falaises de Caux qui ne seront pas en interférence visuelle avec les éoliennes. Les paysages naturels et historiques de la côte ne seront pas directement modifiés, ni dans leur composition, ni dans leur lecture. En revanche, le fond de scène, pour un observateur regardant vers le large, révélera sur la ligne d'horizon, lorsque les conditions météorologiques le permettront, un ensemble homogène d'éléments organisés géométriquement. Du fait notamment de sa distance, le projet élaboré viendra créer un repère supplémentaire dans cet espace marin immensément ouvert. Vis-à-vis du patrimoine historique et paysager lié au Débarquement, et au concept de Liberté, ce projet innovant apparaît compatible.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur régional par intérim



Michel GUERY

Monsieur le Président de la commission d'enquête publique du parc éolien en mer  
de Courseulles sur Mer  
55 rue des Jacobins  
14 000 CAEN

copies : MEDDE – STAP 14



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

21.1

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le

08 DEC. 2015

Service maritime et littoral

Le directeur

Affaire suivie par : Damien Levallois  
Email : damien.levallois@calvados.gouv.fr  
Tél. : 02 31 53 66 67  
Ref : /2015

à

Monsieur le président de la commission d'enquête  
publique « Parc Éolien Offshore du Calvados »

Objet : Demande de compléments d'informations dans le cadre de l'enquête publique du projet de parc éolien offshore au large de Courseulles-sur-Mer.

Je vous prie de bien vouloir trouver les réponses aux demandes de compléments d'informations que vous m'avez faites parvenir dans le cadre des enquêtes publiques que vous avez menées au sujet du parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer.

Bien que l'État ne soit pas porteur de ce projet au sens où aucune des demandes d'autorisations qui justifient les enquêtes publiques ne le sont pour le compte de l'État, c'est en bonne coopération que je réponds à votre demande de compléments d'informations et de précisions au sujet de ce projet industriel novateur qu'il convient d'accompagner le mieux possible.

Le document que vous m'avez transmis concernant les demandes de précisions attendues par l'État (DDTM 14) tient compte des remarques que mes services ont pu vous apporter durant l'enquête et de questionnements complémentaires auxquels je vous apporte les réponses ci-après.

### 2,3 - L'avis de l'Autorité Environnementale ( Ae)

L'État peut-il expliquer les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet de Courseulles-sur-Mer a été retenu?

Cette question a été posée par l'Autorité environnementale (Ae) dans le cadre de son avis requis sur l'étude d'impact déposée par le porteur de projet.

Ce paragraphe de l'avis est dédié à l'analyse des variantes et du choix de la zone qui dans cette étude d'impact est présentée par EOC comme "une donnée d'entrée découlant de l'appel d'offres". S'il ne peut en être autrement, cela ne doit pas conclure qu'il n'y a pas eu d'études pour la détermination de cette zone.

En effet, le Ministre d'État, Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer a demandé le 5 mars 2009 au Préfet de la région Haute-Normandie d'organiser une large concertation en vue d'établir un document de planification de l'énergie éolienne en mer sur la façade maritime Manche-Mer du Nord et de mettre en place une instance de concertation et de planification, rassemblant l'ensemble des parties prenantes afin d'identifier des zones propices au développement de l'éolien en mer.

Ce processus de détermination des zones propices pour l'éolien en mer a été conduit en 2009-2010.

21.2

L'instance de concertation mise en place comprenait 41 membres répartis en 5 collèges :

- Collège État- 12 membres**
- Collège collectivités territoriales- 11 membres**
- Collège des associations environnementales- 5 membres**
- Collège des professionnels de la mer- 7 membres**
- Collège experts - 6 membres**

Dans le cadre de cette démarche de concertation trois groupes de travail thématiques, «navigation -sécurité maritime», «activités -usages» et «espaces, patrimoine, paysages» ont été constitués.

La démarche consistait à appréhender les différentes contraintes de manière globale de zones maritimes à potentiel Éolien (thèmes des trois groupes). Par ailleurs, une notion de moindre impact a été intégrée aux réflexions visant à limiter l'emprise de cette zone. Cette notion a été reprise dans le cadre de l'appel d'offres.

La méthodologie employée pour le choix des zones a été déterminée par l'instance de concertation. Bien que l'Ae note l'originalité du projet, elle note également que le projet a évolué avant l'attribution du marché et donc valide la concertation et la prise en compte de contraintes et plus particulièrement en termes de pêche.

Ce sont donc bien un ensemble d'études qui permettent au porteur de projet de déposer des dossiers de demandes d'autorisations qui sont en suite instruits par les services de l'Etat. Ces études et plus particulièrement l'étude d'impact traitent des thèmes liés aux effets sur l'environnement ou la santé humaine avec comme contrainte pour le projet, le cadrage préalable conduit en 2009-2010.

4.1.5 – A propos de la pêche et de la circulation des bateaux dans le parc

Ajout à la réponse déjà transmise :

D'un point de vue purement réglementaire, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) prévoit les commissions nautiques et le projet de concession mais ne prescrit pas de projet d'arrêté de circulation, de sécurité maritime pour la tenue de l'enquête publique.

Les recommandations de la grande commission nautique ont permis de prendre en compte l'ensemble des enjeux de la navigation maritime, elles sont émises afin que le préfet maritime puisse prendre les arrêtés nécessaires à l'organisation de la navigation dans le parc.

Vous avez saisi durant l'enquête cette autorité sur ce sujet qui confirme que les travaux en cours au sein de l'instance de concertation, avec les usagers de la mer et plus particulièrement les pêcheurs professionnels, sont menés dans le but de permettre la pêche dans le parc.

4.2.1 – Covisibilité du parc et de 8 sites classés

Vous avez posé cette question aux services de l'État. La DDTM a répondu à votre demande en vous informant que la DREAL porte la compétence des instructions administratives au titre des sites classés. Depuis cette réponse, la DREAL vous a apporté des éléments complémentaires qu'il conviendrait peut-être de reprendre en lieu et place de ceux fournis par la DDTM (lettre du 27 octobre 2015 courrier n° 2015/S112 (T10Eolien)).

4.3.1 – Hypothèse d'établissement sur la surface du parc d'une réserve naturelle de pêche.

Ce point n'a jamais été abordé par l'administration, l'instance de concertation ne travaille pas en ce sens.

Si cela devait néanmoins être entrepris, on peut penser que la mise en place d'une réserve de pêche pourrait se voir en raison de la sécurité de la navigation ou de la préservation des ressources halieutiques.

Les recommandations de la grande commission nautique, reprises par le préfet maritime dans le courrier qu'il a adressé à la commission d'enquête, prévoient d'autoriser la pêche dans la zone du parc, elle y sera réglementée.

Les services de la préfecture maritime travaillent dans cette direction, le porteur de projet a façonné le parc pour que la pêche y soit possible et cela va engendrer un sur-coût de construction.

Les espèces d'intérêt communautaire sont gérées par la commission européenne au travers de quotas, de mesures techniques, la plupart des autres espèces font l'objet d'un encadrement national. Compte tenu de l'encadrement existant, les scientifiques n'ont jamais estimé nécessaire la mise en place d'une réserve naturelle en baie de Seine. Par ailleurs au titre de Natura 2000, deux secteurs (Ouest et Est baie de Seine) font l'objet de mesures de protection. Il n'est pas envisagé de nouvelles

zones Natura 2000 au large.

L'option réserve naturelle n'est pas à l'ordre du jour.

21.3

#### 4.3.2 - Péréquation communautaire de la taxe « éoliennes offshore »

Comment peut-on expliquer que des communes non-littorales contribuent aux dépenses liées à la défense contre la mer mais ne puissent bénéficier des produits de la taxe associée à un parc éolien offshore dont elle supporte la vue?

Je vous invite à lire les derniers débats sur ce sujet dans le cadre de la loi de finances 2016.

**« Assemblée nationale / XIV<sup>e</sup> législature / Session ordinaire de 2015-2016 / Compte rendu intégral**

... Troisième séance du jeudi 12 novembre 2015 / Projet de loi de finances pour 2016 / Seconde partie (suite)

Après l'article 39 (suite)

**M. le président.** La parole est à Mme Viviane Le Dissez, pour soutenir l'amendement n° 796.

**Mme Viviane Le Dissez.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'État chargé du budget, madame la rapporteure générale, cet amendement vise à revoir la répartition des ressources de la taxe sur les installations éoliennes offshore. Pour l'heure, nous n'avons pas encore de parc éolien, malheureusement, mais cela ne saurait tarder – du moins je l'espère.

Cet amendement tend à créer une nouvelle répartition de la taxe éolienne maritime. Actuellement affectée à hauteur de 50 % aux communes, il s'agirait de la répartir entre les communes, à hauteur de 30 %, et les établissements publics de coopération intercommunale – EPCI – auxquels ces communes appartiennent, à hauteur de 20 %.

Il s'agirait ainsi d'attribuer le produit de cette taxe à la fois aux communes littorales et aux EPCI des territoires concernés, sachant que les EPCI ont aussi des compétences économiques et touristiques.

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, pour donner l'avis de la commission sur cet amendement.

**Mme Valérie Rabault,** rapporteure générale de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. La commission a émis un avis défavorable à votre amendement. À l'heure actuelle, il est prévu que les communes qui percevront cette taxe sont celles d'où les éoliennes seront visibles. Or il se peut qu'un EPCI compte des communes d'où ces éoliennes ne seront pas visibles. Et, en redistribuant une partie de la taxe aux EPCI, vous en feriez profiter ces communes. Or nous souhaitons privilégier le dispositif actuel, qui fait en sorte que cette taxe revienne aux communes desquelles les éoliennes sont visibles.

**M. Charles de Courson.** Celles qui subissent un préjudice visuel !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget, pour donner l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

**M. Christian Eckert,** secrétaire d'État chargé du budget. Le Gouvernement a le même avis, d'autant plus que les dispositions législatives permettent aux EPCI et aux communes d'envisager des partages entre les ressources potentielles – puisqu'il n'y en a pas encore aujourd'hui. Il peut être envisagé une répartition en direction des communes les plus concernées, celles par exemple d'où les éoliennes seraient visibles. Le Gouvernement vous invite donc à retirer cet amendement. À défaut, il appellera à le repousser. »

#### 4.3.3 - Consultation du public sur le choix des sites :

Convention d'Aarhus :

Rappel des grandes thématiques de cette convention :

Cette convention est un pilier de la démocratie environnementale, elle se compose de trois fondamentaux (voir le site internet gouvernemental : le portail de l'information publique environnementale) :

- L'accès à l'information sur l'environnement
- La participation au processus décisionnel

• L'accès à la justice

La question soulevée porte principalement sur la participation au processus décisionnel. Cette notion est encadrée, définie par le "principe selon lequel le corps social est pleinement associé à l'élaboration de projets et de décisions publics ayant une incidence sur l'environnement, et dispose d'une possibilité de recours une fois la décision prise".

"chacun doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et le public associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire"

Pour ce faire, la France a mis en place des outils tels que la publication des études d'impacts, des avis des autorités environnementales, le débat public, l'enquête publique, les procédures de consultation et enfin la possibilité d'effectuer des recours en justice sur des décisions prises par l'administration. Cette convention s'applique plus particulièrement sur les décisions visées par les dispositions suivantes:

1. La délivrance des autorisations pour certaines activités ou installations ;
2. L'élaboration de plans ou de programmes environnementaux ;
3. Le développement de politiques environnementales ;
4. La préparation de la réglementation.

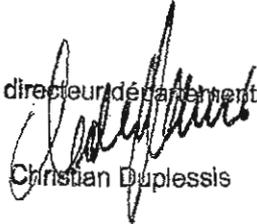
Sans revenir sur la concertation ayant conduit au choix de la zone de Courseulles-sur-Mer (développé dans la question précédente), on peut estimer que le processus de participation a été respecté par l'État.

Le choix de la zone par l'État a été validé par la publication des appels d'offres (juillet 2011). Le lauréat de cet appel d'offre a été désigné le 18 avril 2012 par arrêté ministériel, cet arrêté n'a pas fait l'objet d'un recours devant le tribunal compétent.

Par ailleurs en ce qui concerne la zone de Saint-Nazaire (zone 5) une association a déposé un recours devant le tribunal administratif et ce dernier ne lui a pas donné raison. Des éléments de la conclusion portent sur les points développés ci-dessus et notamment en termes de participation du public.

Référence : TA Nantes, 3 septembre 2015, Association Prosimar, n° 1305422

Le directeur départemental

  
Christian Duplessis



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

22

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER

Caen, le 24 novembre 2015

Service maritime et littoral

Le directeur

Affaire suivie par : Damien Levallois  
Email : [damien.levallols@calvados.gouv.fr](mailto:damien.levallols@calvados.gouv.fr)  
Tél. : 02 31 53 66 67

à

Monsieur le président de la commission d'enquête  
publique « Parc Éolien Offshore du Calvados » et  
« raccordement du parc Éolien »

Objet : Report du délai de transmission des rapports d'enquête publique.

Monsieur le président,

Les enquêtes publiques concernant les demandes liées à l'implantation d'un parc Éolien en mer au large de Courseulles-sur-Mer et à son raccordement au poste de Ranville se sont terminées le 28 octobre 2015.

Selon les dispositions réglementaires liées aux enquêtes publiques, vos rapports et conclusions motivées doivent m'être transmis sous trente jours soit au plus tard le 28 novembre.

Vous avez convié les porteurs de projet et l'État le 19 novembre afin de leur faire part de demandes d'informations complémentaires et demandez à ce que ces informations vous soient remises de façon commentée le 8 décembre. Lors de cette réunion, vous nous avez informés de votre projet de remettre les rapports et conclusions dans la première quinzaine de janvier.

Les porteurs de projet n'ont pas émis d'objection sur ce planning et plus particulièrement du dépassement du délai initial de trente jours.

Je prends note et accuse réception de votre planning de travail et de la date prévue pour la remise des rapports et conclusions.

Jje vous accorde par conséquent le délai supplémentaire que vous demandez, conformément à l'article L-123-15 du Code de l'Environnement.

Le directeur départemental

Christian Duplessis